



HAL
open science

Les débats parlementaires sur l'immigration : positions politiques et évolution thématique (1998-2016)

Nadia El Hadani

► **To cite this version:**

Nadia El Hadani. Les débats parlementaires sur l'immigration : positions politiques et évolution thématique (1998-2016). Science politique. Université Paul Sabatier - Toulouse III, 2019. Français. NNT : 2019TOU30317 . tel-03191289

HAL Id: tel-03191289

<https://theses.hal.science/tel-03191289>

Submitted on 7 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THÈSE

En vue de l'obtention du DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université Toulouse 3 - Paul Sabatier

Présentée et soutenue par
Nadia EL HADANI

Le 8 juillet 2019

**Les débats parlementaires sur l'immigration : positions politiques
et évolution thématique (1998-2016)**

Ecole doctorale : **ALLPHA - Art, Lettres, Langues, Philosophie, Communication**

Spécialité : **Sciences de l'information et de la communication**

Unité de recherche :

**LERASS - Laboratoire d'Etudes et de Recherches Appliquées en Sciences
Sociales**

Thèse dirigée par

Pascal MARCHAND et Valérie BONNET

Jury

M. PATRICK CHARAUDEAU, Rapporteur
Mme BEATRICE FRACCHIOLLA, Rapporteur
M. Pascal MARCHAND, Directeur de thèse
Mme Valérie BONNET, Co-directrice de thèse

**Les débats parlementaires sur
l'immigration : positions politiques et
évolution thématique
(1998-2016)**

Remerciements

Je remercie tout particulièrement Monsieur Pascal Marchand, mon Directeur de thèse d'avoir accepté de diriger cette recherche. Je le remercie pour son soutien, sa patience, son dévouement et ses encouragements tout au long de cette aventure. Je le remercie également de m'avoir mis sur la voie des études de la textométrie.

Je tiens également à remercier Madame Valérie Bonnet, ma co-Directrice de thèse, d'avoir contribué fortement à la réalisation de ce projet. Je la remercie de tout mon cœur pour son appui scientifique et ses nombreux conseils. Je la remercie aussi de m'avoir appris ce que la rigueur et la précision voulaient dire dans un travail doctoral.

J'adresse tous mes remerciements, à Monsieur Pierre Ratinaud d'avoir disposé de son temps, pour enrichir le contenu de cette recherche, que ce soit dans la préparation du corpus ou encore la réalisation des graphiques.

Je suis reconnaissante envers Madame Nathalie Dessens, Directrice du laboratoire ALLPH@, pour son aide précieuse.

Je remercie très sincèrement les membres du jury, Madame Béatrice Fracchiolla et Monsieur Patrick Charaudeau de me faire l'honneur de participer à ma soutenance, et pour le temps qu'ils ont consacré pour évaluer ce travail.

J'exprime ma gratitude à mes parents, ma sœur et mon beau-frère, mes frères ainsi que toute ma famille, qui ont cru en moi et m'ont toujours soutenue dans la joie et dans la tristesse. Sans ma famille cette thèse n'aurait pu avoir lieu.

J'exprime ma reconnaissance à mes amis, qu'ils soient en France, en Espagne, en Éthiopie ou au Maroc, pour leurs mots d'encouragement.

Je remercie vivement l'équipe Psycom pour toutes nos discussions et nos échanges constructifs. Je remercie également Cathy Malassis, notre documentaliste pour son aide précieuse et sa disponibilité tout au long de ce travail. Je remercie tous ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce projet.

À la mémoire de mes grands parents

Sommaire

Remerciements	4
Sommaire.....	6
Introduction	15
PREMIÈRE PARTIE.....	20
Discours, Légitimité et Identité	20
Chapitre 1 : Saisir la politique à travers le discours.....	21
I. Les débats parlementaires : un genre discursif particulier.....	23
1. Le discours parlementaire comme sous-genre du discours politique	23
1.1 Les sous-genres du discours parlementaire.....	26
1.2 Les débats parlementaires	27
2. La publicité des débats parlementaires	27
II. Le discours parlementaire : un genre délibératif.....	29
1. Débattre au Parlement.....	29
2. La délibération en séance publique.....	31
III. La parole parlementaire	34
1. Une parole conditionnée	35
2. Une parole partisane	38
3. La légitimité de la parole parlementaire	39
3.1 Le statut du député.....	40
3.2 Le contexte d'énonciation	42
IV. La production des contenus parlementaires	44
1. L'élaboration d'une proposition de loi	44
2. Les motifs d'une proposition de loi.....	45

3.	Le discours légitimant une loi	48
4.	De la conception à la présentation d'une loi	48
	Chapitre 2 : Discours & Identité	51
I.	Le discours identitaire.....	51
1.	Ethos dans le discours parlementaire.....	53
1.1	Présentation de soi	53
1.2	L'ethos de crédibilité vs l'ethos d'identification.....	54
2.	Identité discursive vs Identité sociale	56
2.1	L'identité discursive.....	57
2.2	L'identité sociale	59
II.	Ethos collectif.....	63
1.	L'identité collective	63
2.	La construction discursive de l'identité collective	65
3.	La construction de l'Autre	68
III.	L'immigration.....	70
1.	Le pouvoir de nommer	70
2.	Problématisation de l'immigration	73
3.	L'image de l'étranger.....	75
4.	Synthèse	77
	DEUXIÈME PARTIE.....	79
	Débattre à l'Assemblée vers un corpus.....	79
	Chapitre 3 : Corpus et méthodologie	80
I.	Corpus « l'Assemblée nationale ».....	80
1.	La notion du corpus	80
2.	Les débats à l'Assemblée nationale	81
3.	Origine et contexte d'élaboration du corpus	82
II.	Choix méthodologique et positionnement	83

1.	Analyse Quantitative et L'analyse Qualitative.....	83
1.1	L'analyse quantitative.....	83
1.2	L'analyse qualitative.....	84
1.3	Analyse quantitative vs analyse qualitative	85
2.	L'Analyse du Discours Assistée par Ordinateur (ADAO).....	87
2.1	L'Analyse des Données Textuelles (A.D.T).....	89
2.1.1	La textométrie.....	90
2.1.2	Les logiciels textométriques	91
2.2	Iramuteq	92
3.	Méthodes choisies.....	95
Chapitre 4 : Constitution du corpus « immigration ».....		96
I.	Corpus Assemblée nationale 1998-2016	96
1.	Récupération et formatage du corpus	96
2.	Description du corpus	97
II.	Extraction des classes	97
1.	Classification descendante hiérarchique	98
2.	Hiérarchisation fréquentielle du corpus complet.....	98
III.	Récupération des segments	102
1.	Méthode I : <i>Affiner</i>	103
2.	Méthode II : <i>Raffiner</i>	107
IV.	Constitution du corpus final « immigration »	113
1.	Croisement des résultats « Affiner vs Raffiner »	114
2.	Corpus « immigration »	116
Chapitre 5 : Le discours des valeurs		121
I.	Les clandestins	122
1.	Présentation de la « classe 7 ».....	122
2.	Analyse diachronique des personnes « le clandestin ».....	124

2.1 Le clandestin.....	124
2.2 Les formes associées au clandestin.....	125
2.3 Spécificité de la classe 7	127
II. Le racisme	129
1. Présentation de la classe.....	129
2. Chronologie et contexte	130
3. Le racisme et l’immigration	131
4. Le racisme et le communautarisme	132
5. Le racisme et l’intégrisme religieux	133
6. Représentation de l’immigré	133
III. Fuir la guerre	134
1. L’accueil des réfugiés	135
2. La carte d’origine des demandeurs d’asile.....	136
3. Analyse diachronique des personnes « le réfugié ».....	136
4. Conclusion.....	137
Chapitre 6 : Le discours humanitaire	138
I. La précarité et les difficultés humaines	138
1. La crise du logement.....	139
2. Chronologie et contexte	143
II. Les quartiers	144
1. L’analyse de similitude.....	144
2. Le vécu des quartiers	146
III. Les familles en détresse	148
1. Les difficultés rencontrées	149
La situation sanitaire des logements	149
Le surendettement.....	149
Les gens du voyage et les immigrés	150

2.	Chronologie et contexte	150
IV.	L'aide médicale	151
1.	La clandestinité médicale	153
2.	La restriction de l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière	154
3.	Le soin dans les départements d'outre-mer	155
4.	Analyse des pronoms personnels « on » et « vous »	156
V.	La pauvreté	157
1.	Analyse de similitudes de la classe 12	158
2.	Analyse des formes « chiffre » et « record »	159
3.	Le discours sur la pauvreté	160
	Conclusion	160
VI.	Synthèse	161
	Chapitre 7 : Le discours de gestion	164
I.	Analyse détaillée du bloc de la gestion	166
1.	Schengen dans le discours de l'Assemblée	166
1.1	La question des frontières	167
1.2	L'identité européenne	168
1.3	Chronologie de la « classe 1 »	169
2.	La coopération contre la criminalité organisée	170
2.1	Le discours sécuritaire	172
2.2	Chronologie du discours sur le terrorisme	173
2.3	Terrorisme et Immigration	175
3.	Le flux migratoire	176
3.1	Chronologie et contexte	178
3.2	Le discours sur les flux migratoires	179
3.3	Le migrant dans le discours de l'Assemblée nationale : analyse comparative des « classes 2 et 3 »	179

Conclusion.....	183
4. Les demandeurs d'asile.....	184
4.1 Chronologie et contexte.....	186
4.2 Les demandeurs d'asile dans le discours de l'Assemblée nationale.....	187
5. Les « réfugiés » dans le discours de l'Assemblée nationale.....	188
5.1 Analyse comparative des réfugiés et demandeurs d'asile.....	189
5.2 Analyse de similitude.....	192
6. Déshumanisation du discours : l'immigration en chiffre.....	194
7. Synthèse.....	197
Chapitre 8 : Chronologie.....	198
I. Projection chronologique des classes lexicales.....	198
II. Projection chronologique des classes (proportion/corrélation).....	199
III. L'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale.....	202
1. Fin des années 90 début 2000 : les valeurs.....	202
2. De 2003 à 2010 : les préoccupations humaines.....	203
3. Les années 2011-2016 : un discours de gestion.....	204
Chapitre 9 : Marqueurs et typologies.....	206
I. Classification par catégorie grammaticale.....	206
1. Les classes nominales.....	207
1.1 Profils grammaticaux des classes.....	207
1.2 Lecture des profils par classe lexicale.....	208
2. La phrase verbale.....	214
2.1 Les temps verbaux.....	215
2.2 Les verbes modaux.....	220
II. Les marqueurs du discours : pronoms personnels & adverbes.....	225
1. Les pronoms personnels.....	226
1.1 Distribution des pronoms personnels.....	226

1.2	Natures et valeurs des pronoms de première personne	232
1.2.1	Le « je »	233
1.2.2	« Nous »	234
1.2.3	« ON »	237
2.	Les adverbess	238
2.1	Distribution des adverbess	239
2.2	Classement par type d'adverbe.....	242
2.3	Adverbe & appartenance politique	245
2.3.1	« Humainement »	245
2.3.2	« Ensemble »	247
III.	D'autres marqueurs.....	249
1.	L'analyse de la forme « monsieur »	249
2.	De la politesse à l'attaque courtoise	251
3.	La montée en tension	252
	Conclusion.....	254
	Conclusion.....	255
	Bibliographie	261
	Table des figures.....	284
	Liste des tableaux.....	287
	Annexes	288
	Annexe 1 : Corpus.....	288

Résumé

Les débats parlementaires sur l'immigration : positions politiques et évolution thématique (1998-2016)

L'Assemblée nationale est le lieu institutionnel par excellence où se construisent des identités et des légitimités, qui reflètent l'image de la société et la diffusent en même temps. L'analyse des débats parlementaires à propos d'immigration de 1998 à 2016 révèle une évolution chronologique, rythmée par des événements politiques ou médiatiques, nationaux ou internationaux, qui renforcent la présence de telle ou telle thématique. Ainsi, la politisation du débat sur l'immigration a constitué un grand tournant dans le discours national. Si des discours sur les valeurs ont d'abord succédé aux préoccupations humaines, c'est aujourd'hui le vocabulaire gestionnaire qui domine : la gestion des demandeurs d'asile, la maîtrise des flux migratoires, les relations internationales. Les discours anti-immigration, qui accompagnent une politique de durcissement et de fermeture, ne reposent donc plus sur des positions idéologiques, mais sur des principes de « réalités », ou supposés tels. Cette étude se voudrait une mise au point sur le discours parlementaire portant sur la question de l'immigration, et ce à travers une analyse textométrique, à l'aide du logiciel libre IRaMuTeQ permettant de montrer l'évolution des thématiques liées à l'immigration et de dessiner les contours du discours dominant.

Mots clés : débats parlementaires, immigration, Assemblée nationale, France, Iramuteq.

Abstract

Parliamentary debates on immigration: political positions and thematic evolution (1998-2016)

The National Assembly is the quintessential institution where identities and legitimacies are formed, which not only reflect the image of society but also display the image of society. The analysis of the parliamentary debates on immigration from 1998 to 2016 reveals a chronological evolution, marked by political or media events, both national and international, which reinforce the presence of such or such theme. Thus, the politicization of the immigration debate was a major turning point in the national discourse. While discourses on values first succeeded human concerns, today it is the managerial vocabulary that prevails namely: the management of asylum seekers, the control of migratory flows and international relations. Anti-immigration discourses, along with hardening and closure policies, are no longer based on ideological positions, but on principles of "realities", or supposed to be. This research intend to examine the parliamentary discourse on immigration, through a *textometric* analysis, using the free software IRaMuTeQ to show the evolution of themes related to immigration and draw the contours of the dominant discourse.

Keywords: parliamentary debates, immigration, National Assembly, France, Iramuteq.

Introduction

« Si le parlementarisme a été rationalisé, il n'en a pas moins conservé sa capacité de produire discours, débat, incidents et polémiques. Si la délibération a sans doute perdu une bonne part de ses vertus créatrices, elle n'en a pas moins gardé sa dimension critique et représentative. En dépit de la médiatisation réductrice et de la technocratisation des enjeux, la scène parlementaire est restée l'un des lieux essentiels du politique ».

Jean Garrigues (2006 :1)

Souverain pendant la III^e et la IV^e République, le Parlement en France a occupé une place prépondérante dans la vie politique. Les parlementaires « jouissaient de la liberté rhétorique, et politique de dire ce qu'ils pensaient, ce qu'il pouvait troubler bon nombre de consciences, y compris chez leurs adversaires » (Roussellier,1997:84). Le Palais-Bourbon demeure le lieu par excellence « des séances houleuses qui virent déferler les flots d'éloquence parlementaire d'un Gambetta, d'un Jaurès ou d'un Blum» (Chagnollaud et Quermonne, 2000 :23).

Toutes les grandes réformes républicaines des années 1880 jusqu'aux années 1920 ont été conçues, étudiées, discutées et votées, dans la plus grande mesure du possible, grâce au travail des assemblées parlementaires et non pas imposées par le gouvernement. Elles sont des lois parlementaires au sens strict du mot et non des lois qui ratifient des projets préparés dans les ministères (N. Roussellier, 2015:123). De fait, les années 1880, représentent le début de l'âge d'or du parlementarisme français, pour reprendre les mots de Jean Garrigues « l'âge du parlementarisme absolu, l'âge de l'éloquence reine des séances, capable de renverser les ministères » (Jean Garrigues, 2007).

Toutefois, et depuis 1958, l'idée que le Parlement était à la fois bridé et brimé et qu'il ne jouait plus pleinement le rôle qu'il devait jouer en démocratie, s'était largement répandue (J. Chapsal, 1981:244). Il est certain que le Parlement sous la V^e République a perdu un peu de sa notoriété, cependant il est encore le lieu des discours incontournables qui ont marqué la vie

politique française et resteront dans la mémoire collective. Comment peut-on oublier les discours d'Edgar Faure (1968) sur la réforme de l'enseignement supérieur en France, de Simone Veil (1974) pour dépénaliser l'interruption volontaire de grossesse (IVG), d'un certain Robert Badinter (1981) sur l'abolition de la peine de mort en France ou encore celui de Christiane Taubira (2013) sur le mariage pour tous. Comment peut-on oublier ces fameuses phrases qui ont ému et bouleversé les consciences « je rêve d'un pays où l'on se parle à nouveau », « aucune femme ne recourt de gaîté de cœur à l'avortement », « l'acte que nous allons accomplir est beau comme une rose », « l'avenir n'est à pas à vous. L'avenir n'est pas aux fantômes », « Je vous parle d'abord comme femme »...etc. Ces grands discours ont jalonné, non seulement l'histoire de l'Assemblée nationale mais l'histoire d'une nation dans son ensemble.

La particularité de ces discours n'était pas seulement la beauté mais particulièrement la profondeur du contenu, comme disait Nicolas Roussellier (1997) dans *le Parlement de l'éloquence*, « la parole n'était pas le simple ornement de la liberté des orateurs mais la condition même du pouvoir. Pour peu qu'elle fût libre, la discussion faisait naître le pouvoir et lui assurait son efficacité ». « Les parlementaires puisèrent la légitimité de leur discours dans l'opinion autorisée des penseurs de la période gréco-romaine (Cicéron), des grandes figures emblématiques de la République (Robespierre, Lamartine, Blanc, Hugo, Jaurès) ou de leurs successeurs (Camus, Koestler, Naud). La lancinante invocation des grands mythes fondateurs de la République, visait à galvaniser les troupes [...] rallier les velléitaires du camp adverse et faire le plein des voix » (J. Le Quang Sang, 2001:178).

L'éloquence renvoie ainsi à cet art oratoire qui n'était pas seulement un ornement pour embellir les discours, mais une nécessité pour convaincre et obtenir une majorité du vote. La profondeur du contenu faisait de la parole la clé du pouvoir, manifestée par différentes stratégies de persuasion et d'argumentation. Ces discours témoignent le courage de ces orateurs à toucher à des questions sensibles, techniques et d'actualité, de leur créativité rhétorique et leur capacité à identifier la stratégie d'argumentation propre à chaque sujet traité afin de le présenter en terme d'injustice ou de désordre social car ils « savaient que pour convaincre, il faut d'abord plaire et émouvoir » (J. Garrigues, 2017:5). Ces orateurs ont fait de leurs débats une cause nationale qui dépasse les conflits partisans et rappelle le devoir de ces acteurs vis-à-vis de leurs électeurs.

Ces réformes sociales sont le fruit d'un travail parlementaire, marqué par la volonté des représentants de la Nation à faire surgir des questions fondamentales touchant à la démocratie, à la citoyenneté et aux valeurs républicaines. Raison pour laquelle elles ont marqué les esprits et ont fait « de la délibération collective le principe de toute décision politique » (Delphine Dulong, 2010 :127). En dépit des différences de couleur politique ou thématique, ces discours ont réussi à créer des débats démocratiques, décisifs et effectifs. Chaque réforme s'est présentée comme un « tournant de rattrapage¹ » (G. Halimi, 1981), chaque vote était l'occasion de participer à un moment historique, « à chaque fois, c'est une page qui se tourne, c'est une personnalité qui émerge, c'est une certaine idée de la France qui apparaît » (Jean Garrigues, 2006 :2).

Au demeurant, l'étude des débats parlementaires constitue une nécessité pour comprendre les enjeux qui entourent le travail parlementaire, et dévoiler les secrets d'une parole libre et légitime.

Dans cette perspective, les débats à l'Assemblée nationale représentent une mise en scène du travail politique et parlementaire, accompagné d'une certaine « théâtralisation » (Galembert et al., 2013 :1) des prises de position. De fait, le discours parlementaire est un discours à double énonciation, permettant de passer des messages au public à travers l'intermédiaire d'acteurs politiques présents (ceux de la même famille politique et d'adversaires) et des médias. C'est un discours qui implique un positionnement multiple, car pour que l'orateur soit crédible et convaincant aux yeux de l'opinion publique, il doit faire bonne impression en s'appuyant sur sa légitimité et en délégitimant l'adversaire.

Nous estimons que la légitimité du discours parlementaire relève de deux facteurs : la légitimité de cette institution publique qui est l'Assemblée nationale, et la légitimité de ses acteurs à travers le statut qu'ils occupent, le discours est ainsi le reflet de cette double légitimité. Pour mieux comprendre la nature de ce discours, nous nous attacherons donc à analyser les débats parlementaires portant sur l'immigration. Le but est d'apporter plus d'éclairage sur les grands débats qui ont marqué l'histoire de la France entre 1998 et 2016.

¹ Intervention de C. Goux, A.N, 17 septembre 1981, 2 e séance, 1169 . In Julie Le Quang Sang, « La loi et le Bourreau » La peine de mort en débats (1870-1985). L'Harmattan, 2001, p. 177.

Ainsi, nous souhaitons mettre en lumière les attitudes linguistiques (mots, formules, thématiques, relations lexicales ...) de cette « communauté discursive² » (hommes et femmes politiques), qui renvoient à travers leurs discours des représentations exploitées à des fins politiques. De fait, l'analyse du discours parlementaire permet de souligner ces dynamiques identitaires et de distinguer les fondements idéologiques de cette communauté.

Dans cette perspective, nous considérons que l'arène parlementaire est le lieu où « se définissent et se redéfinissent les rapports de force ainsi que les règles du jeu politique » (Delphine Dulong, 2010 :114). L'objet de cette recherche est de mettre en lumière les spécificités du discours parlementaire à l'égard d'une thématique forte sur l'agenda politique et médiatique, celle de l'immigration. Cette thématique soulève plusieurs interrogations : comment les acteurs politiques légifèrent-ils sur l'immigration ? Quelle place occupe le discours dans l'élaboration, le débat et le vote d'une loi ? Comment définir la place de l'autre, notamment l'étranger à travers le discours ? Les mots sont destinés à créer des identités, comment le discours produit-il des lois et des identités ? Comment expliquer le rapport de force entre majorité/ minorité ?

De fait, ce travail se voudrait une mise au point sur le discours parlementaire portant sur la question de l'immigration et sur les thématiques y sont liées. Cela à travers une analyse textométrique, réalisée à l'aide du logiciel libre Iramuteq, permettant de souligner les grandes thématiques qui ont marqué le débat en France depuis dix-huit ans, leurs évolutions dans le temps et les types de discours menés.

L'originalité de cette recherche provient, d'une part du traitement des phénomènes migratoires au sein de l'Assemblée nationale, en effet aucune étude à notre connaissance n'a été menée sur ce sujet. D'autre part de la méthodologie suivie lors de l'analyse de notre corpus, nous avons exploré deux méthodes différentes, afin de constituer un corpus riche sur l'immigration. Nous souhaitons à travers ce long travail de recherche lever le voile sur l'évolution du discours parlementaire quant à l'immigration et son impact sur les personnes concernées.

²Toute communauté qui vise à produire des connaissances peut être considérée comme une « communauté discursive ». Voir Reuter, Yves, et al., « Communauté discursive », *Dictionnaire des concepts fondamentaux des didactiques*. sous la direction de Reuter Yves, et al., De Boeck Supérieur, 2013, p. 27

Dans un premier temps, nous aborderons la question de la légitimité du discours parlementaire et sa capacité à mobiliser des identités. Il s'agit ici de dresser un panorama sur la nature du discours parlementaire en général, et en particulier, celui des débats parlementaires. Il s'agit également, de s'interroger sur la mobilisation et la création des identités dans le discours parlementaire.

Dans un deuxième temps, nous explorons un corpus issu des comptes rendus des débats à l'Assemblée nationale afin de valider nos hypothèses. Nous décrirons ainsi, les différentes étapes et approches suivies dans la constitution de notre corpus. De même, nous expliquerons l'apport de la textométrie, le choix méthodologique et l'utilité du logiciel choisi. Il s'agira ensuite d'affiner nos résultats et exposer les deux méthodes suivies dans l'élaboration du corpus « immigration ».

A la suite de ces différentes étapes, nous nous attacherons à identifier les thématiques qui ont marqué les débats parlementaires. Grâce à la classification hiérarchique, nous ferons un retour au corpus pour identifier le contexte et les segments significatifs de chaque thématique, dont le but sera de réaliser une analyse qualitative et quantitative desdites thématiques.

A la lumière de ces analyses, nous allons retracer l'évolution chronologique et les prises de positions à l'égard de ces thématiques. Cette partie représente le cœur de notre recherche. Il s'agira de déterminer les dates clés de l'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale ainsi que le type de discours associé à chaque période.

Enfin, le dernier chapitre exposera les spécificités de la classification grammaticale et les marqueurs des discours, notamment les pronoms de première personne et les adverbes. Le but étant de montrer l'évolution grammaticale du discours parlementaire, de souligner la représentation des pronoms utilisés et d'identifier la couleur politique des adverbes surreprésentés.

PREMIÈRE PARTIE

Discours, Légitimité et Identité

Cette première partie de thèse a pour objectif de situer le discours parlementaire dans son ensemble, en tant que discours institutionnel, légitime, capable de mobiliser des identités.

Chapitre 1 : Saisir la politique à travers le discours

« *Le discours ne doit pas être pensé seulement comme un ensemble de textes, mais comme une pratique discursive* »

(D. Maingueneau, 1984 :11)

Saisir la politique à travers le discours, c'est cerner les pratiques discursives et les idéologies³ transmises. Comme développé par Aristote, la politique dans un sens large, est une activité sociale partagée entre les membres d'une communauté, afin de déterminer les pratiques et les règles générales permettant de créer une société juste où les droits et les devoirs des individus sont respectés. Étymologiquement, le mot *politique* provient des deux termes grecs : "polis" et "ikos"⁴ ce qui désigne la cité, autrement dit une communauté dirigée par ses citoyens, faisant de l'engagement civique la clé de voûte d'une bonne Constitution et du bien public.

C'est cette communauté qui reconnaît l'existence de l'acte politique et ses acteurs. Ce qui signifie que c'est seulement dans une communauté que les êtres humains peuvent coexister et s'identifier. « L'homme qui ne peut pas vivre en communauté ou qui n'a n'en besoin, parce qu'il se suffit à lui-même, n'en fait pas partie de la cité : dès lors, c'est un monstre ou un

³ Nous utilisons ici l'idéologie au sens neutre de T. Van Dijk, comme indiqué dans son article « Politique, Idéologie et Discours », (traduction assurée par Emmanuelle Bouvard et Adèle Petitclerc), *Semen*, n°21, *Catégories pour l'analyse du discours politique*, 2006 . L'idéologie est le fondement des représentations sociales partagées par un groupe. L'idéologie comprend ainsi les groupes dominants et dominés et se manifeste sur le plan cognitif et social, comme étant des croyances, des représentations sociales ou un savoir socio-culturellement partagé par une communauté.

⁴ Mogens H et al., 2010, « Démocratie Athénienne- Démocratie Moderne : Tradition et influences. Entretien sur l'Antiquité classique. Fondation Hardt, Vandoeuvres- Genève. p. 25.

dieu⁵ » (Aristote, *Politique*, 1-14). La politique est ainsi liée au vivre en commun et au maintien des règles sociales, qui nécessitent un travail collectif, les uns avec les autres – d'où la définition de Hannah Arendt du pouvoir politique comme un « pouvoir en commun »⁶. En ce sens, la politique est considérée comme un compromis voir un consensus, se référant à la façon dont les décisions sont prises. Toutefois, le mot politique demeure un mot complexe et chargé, il peut être lié à l'exercice du pouvoir, à l'art de gouverner, aux décisions collectives, à la manipulation, aux conflits et à la coopération.

De fait, la politique est basée sur « un ensemble de reconnaissances qui instituent les identités dont nous sommes porteurs [...] le propre du politique, au contraire de la subjectivité, est de ne pas reconnaître de particularités et de singularités, et de fonder, plutôt des logiques collectives » (Lamizet, 2011 :3). Partant de ce postulat, comment se présentent donc ces logiques dans les débats parlementaires ? Pour répondre à cette question, nous nous interrogerons sur la nature de ces débats, considérés comme genre discursif particulier, qui s'inscrit à la fois dans le cadre du discours politique et le discours délibératif. Chemin faisant, nous nous dresserons l'architecture de la parole parlementaire comme une parole conditionnée et partisane afin de mettre en avant le poids politique et la légitimité de cette parole. Enfin, nous aborderons la question de la production des contenus parlementaires, dans le sens où ces productions permettent de traiter des phénomènes de société (visibles et invisibles) et de légiférer sur les individus.

⁵ Aristote, *Politique*, 1-14. In José Antonio Dabdab Trabulsi, « Participation directe et démocratie grecque : *Une histoire exemplaire ?* ». Presses Universitaires de Franche-Comté. 2006, p. 72.

⁶ Hannah Arendt définit le pouvoir comme étant « l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle ; il appartient à un groupe et continue de lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé. Lorsque nous déclarons que quelqu'un est "au pouvoir", nous entendons par là qu'il a reçu d'un certain nombre de personnes le pouvoir d'agir en leur nom. ». Arendt s'oppose à la philosophie politique traditionnelle de Platon à Max Weber qui considère le pouvoir politique comme un rapport entre dominants et dominés qui se traduit par l'obéissance et le commandement. in QUELQUEJEU, B. (2001). *La nature du pouvoir selon Hannah Arendt : Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun'*. Revue des sciences philosophiques et théologiques, tome 85, (3), 511-527.

I. Les débats parlementaires : un genre discursif particulier

La question de genre est une question qui remonte à l'Antiquité. Il ne s'agit pas ici, de déclencher les débats autour de cette question mais simplement de préciser le sens que nous accordons à cette notion dans la présente recherche.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la question du genre est d'une extrême importance pour toute analyse du discours. Définir le genre d'un discours permet non seulement de déterminer sa typologie mais également d'identifier les pratiques discursives propres à ce discours. En considérant le discours comme « une activité rapportée à un genre » (D. Maingueneau, 1995 :7), on lie le genre à une institution discursive, qui permet de ne pas « penser les lieux indépendamment des énonciations qu'ils rendent possibles et qui les rendent possibles» (D. Maingueneau, 1995). De ce fait, le genre permet d'inscrire le discours dans ses lieux et par conséquent le lieu détermine le genre de discours.

Ainsi, chaque discours est constitué sur le modèle d'un ou plusieurs genres « quand on dit discours publicitaire ou politique, on signifie des pratiques discursives propres à une formation sociodiscursive, pratiques qui prennent la forme des divers genres du discours journalistique, des genres du discours politique, des genres littéraires, etc. » notait Jean-Michel Adam (1999 : 85).

Pour notre part, nous considérons le discours parlementaire comme un sous-genre du discours politique, pour des raisons diverses que nous allons expliquer ultérieurement.

1. Le discours parlementaire comme sous-genre du discours politique

Comme l'indiquent Charaudeau et Maingueneau (2002 : 278-280), en analyse de discours, il existe plusieurs niveaux pour classer les textes non-littéraires. On distinguera brièvement :

- Le niveau *fonctionnel* : attribue des fonctions à chaque activité langagière afin de la classer selon le pôle de l'acte de communication vers laquelle elle s'oriente.
- Le niveau *énonciatif* : initié par E. Benveniste, et développé par d'autres analystes, il tente de *décrire les genres à travers les caractéristiques formelles des textes et en rassemblant les marques les plus récurrentes*. Autrement dit, définir les structures grammaticales et phrastiques propres à chaque texte.

- Le niveau *textuel* : touche particulièrement l'organisation et la composition des textes, on parle ici de « genres textuels ».
- Le niveau *communicationnel* : ce niveau regroupe plusieurs dénominations. Pour Bakhtine, on distingue deux grandes catégories de base : les « genres premiers » (relatifs à des productions de la vie quotidienne) et les « genres seconds » (qui sont des productions construites et institutionnalisées) ; pour D. Maingueneau et F. Cossutta, il s'agit de décrire le rôle et les valeurs de chaque type de discours (ex : discours scientifique, juridique, religieux, politique...) ; pour Charaudeau il s'agit de « genre situationnel », selon lui c'est la production situationnelle qui détermine les formes et l'organisation discursive d'un discours.

La diversité de ces niveaux indique à quel point il est difficile de classer les textes non-littéraires et déterminer les caractéristiques propres à chaque genre.

La question du genre dans le traitement du discours parlementaire demeure conflictuelle chez certains théoriciens, qui considèrent le discours parlementaire comme un sous-genre du discours politique. Certes, si on estime que le discours politique est « le produit d'un champ social singulier (le champ politique), le discours politique doit donc être étudié comme genre singulier doté d'une certaine cohérence » (Le Bart, 2003) et par conséquent le discours parlementaire doit être pensé comme un sous-genre. C'est ce que formule clairement ce passage de Paul Bayley (2004 :1) :

« Les parlements sont des institutions qui sont dédiées à la parole, les parlementaires débattent sur des propositions législatives et examinent le travail du gouvernement à travail le questionnement ; ces institutions sont également le lieu où les gouvernements expliquent et justifient leurs politiques. De fait, le discours parlementaire est un sous-genre du langage politique dont il représente la variété la plus formelle et la plus institutionnalisée⁷ ».

⁷ Paul Bayley, « *Cross- Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse* », Londres, Benjamins, 2004, p. 1: “Parliaments are institutions which are dedicated to talk; members of parliament debate legislative proposals and scrutinise the work of governments through questioning; they may also be the sites where governments explain and justify their policies. Parliamentary talk is a sub-genre of political language and represents its most formal and institutionalised variety”. (Nous traduisons.)

Par cette définition, Bayley confirme que le discours parlementaire constitue un sous-genre du discours politique, relevant d'une institution « productrice de discours » (R. Micheli, 2010 :196) et d'une performance oratoire qui peut avoir lieu en séance plénière, en comité ou de manière informelle dans les couloirs du Parlement.

Pour Teun Van Dijk (2000 :46) le discours parlementaire « appartient à la classe de genres discursifs que l'on peut saisir comme le "discours politique". Cela montre que le discours politique lui-même n'est pas un genre, mais une collection de genres à laquelle appartiennent également les lois, les allocutions des politiciens hors du parlement, les réunions de cabinet, les slogans ou la propagande⁸ ». Le discours parlementaire appartient ainsi au genre du discours politique qui regroupe d'autres genres, notamment les interviews, les déclarations, les débats télévisés, les allocutions... la raison pour laquelle on ne peut pas classer le discours parlementaire comme un genre indépendant et le situer au même rang que le discours politique.

Dans son étude sur « *Cross- Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse* », Bayley (2004 :13) s'interroge sur les caractéristiques propres du discours parlementaire. Il explique, en citant, Van Dijk (2000 :47) que « le discours parlementaire n'a pas de caractéristiques linguistiques exclusives, mais plutôt qu'il comporte un certain nombre de caractéristiques prototypiques non exclusives⁹ ». Ces caractéristiques impliquent « différents niveaux d'analyse linguistique et discursive, telles que certaines caractéristiques phonologiques (voir Moosmüller, 1989), les stratégies d'interaction, la durée de l'intervention, les termes d'adresse, le lexis métadiscursif et argumentatif, les citations directes et indirectes, les expressions explicites de croyances et d'opinions, la modalité épistémique tendant à la certitude plutôt qu'à la probabilité et les structures complexes de subordination favorisant les conditionnels et

⁸ Traduction Micheli Raphaël, « L'émotion argumentée : l'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français », les Éditions du Cerf, 2010, p. 198 : « *Parliamentary debates belong to the class of discourse genres that may be summarized as « political discourse ». This shows that political discourse itself is not a genre, but a collection of genres, to which also laws, political speeches of politicians outside of parliament, cabinet meetings, slogans, or political propaganda belong.* »

⁹ « *Cross- Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse* », p. 13: « *Van Dijk argues that parliamentary discourse does not have any exclusive linguistic features, but that instead it may have a number of prototypical non-exclusive features* ». (Nous traduisons.)

les concessifs donnent au langage parlementaire sa saveur distinctive et reconnaissable¹⁰ ». Bayley (2004 :13). Cela dit, le discours parlementaire se caractérise par des traits discursifs et des stratégies d'interaction appartenant à un cadre ritualisé. De fait, « l'interaction discursive des parlementaires est constamment marquée par leur engagement institutionnel fondé sur un rôle, par la confrontation institutionnelle façonnée par le dialogue et par la conscience d'agir devant et au nom d'un public à plusieurs niveaux » (Cornelia Ilie, 2006¹¹).

On voit, à la lumière de ces définitions, que de la notion de genre comme le souligne Micheli (2010 : 200) oscille entre un « pôle *formel* » et un « pôle *actionnel* ». Selon lui, le pôle formel permet de définir les régularités formelles propres et exclusives à chaque texte au niveau linguistique, lexical et syntaxique. Par ailleurs, le « pôle *actionnel* » conçoit le texte principalement à travers ces conditions de production et de réception, autrement dit selon des critères situationnels qui déterminent le cadre spatio-temporel, les participants et les buts de l'évènement communicatif. Dans le cas du discours parlementaire, et en particulier celui des débats parlementaires, nous dirons que ces débats se différencient par leurs conditions de production « situationnelles », et par le contexte et par le statut institutionnel des interlocuteurs.

1.1 Les sous-genres du discours parlementaire

Comme mentionné auparavant, le discours parlementaire appartient au genre du discours politique et regroupe divers sous-genres. Toutefois, il convient de noter que ces sous-genres ne sont pas figés dans le temps et peuvent disparaître ou réapparaître sous de nouvelles formes

¹⁰ « *Cross- Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse* », p. 13: “ Thus it might be argued that particular combinations of certain features involving various levels of linguistic and discursive analysis, such as some phonological features (see Moosmüller 1989), interaction strategies, intervention length, terms of address, metadiscursive and argumentative lexis, direct and indirect quotation, explicit expressions of belief and opinion, epistemic modality tending towards certainty rather than probability, and complex structures of subordination favouring conditionals and concessives, give parliamentary language its distinctive and recognisable flavor”.

¹¹ Ilie. C. 2006. Parliamentary Discourses. In Keith Brown (ed.) *Encyclopedia of Language and Linguistics* 2nd Edition, Vol. 9, 188-197. Oxford: Elsevier. “*The discursive interaction of parliamentarians is constantly marked by their institutional role-based commitments, by the dialogically shaped institutional confrontation and by the awareness of acting in front and on behalf of a multi-level audience*”. (Nous traduisons.)

selon les époques et les régimes. Parmi ces sous-genres, les interpellations¹² et les remontrances¹³ apparaissent comme des formes disparues, appartenant à des régimes très anciens tels que les États Généraux. A cela s'ajoute des formes « plus au moins modernes » comme les questions au Gouvernement, la motion simple, la motion de censure, les débats parlementaires, les auditions, les travaux des commissions, les allocutions des ministres, les discours des députés ...etc.

1.2 Les débats parlementaires

Comme indiqué précédemment, les débats parlementaires constituent un sous-genre du discours parlementaire. L'étude des débats parlementaires s'ouvre sur un champ d'étude large allant du modèle de déroulement des séances, jusqu'aux discussions tenues et les décisions prises lors de ces débats. Par l'exploration de ces derniers, on entreprend un voyage au cœur de l'histoire d'une institution démocratique, à travers une série de réflexions portant sur les règles relatives au processus constitutionnel, au jeu politique, au débat public et aux rituels électoraux. L'analyse des débats parlementaires peut également constituer l'occasion de s'arrêter sur les grandes réformes qui ont marqué l'histoire d'une nation.

2. La publicité des débats parlementaires

Les débats parlementaires représentent une partie du travail parlementaire et visent le partage de l'action politique à travers la publicité des débats. Bien qu'elle soit au fondement de toute démocratie représentative, la publicité « recouvre à la fois la présence du public et la reproduction des débats » (Gaudillère, 2008 :27-49). En France, la publicité des débats est une pratique ancienne qui remonte à la Constitution de 1958. Comme stipulé dans l'article 33¹⁴ « *les séances des deux Assemblées sont publiques. Le compte rendu intégral des débats est publié au Journal officiel* ». La présence du public se manifeste à travers l'accès aux tribunes des assemblées même si cela semble un peu contraignant (limitation des places, demande d'autorisation en ligne¹⁵). De son côté, la reproduction des débats est représentée par

¹² Voir à ce sujet Mellet C., 2010, « L'interpellation : genre de discours et statut illocutoire », *Corela*, HS-8.

¹³ Voir à ce sujet Daubresse S., 2005, « Le Parlement de Paris ou la voix de la raison », Genève, *Droz*.

¹⁴ Article 33 de la Constitution du 4 octobre 1958, sur Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071194>

¹⁵ Voir le site de l'Assemblée nationale <https://secure2.assemblee-nationale.fr/visites/reservation>

la diffusion des débats à la télé et à la radio et la publication des comptes rendus de séances, permettant de saisir et transmettre l'atmosphère qui régnait l'hémicycle lors des débats. Ce faisant, « la séance publique reste le lieu de la contradiction politique avec ses exigences et ses facilités » (Urvoas, 2008 : 563-570).

La publicité des débats constitue ainsi un critère déterminant qui différencie les débats par rapport aux délibérations gouvernementales et une condition essentielle pour le déroulement des séances afin de donner de la transparence aux travaux en séances et aux décisions prises. De fait, les débats parlementaires constituent une pratique sociale partagée, permettant au public de faire partie de ces débats sous différentes formes, notamment en tant que spectateurs, témoins, représentés et assujettis.

Ainsi, ce partage de l'action politique se présente « comme une sorte de joute oratoire, plus ou moins spectaculaire, où s'affrontent un certain nombre de protagonistes à travers l'échange d'arguments et de contre-propositions, de démonstrations et de réfutations » (Landowski, 1977 : 428-441). Dans ce cadre, la dimension de publicité et l'organisation de l'hémicycle font du travail en séance un spectacle où chaque membre s'approprie un rôle défini qui varie selon l'objectif de la séance. Mais de manière générale, les représentants de la Nation sont les stars de l'hémicycle, ce sont eux qui négocient, argumentent, approuvent ou désapprouvent et légifèrent sur les lois. Dans le discours parlementaire, les destinataires sont bien définis et porteurs même de signification. Il s'agit ici des amis de la même famille politique, des partis d'opposition et du public. Un orateur en tribune s'adresse à la fois à son public, à sa famille politique et à ses opposants.

Dans le même sens, la position du public(s)¹⁶ constitue une autre particularité du discours parlementaire. Le public adopte un positionnement multiple, il est à la fois celui qui élit ses représentants, le spectateur, le représenté et l'assujetti. Le public joue ainsi un rôle paradoxal allant de l'actif au passif. En d'autres termes, il est présent et témoin de l'action politique mais exclut des décisions. Toutefois, cette passivité reste relative, puisque les parlementaires légifèrent au nom de leurs représentés, ce qui veut dire qu'ils sont symboliquement présents et

¹⁶ En info-com l'emploi de la notion du public au pluriel « induit l'idée qu'il existe plusieurs catégories de personnes aux goûts différents » (Corroy & Gonnet, 2008). Dans la présente recherche, nous faisons référence aux différents publics des débats parlementaires. Il ne s'agit pas du public comme un auditoire passif mais à une « communauté d'usage » (Soulez, 2004).

font partie prenante de ces décisions. En d'autres termes, même si les parlementaires jouissent du droit de légiférer, le peuple exerce indirectement une certaine influence dans le processus de décision puisque dans une démocratie, les représentants du peuple sont censés prendre des décisions qui relèvent de l'intérêt général et du respect à l'égard des électeurs.

II. Le discours parlementaire : un genre délibératif

« Délibérer avec dignité, élaborer de bonnes lois, dégager des choix politiques et les exprimer clairement, c'est bien certainement, ce que le pays attend de ses représentants » (Général De Gaulle, 1959¹⁷). Malgré les critiques acerbes à l'encontre du travail parlementaire, et particulièrement les débats en Assemblée, il demeure important de ne pas oublier qu'une démocratie ne peut exister sans délibération. La délibération constitue ainsi le fondement de toute action démocratique et représente un moment fort de la vie parlementaire.

1. Débattre au Parlement

En tant qu'une institution démocratique, la délibération constitue le fondement de la parole parlementaire. A travers la délibération, les assemblées parlementaires dessinaient le chemin des démocraties. En France, depuis la proclamation de la Première République en 1792 et particulièrement durant la III^e République, le Parlement est devenu le noyau du corps législatif et constitue une forme de démocratie contemporaine : « parlementer, c'était discourir et délibérer par l'éloquence mais aussi interpeler, contredire, interrompre, parfois chahuter le pouvoir » (Roussellier, 1997).

La délibération n'était pas seulement liée à l'éloquence mais aussi à la pertinence des arguments. En effet, le Parlement a joué un rôle prépondérant dans la construction des textes fondateurs du système législatif français notamment durant les années 1870 – 1930. Parmi ces lois, figurent les lois constitutionnelles de 1875, instaurant définitivement la Troisième République, les lois Jules Ferry 1881-1882 sur l'enseignement primaire (rendant l'école gratuite et laïque), les lois définissant les libertés et les responsabilités de la presse française, la loi relative à la création des syndicats professionnels (1884), les lois sur les associations

¹⁷ Message du Général de Gaulle aux députés, le 15 janvier 1959. <http://www.assemblee-nationale.fr/cinquantenaire/>

(1901), la loi de séparation des Églises et de l'État (1905) ... Les lois votées à cette époque, n'étaient pas « le diktat d'un seul parti mais le fruit de majorités d'idées qui donnaient au texte une assise plus grande et un degré plus élevé de légitimité nationale » (Roussellier, 2015 :11).

La délibération renvoie ici à un mode de prise de décision, ce qui la distingue d'une discussion ou d'une conversation. La délibération au Parlement, notamment en séance publique est liée à un processus d'échange et de confrontation allant de la présentation d'un projet de loi et jusqu'au vote. Toutefois, même si le vote est le moment décisif de toute décision politique, cela n'exclut pas l'échange, l'écoute mutuelle et l'argumentation entre les parlementaires. Ainsi, la délibération ne peut être réduite au vote, car pour voter il faut d'abord échanger et argumenter, la légitimité de toute décision prise doit résulter d'un processus de délibération démocratique.

Au Parlement, la séance publique et les commissions sont considérées comme des lieux officiels de la délibération. Cependant, il existe d'autres espaces de discussion moins visibles, privés qui renvoient aux coulisses de la vie parlementaire, tels que les couloirs, les réunions de groupe, les auditions, les bureaux des parlementaires... Ces deux espaces contribuent fortement au déroulement de l'action parlementaire. A titre d'exemple, la commission serait un espace « de répétition permettant aux représentants de roder leurs arguments » (Viktorovitch, 2010) pour les présenter en séance publique. Cet espace d'entraînement permet également aux parlementaires d'échanger entre eux pour mesurer la pertinence de leurs arguments et d'anticiper la réaction adverse et par conséquent de faciliter le déroulement des séances publiques. Les commissions deviennent ainsi, des espaces d'échange et des espaces de « coordination » pour reprendre l'expression de Viktorovitch (2010).

Pour Micheli (2010 :223), les discours en séances « visent autant sinon davantage à légitimer ou à illégitimer a posteriori une décision — dont la sociologie législative nous enseigne qu'elle a souvent été déjà prise ailleurs — qu'à persuader hic et nunc les « collègues » de voter dans un sens ou dans l'autre ». Selon cette thèse, la délibération en séance ne vise pas à convaincre le camp adverse mais plutôt de légitimer la décision prise au regard du public. Une telle conception, soutient l'hypothèse que l'existence d'une majorité parlementaire empêche la délibération, puisque le groupe majoritaire a plus de chance d'amender le texte que le groupe minoritaire. Toutefois, et en dépit de la décision prise, cela n'exclut pas l'échange et la confrontation, voir même l'affrontement lors des débats

parlementaires. En prenant l'exemple du « mariage pour tous », Viktorovitch (2013) explique que « Pendant deux semaines, Christiane Taubira et les députés de l'opposition se sont affrontés à maintes reprises, tous leurs arguments ont été discutés de manière extensive¹⁸ ». Ce qui veut dire qu'en dépit du fait majoritaire, la délibération existe encore au Parlement et contribue à éclairer l'opinion publique. Pour autant, Viktorovitch conclut sa thèse sur « la délibération parlementaire », en confirmant : « la délibération est beaucoup moins fréquente que ce que j'espérais... Mais beaucoup plus que ce que certains chercheurs ont voulu croire. La délibération est rare, certes, elle porte avant tout sur des dispositions techniques, mais elle est régulière. En cela, elle m'apparaît comme une dimension intrinsèque du débat parlementaire ».

2. La délibération en séance publique

Dans une décision collective, « les paroles peuvent modifier les opinions et même renverser le poids relatif des parties » (Urfalino, 2005 :99-144). De ce point de vue, quelles sont les contraintes de la délibération en séance publique ?

Une première contrainte qui s'oppose à la délibération en séance publique est d'abord l'organisation du travail législatif. Cet exercice est conditionné par les règles constitutionnelles de la parole en séance publique. Tout le monde ne peut prendre part dans la discussion, seuls les députés inscrits (légitimes) peuvent délibérer mais pour un temps limité. Dans un tel contexte, la délibération se voit confrontée avec la pensée habermassienne, qui tend plus vers un horizon régulateur, où cette dernière peut se dérouler sur un temps quasi-infini puisque l'objectif est de présenter tous les arguments nécessaires et sincères pour convenir à un consensus et favoriser la compréhension mutuelle entre participants.

Une autre contrainte réside dans la publicité des débats. Il est souvent avancé que la publicité des séances en public restreint la délibération, ce qui corrobore l'hypothèse selon laquelle, les débats en séance sont moins favorables à la délibération.

¹⁸ Voir l'intégralité de l'interview intitulée « Délibération et Démocratie : le Parlement est-il un lieu de délibération ? » sur le site du Millénaire 3 <https://www.millenaire3.com/Interview/2014/deliberation-et-democratie-le-parlement-est-il-un-lieu-de-deliberation>

Dans ce contexte, John Elster (1994) a évoqué l'idée que le contexte peut influencer les débats, selon lui « le contexte des débats (secrets ou publiés, à huis clos ou en public) peut aussi affecter la qualité des débats entre constituants impartiaux » (*Ibid.*, p. 249). Elster estime ainsi que le huis clos favorise les négociations, à l'inverse, la publicité favorise l'argumentation. Il ajoute « la publicité des débats encouragera en outre les constituants à adopter des principes préalables, le public tenant lieu de caisse de résonance à cet engagement préalable il sera ainsi plus difficile de renier » (*Ibid.*, p. 246). Elster souligne ici l'idée que la publicité pèse sur les locuteurs, et leurs arguments. Une fois exposés au public, ces arguments deviennent irréversibles.

Toutefois, Elster conclut son raisonnement en précisant que sur les questions constitutionnelles, il est préférable d'opter pour le huis clos : « l'argumentation est préférable à la négociation en raison de la force civilisatrice de l'hypocrisie, et le huis clos préférable la publicité des débats parce qu'il laisse moins de place à l'engagement préalable et à la surenchère » (*Ibid.*, p. 249). Il soulève ainsi le risque de passer de la « raison publique » à la « raison plébiscitaire » lors des délibérations en public.

Pour sa part, Simone Chambers (2004 :502) rejoint la thèse d'Elster, et estime que la publicité est une arme à double tranchant : elle a un effet positif mais aussi négatif sur la délibération qui change selon le contexte. Selon elle, l'effet positif est lié au fait que la publicité « permet un mécanisme démocratique qui contraint les participants à passer de la raison privée à la raison publique ». Toutefois, souligne-elle « quand nous considérons le mécanisme socratique, et non plus démocratique, la situation est quelque peu différente. Car nous constatons alors que la publicité a souvent un effet *nocif* ». En d'autres termes, la publicité permet de rendre la délibération transparente aux yeux du public, et tend par-là à exposer publiquement les raisons de soutenir une telle ou telle politique. Toutefois, il importe de s'assurer que la raison publique l'emporte et que les députés cherchent à convaincre plutôt que de plaire au public pour des raisons électorales. Raison pour laquelle, nombreux sont les théoriciens (dont Elster et Chambers), qui pensent que le secret renforce la qualité de la délibération. Lorsque les interactions sont à l'abri du public, elles encouragent davantage les locuteurs à exprimer librement leur position, à accepter des compromis et parfois même à changer de position.

Dans une interview avec le politologue Clément Viktorovitch (2013), ce dernier confirme qu'à la différence du huis clos, la séance publique favorise moins la délibération. Toutefois, il

n'exclut pas dans son propos le recours par moment en séance publique à une délibération inclusive. Il précise :

« L'exemple le plus fort m'a été donné durant l'examen du projet de loi sur le mariage pour tous. À l'Assemblée nationale, la première lecture s'est étalée sur 105 heures de débat, souvent marqués par une grande violence. Arriva le dernier jour de débat. L'un des derniers articles du projet visait à protéger les individus mariés à une personne du même sexe qui seraient envoyés par leur employeur dans un pays où l'homosexualité est punie par la loi. La rédaction proposée par le gouvernement n'était, de l'avis de plusieurs parlementaires UMP, pas assez précise. Hervé Mariton, l'un des principaux opposants au mariage pour tous, a déclaré à cette occasion que, si la loi devait être adoptée, il était du devoir de chacun de s'assurer qu'elle soit la plus protectrice possible pour tous les concitoyens. Il a donc déposé un amendement, tout en déclarant clairement que si cela posait un problème diplomatique, il était prêt à le retirer en faveur d'un amendement socialiste identique. Le débat qui s'est engagé sur cet amendement s'est révélé pleinement délibératif. Pourtant, la loi demeurait l'une des plus clivantes de ces dix dernières années¹⁹ ».

L'exemple de Viktorovitch montre qu'en dépit des hypothèses retenues sur l'effet de la publicité, celle-ci n'est pas toujours une contrainte et parfois même, elle peut renforcer la qualité de la délibération en séance publique. Cela dit, chaque modalité a ses mérites et ses inconvénients, qu'il s'agisse de la publicité ou du secret, les deux se déroulent dans des espaces différents et par conséquent, la délibération prend d'autres formes. Moins présente qu'elle soit, la délibération n'est pas totalement absente des débats en séances publiques.

¹⁹ Voir l'intégralité de l'interview intitulée « Délibération et Démocratie : le Parlement est-il un lieu de délibération ? » sur le site du Millénaire 3 <https://www.millenaire3.com/Interview/2014/deliberation-et-democratie-le-parlement-est-il-un-lieu-de-deliberation>

III. La parole parlementaire

Depuis l'histoire de la démocratie grecque, la conception de la démocratie se penchait vers une souveraineté collective fondée sur « the power of the people²⁰ ». Avec l'émergence des sociétés modernes et la diversité des régimes politiques, la définition de la démocratie s'est développée en une démocratie représentative dans laquelle les citoyens participent et choisissent en toute liberté leurs élus afin de leur déléguer le pouvoir. Le Parlement fait partie de cette démocratie représentative et constitue ainsi une institution démocratique qui incarne cette représentation.

Élections au pouvoir, liberté des délibérations, tels sont les attributs qui font du Parlement une instance démocratique. En ce sens, Nicolas Roussellier (1997 :24) souligne les caractéristiques du Parlement français, il précise « la force du parlementarisme français était de n'avoir jamais accepté de se lier les mains ni de sceller les paroles de ses orateurs. « Mandat impératif » et « pouvoir personnel » étaient les deux figures les plus honnies de la coutume républicaine» (*Ibid.*, p. 24). En d'autres termes, ce qui faisait la force du Parlement français était la détermination des parlementaires de mettre au cœur de leur travail l'intérêt général en dépit de toute division politique.

Entre-temps, « la Constitution de 1958 a placé le Parlement sous la tutelle du gouvernement non seulement en ce qui concerne la compétence et les procédures de décision, mais aussi pour la gestion de son temps de travail, qu'il s'agisse de la durée des sessions, de l'ordre du jour ou de la prise de parole» (Portelli, 2013 :71-82). Toutefois, la réforme constitutionnelle de 2008 a amplement réaménagé le pouvoir du parlement sous la V^e République. De nouvelles dispositions ont été mises en place afin d'assurer le bon déroulement du travail parlementaire et la bonne collaboration entre les pouvoirs de l'État. Parmi ces dispositions, figurent la modification de l'ordre du jour fixé par les Assemblées et l'augmentation du nombre des commissions permanentes et le renforcement de l'initiative législative des parlementaires. Par ailleurs, l'existence d'une majorité politiquement solidaire est la clé de voûte, pour la réussite de ces dispositions en particulier, et du travail parlementaire de manière générale.

²⁰ Étymologiquement, le terme démocratie désigne à la fois le peuple (*demos*) et le pouvoir (*Kratos*). Voir Mogens H et al., 2010, « Démocratie Athénienne- Démocratie Moderne : Tradition et influences. Entretiens sur l'Antiquité classique. Fondation Hardt, Vandoeuvres- Genève. p. 19

L'idée derrière cette réforme est de renforcer le pouvoir législatif, d'instaurer un nouvel équilibre entre le Parlement et le gouvernement et de permettre le bon déroulement de l'activité parlementaire. Toutefois, et comme disait Jean-Louis Debré « à force de déplorer « l'abaissement du Parlement », on a fini par croire qu'il ne se passait plus rien dans l'hémicycle²¹ ». Même si certains estiment que, le Parlement sous la V^e République joue un rôle de subordination et qu'il n'y a pas une véritable séparation des pouvoirs, il ne faut pas sous-estimer le travail du Parlement de même que celui des députés.

En effet, le Parlement peut encore exercer une pression tout du moins symbolique sur le gouvernement. Cela a été le cas récemment quand Christian Jacob²² a annoncé la volonté de son parti de déposer une motion de censure suite à l'affaire « Benalla ». L'idée derrière ce dépôt, ne visait pas de faire tomber le gouvernement, comme ce qui a été le cas avec le gouvernement Pompidou²³, puisque l'Assemblée nationale est dominée par la « majorité²⁴ » de La République en marche, et par conséquent ne peut pas avoir une majorité de vote. L'idée étant simplement de pousser le gouvernement à s'expliquer devant l'Assemblée, au-delà d'une simple séance de questions au gouvernement. De fait, on peut dire que le Parlement exerce encore son pouvoir à travers la parole.

Ainsi, le droit à la parole est un droit inhérent du statut parlementaire et du fondement des régimes politiques. Toutefois, l'exercice de ce droit est soumis aux règles du travail législatif qui encadrent et conditionnent cette prise de parole.

1. Une parole conditionnée

En effet, la scène parlementaire constitue un lieu d'échange, de partage et de confrontation des idées politiques. « Les parlements sont des institutions qui sont dédiées à la parole [...]».

²¹ Préface de Jean-Louis Debré *In* Jean Garrigues, « Les grands discours parlementaires de la Cinquième République », Armand Colin, Paris, 2006.

²² Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale.

²³ La motion de censure de 1962, contre l'élection du président de la République au suffrage universel direct a été la seule adoptée depuis 1958.

²⁴ En référence à la notion du parti dominant, comme un parti qui s'identifie au régime (voir *Les partis politiques* de Maurice Duverger, 1951).

L'activité des parlements est, ou peut être vue comme une activité linguistique²⁵ » (Bayley, 2004 :1-9). Les débats parlementaires sont l'occasion pour exposer le travail de l'Assemblée nationale en ce qui concerne la représentation du peuple, le vote des lois, le contrôle du gouvernement et l'évaluation des politiques publiques.

Ainsi, la parole parlementaire est une parole publique. Elle est non seulement diffusée à travers la « Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale » (LCP-AN) et par d'autres chaînes de télévision, mais aussi publiée sous forme d'un compte rendu édité au Journal officiel et sur le site de l'Assemblée nationale, ce qui permet au public de suivre de près le déroulement des débats notamment en séances publiques.

De ce fait, la parole parlementaire est soumise aux conditions du travail législatif. Les règles d'une prise de parole en séance publique sont bien définies par la loi, de même que ces acteurs (le Président, les rapporteurs, les députés et le Gouvernement). L'article 52 du Règlement prévoit que « le Président ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le Règlement et maintient l'ordre ; il peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance²⁶ ».

« *La séance est ouverte...* ». Par cette phrase rituelle le président de séance ouvre les débats et donne la parole aux députés. Aucun député ne peut prendre la parole, sans la permission du Président de séance ou encore s'il n'est pas inscrit sur la liste. Ainsi, la parole peut être prise en tribune ou depuis les travées, seules les interventions importantes peuvent avoir lieu en tribune.

Par ailleurs, il convient de distinguer deux types de prises de paroles, « en fonction du statut des locuteurs : les interventions interruptives (ou « prises de paroles non autorisées ») et les interventions introduites par le Président de séance (ou « paroles autorisées ») » (D. Desmarchelier, 2005 :120). En effet, il arrive souvent qu'un député « non-légitime²⁷ »

²⁵ Paul Bayley, « *Cross- Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse* », Londres, Benjamins, 2004, pp. 1-9: "Parliaments are institutions which are dedicated to talk [...]. The activity of parliaments is, or can be seen as, linguistic activity". (Nous traduisons).

²⁶ Voir le site de l'Assemblée nationale, « La séance plénière ». <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-legislatives/la-seance-pleniere>

²⁷ La légitimité dont nous parlons ne concerne pas le statut du député. Il s'agit des députés non-inscrits sur la liste du débat.

intervient rapidement sans que la parole lui soit attribuée. Cette prise de parole non-légitime s'appelle une interruption.

Les interruptions sont considérées comme « the salt in the soup » (Burkhardt, 2004), elles servent à intensifier les échanges entre le député légitime et le non-légitime. Ce sont « un instrument efficace pour perturber le locuteur légitime tout en exprimant de nouvelles idées, le plus souvent dans une forme brève » (Truan, 2017 :125-144). Dans son étude sur les interruptions à l'Assemblée nationale, Dominique Desmarchelier (2005 :121) explique que l'usage de ces interruptions diffère d'un pays à un autre. Si dans le Parlement français, les interruptions des parlementaires servent davantage à afficher une opinion qu'à questionner ou demander des précisions à l'orateur, les interruptions au Parlement néerlandais (Van Der Valk, 1998) ont deux fonctions, elles peuvent soit appuyer et soutenir les propos du locuteur (comme l'approbation) ou le disqualifier pour contester ses arguments (ex : l'attaque, l'interjection).

De fait, Il existe deux types d'interruptions à savoir, « les interruptions à visée polémique » et « les interruptions à visée coopérative » (Sandré, 2009 :69-81). Le premier type est intimement lié à l'attaque et la défense, et comprend l'attaque, le commentaire et l'interjection. Par ce type d'interruption, les locuteurs peuvent aller jusqu'à « poser leur légitimité et contester celle de l'adversaire » (Le Bart, 1998 :82) comme le cas dans des débats politiques (Sandré, 2009) et les débats médiatiques (Hugues Constantin de Chanay et Catherine Kerbrat-Orecchioni, 2010). Par ailleurs, l'interruption coopérative vise à aider ou échanger avec le locuteur. Elle regroupe l'approbation, la question et la requête et parfois même elle peut apporter un « soutien linguistique si le locuteur est en panne et marque verbalement sa recherche » (Sandré, 2009).

Pour ce qui est de paroles autorisées, elles s'orientent plus vers « des monologues, reposant davantage sur des prises de position institutionnelles que personnelles. Les arguments y paraissent plus réfléchis et plus contrôlés par les énonciateurs » (D. Desmarchelier, 2005 :120). Les interruptions, contrairement aux paroles autorisées, diffèrent que ce soit au niveau de la forme ou du fond. Ce sont souvent des paroles courtes et ordinaires qui se caractérisent par « l'absence des pronoms de première personne et l'utilisation des phrases nominales et par une argumentation de type *ad hominem* (ex : Plus c'est gros, mieux ça passe, Pas vous pas ça !...) » (D. Desmarchelier, 2005 :120).

Une autre contrainte qui s'impose à la parole parlementaire concerne le temps, un député ne peut monopoliser la parole autant qu'il le souhaite. En effet, la date et la durée de chaque séance sont déterminées par des règles constitutionnelles. Par ailleurs, la durée peut différer selon l'objet de la séance, entre le vote de loi ou le contrôle et l'évaluation. A titre d'exemple, le vote de loi s'étale sur plusieurs étapes, dont chacune nécessite un traitement différent, selon s'il s'agit des motions de procédure, d'une discussion générale, des interventions sur les articles et des amendements, d'une procédure du temps législatif programmée et du vote. Lors de la présentation d'un texte de loi, les discussions sur les articles et les amendements souvent requièrent plus de temps, comparées aux autres procédures.

2. Une parole partisane

Depuis son origine, la parole parlementaire est une parole partisane, « les partis politiques sont consubstantiels à la démocratie et au régime représentatif » (Jan, 2017 :5-16). Grâce à cette répartition partisane, les parlementaires critiquent, expriment leurs oppositions vis-à-vis du gouvernement, proposent des solutions et mènent des actions. Par ailleurs, « les systèmes électoraux tendent à la sur-représentation en sièges des partis qui recueillent le plus grand nombre de suffrages et à la sous-représentation des partis qui recueillent le plus petit nombre de suffrages²⁸ » (Douglas W. Rae, 1969 :173). Toutefois, « avec la révision constitutionnelle de 2008 et à l'institutionnalisation des groupes d'opposition et des groupes minoritaires, le conflit politique semble enfin être intégrer comme une valeur positive du régime politique sous la V^e République. La fonction exercée par les minorités parlementaires est ainsi légitimée et reconnue comme une condition de l'équilibre des pouvoirs dans une démocratie représentative » (P. Monge, 2015 :113).

Toutefois, et malgré cette révision, « les minorités parlementaires se sentent exclus du procédé délibératif » (P. Monge, 2015 :117). La construction du régime parlementaire français conduit les partis minoritaires à se fondre dans les partis majoritaires. En d'autres termes, le débat parlementaire se retrouve bloqué devant le fait majoritaire, puisque la décision finale revient au parti majoritaire. Comme cela avait été le cas durant le vote de la loi Collomb, en dépit des voix de l'opposition, la loi a été définitivement votée par l'Assemblée nationale, à la suite d'un vote majoritaire. Dès lors, il devient compliquer pour les partis minoritaires

²⁸ Douglas W. Rae, 1969 :173. In Jean-Claude Colliard, « Les régimes parlementaires contemporains », Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1978, p. 65

d'influencer les décisions politiques quand le Parlement est composé d'une majorité qui soutient le pouvoir exécutif.

Toutefois, il est important de souligner, là encore, que la logique majoritaire ne constitue pas toujours un obstacle dans le processus législatif. Nicolas Roussellier l'a souligné dans son livre « la force de gouverner » (1997 :87), en s'appuyant sur l'exemple du gouvernement d'Alexandre Millerand « soutenu par la même majorité à la fois large et compacte, avait pu gouverner avec une efficacité [...]. La seule condition était d'accepter que la souveraineté du pouvoir soit le fruit même du processus continu de délibération ». De fait, gouverner par une majorité n'est pas toujours une contrainte, mais peut constituer une force si l'intérêt public est mis au cœur de ce processus. Il revient donc aux députés d'exercer leurs fonctions de représentants de la Nation, qu'ils appartiennent à un parti majoritaire ou minoritaire, les députés jouissent des mêmes droits. C'est la conscience professionnelle et le sens de la responsabilité qui doivent régner lors des délibérations et des prises de décisions.

3. La légitimité de la parole parlementaire

La légitimité de la parole parlementaire réside dans le rôle qu'elle joue, c'est un instrument de médiation entre le peuple et le gouvernement. D'une part, le député est à la fois le représentant et la voix du peuple. Il vote les lois, contrôle les activités du gouvernement, et s'engage à remonter les problèmes rencontrés dans sa circonscription respective afin de respecter les intérêts de ses électeurs. D'autre part, le député s'inspire souvent des faits d'actualité pour les traiter en séances publiques. Les débats parlementaires constituent ainsi un enjeu de taille, porté par les acteurs politiques qui « tentent de les promouvoir, de les faire consacrer, protéger, légitimer par le droit » (Le Quang Sang, 2001 :12).

Le droit est considéré comme le fruit de l'action politique, tout projet ou proposition de loi doit relever du domaine de la loi, aucun texte ne saurait échapper à cette règle. Le droit est traduit par le langage exprimant l'idée du député, puis il se transforme en objet (l'élaboration du projet de loi) qui nécessite par la suite un passage à l'acte. L'acte politique est d'abord représenté par l'exposition du projet devant les membres du Parlement pour l'inscrire ensuite dans un processus de relation partisane. Cette dernière étape ne vise pas seulement de convaincre l'adversaire politique mais également de légitimer le choix politique d'une telle proposition vis-à-vis des citoyens. Pour donner une légitimité à leurs propositions ou

oppositions respectives, les parlementaires fondent leurs argumentations sur le statut propre au Parlement, et leur propre statut en tant que représentants du peuple.

3.1 Le statut du député

En tant que des élus de la Nation, les députés ont des droits mais aussi des devoirs régis par la Constitution. Parmi le droit le plus connu des députés, est l'immunité parlementaire. C'est un droit fondamental à l'exercice du mandat de député. L'immunité parlementaire n'est pas conçue comme un privilège mais plutôt un principe qui permet d'assurer l'indépendance et la liberté d'expression des députés, tout en respectant le régime disciplinaire de l'Assemblée nationale. Ce principe recouvre deux types d'immunités : l'irresponsabilité et l'inviolabilité. Ainsi définie, l'irresponsabilité « couvre tous les actes de la fonction parlementaire : interventions et votes, propositions de loi, amendements, rapports ou avis, questions, actes accomplis dans le cadre d'une mission confiée par les instances parlementaires²⁹ », ce qui permet de protéger le député de toute poursuite à l'égard des actions prises lors de son mandat. L'inviolabilité est une immunité qui vise à empêcher la poursuite du député pour des actes accomplis en tant que simple citoyen, pendant toute la durée de son mandat. A titre d'exemple, si le député est mis en examen, sauf en cas de crime, de délit flagrant ou de condamnation définitive, il ne peut pas faire l'objet d'une arrestation sans l'autorisation du Bureau de l'Assemblée. C'est le bureau qui déterminera la nature de la sanction et les mesures à prendre à son encontre (garde à vue, détention provisoire ou bien contrôle judiciaire).

Toutefois, pour jouir de ses droits, le député doit assumer ses devoirs. Les obligations liées au mandat de député sont multiples. L'interdiction de cumuler des fonctions publiques électives en parallèle avec son mandat, l'interdiction d'exercer dans certaines grandes institutions publiques (Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de la magistrature, Conseil économique, sociale et environnemental...), l'interdiction d'occuper des fonctions de direction dans des entreprises nationales, comptent parmi les principales obligations. Sur le plan financier, le député est tenu de déclarer son patrimoine en début et à la fin de son mandat ainsi que les activités professionnelles exercées rémunérées et non rémunérées.

²⁹ Extrait de la fiche de synthèse n°16 : Le statut du député. Site de l'Assemblée nationale <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/le-depute/le-statut-du-depute>

La légitimité et la reconnaissance du statut de député relève de ses droits et obligations qui lui permettent le libre exercice de la souveraineté nationale. Toutefois, il est important de s'interroger sur les autres facteurs qui permettent de déléguer cette souveraineté : sur quels fondements un groupe d'individu est légitime à prendre des décisions et se prononcer au nom d'autres groupes sociaux ?

Pour répondre à cette question, on peut se rapprocher de la distinction entre savoir et pouvoir chez Eliot Freidson, qui considère que le « savoir ne saurait être relié au pouvoir sans être concrétisé par des actions humaines elles-mêmes sous-tendues par des institutions organisées » (Paicheler, 1987). Selon lui, l'étude des professions et de leurs pouvoirs doit reposer sur une analyse des rôles professionnels attribués à un groupe d'individus. La question qui se pose est donc de savoir : « comment les membres d'une société déterminent qui est un professionnel et qui ne l'est pas » (Paicheler, 1987). Pour cela, Freidson distingue deux types d'accréditations pour la transmission du savoir : l'accréditation occupationnelle (suite à l'obtention d'un diplôme) et l'accréditation institutionnelle (liée aux établissements de formation).

Dans l'exercice du métier de député, l'accréditation et la reconnaissance de ses rôles professionnels n'est pas seulement liée à l'octroi des diplômes, relevant de grandes écoles (à titre d'exemple, l'ENA³⁰), mais « mobilise un ensemble de signes et de symboles qui accréditent l'image qu'il veut donner de lui-même et celle qu'il anticipe être attendue par ses interlocuteurs. Ces prescriptions de rôle sont multiples et hétérogènes ; elles dépendent du type de ressources politiques dont dispose prioritairement un élu, des caractéristiques des publics auxquels il est confronté et des situations de communication dans lesquelles il se trouve » (Briquet, 1994 : 16-26).

De ce fait, le processus de légitimation des députés ne comprend pas uniquement le statut juridique fixé par des droits et des devoirs mais également leur compétence en la matière. Si les électeurs votent pour un élu, c'est parce qu'ils croient d'abord en sa nécessité sociale, à ses engagements et aux savoirs qu'il mobilise dans ses discours (savoir-faire, compétences professionnelles, connaissances spécialisées, rapports avec les électeurs, etc). Il s'agit donc, de différents registres qu'emploient souvent les élus pour s'imposer et s'affirmer en tant que

³⁰ L'École nationale d'administration.

des représentants compétents et engagés. Toutefois, les registres employés par les députés changent selon la situation de communication et la nature du public (ordinaire ou spécifique).

Dans une étude sur le métier politique³¹, Briquet (1994 :16-26) expose les registres employés par le maire Jean-Pierre Brard pour jouer son rôle :

« Ce sont ainsi quatre registres principaux qui permettent à J.-P. Brard de jouer son rôle : le registre politique (signes de l'appartenance partisane), le registre de la proximité sociale (signes de conformité aux styles de vie des groupes sociaux qui le soutiennent prioritairement), le registre de la compétence (signes de l'efficacité gestionnaire), enfin, le registre local (signes de l'ancrage territorial). Selon les situations d'interaction dans lesquelles il se trouve, l'élu peut privilégier tel ou tel de ces registres, mais il reste contraint par l'image typifiée que ses interlocuteurs prêtent à son rôle ».

De ce fait, les rôles adoptés par les élus doivent être adaptés à la situation de communication et aux attentes de leur public. La situation de communication représente ainsi le *setting*³², qui regroupe un ensemble de contraintes, qui sont également des « cadres » qui permettent de définir les rôles à jouer, d'encadrer les interactions entre les locuteurs, de déterminer les comportements à adopter ainsi que les registres à employer.

3.2 Le contexte d'énonciation

En effet, la légitimité de la parole parlementaire provient principalement du statut propre au Parlement et de ses orateurs. De ce point de vue, le contexte d'énonciation et le statut de

³¹ Le Groupe d'étude du métier politique (GEMEP) est une équipe du Centre de recherches politiques de la Sorbonne, composée de G. Birenbaum, J.-L. Briquet, B. François, Ph. Garraud, J. Lagroye, J.-B. Legavre et F. Sawicki. Les membres du GEMEP ont observé le travail politique des élus dans plusieurs villes et agglomérations, notamment à l'occasion des campagnes électorales, en privilégiant une approche en terme de métier plutôt qu'en terme de profession. Un premier rapport sous forme de littérature grise avait synthétisé les premiers résultats de ces investigations (Métier politique et communication, Paris, CRP-Sorbonne, Université Paris I, septembre 1990, multigraphié). Lagroye Jacques. Être du métier. In: Politix, vol. 7, n°28, Quatrième trimestre 1994. Le métier d'élu : jeux de rôles. pp.

³²En référence à la notion du « setting » chez Hymes (1984). Voir *Vers la compétence de communication*. Paris, Crédif-Hatier, Collection LAL (Langues et Apprentissage des Langues).

l'orateur constitue un élément central dans le processus de légitimation, selon Le Bart (1998 :99) « l'autorité du discours reflète avant tout l'autorité socialement conférée à celui qui discourt ». Dans cette optique, la légitimation passe d'abord par la reconnaissance du statut social des personnes, des groupes et par une autorité institutionnelle.

Cette reconnaissance peut être générée à partir des normes à caractères divers : universel, affectif, spirituel, et légal. Ceci dit, la reconnaissance est le fruit de l'exercice d'influence des dominants ou bien d'obéissance volontaire de la part des dominés. De ce fait, la légitimation donne une certaine crédibilité aux acteurs politiques afin d'exercer leurs pouvoirs et définir les rôles et les missions des dominés. C'est dans ce sens que Weber définit les trois types classiques de la légitimation³³ :

- La légitimité traditionnelle : « repose sur la croyance routinière en la sainteté de traditions valables de tout temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens ». Dans ce mode de légitimité le dominant exerce un pouvoir total sur les dominés vu le caractère absolu des règles coutumières.
- La légitimité charismatique : « repose sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore (émanant) d'ordres révélés ou émis par celle-ci ». La légitimité ainsi est basée sur les connaissances prodigieuses du dominant qui font de lui un héros adulé, un bon leader capable d'attirer et de rassembler les foules.
- La légitimité légale-rationnelle : « repose sur la croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens ». Ce type de légitimité se manifeste par le respect mutuel de l'application correcte des règles du droit de la part des dominés et dominants.

De fait, un député est légitime de prendre la parole et représenter sa nation. Ce droit à la parole est le fruit d'une légitimité juridique, considérée « la forme la plus « dure » de légitimité dont puisse se prévaloir un locuteur » (Le Bart, 1998 :100). Le poids de la parole

³³ Yves Sintomer, La démocratie impossible ? *Politique et modernité chez Weber et Habermas*. Editions La Découverte 1999. p.36

parlementaire émane de cette autorité juridique qui habilite le locuteur, selon l'expression d'Austin (1970) à « faire des choses avec des mots » à agir avec les mots, à dire qu'on promet sans rien promettre.

En effet, « l'usage du langage, c'est-à-dire aussi bien la manière que la matière du discours, dépend de la position sociale du locuteur qui commande l'accès qu'il peut avoir à la langue de l'institution, à la parole officielle, orthodoxe, légitime » (Bourdieu, 1982 :107), c'est cette autorité juridique qui fait toute la différence. Bourdieu parle ainsi d'« actes d'institution », pour rappeler que « l'énoncé performatif (...) ne peut exister sociologiquement indépendamment de l'institution qui lui confère sa raison d'être ». (Le Bart, 1998 :105). Ce sont ces propriétés intrinsèques du discours parlementaire qui font de lui un discours d'autorité, légitime par ses acteurs et par sa situation de communication. En ce sens, le contexte permet non seulement de légitimer la prise de parole des individus mais aussi les productions y sont liées.

IV. La production des contenus parlementaires

Cette partie consiste à présenter les étapes clés dans le processus de la fabrique des lois, allant de l'élaboration d'une proposition de loi jusqu'au discours légitimant ce texte.

1. L'élaboration d'une proposition de loi

La question de la fabrique législative, s'inscrit dans une démarche réflexive sur l'un des piliers centraux du travail parlementaire, celui de la fabrique des lois.

Dans le cadre ainsi défini, la proposition d'un projet de texte législatif appartient au premier ministre mais également à tout parlementaire. Le dépôt d'une proposition de loi peut être réalisé par tout parlementaire, seul ou de manière groupée. Toutefois, il convient de rappeler que les dispositions de cette proposition doivent entrer dans le champ délimité à ce type de normes par la Constitution. De fait, le parlementaire est assez libre sur le sujet qu'il voudra voir aborder. Cependant, il convient d'ores et déjà de noter que les motifs à l'origine de ce dépôt ne sont pas toujours dénués d'intérêt personnel pour le parlementaire voir un groupe dans son ensemble.

2. Les motifs d'une proposition de loi

Les propositions et les amendements parlementaires ne sont pas recevables s'ils diminuent les ressources publiques, créent ou aggravent les charges publiques (Jean-Paul Valette, 2014 : 139). En effet, l'idée à la base d'un dépôt et les motifs d'une proposition de loi peuvent variées et correspondent à l'une des catégories ci-après, même si cette liste ne peut se prétendre exhaustive³⁴ :

- La mise en œuvre d'un programme :

Le parlementaire entend répondre favorablement au panel de citoyens ayant voté pour lui en présentant des propositions qui se font fort de reprendre un point voire l'ensemble des éléments de son programme électoral. Ces éléments peuvent être multiples, le plus souvent liés à un territoire et représentatifs des habitants de ce territoire. Par ce dépôt, le parlementaire s'assure de satisfaire une majorité et de préparer éventuellement une nouvelle échéance électorale, en arguant du fait qu'il tient ses promesses, peu importe que la proposition de loi soit adoptée ou pas. Il n'y a cependant aucune obligation à respecter les promesses d'un programme mais le risque est fort de se couper totalement de sa base électorale et de se voir condamné à moyen terme à ne pas être réélu.

- La réponse à la demande d'une catégorie sociale (économique, professionnelle...) :

Cette pratique peut être louable si le parlementaire reste totalement neutre et indifférent des résultats escomptés de la proposition qui est déposée. Bien souvent, sans que cela soit affiché expressément, il arrive que les parlementaires subissent certaines pressions de la part des lobbies. Comme le cas pour les propositions de loi sur la limitation de la vente de cigarettes électroniques par les burocrates, les multiples propositions relatives à la réduction des contraintes liées à l'obtention de la carte d'ancien combattant, les projets portant sur la mise à disposition libre de certains médicaments, ... On comprend bien que la proposition peut tendre implicitement à favoriser des groupes qui en attendent un gain économique (sans prétendre que le parlementaire en tire un quelconque gain financier ce qui est pénalement interdit), ou encore à se créer un « vivier » de voix pour une élection.

³⁴ Sénat Service des Relations Internationales, « RÉDIGER LA LOI Guide de rédaction des propositions de loi et des amendements », Edition 2007.

Cette pratique fait référence au lobbyisme courant et clairement affiché aux États-Unis, (NRA, grands groupes pharmaceutiques ou de l'industrie du tabac, ...). Existante, elle reste cependant taboue dans le paysage politique français.

- La réponse instantanée à des faits d'actualité :

Avec le développement d'internet, mais plus encore des réseaux sociaux, l'accès à l'information est devenu universel et instantané. L'information est passée d'une sélection approfondie à un consumérisme de masse sans que celle-ci ait pu être travaillée ou vérifiée. Le parlementaire a pris acte de cette réalité modifiée. Il se nourrit des informations de ce néo-journalisme pour déposer une proposition de loi, censée répondre. L'objectif principal derrière ce dépôt est de montrer aux citoyens, que le parlementaire a pris conscience du fait et qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour y remédier. Par ailleurs, ce type de propositions pourrait ne pas aboutir pour deux raisons : soit parce qu'il vient de reprendre un dispositif déjà existant dans la loi, soit que le sujet n'était qu'éphémère ou peu important. Mais dans les deux cas, cela peut favoriser la popularité du parlementaire.

- L'affichage politique à un instant :

De même que la proposition de loi instantanée, le parlementaire peut vouloir utiliser le dépôt d'une proposition pour afficher son positionnement idéologique et politique à un instant donné. La visée d'une telle proposition n'est cependant plus l'augmentation d'une base citoyenne acquise mais plutôt l'attachement du parlementaire à certaines valeurs portées par un groupe politique donné, le sien ou un autre. Il est rare également que ce type de proposition aboutisse. Le risque d'une mise à l'écart ou d'exclusion par son groupe est également très important. Il convient donc de mesurer avec sagacité l'usage de ce type de proposition.

- La proposition pour devancer le Gouvernement qui tarde à mettre en œuvre une réforme annoncée :

Le parlementaire use dans cette position de son pouvoir pour mettre en avant les lacunes du gouvernement en place. Il est bien entendu que ce type de propositions est très majoritairement utilisé par des groupes politiques hostiles à ce gouvernement. Par cet usage spécifique, le parlementaire entend montrer aux citoyens que le gouvernement ne tient pas les promesses faites dans le cadre de son programme. En le devançant, il démontre l'absence

d'action et compte ainsi déstabiliser le gouvernement notamment lors de discussions avec les organisations syndicales.

- La modification du droit existant :

D'usage courant, ce type de proposition de loi ne possède pas une portée très importante. Elle procède majoritairement à des modifications mineures d'un texte (augmentation de la durée d'une peine, d'une infraction pénale par exemple), ou à la suppression de données devenues obsolètes. Le parlementaire use donc de son pouvoir de dépôt de proposition de loi, pour permettre une modification du droit existant et du bien public, c'est ce qu'on appelle le droit d'amendement. L'adoption du texte normatif n'a dans ce cas aucune importance réelle pour le parlementaire et son abandon reste un détail insignifiant.

Ainsi, il peut être intéressant de noter que le citoyen peut être également plus ou moins associé à l'élaboration d'un projet de loi et donc d'apporter au gouvernement son éclairage et son avis sur un sujet. Cela fut le cas en 2015, lorsque des internautes ont participé à l'avant-projet de la loi sur le numérique sur lequel ils étaient invités à débattre et à donner leur avis. A l'échéance de trois semaines de concertation, le gouvernement s'est engagé à examiner les articles ou les dispositions de l'avant-projet les plus plébiscités et à indiquer lors du dépôt du projet de loi définitif les raisons pour lesquelles il avait retenu ou rejeté telle ou telle proposition. Ce type de démarche demeure important pour favoriser la participation citoyenne et rendre le travail législatif plus transparent.

En somme, la construction des contenus parlementaires en matière de loi répond à deux besoins : le premier est lié à la nécessité de mettre fin à un problème existant provoquant des troubles économiques, sociaux ou politiques qui peuvent nuire à l'équilibre de la société ; le deuxième provient de la construction d'un fait social que ce soit à travers le biais médiatique ou politique pour provoquer l'intervention du législateur.

De fait, la construction des textes de loi devient le fruit de tout un processus qui commence de l'émergence ou de la construction du fait social jusqu'au vote et la mise en vigueur de cette loi. Toutefois, la mise en vigueur d'une loi dépend principalement du talent de l'orateur à pousser ses interlocuteurs, et à partager avec lui le goût de telle ou telle réforme. Comme le pointe Julie Le Quang Sang (2001 :15) « un texte peut, par conséquent, traverser plusieurs phases, être constitué socialement et politiquement, mais ne pas parvenir à dépasser le stade

du passage en commission, à être inscrit à l'agenda ... ou percer sur la scène parlementaire, mais avorter ... ou n'aboutir que très tardivement ».

3. Le discours légitimant une loi

Bien que le Parlement soit une institution productrice de texte, pour reprendre les mots de Micheli (2010 :196), c'est aussi une institution productrice de discours. En effet, une étape décisive dans la présentation d'un projet de loi, est la préparation du discours qui va accompagner ce projet. Dans un tel contexte, le discours occupe une place primordiale pour présenter le projet et convaincre les membres de l'Assemblée à voter cette loi. Ce faisant, le discours doit se baser sur une logique argumentative visant à convaincre les membres de son parti politique, l'adversaire et indirectement l'opinion publique.

4. De la conception à la présentation d'une loi

La production des contenus parlementaires répond à plusieurs contraintes. Il s'agit d'abord de définir l'objet à aborder pour l'inscrire dans un cadre législatif (préparer une proposition de loi). Ensuite, il s'agit de produire le discours qui légitimera cette proposition afin de prouver son efficacité et répondre aux attentes de l'opinion publique. Enfin, il s'agit d'inscrire ce processus dans des relations partisans (convaincre son adversaire pour avoir une majorité de vote et légitimer ses choix politiques).

Une fois que le sujet est défini et inscrit dans un cadre législatif, le parlementaire prépare le discours qui légitimera cette proposition et ses conséquences législatives. De ce point de vue, l'orateur doit affirmer la valeur spécifique de son texte et s'appuyer sur un jeu de rôle, d'argumentation et de prises de positions. Il peut s'approprier ainsi le rôle du *law maker*, en ce qui relève de sa capacité législative³⁵, ou de *policy maker* du moment qu'il participe à la conception du projet ou du *promoteur* (le porteur de changement). Au-delà de ces deux rôles, il peut se présenter en tant que *représentant du peuple*, il est à la fois le représentant élu et le représentant territorial (il fait remonter les problèmes de sa circonscription pour faire entendre la voix de ses élus). Il est aussi *le défenseur de l'intérêt public*, le garant de la légalité et de la justice sociale (lorsqu'il s'exprime au nom des valeurs républicaines).

³⁵ Voir Marc Milet, « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », Revue Française d'Administration Publique, N°135, L'ENA 2010.

L'adhésion à une argumentation est définie par des règles, qui déterminent la façon de dire et d'exprimer les choses. Le langage est un élément déterminant pour accompagner le processus d'argumentation. Le discours ainsi, ne doit pas seulement refléter le sens mais également le créer à travers le jeu d'argumentation et la prise de position que peut adopter l'orateur. Comme l'affirme G. Vignaux (1995 :199-225) argumenter, « c'est à la fois, défendre un point de vue et vouloir le faire partager, autrement dit : choisir ses mots et organiser son discours dans l'intention de faire adhérer à des idées, à des convictions ».

Toutefois et afin d'adhérer à ses idées, l'orateur doit adapter son langage au contexte d'énonciation. Autrement dit, le discours doit d'emblée s'inspirer de deux éléments : la rhétorique et la culture. Dans ce contexte, la rhétorique est conçue comme un « ensemble de procédures jouant sur le sens ou attestées pour peu qu'on se constitue une grille restreinte des incitations d'émotions au regard des modes de la croyance ou de l'adhésion collective » (G. Vignaux, 1995) ; la culture est l'ensemble de variations qui déterminent la façon de se présenter et représenter le monde. Ce faisant, pour chaque discours il y a une manière de présenter les faits et suggérer des solutions qui doivent être adaptées aux normes culturelles de chaque société, c'est ce qui permet d'inscrire l'argumentation sous forme de « logique naturelle » (Grize, 1996).

La légitimation du discours accompagnant un texte de loi, révèle tout d'abord les objectifs et les fins individuels des parlementaires et ceux de leurs familles politiques. Ce faisant, le discours de légitimation reflète en particulier l'idéologie de l'orateur, son identité, et celle de son groupe politique. Lors des débats, les acteurs politiques renvoient à travers leur discours une représentation d'eux-mêmes et souvent l'image qu'ils se font à travers la parole. Le langage ne constitue pas seulement un mode d'expression de l'identité politique, mais participe activement à sa reconstruction. Comme l'affirme Benveniste c'est « *dans et par le langage que se construisent les identités politiques* » (Mayaffre, 2003 :1).

Ainsi, pour que le discours soit légitime, il faudrait que le sujet lui-même soit convaincant et crédible. Pour cela, il doit s'inspirer d'une autorité institutionnelle (ayant un statut social) ou personnelle (ayant un rapport de force ou de savoir-faire). De même, la crédibilité du sujet parlant est un élément essentiel dans la stratégie de persuasion. Elle s'exprime par le fait de dire la vérité sans prétendre à la vérité absolue et peut être influencée par l'image de l'orateur, si ce dernier perd son image, le sujet perd aussi sa crédibilité même s'il dit la vérité. Ainsi,

l'enjeu de persuasion nécessite que le sujet évoqué soit captivant pour attirer l'attention du public. En cela, l'orateur doit recourir soit aux croyances et valeurs partagées, soit aux sujets polémiques ou bien dramatiques.

Dans cette perspective, Cécile Vigour (2013 :143) a montré dans une analyse lexicale d'autres facteurs qui peuvent éventuellement renforcer ou affaiblir la légitimité des orateurs, notamment « *la division sexuelle, les compétences professionnelles, et l'ancienneté dans la fonction* »³⁶. Ce sont des facteurs clés qui pèsent sur les croyances. Elle signale dans son étude une surreprésentation des hommes sur les femmes (10%), habilités à prendre des positions en matière de justice. Ces députés sont majoritairement des experts du domaine (avocat, inspecteur de finance, professeur de droit...etc) ou des anciens députés qui ont une large culture et peuvent intervenir sur n'importe quel sujet.

Conclusion

Si l'ensemble de ces éléments montrent l'importance et l'impact des débats parlementaires ainsi que le rôle qu'ils ont joué dans l'instauration de nouvelles réformes, ils nous incitent également à réfléchir à la mobilisation de ces ressources de légitimité (statut, mandat, compétence...) pour mettre en avant certaines thématiques ou certains faits sociaux capable d'engendrer des controverses et de diviser non seulement les opinions mais aussi les individus.

³⁶ Cécile Vigour, in Galembert et al., « *Faire parler le parlement* » *Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, chapitre 7, p. 143. Droit et Société 2013.

Chapitre 2 : Discours & Identité

Comme l'a montré P. Bourdieu (1982), les rapports de communication sont aussi des rapports de pouvoir, il n'y a pas de mot neutre ni de mot innocent. Chaque mot prononcé est destiné à une fin particulière, chaque expression détermine la valeur de ce qu'on dit. « Dans une société où les rapports de domination sont relativement stabilisés, il existe une langue légitime, qui en partie liée avec l'État et qui exerce un pouvoir de domination symbolique : comme toute domination symbolique, son action repose sur la dissimulation et la méconnaissance ; ceux sur qui elle opère la subissent d'autant plus profondément qu'ils en ignorent la nature» (Emmanuel Terray, 2012).

Quand les mots sont destinés à nommer, à catégoriser, à juger et à représenter autrui, ils deviennent des cartes pour jouer des identités et dessiner l'identité d'autrui. Autrement dit, l'identité de celui qui parle contre celui dont on parle. Une identité qui se construit et se développe à travers le discours, ornée par une « langue légitime » qui se nourrit des paroles émanant des acteurs politiques et médiatiques. En ce sens, la présentation de soi et la représentation de l'autre est une affaire de pouvoir, d'un groupe dominant qui légifère sur des groupes dominés. Comment expliquer ce rapport de majorité contre minorité ? Comment ces identités se construisent-elles ? Et à travers quel moyen ? Dans ce cas, peut-on parler de discours identitaire ?

I. Le discours identitaire

Dans les débats, l'interaction discursive des parlementaires est fondée sur le dialogue et la conscience d'agir dans un lieu institutionnel devant un grand public, composé de différentes familles politiques, de journalistes et de téléspectateurs. Le discours parlementaire « ne prend jamais la forme d'un échange simple entre deux personnes singulières. Le locuteur y est toujours davantage qu'un « individu » son propos vise toujours des groupes et les personnages qui peuplent son discours sont eux-mêmes les représentants de vastes collectifs » (Le Bart 1998 : 87). Conscient de cet enjeu, chaque parlementaire tend à construire son image de marque, tout en mettant en avant son identité et celle de son groupe politique. Cette mise en scène est reflétée par la manière dont chacun s'adresse à ses interlocuteurs, le rôle qu'il peut

adopter, la position dans laquelle il se revendique, le discours mené, et le statut social légitimant cette prise de parole.

En effet, ces stratégies participent à la construction de l'ethos et reflètent, en parallèle, l'identité politique du locuteur. En ce sens, l'identité politique est conçue comme un processus d'interactions entre présentation par autrui (alliés, adversaires, commentateurs de la vie politique, etc.) et présentation de soi (Lefebvre, 2004³⁷). Cela signifie que l'identité politique est avant tout une représentation que l'on a de soi (Mayaffre, 2003). Il s'agit ainsi de s'identifier pour favoriser l'identification de son public, le locuteur cherche à travers des moyens linguistiques de construire un espace dans lequel son auditoire pourra s'affirmer et se développer, un « espace identitaire » pour reprendre les mots de D. Mayaffre (2003), qui regroupe à la fois les acteurs de la même famille politique et ceux qui se reconnaissent en cette famille. En d'autres termes, le discours identitaire³⁸ est une représentation individuelle (soi-même) et collective (regroupant la même famille politique, l'adversaire et autrui), qui s'affirme à travers le langage et se légitime par le statut social des locuteurs.

En un sens, le Parlement n'est pas seulement le lieu pour prononcer des discours, et traiter des phénomènes politiques, économiques ou sociaux, mais comme le notent Wodak et Van Dijk (2000) c'est aussi un lieu pour construire, contester et co-construire des identités à travers le langage aux niveaux micro et macro³⁹. Il s'agit ainsi, de promouvoir des idéologies axées sur la représentation de soi et d'autrui, d'un jeu de compétitivité entre les orateurs où chacun tend à « construire un ethos par contraste avec celui attribué à l'adversaire » (Micheli, 2007 :67-84). En d'autres termes, remettre en question son opposant afin de se donner une image positive, crédible, capable de renforcer l'ethos pour tenter de concilier le logos et toucher le pathos. De ce fait, « les débats parlementaires visent à atteindre un certain nombre d'objectifs institutionnels, à savoir la revendication du statut, la persuasion, la négociation, la

³⁷ Lefebvre Rémi, 2004, *In* Arambourou Clément, « L'ethos politique de Jean Lassalle à travers ses livres. Entre individualisation politique et représentation sociale », *Mots. Les langages du politique*, 2018/2 (n° 117), p. 131-147.

³⁸ Nous sommes conscients du changement qu'a impacté le sens de l'adjectif identitaire, mais ce que nous signifions par le discours identitaire, dans la présente recherche, c'est particulièrement un discours qui exprime une identité.

³⁹ Wodak et Van Dijk (2000), *in* Cornelia Ilie, « European Parliaments under Scrutiny: Discourse strategies and interaction practices », 2010, p.58 “[...] constructing, challenging and co-constructing identities through language at micro and macro levels”. Nous traduisons.

définition de l'agenda-setting et la construction de l'opinion, selon les principes idéologiques de chaque parti » (C. Ilie, 2010: 9⁴⁰).

1. Ethos dans le discours parlementaire

Être un parlementaire c'est avant tout « s'affirmer, devenir un intellectuel, un individu compétent, courageux, légitime, apte à participer à l'action politique. Les parlementaires revendiquent des qualités associant la prise de parole à la détention de la force et du savoir » (Camille Dugrand, 2012).

1.1 Présentation de soi

Prendre la parole, c'est projeter bon gré, mal gré, une certaine image de sa personne (Ruth Amossy, 2010). Toutefois, l'image que nous construisons de nous-même, peut varier selon la nature de l'interlocuteur et le lieu dont lequel on se retrouve (maison, bureau, institut, théâtre...). Cette image s'adapte au contexte, à l'objectif fixé et au sujet traité.

La présentation de soi est ainsi un mélange de traits verbaux et non-verbaux, renvoyant au caractère du locuteur, à son comportement, à son discours, et à sa façon d'être (la gestuelle, les mimiques, l'aspect vestimentaire...), qui participent à la construction de l'ethos singulier et peuvent renvoyer à ce que Aristote (Vergnières, 1995 : 73) désigne par un « *ethos* mou », un « mauvais *ethos* » ou bien un « très bon *ethos* ». Autrement dit, « l'impression morale produite par un orateur » (Bailly, 1901⁴¹). En ce sens, les signes que l'ethos renvoie, reflètent sa manière d'être et de paraître, « en façonnant mon *ethos*, je dessine ce que je vais devenir » (Vergnières, 1995 : 143).

Toutefois, l'ethos ne renvoie pas seulement à des signes intra-discursifs mais également à d'autres signes extra-discursifs. Car selon Aristote, il existe une image ou « une opinion préconçue sur le caractère de celui qui parle » (Plantin, 2016 : 245), cette image pré-

⁴⁰ Cornelia Ilie, « European Parliaments under Scrutiny: Discourse strategies and interaction practices », 2010, p.9, "Parliamentary debates are meant to achieve a number of institutionally specific purposes, namely position-claiming, persuading, negotiating, agenda-setting, and opinion building, usually along ideological of party lines". Nous traduisons.

⁴¹ Bailly (1901), *Abrégé du dictionnaire grec-français*. In Plantin (2016), *Dictionnaire de l'argumentation*. Une introduction aux études d'argumentation. ENS Éditions. p. 240.

discursive reflète la manière dont l'auditoire perçoit le locuteur, ce qui mène à formuler une opinion positive ou négative. Cette dernière, relève de l'image de marque du locuteur, de tous ce qui peut le caractériser avant même sa prise de parole, comme sa réputation, son charisme...etc. L'opinion préconçue dont parle Aristote, correspond à ce que Amossy (1999), désigne par l'ethos « préalable ». Selon lui, « l'ethos préalable s'élabore sur la base du rôle que remplit l'orateur dans l'espace social (ses fonctions institutionnelles, son statut et son pouvoir) mais aussi sur la base de la représentation collective ou du stéréotype qui circule sur sa personne » (Plantin, 2016 : 245).

De ce fait, la présentation de soi n'est pas seulement l'image que renvoie l'orateur mais également l'image perçue par son interlocuteur. En ce sens, « l'ethos est affaire de croisement de regards : regard de l'autre sur celui qui parle, regard de celui qui parle sur la façon dont il pense que l'autre le voit » (Charaudeau, 2005 :88), ce qui veut dire que l'ethos se constitue en amont et pendant le discours.

1.2 L'ethos de crédibilité vs l'ethos d'identification

Dans le discours politique, et le discours parlementaire en particulier, le statut de l'orateur et sa manière de mener le débat est d'une extrême importance, notamment pendant la présentation d'un nouveau projet de loi. En dépit de la nature de son projet, l'orateur doit être à la fois crédible pour que « l'on puisse croire en son pouvoir de faire, et servir de support d'identification à sa personne, car pour adhérer à ses idées, il faut que l'on adhère à sa personne » (Alsafar, 2014 :26). De fait, ce processus d'adhésion est intrinsèquement lié à l'image que veut se donner l'orateur et les idées qu'il propose, raison pour laquelle « il ne faut pas séparer l'ethos des idées, car la façon de poser celles-ci peut être constructeur d'image » (Charaudeau, 2005 :91).

En ce sens, Charaudeau (2005) différencie deux grandes catégories d'ethos : les *ethos*⁴² de *crédibilité* (fondés sur la raison) et les *ethos* d'*identification* (fondés sur l'affect). Pour lui, la crédibilité est dissociée de l'identité sociale, elle est cependant « le résultat d'une construction opérée par le sujet parlant de son identité discursive de telle sorte que les autres soient conduits à le juger *digne de crédit* » (2005 :91). En d'autres termes, la crédibilité n'est

⁴² A. Alsafar, (2014 :26), en citant Amossy (2010 :17), explique que le pluriel du mot *ethos* est *èthe*, mais les auteurs préfèrent employer le pluriel *des ethos*.

manifestée que si les idées sont sincères et transparentes, réelles et applicables, afin de garantir une certaine efficacité. En effet, la crédibilité est fondamentale pour les parlementaires, puisque ces derniers représentent le peuple, s'identifient au nom d'une institution démocratique et s'affirment au nom de la loi. Ce faisant, pour construire un ethos crédible, l'homme politique, en l'occurrence le parlementaire, doit se montrer, pour reprendre les termes de Charaudeau « sérieux, vertueux, et compétent ».

Pour ce qui est des ethos d'identification, l'ethos est fondé sur un discours d'affect permettant un partage entre le locuteur, l'interlocuteur et un tiers (le public). Dans ce contexte, Charaudeau (2005 :105) explique que :

« Toute construction d'ethos se fait dans un rapport triangulaire entre soi, l'autre et un tiers absent porteur d'une image idéale de référence : le soi cherche à endosser cette image idéale, l'autre se laisse emporter par un mouvement d'adhésion à la personne qui s'adresse à lui par l'intermédiaire de cette même image idéale de référence ».

La contrainte que pose l'ethos d'identification est ce rapport triangulaire qui exige au locuteur de fonder « un espace identitaire », dans lequel tous ceux qui adhèrent à ses idées pourront s'y identifier et s'y reconnaître. Toutefois, pour élargir cet espace, et toucher un large public, les acteurs politiques n'hésitent pas à jouer sur les valeurs des autres camps pour se montrer différents et atypiques. Pour Clément Arambourou (2018), la production d'une personnalité dotée de qualités personnelles remarquables par le recours aux affects se réfère bien souvent à des catégories et des divisions du monde social. Dans son analyse de l'ethos politique de Jean Lassalle (candidat à l'élection présidentielle de 2017), notamment à travers ses livres, Arambourou montre que pour élargir son électorat, Jean Lassalle revendique une appartenance populaire. Fils du peuple, paysan, il se montre en scène en train d'accomplir des travaux manuels (artisan politique), et par conséquent il met en scène un *ethos* viril de combattant en politique...etc. En effet, toutes ces images mises en scène visent à renforcer son identification, et son appartenance sociale à des groupes sociaux (populaires et agricoles) afin de paraître le représentant, la voix et l'élu de cette tranche de population.

Contrairement à l'ethos de crédibilité, l'ethos d'identification se caractérise par une polyvalence d'images. Face à cette pluralité, il demeure difficile de définir les traits qui caractérisent l'ethos d'identification dans le discours politique. Toutefois, parmi les images les plus récurrentes, nous trouverons, selon Charaudeau (2005 :106) : l'ethos de « puissance »,

l'ethos de « caractère », l'ethos d'« intelligence », et l'ethos d'« humanité ». Ces ethos sont plus tournés vers soi, mais il existe un autre ethos que les acteurs politiques mettent souvent en scène, c'est celui de l'ethos de « chef » pour se présenter en tant qu'un leader capable, de rassembler, de défendre les intérêts de son pays, et de préserver sa nation. Ce type d'ethos est constamment mis en scène pendant les élections afin de pousser les citoyens à s'identifier à cette image idéalisée.

2. Identité discursive vs Identité sociale

L'identité est avant tout une affaire de *self* et de société. Pour G.H Mead « la société humaine telle que nous la connaissons n'existerait pas s'il n'y avait des esprits et des sois⁴³» et inversement, les individus « n'auraient ni esprit ni soi, si ceux-ci n'avaient émergé au cours du processus social⁴⁴» . L'idée développée par Mead met au cœur du processus d'interaction l'existence du Soi et de la société, un soi qui se développe tout au long de l'activité sociale. En d'autres termes, « sans société, il n'y a pas de Self, et sans Self, il n'y a pas d'esprit⁴⁵». Les membres d'une société prennent conscience de leur existence au sein de la société. Toutefois, pour qu'elle se fasse, cette prise de conscience de soi a besoin de différence, de différence vis-à-vis d'un autre que soi. « Ce n'est qu'en percevant l'autre comme différent, que peut naître la conscience identitaire », souligne Charaudeau (2009). Autrement dit, ce n'est que devant un être semblable ou différent de moi que je prends conscience de mon identité. Cette prise de conscience se concrétise à travers un échange, une discussion, un débat, une prise de parole durant lesquels on se présente, on s'identifie et on s'affirme par rapport aux autres, qu'il s'agit de leurs idées, de leurs positions, de leurs visions, ou encore de leur projet. Comme l'explique Charaudeau (2009) :

« Chacun des partenaires de l'échange est engagé dans un processus réciproque (mais non symétrique) de reconnaissance de l'autre et de différenciation vis-à-vis de cet autre, chacun se légitimant et légitimant l'autre à travers une sorte de "regard

⁴³ Voir Alexis Cukier et Eva Debray, « La théorie sociale de G.H. Mead ». Edition Le Bord de L'eau, 2014, p. 10.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ E. Faris, « *Review of Mind, Self, and Society by George Herbert Mead*», in Daniel Cefaï et Louis Quéré, «L'esprit, le soi et la société». PUF, 2006, p. 18

évaluateur" qui permet de dire que l'identité se construit à travers une croisée des regards : "il y a l'autre et il y a moi, et c'est de l'autre que je tiens le moi" ».

Ce regard évaluateur dont parlait Charaudeau peut être lié à deux facteurs : le premier renvoie à la façon d'être et de paraître, d'un « moi » vis-à-vis des autres, qui peut se définir à travers le discours, (je dis ce que je suis et ce que je veux être) ; le deuxième est plutôt lié au statut social que peut occuper le « je », un statut attribué par une autorité et reconnu par la société. En effet, dans le processus identitaire comme l'expliquent Chauchat et Busquets (1999 :212), « deux perspectives peuvent être mises en évidence : celles qui, centrées sur la dimension psychologique du phénomène identitaire, tentent de rendre compte des processus individuels mis en jeu ; et celles qui, centrées sur ses caractéristiques collectives, s'intéressent aux effets des placements des individus dans la matrice sociale et culturelle ». De fait, dans une situation de communication deux identités sont mises en avant : l'identité discursive et l'identité sociale.

Il s'agit ainsi, d'une relation de complémentarité réciproque qui lie ces deux identités, car pour qu'elle soit légitime, l'identité discursive a besoin de l'identité sociale afin de s'affirmer et se légitimer. Chaque prise de parole a besoin d'un statut pour légitimer le sujet parlant (je parle en tant qu'expert/ spécialiste/ ou élu). Par ailleurs, l'identité sociale n'a pas besoin de prouver sa légitimité, elle est naturellement légitime soit par un « savoir-être » ou un « savoir-faire », toutefois, elle s'affirme et se confirme dans et par le discours.

2.1 L'identité discursive

En effet, l'identité discursive est une production langagière, sa dimension narrative renvoie à ce que l'ethos veut être, il est dans le paraître. Pour Charaudeau (2009), l'identité discursive repose sur un double enjeu de « crédibilité » et de « captation ». La crédibilité est liée au besoin du sujet parlant d'être cru et la sincérité du locuteur. Pour que l'orateur soit pris au sérieux, Charaudeau explique qu'il existe plusieurs attitudes discursives à adopter, notamment :

- La *neutralité* : l'orateur ne doit pas porter de jugement explicite, ou montrer qu'il prend la défense d'un groupe ou d'un parti mais plutôt défendre une cause ou un fait. En cela, il doit se mettre en position de témoin, rapporter ce qu'il a vu, entendu ou éprouvé. Cette attitude est régulièrement mise en avant dans les débats parlementaires,

souvent les orateurs se présentent comme les « *porte-voix fidèles* » des citoyens (Micheli, 2007 :67-84).

- La *distanciation*, est une attitude qui permet à l'orateur de garder une certaine distance entre le sujet parlant et l'orateur. Elle rejoint la notion de neutralité, en ce qui concerne le fait de rapporter, d'analyser, d'expliquer les faits sans porter de jugement. De fait, l'orateur doit jouer le rôle d'un expert, d'un chercheur qui ne fait qu'analyser les faits et rapporter les résultats de ses analyses.
- L'*engagement*, contrairement à la neutralité et la distanciation, doit être déclaré expressivement pour montrer la détermination de l'orateur à défendre le sujet parlant, que ce soit à travers les mots ou les arguments avancés. Cette attitude repose sur l'image d'un ethos courageux, engagé et déterminé.
- L'attitude *démonstrative*, est conditionnée par la réussite des attitudes précédentes. Autrement dit, si l'orateur arrive à se montrer neutre, distant et engagé, il pourra facilement toucher son public et par conséquent, imposer son raisonnement et ses positions. Dans ce cas, les faits doivent être présentés comme une vérité incontestable qui va pousser son public à accepter ses arguments et y adhérer volontairement.

Pour ce qui est de la captation, l'enjeu « repose donc sur la nécessité pour le sujet de s'assurer que le partenaire de l'échange communicatif entre bien dans son projet d'intentionnalité, c'est-à-dire partage ses idées, ses opinions et/ou est "impressionné" (touché dans son affect) » (Charaudeau, 2009). Pour cela, il faut tenter de persuader et séduire l'interlocuteur pour qu'il se retrouve en position de « devoir croire ». A cette fin, le sujet parlant peut adopter diverses attitudes discursives telles que :

- ***L'attitude polémique***, en essayant de légitimer le sujet parlant tout en mettant en cause les idées défendues par l'adversaire pour le disqualifier. Cette technique est souvent utilisée par les hommes politiques, notamment les parlementaires, pour défendre leurs projets, tout en remettent en cause les idées, et parfois même les causes défendues par un parti et ses représentants. On assiste ici, à un phénomène *en miroir* où la construction de *l'ethos* de l'orateur va de pair avec le discrédit porté sur *l'ethos* adverse (Micheli, 2007 :67-84).
- ***L'attitude de séduction***, pour attirer son interlocuteur, l'orateur peut s'inspirer de quelques personnages comme support d'identification pour appuyer son récit.

- ***L'attitude de dramatisation***, qui s'appuie essentiellement sur l'affect, tout en adoptant un récit qui fait ressentir la douleur et la souffrance de certains drames de la vie.

Ces attitudes discursives sont des éléments clés de l'acte de persuasion. Lorsqu'un député présente un projet, il puise dans tous les registres de persuasion, de la légitimation du rôle qu'il endosse jusqu'à celle de son projet afin de prouver la crédibilité de son raisonnement. Cela se manifeste par le choix des mots et des expressions de manière implicite ou explicite qui mettent en valeur les compétences de l'orateur et la valeur ajoutée de son projet. De fait, la persuasion ne relève pas seulement de l'orateur mais également du sujet débattu.

2.2 L'identité sociale

Comme expliqué auparavant, c'est l'identité sociale qui fonde la légitimité de l'identité discursive. En effet, l'identité sociale est une identité qui se construit et s'affirme au sein d'un groupe. Pour Mucchielli (2013 :85), l'identité sociale est « l'ensemble des critères qui permettent une définition sociale de l'individu ou du groupe, c'est-à-dire qui permettent de le situer dans la société ». En ce sens, l'identité sociale d'un individu est étroitement liée à la place qu'il occupe dans une société, et qui définit son statut ainsi que son appartenance sociale. L'appartenance sociale peut être axée sur divers critères tels que : le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la culture, la langue, etc.

L'identité sociale est ainsi la base de toute identité personnelle, et comme le soulignent Pol et Valera (1999), « l'identité sociale dérive basiquement de l'appartenance et de l'affiliation à des groupes sociaux, socioprofessionnels, groupes ethniques, religieux, nationaux, etc. ». C'est ce sentiment d'appartenance qui permet à un individu de s'identifier au sein d'un groupe avec lequel il partage des connaissances, des valeurs ou des idéologies et par conséquent de construire des identités partagées. Ces identités permettent à leur tour de créer ce qu'on appelle la famille, la communauté, la classe sociale, la tribu... etc. Or, comme le souligne Cornelia Ilie, « les identités sociales ne sont pas des propriétés « naturelles » d'un groupe de personnes, mais des constructions sociales (partagées), construites conjointement ('utilisées', confirmées, modifiées, etc.) par les membres de ce groupe⁴⁶ ». Ces identités sont construites par la société, partagées et reproduites par ses membres.

⁴⁶ Teun A. van Dijk, « Political identities in parliamentary debates », Discourse strategies and interaction practices. Edited by Cornelia Ilie. 2010 John Benjamins Publishing Company, p.31. "social identities are not

Selon Kwame Appiah (2014⁴⁷), les identités sociales sont « nominales, normatives et subjectives ». De prime abord, elles sont nominales parce qu'elles permettent de classer l'individu selon une catégorie sociale, en fonction de différents critères, tels que la race, la religion ou encore le statut socioprofessionnel. La classification d'un individu traduit par la suite son appartenance sociale, ce qui facilite son identification vis-à-vis des groupes similaires ou différents. Ensuite, elles sont normatives, car elles renvoient aux « *norms of identification* » et aux « *norms of treatment* » qui désignent l'étiquette attribuée à un individu. En d'autres termes, « l'étiquette qui permet d'assigner à quelqu'un telle ou telle « identité sociale » le soumet à des normes sociales : nous savons comment est censé se comporter un X et nous savons comment le traiter. Que ces attentes les nôtres et celles de l'intéressé soient normatives permet aussi de comprendre qu'elles peuvent être contredites par l'événement : il arrive qu'un X ne fasse pas ce qu'il est censé faire » (Descombes, 2017). La normativité dont parle Appiah n'est pas forcément conditionnée par des règles juridiques ou conventionnelles, mais peut relever de la bonne conduite de celui qui l'exerce. Enfin, parce que les identités sociales sont nominales et normatives, elles sont subjectives. Leur subjectivité permet de reproduire des « constructions sociales » qui renvoient à des codes symboliques partagés entre les individus de la même société. Ces constructions reflètent ainsi le mode de pensée de ceux qui les créent, ceux qui les reçoivent et ceux qui s'identifient en eux.

Dans ce contexte, l'identification et l'appartenance à une catégorie sociale résultent de deux facteurs, à savoir l'étiquetage et la signification émotionnelle liée au sentiment d'appartenance. L'étiquetage comme nous l'avons expliqué permet à un individu de s'identifier comme un être humain, à qui on attribue l'étiquette de médecin, député, professeur...etc . Ces attributions peuvent être attribuées de manière naturelle ou construite. Leurs légitimité est acquise de différentes manières : soit à travers le vote, comme le cas des présidents, des syndicats, des parlementaires.... Ou suite à l'obtention d'un diplôme, qui permet à un individu de s'affirmer en tant que : ingénieur, professeur, pharmacien...etc, ou

« natural » properties of collectivities of people, but (shared) social constructs, jointly construed ('used', confirmed, modified, etc.) by the members of the collectivity". Nous traduisons.

⁴⁷ Kwame Anthony Appiah, *Lines of Descent: W.E.B. du Bois and the Emergence of Identity*, Cambridge, Harvard University Press, 2014, p. 147-152. In Descombes, V. (2017). L'identité de groupe : identités sociales, identités collectives. *Raisons politiques*, 66(2), p.13-28.

encore par filiation (appartenance à une classe sociale, ex : la noblesse). Cette légitimité dépend ainsi de ce que Charaudeau (2009) appelle « des normes institutionnelles qui régissent chaque domaine de pratique sociale et qui attribuent des statuts, des places et des rôles à ceux qui en sont investis ».

Par ailleurs, le sentiment d'appartenance est conçu comme une prise de conscience de l'identité personnelle et de l'identité collective, qui lie un individu à un ou plusieurs groupes. Ce sentiment d'appartenance peut être associé à des sentiments positifs ou négatifs. En effet, le sentiment positif renvoie à une identité positive qui reflète l'image de soi, d'un soi positif et valorisé et renvoie à l'unité par rapport au groupe d'appartenance et à la différence vis-à-vis des autres groupes. Au-delà de ces images, elle attribue aussi le « sentiment d'avoir des qualités, de pouvoir influencer sur les êtres et les choses, de maîtriser l'environnement et d'avoir des représentations de soi plutôt favorables en comparaison avec les autres » (Belgacem, 2012). Toutefois, le sentiment négatif renvoie à une identité négative, qui génère le sentiment « de mal être, d'impuissance, l'impression d'être mal considéré par les autres, d'avoir des mauvaises appréciations de ses activités et de soi. Ces perceptions négatives produisent des messages sur les caractéristiques personnelles, sur les capacités et les possibilités de celui qui les reçoit » (*Ibid.*). De ce fait, et afin d'éviter une estime de soi dévalorisée et de renforcer les aspects d'une identité positive, l'individu peut changer son groupe d'appartenance.

A partir de ces différentes conceptions de l'identité sociale, Tjafel et Turner (1986 :284), déterminent les principes de base de la théorie de l'identité sociale :

« 1. Les individus cherchent à acquérir ou à maintenir une identité sociale positive. 2. L'identité sociale positive repose en grande partie sur des comparaisons favorables entre le groupe l'endogroupe et les exogroupes: l'endogroupe doit être perçu comme positivement distingué des exogroupes pertinents. 3. Lorsque l'identité sociale est insatisfaisante, les individus tenteront soit de quitter leur groupe pour rejoindre un groupe positivement évalué soit de rendre leur groupe actuel plus favorablement distinct »⁴⁸.

⁴⁸ Tajfel, H., & Turner, J. C. (1986). The social identity theory of intergroup behavior. In WORCHEL, S. & AUSTIN, W. (dir.), *Psychology of Intergroup Relations*. Chicago: Nelson-Hall. 2nd ed., p. 7-24. "1. Individuals strive to achieve or to maintain positive social identity. 2. Positive social identity is based to a large extent on

Nous remarquons ainsi, que l'identité positive est au cœur de la théorie de l'identité sociale (TIS). La prise de conscience de cette identité est étroitement liée au sentiment d'appartenance à certains groupes et à la signification émotionnelle et évaluative, produites par cette appartenance. De ce fait, l'appartenance sociale est un élément important dans la construction identitaire de l'individu, ce qui lui permet de se rendre compte de la différence entre l'endogroupe (nous) et les exogroupes (eux), « plus cette conscience de l'autre est forte, plus fortement se construit la conscience identitaire de soi » (Charaudeau, 2009). Toutefois, cette comparaison peut engendrer des comportements de favoritisme vis-à-vis de l'endogroupe et des comportements discriminatoires vis-à-vis de l'exogroupe. En ce sens, l'appartenance sociale est une arme à double tranchant, elle peut renforcer la solidarité, la coopération et l'unité du groupe comme elle peut discriminer, rejeter, et menacer les autres groupes.

En résumé, l'identité sociale se distingue de l'identité discursive en ce qu'elle est une représentation de soi au sein d'un groupe, c'est une image collective qui se constitue à travers tous les critères mentionnés. « C'est dans ce jeu de va-et-vient entre identité sociale et identité discursive, que se réalise l'influence discursive » (Charaudeau, 2009). Cette influence est marquée par une situation de communication qui déterminera le type d'identité à mettre en avant, le discours à tenir et l'action à engager. Dans les discours politiques, en l'occurrence les discours parlementaires, c'est l'identité collective qui est mise en avant par le « *je* » qui devient « *nous* », autrement dit, « *nous* » les représentants du peuple, comme dans cette prise de parole :

*« Sont des réalités qui concernent **chacune et chacun** d'entre nous l'ensemble des citoyens de **notre** Europe je voudrais insister sur la coopération judiciaire qui doit*

favorable comparisons that can be made between the in-group and some relevant outgroups: the in-group must be perceived as positively differentiated or distinct from the relevant out-groups. 3. When social identity is unsatisfactory, individuals will strive either to leave their existing group and join some more positively distinct group and/or to make their existing group more positively distinct". Nous traduisons.

progresser plus rapidement afin que se réalise l'espace judiciaire » (Extrait du débat à l'Assemblée nationale 1999/03/02)

Dans cet extrait, l'identité singulière est porteuse d'une identité collective, attribuée par une autorité institutionnelle qui est le Parlement. Ici, l'orateur appuie sa position et ses arguments tout en adoptant une attitude démonstrative qui présente les faits comme des « réalités incontestables », et pour toucher son auditoire, il s'appuie sur l'affect, et l'engage dans sa position. L'identité collective est marquée par l'utilisation du pronom personnel *nous* désignant un ethos collectif, engagé, rassemblant l'orateur, les membres du Parlement et un tiers, représenté par « l'ensemble des citoyens ». L'orateur cherche ainsi à se revendiquer une place et à s'identifier à travers ce groupe. De fait, l'identité discursive et l'identité sociale, dans cette prise de parole, se fusionnent en une identité collective.

II. Ethos collectif

Comme le souligne Charaudeau (2005 :90) « l'ethos étant affaire de perception à travers des représentations sociales qui tendent à essentialiser cette vision, il peut concerner aussi bien des individus que des groupes ». En effet, si l'ethos est une représentation de soi, l'ethos collectif est une représentation de soi au sein d'un groupe. La notion d'ethos collectif renvoie à une construction collective qui engage autant le collectif que l'individu, et se définit à travers les actions du groupe. L'ethos collectif est ainsi l'image du groupe qui ne renvoie pas seulement à l'affiliation à un groupe mais aussi au partage des valeurs et des croyances de ce groupe. En d'autres termes, l'ethos collectif est le partage d'une identité collective où les individus se fondent dans la masse pour défendre et transmettre les valeurs de leur groupe.

1. L'identité collective

Avant toute chose, il convient de distinguer l'identité collective et l'identité sociale, même si en psychologie sociale, les deux notions sont souvent employées en tant que synonyme. L'identité collective se définit à partir de l'identité sociale, qui permet à des individus voir des groupes d'acquérir une appartenance sociale et des rôles sociaux. L'identité sociale est la représentation de l'histoire d'une société. Pour Moreau de Bellaing (1979) « une société peut se définir par sa personnalité de base, composée d'un ensemble de traits conscients et

inconscients⁴⁹». Par ailleurs, l'identité collective comprend une représentation de tout un système dynamique d'histoire, des valeurs, d'idées, d'objectifs, et d'expériences. Elle change et évolue au sein du groupe, et renvoie à une représentation qui sépare le « *Nous* » du « *Eux* » pour se rendre compte de la différenciation vis-à-vis d'autres groupes et se revendiquer comme une entité homogène.

Ainsi, cette différenciation peut être basée sur des critères généraux selon le genre, la classe, la race ou le statut social mais aussi sur des critères liés au groupe tels que les valeurs, les croyances, les idéologies, et la couleur politique. « A cette rhétorique de l'affirmation identitaire s'ajoute une rhétorique de polarisation, dont l'objectif est de consolider l'identité du groupe en présentant péjorativement les autres » (Eithan Orkibi, 2008), c'est ce qu'explique Tajfel dans sa théorie de l'identité sociale, « la seule catégorisation en deux groupes distincts entraîne la discrimination à l'encontre de l'exogroupe dans le but de différencier son groupe. L'enjeu de la différenciation est une identité collective positive, celle-ci résultant d'une comparaison intergroupe favorable à l'endogroupe » (Frédérique Autin, 2010). En ce sens, l'identité collective n'est pas une simple affiliation à un groupe, elle exige le partage d'un modèle de croyance entre tous les membres de ce groupe, leur permettant de s'identifier et s'opposer à d'autres groupes.

Dans cette perspective, la constitution d'une identité collective « pour un groupe semble répondre d'abord au besoin de se défendre vis-à-vis des contraintes qui lui sont imposées, mais aussi de revendiquer une définition autonome de son propre projet d'existence et enfin d'être reconnu dans l'espace social » (Wittorski, 2008 :195-213). En ce sens, la constitution d'une identité collective renvoie au fait que les membres d'un groupe cherchent à revendiquer une place dans l'espace social afin de se distinguer des autres groupes et prouver leur légitimité. L'identité collective constitue ainsi « une forme de réaction locale à une identité sociale caractérisant une société donnée » (Wittorski, 2008).

⁴⁹ Moreau de Bellaing, L. (1979). Identité collective et champ social. In Richard Wittorski. la notion d'identité collective. L'Harmattan. La question identitaire dans le travail et la formation : contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique, L'Harmattan, p.3, 2008

2. La construction discursive de l'identité collective

Dans son étude sur le discours des étudiants en France pendant la guerre d'Algérie, Eithan Orkibi (2008), indique que l'ethos collectif est renforcé « sur la base de la race, de l'âge, du sexe (gender) ou du statut professionnel et consiste en l'élaboration de traits caractéristiques propres au groupe, à savoir l'apparence, le langage, les valeurs et les croyances, les symboles visuels ». A cette rhétorique d'identification, il ajoute « une rhétorique de polarisation dont l'objectif est de consolider l'identité du groupe en présentant péjorativement les autres » (*Ibid.*). Ces deux dimensions permettent au groupe non seulement de s'identifier et de se distinguer des autres groupes mais aussi d'inciter à l'adhésion au groupe. En conclusion de cette analyse, Orkibi (2008) montre comment le re-travail d'un ethos préalable (histoire, représentations sociales), a permis au groupe de ce mouvement de se renouveler et se démarquer de leur adversaire à travers la modification des attitudes négatives et les stéréotypes associés à leur groupe :

« Les porte-parole du syndicalisme étudiant se sont fondés sur l'opposition ancien / nouveau dans leur rhétorique de polarisation entre les partisans du militantisme politique et les adhérents de l'approche apolitique au sein du mouvement étudiant. Sans se référer directement à leurs adversaires « majos », les « minos » se sont écartés du folklorisme et du corporatisme, termes lourdement connotés, en construisant une image collective péjorative susceptible de renvoyer plus ou moins indirectement au camp adverse. Au moment de l'appel à l'action protestataire, cette polarisation est devenue plus directe, et les « majos » ont été associés explicitement à l'image péjorative de l'ancienne génération étudiante ».

Toujours dans la quête de la construction discursive de l'ethos collectif, Magali Guaresi (2018) effectue une analyse sur la féminisation dans l'espace politique comme « un processus de resignification de l'inégale partage du pouvoir entre les sexes qui persiste encore aujourd'hui » (*Ibid.*, p.15). Son analyse porte sur un corpus issu de plus de 700 professions de foi d'élus.e.s à l'Assemblée nationale sous la V^e République (1958-2007). Elle s'interroge dans son étude sur les stratégies de différenciation employées par les femmes dans les professions de foi, les valeurs et les normes que véhiculent une identité dite « féminine » et les traits originaux du parler politique des élues femmes. En cela, elle montre que malgré la diversité

des ethos étudiés, en tant que femmes candidates, ces femmes partagent des traces discursives.

Parmi les spécificités lexicales du discours électoral des femmes, la revendication des statuts matrimoniaux, parentaux et familiaux (mères et épouses) qui favorisent, selon Guaresi, le prolongement de leurs rôles sociaux, de mères, d'épouses, d'éducatrices, etc. Ces rôles sociaux qui sont aussi des représentations de soi, permettent paradoxalement aux candidates de renforcer leur légitimité politique et d'encourager les électeurs à s'identifier dans leur discours. En plus du mode sexué, les candidates suremployent les références générationnelles, contrairement à leurs homologues hommes. En cela, elles ciblent davantage les « femmes » mais aussi les « jeunes » et les « personnes âgées ». Cette représentation des mal représenté.e.s a pour but de rendre le discours des candidates moins politisé, de l'inscrire dans un cadre social prenant en compte les réalités sociales des personnes touchées et de donner une crédibilité aux actions envisagées.

Toutefois, en évoquant l'appartenance partisane, Guaresi (2018 :81) souligne que les candidates de droite ont fait de l'utilisation du mot « famille » et de ses dérivés « un thème phare de leur campagne » :

« la famille est le lieu privilégié où s'expriment d'abord l'amour et la solidarité, qui sont le fondement de toute société » (Sauvaigo, 1988, RPR, Alpes-Maritimes).

A l'inverse, les candidates de gauche, suremployent le mot « femme » qui revoie au militantisme en faveur des droits des femmes. Le discours militant de la gauche touche particulièrement les problématiques féminines (particulièrement les inégalités entre les sexes) :

« Militante contre le racisme et l'antisémitisme, investie en faveur du combat pour les droits des femmes, je suis convaincue que c'est par le dialogue et la mobilisation citoyenne que l'on peut faire avancer les choses » (Hoffman-Rispal, 2002, PS, Paris).

Alors que les hommes ont longtemps dominés les identités parlementaires, les femmes tentent de se démarquer différemment pour construire leur propre identité. Les conclusions tirées de cette étude retracent les variations discursives de l'identité collective des candidates femmes. La construction de cette identité dérive d'abord des représentations classiques et des rôles sociaux attribués aux femmes (fille, épouse, mère) ainsi que de la couleur politique des candidates. Ce faisant, pour s'identifier, à gauche comme à droite, les candidates intègrent

dans leurs discours des représentations traditionnelles pour leur donner une dimension politique. Toutefois, pour se démarquer, les députées mobilisent davantage les images et les valeurs qui revendiquent leur appartenance politique.

Dans une autre étude Raphaël Micheli (2007) a montré à travers des extraits du débat sur l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée nationale et au Sénat, les stratégies « de présentation de soi » employées par les orateurs pour renforcer leur crédibilité et inversement décrédibiliser leur adversaire. Pour cela, Micheli tente de distinguer deux modes de crédibilisation de soi :

« Les parlementaires hostiles à l'abolition se présentent comme les porte-voix d'une communauté extrêmement large, la « France profonde » : s'ils sont crédibles, c'est, disent-ils, dans la mesure où ils servent de relais à une opinion dont la domination est écrasante sur un plan quantitatif. Les parlementaires favorables à l'abolition se présentent en revanche comme les « héritiers » de personnages historiques illustres : s'ils sont crédibles, c'est, disent-ils, dans la mesure où ils servent de relais à une opinion supérieure sur un plan davantage qualitatif ».

Après l'analyse du débat, Micheli (*Ibid.*) indique que chaque groupe s'est approprié des stratégies discursives pour défendre leur propos et délégitimer le groupe opposant. C'est ainsi explique-t-il que les parlementaires hostiles à l'abolition se sont appuyés sur diverses stratégies, notamment : l'emploi du discours narratif et rapporté, et la mise en avant du statut institutionnel à travers l'image du « bon parlementaire ». Ces stratégies permettent d'un côté de se présenter comme le porte-parole d'une communauté large et d'autre part de présenter les arguments comme s'ils étaient propres aux citoyens pour marquer une certaine distance entre l'ethos singulier et collectif. Par ailleurs, les stratégies des parlementaires favorables à l'abolition reposent sur une définition normative du statut institutionnel occupé, et une dissociation entre les rôles du parlementaire et les discours des autres, dont le but est de faire valoir un ethos de *distinction* qui, contrairement à l'ethos de la *doxa* des anti-abolitionnistes, se montre rationnel et indépendant de l'opinion dominante.

De fait, on s'aperçoit que le discours parlementaire est une affaire d'identité. Une identité collective qui se revendique à travers l'appartenance à un territoire et un groupe national et se confirme à travers une identité discursive et des stratégies de polarisation qui permettent de se

défendre et de disqualifier l'adversaire. En ce sens, Teun Van Dijk (2010⁵⁰) affirme que, dans les débats parlementaires, « les identités politiques sont systématiquement exprimées, affichées, édictées, formées et reproduites »⁵¹. En effet, elles sont naturellement mises en avant à travers une identité collective, qui regroupe plusieurs partis politiques, des membres du gouvernement, du parlement et de l'opposition, et qui est liée par des rapports sociaux, représentant une « classe sociale », « qui rassemble les individus partageant une même position dans le circuit de la production » (G. Vinsonneau, 2002).

Ces rapports sociaux sont déterminés par un espace institutionnel, une appartenance politique, et une mise en scène sociolinguistique « qui dépend des jugements croisés que les individus d'un groupe social donné portent les uns sur les autres en tant qu'ils agissent et parlent » (Charaudeau, 2005 :90). Ainsi, ces rapports permettent de penser l'identité en lien avec autrui dans un environnement précis et de construire l'image de l'autre : celui qui parle et celui dont on parle. Il ne s'agit pas seulement de construire l'identité du camp adversaire mais aussi l'identité des minorités à travers l'ancrage de certains stéréotypes. De fait, dans les débats parlementaires, l'identité collective est une représentation de soi, de l'autre mais aussi d'un tiers.

3. La construction de l'Autre

La construction de l'autre est une affaire d'identification et de distinction entre le « *Nous* » et un « *Autre* », souvent différent de nous. Toutefois, cette notion de construction de « l'Autre » renvoie souvent à un rapport d'hierarchie et de pouvoir. Qu'il soit symbolique ou réel, ce rapport constitue un enjeu social, car selon Josiane Boutet (2016 :87-88), il participe à construire un imaginaire collectif autour de cet « Autre ». Elle explique :

« Avoir la capacité de nommer confère un pouvoir particulier. Les groupes dominants tendent à imposer leurs mots pour nommer et catégoriser les choses, les notions, les groupes humains. A ce pouvoir symbolique répondent un ensemble de pratiques langagières de nomination et de renomination de soi comme des groupes sociaux [...] »

⁵⁰ Teun A. van Dijk, « Political identities in parliamentary debates », Discourse strategies and interaction practices. Edited by Cornelia Illie. 2010 John Benjamins Publishing Company. p.53

⁵¹ “political identities are routinely expressed, displayed, enacted, formed and reproduced”. Nous traduisons.

les mots constituent certes des descriptions et des représentations symboliques du réel, mais ils sont aussi des guides pour la perception du monde et pour l'action ».

Ce sont ainsi, des groupes dominants qui appartiennent au même cercle social qui définit les frontières entre le « *Nous* » et l'« *Autre* », et interviennent dans la construction de l'identité de cet Autre. Ces frontières peuvent se baser sur quatre critères comme définit par Carof et al., (2015) : la classe sociale, la religion, l'origine nationale et la nationalité. Autrement dit, il existe plusieurs dimensions à prendre en compte dans la désignation de l'autre, parmi lesquelles se trouvent la dimension économique et la dimension culturelle. Ainsi, cette configuration de l'autre n'est pas stable, elle change avec le temps et évolue selon les sociétés pour donner de nouvelles configurations.

Comme le notent G. Dorronsoro & O. Grojean (2014 :25) à propos des idées reçues sur l'autre, héritées depuis longtemps et basées sur la différence entre race et classe. En Iran, à titre d'exemple, les stigmatisations des populations périphériques font également partie d'un répertoire routinier : Les Turcs azéris (balourds et robustes), les Gilânis (efféminés), les Arabes (violents). Cet étiquetage stigmatisant est « le résultat d'une représentation sociale figée et partagée, homogénéisante, intériorisée par les membres d'un groupe social, permettant à la fois une économie cognitive significative et une appartenance identitaire à l'endogroupe » (L. Calabrese et M. Veniard, 2018 : 140). En d'autres termes, la stigmatisation de l'autre se nourrit du regard des groupes dominants qui, selon Carof et al., (2015), « identifie, exclut ou intègre » ce qui donne naissance à une « identité à la marge » représentée par deux types d'individus : ceux qui sont exclus de ce cercle social et ceux qui sont à la marge de d'autres cercles. Trois dimensions sont au cœur de la définition de « l'identité à la marge » expliquent Carof et al., (2015) : la frontière nationale qui sépare les nationaux et les non-nationaux, la frontière économique qui tend à accentuer la différence entre le Même et l'Autre et la frontière culturelle notamment religieuse qui sépare même les individus appartenant à la même nation.

De fait, la construction de l'autre est intrinsèquement liée au pouvoir des mots qui transforme les discours en objet de pensée et détermine les représentations sous-jacentes. « Le pouvoir du langage ne repose pas sur des formules isolées, mais sur le mouvement des discours qui mobilise toutes les ressources langagières disponibles, en particulier l'opposition dualiste entre le soi et l'autre à l'arrière-plan de toute construction identitaire » (Calabrese et Veniard, 2018 : 121). C'est dans ce sens que nous pensons l'immigration, l'identification de

l'Autre (l'étranger) se fait de deux manières : discursive et juridique. La première est liée aux discours menés par les groupes dominants (l'élite) sur les groupes minoritaires, afin d'imposer leurs regards, de peser sur les représentations sociales de tel groupe et par conséquent influencer l'opinion publique. La deuxième est liée aux textes de loi qui déterminent la place de l'Autre et légitiment un tel ou tel traitement.

III. L'immigration

La multiplication des débats sur l'immigration, la catégorisation juridique et politique des migrants, les polémiques suscitées autour de cette question, les différents événements politiques survenus sont autant de facteurs qui impactent aujourd'hui la définition du migrant, réfugié et demandeur d'asile, de même que les représentations et les réflexions sur cette population.

1. Le pouvoir de nommer

Le choix de nommer les migrants pour distinguer les migrants politiques et économiques, les réfugiés politiques et les réfugiés de guerre, n'est sûrement pas un acte anodin de la part des acteurs politiques. Chaque façon de nommer ces personnes, implique « des points de vue différents sur leur parcours et leur vie » (Josiane Boutet 2016 :19), et tend à légitimer les politiques et les positions prises à leur égard. Le terme *réfugié*, à titre d'exemple, implique une migration forcée et légitime, quelle que soit la raison de ce déplacement politique ou climatique, et par conséquent, l'accueil de cette population est conçu comme un devoir moral. Par ailleurs, le mot *migrant* engage une immigration choisie, un déplacement volontaire pour des raisons purement économiques, ce qui induit à une représentation négative et par conséquent, restreint la légitimité du migrant à rester dans le pays d'accueil, exactement comme le *clandestin*, qui perd toute légitimité pour rester, de par son statut illégal. En effet, toute désignation peut avoir un impact sur la façon de concevoir l'immigration et le traitement des migrants. Toute désignation n'exprime pas seulement des pensées ou des idées mais peut inciter à l'action. Ce ne sont pas donc de simples mots, il s'agit bien d'un vocabulaire choisi soigneusement pour instrumentaliser l'immigration à des fins politiques.

C'est dans cette perspective que Laura Calabrese (2018) revient sur la genèse des mots et plus particulièrement, ceux considérés comme « justes » pour nommer les populations en

déplacement. Pour cela, elle analyse l'événement discursif provoqué par Al-Jezira⁵², sur l'utilisation du mot *migrant* pour se référer aux personnes qui traversent la méditerranée et les réactions qu'il a suscitées dans d'autres chaînes médiatiques, notamment à travers l'analyse d'un corpus composé d'articles en français, anglais, et en espagnol. Le journal estime que « Le terme générique "migrant" n'est plus adapté pour décrire l'horreur qui se déroule en Méditerranée. Il a dépassé sa définition réelle pour devenir un outil qui déshumanise et distancie, un euphémisme péjoratif⁵³ ».

En s'appuyant sur ses analyses, Calabrese constate que le choix des mots *migrant* / *réfugié* a déclenché une forme de débat au sein des médias sans que les publics des médias se sentent concernés. Elle explique, « pour les publics il s'agit d'un non-débat, plusieurs internautes remarquant que la différence est surtout lexicale et que le vrai problème est ailleurs..... quel que soit le mot, la réalité parlerait d'elle-même ». De ce fait, son étude a montré que « le profil lexico-discursif des mots liés aux migrations est très négatif dans le discours d'information, ce qui permet de prévoir des actualisations et des représentations également négatives liées à ces termes et, par association, aux personnes qu'ils désignent ». L'idée développée par Calabrese montre que le choix des mots peut influencer les rapports associés à la mobilité entre légitime et illégitime, désirable ou indésirable et par conséquent impactent les personnes concernées.

Ce flou qui entoure l'utilisation des deux termes *migrant* et *réfugié* a suscité un vif débat non seulement dans les médias mais aussi dans la presse écrite. Dans ce contexte, Jean Birnbaum (2015⁵⁴) explique, dans un article paru dans *Le Monde*, que « la crise migratoire est aussi une crise des mots » tout est affaire de langage. En effet dit-il : « c'est une crise langagière, elle exige de nous que nous inventions d'urgence une autre langue ». Pour cela, et en s'appuyant sur le concept d'hospitalité développé par Jacques Derrida, Birnbaum fait appel

⁵² Barry Malone (online editor) au journal qatari Al-Jezira, a annoncé le 20 août 2015, qu'il ne parlerait plus de « migrants méditerranéens », pour marquer son refus de « donner du poids à ceux qui ne veulent y voir que des migrants économiques » et dénoncer le « racisme voilé » qui se cache derrière le mot migrant. Voir l'article sur <https://www.aljazeera.com/blogs/editors-blog/2015/08/al-jazeera-mediterranean-migrants-150820082226309.html>

⁵³ Barry Malone : «The umbrella term "migrant" is no longer fit for purpose when it comes to describing the horror unfolding in the Mediterranean. It has evolved from its dictionary definitions into a tool that dehumanises and distances, a blunt pejorative». Nous traduisons.

⁵⁴ Jean Birnbaum, « La crise des migrants est aussi une crise des mots », *Le Monde*, paru le 15/09/2015

pour cesser de nommer « les familles qui tentent de rejoindre au péril de leur vie l'Europe » par des migrants ou des réfugiés et invite à « les reconnaître comme celles et ceux qui arrivent, et qui sont déjà là, bref, tout simplement comme des arrivants ». Dans un autre article du journal Libération, Adrian Edwards⁵⁵ (2015), porte-parole du HCR, explique que cette expression de « crise » est « factuellement erronée, potentiellement nocive pour l'attitude du public à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés, et d'autant plus que, faisant office d'expression fourre-tout, son utilisation s'entérine ».

Les exemples évoqués montrent à quel point l'acte de nomination pourrait participer non seulement à renforcer ou déformer la réalité des faits mais également à construire des réalités qui découlent de notre perception des faits ou des personnes et donnent un sens et une certaine légitimité à nos actions. C'est ce que montre Josiane Boutet (2016) dans son livre intitulé *le pouvoir des mots*, elle évoque la question du pouvoir des groupes dominants à faire surgir des mots pour nommer des personnes ou des faits et précise que cette nomination a souvent pour objectif de construire une réalité sociale pour influencer l'opinion publique et banaliser la connotation négative de certains mots. Pour appuyer son propos, Boutet (2016 :25) cite quelques cas de figures, où l'acte de nomination est marqué par ce rapport de pouvoir qui donne un sens d'évidence aux termes utilisés, notamment l'expression *cotisations sociales* qui est devenue *charges sociales*. Elle explique que :

« C'est bien ce rapport de pouvoir qui a permis un glissement progressif de l'expression équitable de « cotisation » vers celle fortement connoté négativement de « charges », passant sous silence, et même niant, que c'est pourtant bien le travail des salariés qui crée la richesse ».

Tout comme l'expression « gestion des flux migratoires », aujourd'hui on ne peut pas parler d'immigration sans parler de contrôle ou de maîtrise des flux. L'expression *flux migratoire* est souvent employée dans les discours politiques pour désigner l'arrivée massive des migrants. Ce qui a pour effet d'effacer le caractère humain et les histoires de vie derrière chaque traversée, et par conséquent de légitimer les politiques de maîtrise et les discours de gestion d'une part ; d'autre part, de renforcer le sentiment de menace chez l'opinion publique.

⁵⁵ Laure Andriillon, « Migrants et réfugiés : des mots aux frontières bien définies », *Libération*, paru le 28/08/2015.

2. Problématisation de l'immigration

En France, et avant le 20^{ème} siècle, l'étude des phénomènes migratoires faisait partie intégrante de l'histoire et des sciences. Ultérieurement, la conception de l'immigration a totalement changé, l'immigration est devenue un problème qui se pose avec beaucoup d'acuité notamment dans le champ politique. Les réformes récurrentes sur l'entrée et le séjour des étrangers ainsi que la diffusion des discours politiques et médiatiques, ont fait de l'immigration un sujet polémique. Ainsi, l'articulation de l'immigration avec des événements nationaux et internationaux a eu pour impact de renforcer l'image attribuée à l'immigration, vue comme un problème. Ce faisant, la question de l'immigration devient le produit d'un « effet d'agenda⁵⁶ », mis en avant par les acteurs politiques et les médias afin de polariser le débat et faire de l'immigration une actualité nationale et internationale⁵⁷.

La crise des migrants fuyant les guerres et la misère en direction de l'Europe, ainsi que les statistiques livrées par le Haut-Commissariat des Nations Unis pour les réfugiés (HCR) annonçant l'arrivée de plus d'un million de migrants (y compris les morts et les disparus) en 2015⁵⁸, ont alimenté le débat sur l'accueil des migrants et sur le droit d'asile en France et en Europe. En France, le débat sur l'immigration est en présence permanente dans les débats politiques, notamment quand il s'agit des événements politiques et sociaux tels que les élections présidentielles, la montée du chômage, le grand débat sur l'identité nationale, les attaques terroristes, les conflits politiques en Afrique et en Moyen-Orient, la laïcité, l'islam et plus récemment le grand débat sur le projet de loi « Macron » relatif à l'asile et à l'immigration. Visant un durcissement de la politique d'accueil en France, ce projet a entraîné une polémique dans le champ associatif et politique. Plusieurs associations et partis politiques

⁵⁶ Voir «agenda-setting» (Funkhouser, 1973; MacKuen, 1981; McCombs, 1981; Iyengar & Kinder, 1987; Brosius & Keppinger, 1990; Edelstein, 1993; Scheufele, 2000).

⁵⁷Aux États-Unis, durant les élections présidentielles de 2016, Donald Trump a fait de la lutte contre l'immigration son cheval de bataille en remettant en cause les pratiques américaines en matière d'immigration et en proposant une série de réformes. Dès son investiture en 2017, il s'est engagé à concrétiser les promesses de sa campagne vis-à-vis de l'immigration. Parmi les promesses tenues : la signature du décret anti-immigration, anti-réfugiés et anti-musulmans, l'application des lois permettant la rétention d'immigrants illégaux, la réduction des admissions de réfugiés, les négociations visant l'édification d'un mur à la frontière mexicaine et l'élimination des protections temporaires pour les non-citoyens.

⁵⁸ ONU info <https://news.un.org/fr/story/2015/12/326232-europe-le-nombre-des-refugies-et-migrants-en-2015-depasse-un-million-hcr>

ont dénoncé le caractère extrémiste du projet, hostile aux valeurs républicaines et aux droits de l'Homme. Malgré les efforts déployés et les turbulences qu'il a créées à l'intérieur du camp Macron, le projet a été adopté définitivement à l'Assemblée nationale par 100 voix pour et 25 contre.

En Italie, la campagne électorale des élections législatives de 2018 a instrumentalisé le débat sur la question de l'immigration, présentée en termes d'invasion et de délinquance (particulièrement par la coalition de centre droit). Cela va se traduire par un nouveau décret-loi regroupant l'immigration et la sécurité dans le même texte. Dès son arrivée au pouvoir en juin 2018, le ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini a présenté un projet de loi visant une série de mesures destinées à adoucir la politique migratoire en Italie. Selon lui « c'est un pas en avant pour rendre l'Italie plus sûre, pour combattre avec plus de force les mafieux et les passeurs, pour réduire les coûts d'une immigration exagérée, pour expulser plus rapidement les délinquants et les faux demandeurs d'asile, pour révoquer la citoyenneté aux terroristes, pour donner plus de pouvoirs aux forces de l'ordre », déclare-t-il sur Twitter⁵⁹.

En novembre 2018, la loi dite « Salvini » a été adoptée au Parlement par 396 voix contre 99⁶⁰. Parmi les mesures phares de cette loi figurent l'expulsion de demandeurs d'asile, la réduction du nombre de centres d'accueil pour les demandeurs d'asile, la perte de la nationalité en cas de condamnation pour terrorisme, le droit d'asile sera réservé aux réfugiés politiques et aux persécutés, la diminution des permis de séjour humanitaires, le renforcement de la sécurité à travers l'utilisation des pistolets électriques par les policiers municipaux et la suppression d'hébergement provisoire aux personnes vulnérables.

Dans la même lignée, le gouvernement italien a également refusé de signer le pacte de l'ONU pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Global Compact for Migration) et

⁵⁹https://twitter.com/matteosalvinimi/status/1044178552197992448/photo/1?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1044178552197992448&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.20minutes.fr%2Fmonde%2F2342107-20180924-italie-nouvelle-loi-durcit-politique-migratoire-pays

⁶⁰ Voir le figaro <http://www.lefigaro.fr/international/2018/11/29/01003-20181129ARTFIG00140-l-italie-adopte-la-controversee-loi-anti-migrants-de-matteo-salvini.php>

de participer au sommet de Marrakech (Maroc) où a été adopté définitivement ce pacte⁶¹, de même que la Hongrie, l'Autriche, la Pologne, la Slovaquie, la Suisse et les États-Unis.

Les exemples évoqués précédemment ont pour objectif d'illustrer peu ou prou, la conception de la problématisation de l'immigration. Cette idée, comme l'a montrée Christine Barats-Malbreil (1998), dans son étude sur « la politisation de l'immigration en France », repose sur deux dimensions : symbolique et législative. La dimension symbolique est représentée par les prises de positions des acteurs politiques et des discours qu'ils tiennent. Cette dimension est souvent évoquée dans les déclarations politiques à caractère extrémiste qui participent à alimenter le débat contre l'immigration. Cependant, la dimension législative est représentée par les réformes incessantes des politiques publiques à l'égard de l'immigration. Les différentes réformes sur l'immigration et l'appel à des experts pour justifier les choix politiques du gouvernement ont pour effet de banaliser le discours sur l'immigration. Ainsi, l'appel à l'expertise donne une forme de « neutralité » et d'« objectivité » aux décisions prises par le gouvernement, explique Barats-Malbreil. De fait, la réflexion sur la problématisation de l'immigration et la représentation des immigrés doit être basée sur les traitements discursif et législatif accordés à cette question, en effet, l'un ne va pas sans l'autre.

3. L'image de l'étranger

En France, la politisation du débat sur la question de l'immigration va contribuer à changer la signification même du terme « immigration ». Traditionnellement, l'immigration est liée à l'action d'immigrer, elle désigne les personnes qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre et ce pour diverses raisons. Ultérieurement, la conception de l'immigration a changé, elle est devenue synonyme de terrorisme, d'insécurité et du chômage. C'est aussi un symbole qui permet de diviser les opinions et de différencier dans notre société ceux qui sont démocrates et républicains, de ceux qui ne le sont plus, pour reprendre les mots de Patrick Weil (1988).

⁶¹ Appelé aussi le « Pacte de Marrakech », ce pacte a été adopté par plus de 160 pays en décembre 2018. <https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/roadmap-for-migrants.html>

Comme l'affirme Smaïn Laacher (2012), dans son étude sur les « idées reçues sur l'immigration », beaucoup d'affirmations sont énoncées sur les populations étrangères mais ne reposent sur aucune base logique. Dans une autre étude, E.M Mouhoud (2017 :182) a analysé quinze mythes sur les migrations, et a constaté à travers cette étude que « poser l'immigration en problème ne permet pas de comprendre l'origine des déséquilibres [...] L'immigration ne constitue donc pas un fardeau pour la France. Son effet reste modéré et s'avère très sensible à la conjoncture économique». Parmi les exemples cités dans les deux études, nous trouverons : « Le printemps arabe a provoqué un afflux de migrants sans précédent vers l'Europe », « Les mouvements migratoires remettent en cause les identités nationales », « Trop de demandeurs d'asile sont de faux réfugiés », « L'islam est un frein à l'intégration des immigrés », « Les immigrés sont tous sans qualification et ne veulent pas travailler », « La France accueille toute la misère du monde ».

Dans le même contexte, Gérard Noiriel⁶² (1991 : 7), désigne les mots utilisés pour parler de l'immigration et des immigrés par « des mots-enjeux, des mots piégés, des mots tordus, dont on ne sait plus d'où ils viennent, ni ce qu'ils veulent dire à force de les avoir entendus, de les avoir écrits ou prononcés ». En effet, ces changements de sens sont intrinsèquement liés au contexte de l'énonciation et au statut de l'énonciateur, comme le soulignent Calabrese et Veniard (2018 :22) « la surutilisation d'un mot, dans un contexte spécifique, les commentaires dont il peut faire l'objet ou son insertion dans des noms de mesures politiques, entre autres phénomènes, sont susceptibles d'influer sur son sens ». De cette manière, l'utilisation de ces « mots-enjeux » en contexte politique tend à instrumentaliser le débat sur l'immigration, à renforcer la peur de l'autre et par conséquent à semer la confusion dans l'esprit du public.

De surcroît, le choix porté par les acteurs politiques de faire de l'immigration le bouc émissaire de tous les problèmes de la société, entraîne un brouillage dans la figure de l'étranger, d'où la pluralité des images accordées à ce dernier. Comme disait Patrick Imbert (2012 :9) dans *Images de l'étranger*, « impossible aujourd'hui de parler de l'étranger autrement qu'au pluriel ». D'une part, l'exposition de certains faits liés à l'immigration : crise des réfugiés et migrants, le débat sur les vrais et les faux réfugiés politiques, les clandestins... conduit à multiplier les formes de l'immigré entre : fraudeur, terroriste et délinquant. D'autre

⁶² Préface Gérard Noiriel, in Simone Bonnafous (1999). L'immigration prise aux mots. Editions Kimé. p.7.

part, la politisation du débat sur l'immigration, les représentations sociales, les qualificatifs réservés à l'étranger, sont des éléments clés de la construction imaginaire des stéréotypes, qui justifient la stigmatisation de l'autre que ce soit au niveau discursif ou législatif.

Ces images de l'étranger, le présentant comme une source de trouble à l'ordre public et une menace pour l'identité française, ont provoqué un grand tournant dans le discours national. Aujourd'hui, les discours anti-immigration ne se limitent plus à l'utilisation des marqueurs idéologiques mais s'enrichissent de tout un processus technocratique, faisant de l'émotionnel et du rationnel la clé de voute de leurs arguments. La construction de l'image d'une France envahie par l'immigration s'est faite progressivement, le but étant de légitimer les politiques de durcissement et les nouvelles figures de l'étranger. La légitimité dans un tel contexte, est le « résultat d'une reconnaissance par d'autres de ce qui donne pouvoir de faire ou de dire à quelqu'un au nom d'un *statut* » (Charaudeau, 2005). On peut, à ce titre, s'interroger sur le poids du discours parlementaire à légitimer la représentation de soi et d'autrui. Autrement dit, Comment les parlementaires créent-ils des identités tout en légiférant sur l'immigration ? De fait, peut-on considérer le discours parlementaire comme un discours identitaire ?

4. Synthèse

A travers l'exploration de quelques caractéristiques propres au discours parlementaire, nous avons vu que l'Assemblée nationale est le lieu institutionnel par excellence où se construisent des identités et des légitimités, qui à leur tour reflètent l'image de la société. Les députés s'inspirent des problèmes de la vie sociale de tous les jours pour créer des débats et apporter des solutions. Cependant, en analysant le discours parlementaire, nous nous apercevons que ce dernier ne vise pas seulement le traitement des problèmes publics, mais aussi la création des identités : l'identité de ceux qui parlent, ceux qui les/le reçoivent et l'identité de ceux dont on parle. Ce faisant, le discours parlementaire est porteur d'une identité collective à travers une voix singulière dont le but n'est pas seulement d'inciter à l'action mais également d'affirmer l'identité de son groupe politique et de donner une légitimité à son identité.

Nous poserons l'hypothèse que le discours parlementaire a une double énonciation. Il est déterminé par des groupes de pression (lobbies/gouvernement), par un contexte (historique et actuel), par une structuration (gauche/droite ; majorité/minorités parlementaires) et par la

nécessité de légiférer, et à la fois il détermine les lois et les représentations (définit la place de l'autre et crée des comportements collectifs). Cette double énonciation entraîne un conflit d'intérêt, d'une part les lobbies, le gouvernement, et les partis politiques forment des groupes de pression dont le but est d'impacter les décisions politiques et influencer les propositions de loi ; d'autre part, à travers le discours et les différents textes de lois, les parlementaires créent des minorités et décident de leur avenir, le Parlement devient ainsi une instance renforçant les rapports de domination entre « dominants » et « dominés ».

Au terme de cette première partie, nous suivrons nos analyses à travers l'exploration d'un grand corpus issu des comptes rendus à l'Assemblée nationale, afin de nous permettre de valider notre hypothèse de base.

DEUXIÈME PARTIE

Débattre à l'Assemblée vers un corpus

Chapitre 3 : Corpus et méthodologie

I. Corpus « l'Assemblée nationale »

Constituant la base de toute recherche textométrique, le corpus est un élément déterminant dans le processus de l'analyse. Les comptes rendus des débats parlementaires à l'Assemblée nationale représentent une matière riche pour saisir les contours de la parole parlementaire.

1. La notion du corpus

Un corpus peut être « défini comme un ensemble raisonné de textes, structuré par une cohérence interne » (Garric et Longhi, 2012 :3). Il s'agit ainsi des textes oraux ou écrits traitant un phénomène particulier que l'on cherche à identifier et à découvrir l'implicite qui nous échappe. Ces textes peuvent être des articles, des entretiens, des questionnaires, des archives, des discours, ou des comptes rendus.... , et de tout ce qui pourrait être « *corpussable* ». Comme l'affirme Alice Krieg-Planque (2007 :69-70⁶³), il faut juste que ces corpus, soient des « corpus construits, identifiés, décrits, et enfin des corpus lus, connus, relus ».

En effet, un corpus peut être construit de manière différente selon la démarche suivie qui valide l'utilisation de telle ou telle méthode. Ainsi, l'analyse des corpus ne peut être faite que sur des corpus (textes) qui sont compatibles avec un logiciel textuel. On entend par texte tout type de documents : un entretien, un article, un livre ou autre qui sont enregistrés sous un format texte. Ainsi, une analyse textuelle ne peut se faire que sur un corpus contenant au moins un ou plusieurs textes, constitués à leur tour d'unités lexicales (groupe de mots) et de métadonnées (typologie du texte, l'auteur, le titre...).

⁶³ KRIEG-PLANQUE, A. (2007). « Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemples d'une "manière de faire" en analyse du discours, pp. 69-70. In BONNAFOUS, S. et TEMMAR, M. (dir), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, coll. Les chemins du discours.

De ce fait, un corpus est le reflet de plusieurs textes, de plusieurs images qui se construisent à travers ces textes, « c'est un recueil large et quelques fois exhaustif, de documents ou de données » (Charaudeau et Maingueneau, 2002). Le sens de ces textes, comme l'explique Guaresi (2018 :35) « ne transparait pas immédiatement des archives textuelles mais se (re)construit et se (ré)interprète dans le corpus dont la perspective globale de constitution informe chacun des textes qui le composent. Selon l'idée développée par François Rastier, le global détermine le local : le corpus éclaire le texte qui lui-même documente la partie du texte ». Ce n'est qu'à travers le corpus qu'on peut déchiffrer le sens des textes et leurs composantes.

2. Les débats à l'Assemblée nationale

Les débats à l'Assemblée nationale se constituent en séances indiquant la période durant laquelle siège une Assemblée dans une journée. Les séances se déroulent trois fois par semaine (mardi, mercredi et jeudi) et peuvent donner lieu à deux ou trois séances par jour. Elles se classifient en sessions ordinaires, extraordinaires et de plein droit. Chaque session représente la période durant laquelle le Parlement se réunit pour débattre et examiner les textes de loi.

Depuis la révision constitutionnelle de 1995, le nombre de sessions ordinaires dites « uniques », est passé de trois à neuf mois. Une session ordinaire débute le premier jour ouvrable d'octobre et se termine le dernier jour ouvrable de juin. Depuis cette révision, le nombre de jours de séances de chaque Assemblée est fixé à 120 jours, cependant la session parlementaire 2008-2009 a largement dépassé ce chiffre⁶⁴. La session extraordinaire est fixée par décret du Président de la République (art.30) ou par demande du Premier ministre ou la majorité des députés (art.29). Une session extraordinaire peut être tenue en juillet et septembre. Le nombre de ces sessions reste variable et dépend de l'agenda politique. Ainsi, le nombre de jours de ces séances peut être multiplié selon le besoin de l'Assemblée. Enfin, la session de plein droit est réunie sous trois conditions : durant l'application des pouvoirs spéciaux du Président de la République (art.16), ou bien pour entendre son discours si le parlement n'est pas en session (art.18), sinon suite à une dissolution, à compter du deuxième

⁶⁴<http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/l-organisation-des-travaux-de-l-assemblee-nationale/le-regime-des-sessions-et-des-seances>

jeudi de l'élection de la nouvelle Assemblée. Une session de droit est ouverte pour quinze jours si la session ordinaire n'est pas ouverte (art.12).

Les séances sont publiques et se déroulent selon l'ordre du jour fixé par le gouvernement ou l'Assemblée. Ainsi, la conférence des présidents définit le temps de parole et l'ordre de passage de chaque séance. Le débat est conduit par le président ou le vice-président des Assemblées. Enfin, le résultat de ces sessions, fait souvent l'objet d'un compte rendu publié au journal officiel et en version numérisée sur le site de l'Assemblée. L'élaboration de ces comptes rendus se fait par une équipe dédiée à cette mission. En effet, l'Assemblée nationale dispose d'un service spécialement chargé de la rédaction et la publication des débats en séance. Le but étant de permettre aux citoyens de consulter les travaux de l'Assemblée nationale et donner plus de transparence au travail en séance.

3. Origine et contexte d'élaboration du corpus

Le corpus objet d'étude trouve son origine, de textes rédigés et publiés sur le site de l'Assemblée nationale. Il se constitue dans son intégralité de 5049 séances, réparties sur 606 207 textes. Ces séances ont été récupérées sur le site de l'Assemblée nationale, dans la rubrique « comptes rendus des séances »⁶⁵. Elles regroupent toutes les sessions des débats, y compris celles des législatures précédentes à compter de la XI^e (1997-2002) jusqu'à la XIV^e (2012-2016) législature. Les comptes rendus objet d'étude représentent le résultat des travaux en séance, qu'il s'agit des débats sur l'élaboration des lois, les propositions de loi, les questions au gouvernement, ou bien la modification d'un article de loi. Ils sont à l'origine de l'écrit oralisé retranscrit et se constituent des allocutions des députés dites à l'oral et ensuite retranscrites à partir de l'oral pour devenir un document de référence archivé, dont seul le prononcé fait foi.

Ainsi, les premiers essais d'analyse de ce corpus ont été effectués par Pierre Molette, dont le but est de développer le logiciel *Owledge*⁶⁶ et complétés par Pierre Ratinaud.

⁶⁵ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/debats/index.asp#20152016>

⁶⁶ <http://www.owledge.org/>

II. Choix méthodologique et positionnement

La présente recherche s'appuie sur deux méthodes de recherche jugées complémentaires, l'approche quantitative et l'approche qualitative, permettant de quantifier et de qualifier tous les éléments constituant le corpus. Ces deux approches permettent d'aller au fond du sujet afin d'identifier les caractéristiques et souligner l'évolution du discours parlementaire vis-à-vis de l'immigration et d'éviter toute interprétation superficielle des données.

1. Analyse Quantitative et L'analyse Qualitative

L'utilisation des deux méthodes quantitative et qualitative permet non seulement de dépasser les clivages autour de ces deux notions mais aussi d'accompagner le chercheur dans son analyse et d'apporter une meilleure connaissance du corpus.

1.1 L'analyse quantitative

L'analyse quantitative est une approche à caractère "positiviste", "objectiviste" et "déductive", à l'inverse, l'analyse qualitative est une approche "subjectiviste", "compréhensive", "naturaliste", "inductive" et "constructiviste" (Moréno, 2018). Au-delà des données statistiques qu'elle offre, l'analyse quantitative permet non seulement et, grâce à la fréquence des chiffres et la relation de causalité, de confirmer et ou d'infirmer la validité des hypothèses avancées mais aussi de formuler des hypothèses à travers les résultats obtenus comme ce qui a été le cas dans la présente recherche⁶⁷. En corollaire, le chercheur ou l'analyste peut tirer au clair sa problématique et formuler des hypothèses, tout en se basant sur ses données statistiques, qu'il peut ensuite approfondir davantage pour montrer les différences et les évolutions à travers le temps.

Ainsi, la démarche quantitative permet d'étudier des corpus volumineux et d'accélérer le processus de recherche, notamment si le chercheur est engagé dans un travail doctoral ou un projet de recherche pour une durée limitée. La raison pour laquelle, l'analyse manuelle de ce genre de corpus peut être difficile voire impossible dans certains cas et nécessitera de longues

⁶⁷ Afin de ne pas influencer le parcours de cette recherche, nous avons choisi de ne pas formuler des hypothèses avant d'entamer le processus d'analyse.

années de recherches. Toutefois, cela ne signifie pas que l'analyse quantitative se limite à une affaire de « bouton-poussoir » pour reprendre la formule de Martin (2017). Bien plus, c'est un long processus qui nécessite du temps, des compétences et de la patience. Étant donné que le processus d'analyse s'étale sur plusieurs phases, à savoir la phase de « préparation des données » (codage et recodages notamment), puis la phase de « traitements statistiques simples », puis la phase de « traitements statistiques sophistiqués » et enfin la phase de « rédaction des résultats » (*Ibid.*, p.121), il est possible que le traitement des données nécessitera de revenir sur les phases citées jusqu'à obtenir le résultat souhaité.

De ce fait, l'analyse quantitative ne peut être effectuée que sur des corpus statistiquement analysables, ce qui permet de produire des résultats scientifiques rigoureux et concrets. De même, le choix du logiciel ou l'outil statistique dépend de l'objet, les hypothèses visées par la recherche et la taille du corpus. Le chercheur peut être amené à utiliser un ou deux logiciels textuels, si la recherche le nécessite. Il ne s'agit pas, d'un effet de mode, chaque logiciel contient des fonctions développées à des fins spécifiques le distinguant des autres logiciels. Ainsi, à titre d'exemple, Iramuteq est connu comme un outil très performant pour l'analyse de gros corpus. A l'inverse, Hyperbase⁶⁸ est connu pour son approche originale, celle de « l'analyse arborée », développée par Xuan Luong.

1.2 L'analyse qualitative

L'analyse qualitative peut être définie comme une démarche discursive de reformulation, d'explicitation ou de théorisation de témoignages, d'expériences ou de phénomènes. La logique à l'œuvre participe de la découverte et de la construction de sens. (Paillé & Mucchielli, 2016 :11). En effet, l'approche qualitative est une affaire de sens, d'analyse et d'interprétation des données. Elle permet d'étudier le processus d'interaction entre les acteurs, tout en offrant une palette d'outils (rapprochement, confrontation et mise en relation de données textuelles) permettant de rendre le sens du texte plus explicite, et ce à travers « la description du « cycle de vie » d'une forme ou d'une construction (apparition, expansion, recul ou disparition) et ses relations avec d'éventuelles variantes formelles au sein du système » (Pincemin et al., 2008). Ainsi, la validité de cette démarche ne repose pas sur un traitement statistique, mais sur la capacité et les compétences propres au chercheur à déchiffrer le sens de ses données et contextualiser ses interprétations. Pour ce faire, ce dernier

⁶⁸ Voir le site web d'Hyperbase sur <http://ancilla.unice.fr/>

doit reposer sur la mise en relation et la confrontation des données recueillies. Toutefois, l'analyse qualitative n'exclut pas l'usage des algorithmes, notamment pour la transcription des données.

1.3 Analyse quantitative vs analyse qualitative

Comme indiqué précédemment, les deux approches quantitative et qualitative se complètent l'une à l'autre grâce à la diversité de leurs champs de connaissance. L'utilisation de ces deux approches dépend en particulier de la nature de la recherche envisagée, des hypothèses et des questions formulées. Ce sont ces facteurs-là qui déterminent le choix d'une analyse qualitative ou quantitative ou bien les deux ensembles.

Dans une étude sur la complexité des soins primaires, I. Auger et al., (2008) différencient les deux recherches qualitative et quantitative par le processus de questionnement relatif à chaque méthode. Ils précisent que la recherche qualitative, permet de répondre aux questions comme le « pourquoi ? » ou le « comment ? ». Toutefois, la recherche quantitative répond aux questions du « pourquoi ? » mais de manière plutôt statistique afin d'étudier un lien de causalité. Ainsi, « la recherche qualitative s'intéresse particulièrement aux déterminants des comportements des acteurs (comprendre) plutôt qu'aux déterminants des maladies (compter) » (*Ibid.*).

Ainsi, l'opposition entre le qualitatif et le quantitatif a toujours suscité des débats passionnés et des positions tranchées. Comme le note H. Dumez (2013 :10) « depuis au moins Aristote, le qualitatif se différencie du quantitatif et s'y oppose ». En effet, le retour du débat sur le rapport entre les deux approches qualitative et quantitative et la place qu'elles occupent est particulièrement marqué par l'essor du numérique. Cette question continue à susciter un vif intérêt non seulement de la part des étudiants et chercheurs en analyse de discours mais aussi en sciences humaines et sociales. Dans la présente recherche, l'utilisation de l'approche quantitative n'est pas abordée comme un simple outil de calcul statistique mais renvoie à tout un processus de quantification. De ce fait, nous avons choisi d'opter pour les deux méthodes qualitative et quantitative pour le traitement de notre corpus, afin d'aboutir à une approche plus large et plus exhaustive, dont l'objectif est de dépasser le clivage qualitatif et quantitatif qui empêche souvent la progression de la recherche.

L'usage des méthodes qualitatives est souvent utilisé en articulation avec les méthodes quantitatives, tout en faisant des allers-retours entre les deux approches. Ce faisant, ces allers-retours aboutissent généralement à une analyse lexicale et discursive. Pour expliquer cette complémentarité entre les deux approches, T. Guilbert (2014) indique que « les deux approches, avec ou sans instrument, sont lexicales et discursives : d'une part, le traitement assisté par ordinateur n'est plus uniquement lexical depuis longtemps et doit être complété par un retour discursif à l'environnement textuel [...], d'autre part le traitement « à la main » s'intéresse à la fois aux unités du lexique et aux procédés énonciatifs, argumentatifs, pragmatiques ». Ainsi, le recours à une analyse automatique ne discrédite pas les compétences du chercheur que ce soit dans la réalisation des analyses ou l'interprétation des résultats. Il revient au chercheur de décider de la méthodologie à suivre pour analyser ses données. Par ailleurs, dans l'analyse de gros corpus, l'approche quantitative est une absolue nécessité pour identifier les thématiques saillantes du corpus, calculer la présence de chaque forme et souligner leur représentation lexicale. La diversité des méthodes d'analyse que proposent les logiciels lexicométriques ainsi que le retour fréquent au texte brut, permet d'affiner l'interprétation des résultats et d'ouvrir des pistes de réflexion que le chercheur peut ignorer s'il se contente d'une analyse « à la main ».

Dès lors, quelle que soit la démarche adoptée par le chercheur, les deux méthodes nécessitent des connaissances exhaustives en la matière afin de pouvoir avancer dans la recherche. En corollaire, il n'y a pas de démarche facile, même si le quantitatif peut paraître visuellement simple, mais il est loin de l'être. La manipulation des logiciels textométriques est de nature compliquée, encore plus pour les chercheurs qui ne sont pas familiarisés avec ces logiciels. « Le non-initié reste perplexe devant les options à choisir, les traitements à opérer, les tableaux à constituer, et les graphes à commenter (...) L'évidence visuelle dont se prévaut un simple histogramme peut cacher des pièges et des incertitudes » (E. Brunet, 2006) ». Dès lors, la statistique peut être conçue comme une « boîte à outils » (Martin, 2017) offrant diverses mesures pour faciliter le processus d'interprétation mais dont l'utilisation exige des compétences.

En effet, si Pierre Paillée et Alex Mucchielli (2012 :60) considèrent que l'analyse qualitative est une « activité humaine qui sollicite d'abord l'esprit curieux, le cœur sensible et la conscience attentive, et cet investissement de l'être transcende le domaine technique et pratique », il en va de même pour l'analyse quantitative, cela n'est pas uniquement propre à

l'analyse qualitative. De par mon expérience, et après l'utilisation des deux méthodes, je dirai que le quantitatif sollicite également l'esprit humain, la curiosité et la sensibilité du chercheur pour interpréter les données chiffrées que produit l'analyse quantitative. Certes, les chiffres constituent une base solide pour l'analyste, lui permettant d'interpréter ses résultats et de tirer des conclusions mais ne le remplace pas, car comme disait Olivier Martin (2017 :121) « les chiffres ne parlent pas d'elles-mêmes », le travail de l'analyste « s'apparente davantage au travail d'un artisan qu'au travail d'un technicien appliquant des recettes éprouvées, au travail de l'artiste qui maîtrise des gestes et des instruments qu'au travail d'un opérateur répétant, en toutes circonstances les mêmes gestes et les mêmes techniques éprouvées » souligne Martin (2017 :121).

De fait, en dépit de toutes ces différences, l'analyse quantitative et l'analyse qualitative exigent de la rigueur et la maîtrise des outils adaptés à chaque analyse, mais aussi de la curiosité et le goût de l'analyse. Ainsi, il ne faut pas considérer les deux méthodes comme opposées, bien au contraire dans certaines recherches, elles sont complémentaires, car « c'est ce va-et-vient circulaire entre « objet », « méthodologie » et « théorisation », qui permet à chaque élément de la recherche de ne pas se concevoir sans un retour sur les autres paramètres » (N. Burnay, 2000). Parfois même, et comme l'a indiqué Raymond Ledrut (1985), « le qualitatif et le quantitatif réduits à eux-mêmes n'ont aucune valeur de savoir et perdent leur propre valeur : la quantité ne l'est de rien, la qualité pure se réduit à l'immédiateté existentielle du *bic et nunc*. Elles ne peuvent être qu'associées pour prendre forme et pour constituer le plus humble des savoirs du réel ». Seules l'orientation et la finalité de la recherche, légitimera la démarche scientifique à poursuivre et l'outil à explorer.

2. L'Analyse du Discours Assistée par Ordinateur (ADAO)

Depuis quelques années, l'évolution conjuguée des théories de la communication et de l'outil informatique a permis l'élaboration de méthodes d'Analyse du Discours Assistée par Ordinateur (Marchand, 1998). En effet, l'analyse du discours assistée par ordinateur est une pratique scientifique, qui regroupe l'analyse de discours et la statistique, et repose à la fois sur le travail de l'analyste (en ce qui concerne le choix des manipulations et l'interprétation des résultats) et sur l'utilisation de la machine (qui permet d'obtenir des calculs et des graphiques facilitant l'interprétation des données). Ainsi, l'analyse du discours assistée par ordinateur privilégie le traitement des discours tels qu'ils sont avec un minimum de modification. Elle

permet aussi de « dénoter le système de règles, les oppositions et la sémantique qui fondent le discours » (Diaz-Bone, 2002 :197⁶⁹).

Comme l'indique Brunet (1991) « les statistiques sont inhérentes aux données, mais elles sont cachées dans le texte et n'apparaissent qu'une fois que l'ordre express est donné, lorsque l'utilisateur a besoin de chiffres et de calculs ». L'idée développée par Brunet est de nous faire arrêter et réfléchir sur la répartition de tâches entre l'analyste et l'ordinateur, afin de montrer que l'un ne peut remplacer l'autre. Évidemment, le travail repose en grande partie sur la gestion de l'analyste, qui doit constituer son corpus et le saisir dans la machine, déterminer les méthodes d'analyse, et interpréter ses résultats. Toutefois, l'intervention assistée par ordinateur permet d'obtenir des calculs et des indicateurs non remarquables à l'œil humain, permettant l'exploration de nouvelles pistes de réflexion.

De même, l'analyse de discours assistée par ordinateur permet dans un temps réduit d'importer et de nettoyer le texte afin de passer à son analyse, la raison pour laquelle elle connaît un succès fulgurant dans les sciences humaines et sociales. Ainsi, les méthodes d'analyse proposées par l'ADAO restent plus au moins accessibles pour les spécialistes et les non-spécialistes de l'informatique. Comme l'explique F. Daoust (2012), « ces méthodes combinent de façon itérative des phases de découverte visant à révéler les caractéristiques du corpus ; des phases d'interprétation, qui visent à formuler des hypothèses d'interprétation et à les marquer sous forme de catégories ; et des phases de validation permettant de confirmer, infirmer ou préciser ces hypothèses ».

De fait, les analyses peuvent être effectuées de deux manières différentes : la première consiste à s'inspirer de l'analyse assistée par ordinateur pour confirmer les hypothèses posées au préalable par l'analyste. Toutefois, les résultats risquent de ne pas être conformes avec les hypothèses de base. La deuxième méthode, est celle que nous avons appliquée dans cette

⁶⁹ Diaz-Bone, R. (2002), *Kulturwelt, Diskurs und Lebensstil. Eine diskurstheoretische Erweiterung der bourdieuschen Distinktionstheorie*, Opladen, Leske + Budrich. In Wedl, J. (2007). L'analyse de discours « à la Foucault » en Allemagne : trois approches et leurs apports pour la sociologie. *Langage et société*, 120(2), pp.35-53.

recherche, qui consiste à effectuer des analyses et s'appuyer sur les résultats pour formuler des hypothèses.

Cependant, dans l'analyse de discours sur corpus, Charaudeau (1995) nous rappelle qu'il faut distinguer deux objets : l'analyse de texte et l'analyse de discours. Selon lui :

« La première porte sur un texte ; elle consiste à analyser un texte (quelle que soit sa configuration) qui est le résultat d'une combinaison de certaines conditions de production avec des opérations de mises en discours -, dans son développement linéaire, de façon à la fois progressive et récurrente. La seconde porte sur un corpus de textes rassemblés au nom d'un type de situation (contrat) qui les surdétermine, et dont on étudie les constantes (pour définir un genre), et les variantes (pour définir une typologie des stratégies possibles) ».

En ce sens, l'analyse de texte fait l'objet d'un consensus entre le sujet parlant et ses conditions de production, tandis que l'analyse de discours repose sur un corpus constitué d'un ou plusieurs textes plus au moins homogènes, en fonction des conditions de réalisation qui les distinguent et de la situation de communication qui les déterminent.

De fait, et avec l'essor de l'informatique, l'analyse du discours assistée par ordinateur est devenue une pratique indispensable. Elle n'est plus une simple technique d'analyse, « c'est une transformation des conditions de la recherche et de ses données » (Boutet & Maingueneau, 2005). De même, « la disponibilité de textes numérisés de plus en plus nombreux et de bonne qualité éditoriale, sous un format universel XML, non seulement favorise mais réclame une approche automatique et quantitative » (D. Mayaffre, 2011). Face à la multiplication des données textuelles, le recours à l'analyse du discours assistée par ordinateur devient une nécessité, voire un besoin impérieux.

2.1 L'Analyse des Données Textuelles (A.D.T)

L'Analyse de Données Textuelles (A.D.T.) regroupe aujourd'hui de nombreuses méthodes, et de nombreux outils, qui visent à découvrir l'information « essentielle » contenue dans un texte.

2.1.1 La textométrie

Nommée analyse statistique, analyse automatique, logométrie, statistique lexicale (C. Muller, 1969), la textométrie repose sur le recours aux logiciels textuels pour effectuer des analyses. Toutefois, et en dépit de cette différenciation d'appellation, ces méthodes demeurent complémentaires, et peuvent être soumises à un même corpus.

La textométrie ou la statistique textuelle, est une discipline apparue en France depuis les années 1970, à travers les travaux de Pierre Guiraud (1954,1960) et de Charles Muller (1968,1977). Elle regroupe des chercheurs venant de différentes disciplines : de la linguistique, de l'informatique, de l'analyse de discours, de la statistique, de l'histoire, etc. Ce métissage entre les diverses disciplines permet d'enrichir la lecture des textes tout en fournissant des lectures différentes et approfondies.

Ainsi, la textométrie se caractérise par « une riche palette d'outils pour l'analyse textuelle, avec des développements littéraires, stylistiques, philologiques, herméneutiques » (PINCEMIN et HEIDEN, 2008), et s'applique sur des corpus (textes) numériques. Elle ne se focalise pas uniquement sur le lexique (lexicométrie) ou sur le sujet (logométrie), mais sur l'ensemble du texte. Dans l'analyse textométrique, le texte est considéré comme le noyau central de l'analyse et la source de tout type de discours, car « si la langue est une formation sociale, le texte appartient d'abord à une «société de textes », selon la formule de Ioannis Kanellos : le corpus, notamment le corpus des textes de même genre, peut-être alors reconnu comme la médiation nécessaire entre le texte et la caractérisation de la pratique sociale dans laquelle il prend place » (Rastier, 2008).

A ce titre, la textométrie permet aux chercheurs de réaliser des analyses quantitatives, des cartographies à partir des calculs statistiques, de l'analyse factorielle et le niveau des occurrences qu'elle propose. Ainsi, elle offre également des méthodes d'analyse qualitative à travers l'articulation des données, les concordances ou encore les segments répétés. L'analyse textuelle permet non seulement de « déstructurer et reconstruire le texte» (Leblanc, 2015 :49) mais aussi de déconstruire et reconstruire le sens des mots, tout en liant chaque mot à son contexte. La textométrie permet ainsi de déconstruire les différents usages d'un mot pour identifier le sens voulu par son utilisateur.

De la sorte, l'analyse des données textuelles peut se faire à travers des fonctions statistiques telles que les profils des segments répétés, les segments de texte caractéristiques, les spécificités et AFC, et les statistiques des classes. Elle peut également se faire à travers des fonctionnalités non-statistiques telles que les concordances et les segments répétés dont le but est de décortiquer les éléments constituant le texte afin de permettre « une lecture approfondie et renouvelée par la mise en évidence de régularités non encore perçues » (Pincemin, 2011). La textométrie, permet ainsi non seulement de compter les segments de textes mais aussi les situer et les analyser dans leur contexte. C'est un processus qui « joue fondamentalement sur les principes de contextualité et d'intertextualité » (*Ibid.*) et nécessite un savoir-faire, une technique appropriée et des capacités de gestion.

Si le processus textométrique permet un travail de calcul et de réflexion, il fait aussi appel aux compétences du chercheur pour prendre des décisions sur le choix des méthodes à entreprendre et décider de leur interprétation. De fait, sans la participation du chercheur, la textométrie se voit un peu limitée dans la sémantique interprétative. Chaque étape que ce soit avant, pendant ou après la constitution du corpus, engage le chercheur à faire des choix sur la manière de se servir de ses données et de les présenter.

De ce fait, et grâce aux différentes fonctionnalités que propose l'analyse textométrique à savoir le calcul statistique, la fréquence, le typage des segments, et le tri par concordancier, ainsi que la distribution lexicale, on passe de l'observation à l'exploration des données et de l'analyse à la confirmation ou non des hypothèses et des arguments avancés par le chercheur. Ce sont ces méthodes qui permettent de ne pas restreindre l'analyse textuelle au contenu mais de le dépasser en cherchant des éléments extratextuels qui ont marqué la production du texte. Formellement, la pertinence de la textométrie réside dans cette diversité de méthodes d'analyses qui mènent le chercheur vers des horizons nouveaux et œuvrent sur des pistes de réflexion féconde.

2.1.2 Les logiciels textométriques

Le traitement des études quantitatives et qualitatives notamment pour des questions ouvertes a permis le recours aux logiciels textuels. Le recours à ces logiciels se justifie par plusieurs raisons. Tout d'abord la capacité de certains logiciels à analyser des corpus volumineux, de produire des résultats très pointus et de gagner du temps notamment lorsqu'il s'agit de corpus volumineux, dont l'analyse manuelle pourrait nécessiter des années de

recherches. Ensuite, la pertinence de ces logiciels, permet de repérer des pistes de recherches grâce aux analyses qu'ils fournissent. Enfin, la maîtrise des données produites, permet à l'analyste de faire autant qu'il le souhaite des allers-retours entre le texte et ses données afin de faciliter le cheminement interprétatif.

Ainsi, il existe plusieurs logiciels d'analyse textuelle tels que : Alceste, Hyperbase, Tropes, Lexico, Iramuteq, Atlas-ti, Discursus, Calliope, Prospéro, Trideux...etc. Dans une étude sur « les facteurs de choix et d'utilisation de logiciels d'analyse de données textuelles », Mathieu Brugidou et al., (2000) expliquent que le choix instrumental se détermine par la définition de la problématique, le profil de l'analyste, le mode de constitution du corpus et finalement le type de traitement en fonction des résultats attendus.

Toutefois, ces déterminants peuvent se situer à des niveaux différents. Ainsi, la diversité de ces logiciels ne doit pas être réduite à des fins d'analyse, mais plutôt considérée comme une source d'enrichissement permettant des traitements différents et une complémentarité des approches. De même, la maîtrise de ces logiciels requiert une « culture épistémologique, voire théorique et philosophique, dans la mesure où toute méthode s'inscrit dans un univers paradigmatique qui n'est pas souvent mis en question, et qu'il vaut mieux avoir identifié consciemment pour éventuellement le problématiser » (Jenny, 1999).

2.2 Iramuteq

Pour réaliser notre étude, nous avons choisi de mener nos analyses à l'aide du logiciel IRaMuTeQ. Un logiciel d'analyse de donnée textuelle (ADT), développé par Pierre Ratinaud au sein du Lerass (Toulouse), avec le soutien du Laboratoire d'Excellence « Structuration des Mondes Sociaux » (ANR-11-LABX-0066).

Il s'agit ainsi, d'une Interface de R pour l'Analyse Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires. IRaMuTeQ propose un ensemble de traitements et d'outils pour l'aide à la description et à l'analyse de corpus textuels et de matrices de type individus/caractères (Loubère & Ratinaud, 2014). Ainsi, il est compatible avec plusieurs systèmes d'exploitation, comme Windows, Mac OS X, et GNU/Linux. Le traitement des données textuelles à l'aide d'Iramuteq peut se faire à travers la classification hiérarchique descendante (Reinert 1983, 1990), qui comprend plusieurs étapes : la lemmatisation des mots, la caractérisation des mots en fonction de leur groupe grammatical, le découpage du corpus en « unités de contexte », la

comparaison des contenus des segments de textes (ST), et finalement la suppression automatique des classes ne contenant pas suffisamment de ST.

Concernant la lemmatisation automatique et le découpage des segments, il est vrai que souvent on reproche aux logiciels textuels des erreurs de segmentation ou de découpage en risque de perdre des informations, notamment pour les mots qui ont différentes graphies ou ceux qui s'écrivent de la même manière mais n'ont pas le même sens (ex : les homonymes) et aussi les mots composés. Par ailleurs, le chercheur peut intervenir pour effectuer quelques modifications afin de remédier à ces erreurs. Certes, la lemmatisation risque de ne pas être parfaite, toutefois, les outils de la lexicologie permettent d'identifier, à partir d'un groupe de mots, les thématiques structurant un corpus afin de faciliter la compréhension des données textuelles, et comme le souligne D. Labbé (2001), « appliqués à de grandes bases de données étiquetées, ils permettront de reconstituer les principaux champs lexicaux » au-delà du gain de temps qu'ils offrent.

Pour examiner les doutes levés à l'égard de la lemmatisation automatique, E. Brunet (2006) a effectué un test sur 22 textes narratifs réunis dans un corpus, à l'aide du logiciel Hyperbase. Il a donc lemmatisé le corpus (2 millions de mots) en utilisant le lemmatiseur *Cordial*. A l'orée de cet examen, il a constaté que les textes appartenant au même écrivain se positionnent à proximité, en revanche, ceux appartenant à différents écrivains n'ont pas un lien direct et parfois se mêlent les uns aux autres. De fait, il a conclu que :

« L'appareillage statistique, appliqué au langage, apparaît ainsi d'une remarquable stabilité, jusqu'à provoquer le soupçon que c'est toujours la même chose qu'on mesure. Il produit des résultats convergents à des niveaux très éloignés et très variés, depuis les regroupements ontologiques les plus larges – et les plus flous – jusqu'aux analyses les plus microscopiques des molécules et des atomes du langage. Les mêmes lignes de force s'y reconnaissent, quelle que soit la focale utilisée ou l'éclairage ou l'angle de la prise de vue. Le corpus est comme une boule : qu'on le considère d'en haut ou d'en bas, de la droite ou de la gauche, de l'avant ou de l'arrière, l'image est la même ».

De fait, et malgré les soupçons qu'elle peut engendrer, la lemmatisation automatique n'impacte pas le texte.

Corollairement, Iramuteq propose d'autres fonctions d'analyse telles que : l'analyse de similitude, permettant de reconnaître les relations de cooccurrences entre les mots ou un groupe de mots, ou encore comme la fonction du nuage de mot mais un peu plus détaillée. Dans cette perspective, « la place des mots les uns par rapport aux autres a donc une importance, de même que les liens représentés » (Marchand & Ratinaud⁷⁰). Dans un nuage de mots, une méthode qui repose sur la fréquence des mots, plus le pourcentage de fréquence est élevé, plus il apparaît en gras en premier plan. A l'inverse, l'analyse de similitude ne présente aucune relation entre ces mots. Toutefois, l'analyse prototypique consiste à croiser la fréquence d'apparition d'un mot et de son rang moyen.

Méthodologiquement, la recherche envisagée relève d'une réflexion analytique de thématiques soulevées au sein des débats à l'Assemblée nationale. Comme expliqué auparavant, cette étude repose sur une exploration d'un corpus regroupant l'ensemble des sessions, de 1998 jusqu'à 2016, traitant la question de l'immigration. Le corpus retenu, sera analysé selon la méthode de classification décrite par Reinert (1983) à l'aide du logiciel IRaMuTeQ.

Le choix du logiciel, se justifie pour deux raisons principales : d'abord la pertinence entre les disciplines de psychologie sociale et de communication, grâce à IRaMuTeQ nous pouvons réaliser des analyses lexicométriques reposant sur la théorie des représentations sociales (Geka, M. et Dargentas, M., 2010 ; Reinert, M., 1990, 2001, 2007 ; Ratinaud, P ; et al., 2009, 2012, 2014, Ratinaud & Marchand 2015), permettant de cartographier la dynamique du discours des différents sujets engagés dans une interaction (Reinert, 1999). Ensuite, compte tenu de la taille importante de notre corpus, IRaMuTeQ est le seul logiciel textuel qui permet l'analyse des gros corpus.

Le recours à cette méthode, nous permet d'étudier les variantes lexicales portant sur la thématique d'immigration, leurs évolutions ainsi que les différentes formes y sont liées selon les contextes et les périodes. Bien plus, la méthode choisie s'inscrit dans une démarche épistémologique, elle repose sur le recueil des données pour constituer le corpus et ensuite sur leur traitement pour les affronter à nos hypothèses (confirmer ou contester).

⁷⁰ Pascal Marchand et Pierre Ratinaud, « Faut-il faire des nuages de mots ? », <http://iramuteq.org/Members/pmarchand/faut-il-faire-des-nuages-de-mots>

3. Méthodes choisies

L'extraction des thématiques joue un rôle clé lorsqu'il s'agit de corpus de taille importante. L'enjeu de l'analyse est de considérer l'homogénéité et la description du contenu des classes et leurs structures afin d'identifier le lien entre les thématiques abordées. En effet, une thématique se compose d'un « ensemble de formes pleines cotextuelles liées entre elles par leur objet et leur contexte » (Ratinaud et Marchand, 2015 :58). Cependant, lorsque la taille des corpus est immense, elle donne lieu soit à des petites classes qui renvoient à des banalités, sinon à un grand nombre de classes qui rend l'interprétation du contenu difficile.

Compte tenu de la taille importante de notre corpus, nous avons décidé de procéder de deux manières différentes afin d'obtenir un corpus homogène sur l'immigration. La première approche suivie, consiste à affiner les analyses en suivant la méthode Ratinaud/ Marchand (2015), qui comporte une recherche systématique avec la forme immigration pour sélectionner les classes qui traitent cette thématique. On extrait la classe la plus représentative de cette thématique et on renouvelle la procédure de classification jusqu'à parvenir à un sous-corpus sur l'immigration comme objet central. La deuxième approche, comprend la filtration des données, de manière manuelle afin d'identifier les thématiques qui sont liées à l'immigration mais qui n'apparaissent pas lorsqu'on effectue une recherche avec la forme immigration. En d'autres termes, on recherche dans les classes non-retenues, les segments qui comportent le mot *immigration* dans des cotextes (segments) plus contextualisés où elle apparaît de manière incidente. Enfin, nous allons fusionner les deux sous-corpus.

Chapitre 4 : Constitution du corpus « immigration »

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 3, cette partie consiste à présenter toutes les étapes permettant la constitution de notre corpus final, de la lemmatisation à la filtration des données, et jusqu'à la fusion des deux sous-corpus.

I. Corpus Assemblée nationale 1998-2016

Afin de permettre au logiciel de reconnaître et d'analyser le corpus, nous nous sommes livrés à la récupération et à l'encodage des séances.

1. Récupération et formatage du corpus

En préambule, il est important de noter que la collection de ces séances était incomplète, Pierre Ratinaud a travaillé sur l'extraction automatique des séances, « à l'exception de celles de 2001-2002, dont le format a rendu impossible l'extraction automatique » (Marchand et Ratinaud, 2015). De fait, nous avons copié manuellement les séances de 2001-2002 ainsi que celles de 2014, sous un format « texte ». De même, nous avons extrait les séances 2015-2016 afin de finaliser la dernière étape du formatage⁷¹.

Nous avons ainsi regroupé dans un seul fichier, toutes les séances de 1998 jusqu'en 2016 afin d'avoir un corpus unique et préserver les dates des séances pour les utiliser en tant que métadonnées. Ensuite, nous avons procédé à l'encodage des transcriptions, une séance est encodée de la manière suivante : l'encodage est introduit par quatre étoiles **** suivies d'une série de variables étoilées et séparées par un espace. Chaque étoile désigne et indique le nom d'une variable.

répertoire, file, année, année + mois, année +mois+ jour

⁷¹ Le formatage consiste à distinguer ce qui relève du texte (formes lexicales) du cotexte (segments) et du contexte (méta-données)

L'écriture d'origine devient :

**** *rep_11 *file_2002 *annee_2002 *am_200202 *amj_20020205

2. Description du corpus

Après ces différentes étapes de traitement, nous avons obtenu un corpus de taille importante qui s'étale sur 18 ans et regroupe toutes les séances du 05/10/1998 au 04/11/2016. En effet, le présent corpus se compose de 4321 sessions ordinaires et 728 extraordinaires, soit un corpus de 168 143 127 mots pour 198 754 formes différentes (dont 128 625 formes actives et 24 140 formes supplémentaires). Le choix de la date se justifie par l'absence du compte rendu intégral de l'année 1997 qui ne commence qu'à partir de 1998. De même, nous nous sommes arrêtés aux deux séances ordinaires du 4 novembre 2016 afin de pouvoir commencer nos analyses.

II. Extraction des classes

Avant de procéder à une analyse de classification hiérarchique descendante, selon la méthode Reinert (Reinert, 1983,1990 ; Ratinaud, Marchand 2012), nous avons choisi de lemmatiser notre corpus à partir du dictionnaire. Cette option permet de ramener tous les verbes à l'infinitif, les noms au singulier et les adjectifs au masculin singulier afin de « concentrer la signification sur les formes réduites sans considérer leurs flexions » (Marchand et Ratinaud, 2015).

A la suite de cette étape, nous avons obtenu 4 762 789 segments⁷² de textes de 35,30 occurrences en moyenne (ici de 40 mots). Le processus de l'analyse des données qualitatives, comme l'expliquent Krief et Zardet (2013) comprend trois étapes : la première, nommée *pré-analyse*, consiste à organiser les données, les segmenter et les décontextualiser. La deuxième, comprend l'exploitation des données, notamment à travers le *codage*, le décompte et l'énumération. Elle consiste à « découper le contenu d'un discours ou d'un texte en unités

⁷²Un segment de texte constitue la suite de formes comprises entre deux délimiteurs de séquence : il y a certains signes de ponctuation pour délimiter les séquences (Lafon et André, 1983). Quand les segments ont une fréquence égale ou supérieure à deux dans le corpus, on parlera de segments répétés (Lebart et Salem, 1994). Un corpus pourra être découpé en segments de textes pour certaines analyses, ce qui permettra l'extraction de segments de texte : cette option permet de revenir sur le texte original (Moreno, 2018).

d'analyse (mots, phrases, thèmes...) et à les intégrer au sein de catégories sélectionnées en fonction de l'objet de recherche » (Thiétart, 2007 :455). La dernière étape vise à *interpréter* les résultats, les synthétiser et en tirer des *inférences* (Wanlin, 2007). Pour réaliser cette dernière étape, on peut classer le corpus, tout en effectuant une classification hiérarchique descendante, qui permet d'indiquer la proximité du lexique composant le corpus, et par conséquent facilite l'interprétation des données.

1. Classification descendante hiérarchique

La classification descendante hiérarchique (CDH⁷³), est une méthode d'analyse qui permet d'obtenir une approche globale du corpus, présentant les classes statistiquement indépendantes de mots sous forme d'un arbre. La CDH consiste à donner une suite de partitions emboîtées de manière descendante. La lecture de ces classes se fait à travers l'interprétation de leurs profils. Un profil est constitué de formes (mots) présentant le contenu de chaque classe. Il permet de définir chaque forme dans son contexte, de déterminer la catégorie grammaticale des formes, leur taux de présence ainsi que leur classement dans le corpus.

2. Hiérarchisation fréquentielle du corpus complet

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'extraction des thématiques est d'une grande importance notamment pour les gros corpus, c'est ce qui explique l'hétérogénéité de la classification que nous avons obtenu. Ces classes⁷⁴ constituent en eux seules différentes sous-classes.

⁷³CDH=ST en ligne et formes pleines en colonne (Moreno, 2018).

⁷⁴Une classe est composée d'une suite de mots, nommés des « formes » permettant d'associer le lexique à un registre précis. Il est à noter qu'une « même forme peut être présente dans plusieurs classes, d'une part selon les éventuelles ambiguïtés homographiques, d'autre part et de façon plus fondamentale, selon les thématiques dans lesquelles elle apparaît » (Ratinaud, Marchand, 2015).

Figure 1: Classification Descendante Hiérarchique du corpus complet (par formes)

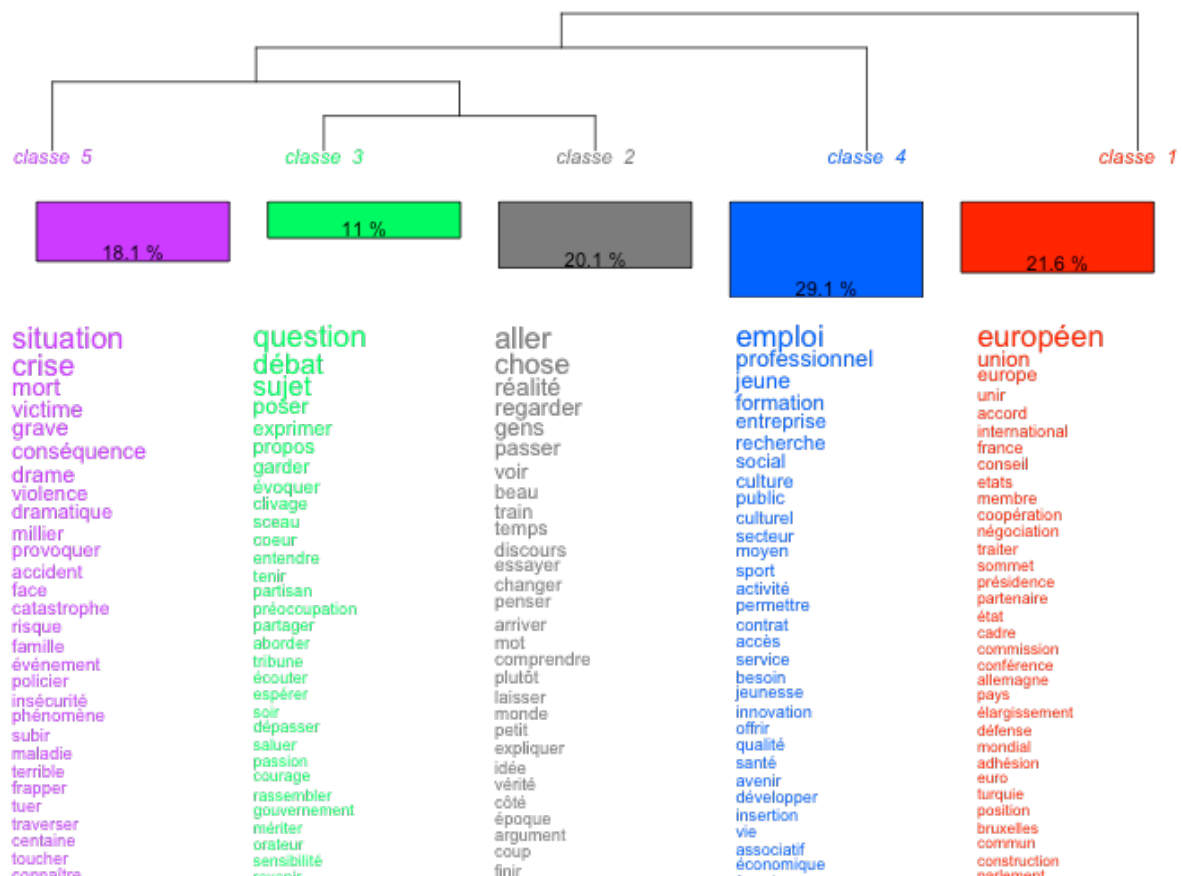


Le dendrogramme ci-dessus expose les 16 classes terminales obtenues, constituant le corpus et le lexique composant chacune des classes. Cette analyse met en évidence les thématiques abordées dans chacune des classes et qui se regroupent en trois blocs : le premier est constitué de six classes (9, 10, 3, 6, 7, 1) et renvoie à un vocabulaire administratif et juridique, portant sur l'élaboration des textes de loi, le travail et les infractions pénales perpétrées par les mineurs. Le deuxième bloc porte sur la coopération internationale et la finance (classes 16, 8, 15, 4, 5), présenté par les formes : Europe, France, unier, politique, euro, impôt...etc. Le dernier regroupe les classes (2, 13, 14, 11, 12) et renvoie à un vocabulaire présentant l'organisation des débats à l'Assemblée nationale (socialiste, ump, républicain, applaudissement, ministre, commission, etc. Comme nous l'avons indiqué précédemment, chaque classe de ce dendrogramme peut être classée sous différentes thématiques.

Pour procéder, nous avons effectué une recherche avec la forme « immigration » et « immigré » à l'aide du logiciel textuel Iramuteq afin d'identifier les classes qui traitent notre thématique de recherche. Cette première analyse nous indique que l'immigration est fortement liée à deux classes (15 et 8) et très peu dans les classes (9,11,14). Afin d'affiner nos

analyses, nous avons décidé d'extraire et de fusionner les deux classes 8 et 15 afin de les analyser. Le résultat de cette deuxième analyse est présenté dans le dendrogramme suivant :

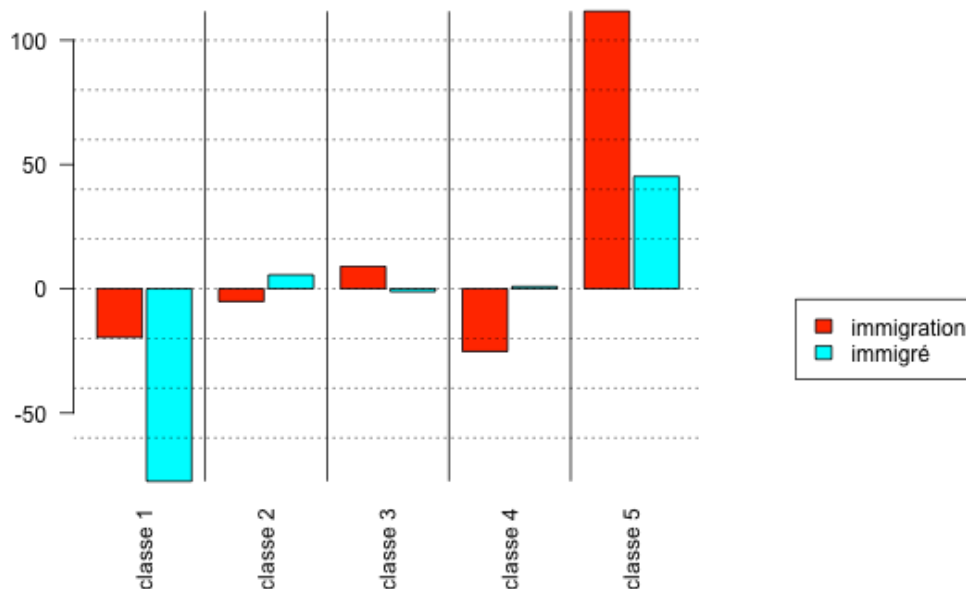
Figure 2: Classification Descendante Hiérarchique des classes "8 et 15" (par formes significatives)



Après avoir fusionné les deux classes 8 et 15, nous avons obtenu un corpus de taille importante, qui représente environ vingt-deux millions de formes lexicales, réparties sur 606 207 textes. Le dendrogramme 2 rend compte des 5 classes terminales obtenues (dont 68,87% segments de texte du corpus ont été classés). Afin de purifier nos analyses, nous avons procédé de manière similaire à la première analyse. Nous avons effectué une recherche avec la forme « immigration » pour repérer les classes lexicales traitant cette thématique, seule la classe 5 contient des formes liées au champ lexical de l'immigration tels que : crise, mort, victime, traverser, insécurité, subir, risque...etc. Pour montrer davantage ce constat, nous avons sélectionné dans la partie « profils » les deux formes « immigration » et « immigré ». Comme l'indique le graphique ci-dessous, le résultat de ce test montre une présence

significativement élevée des deux formes dans la classe 5. Par ailleurs, le taux de présence de ces formes dans les classes 2 et 3 est peu significatif.

Figure 3: Distribution des deux formes « immigration » et « immigré » dans les classes (Chi2)



Toutefois, l'analyse du contenu des autres classes, nous a permis d'identifier les classes qui ne portent pas comme thématique principale le mot immigration, mais évoquent implicitement des thématiques liées à l'immigration et aux immigrés, c'est le cas par exemple des classes 2 et 3.

Comme souligné auparavant, notre corpus est constitué sur la base des segments portant principalement sur l'immigration. Toutefois, la forme « immigration » peut être présente de manière centrale, évoquant principalement la question de l'immigration ou de façon incidente dans d'autres thématiques (c'est le cas des deux classes 2 et 3). Comme l'indique les extraits ci-dessous, les formes « immigration » et « immigré » sont évoquées en lien avec la stigmatisation des immigrés, des jeunes et des chômeurs et l'accroissement de l'immigration.

Extrait du concordancier des classes 2 et 3

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200411 *amj_20041130

On tente de stigmatiser les immigrés les jeunes qui ne veulent rien faire et les chômeurs qui sont des voleurs vous ne gagnerez pas grand-chose à tenir de tels propos vous dites qu'il faut laisser de côté le clivage droite gauche (M. Maxime Gremetz).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200307 *amj_20030703

Ceux qui nous accusent de considérer que les immigrés ne sont pas une chance pour la France font insulte à notre passé individuel et collectif en oubliant ceux qui ont donné leur sang et leurs enfants pour la défense du territoire national (M. Claude Goasguen).

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201212 *amj_20121211

Je note que l'ex groupe ump a reconnu dans les débats en commission que la politique du gouvernement aura pour effet d'accroître l'immigration alors que la crise économique devrait inciter à la diminuer belle lucidité (Mme. Marion Maréchal-Le Pen).

De ce fait, nous avons décidé de poursuivre nos analyses de deux manières différentes afin de constituer un corpus homogène et riche sur la thématique de l'immigration. La première étape, est celle d'affiner nos analyses en suivant la méthode Ratinaud/ Marchand (2012), qui comporte une recherche systématique avec la forme immigration pour sélectionner les classes qui traitent cette thématique. De fait et à partir du même graphique, nous allons extraire la classe 5 qui contient le plus de segments de texte liés à l'immigration et procéder de la même manière jusqu'à l'obtention d'un sous-corpus homogène sur l'immigration.

La deuxième étape consiste à tamiser nos analyses à travers la filtration des données de manière manuelle dont le but est de filtrer le contenu de chaque classe et identifier les thématiques qui sont liées à l'immigration mais qui n'apparaissent pas lorsqu'on effectue une recherche avec la forme « immigration ». A l'issue de ces deux étapes, nous allons terminer notre analyse par fusionner les deux sous-corpus afin d'obtenir un corpus homogène.

Récupération des segments

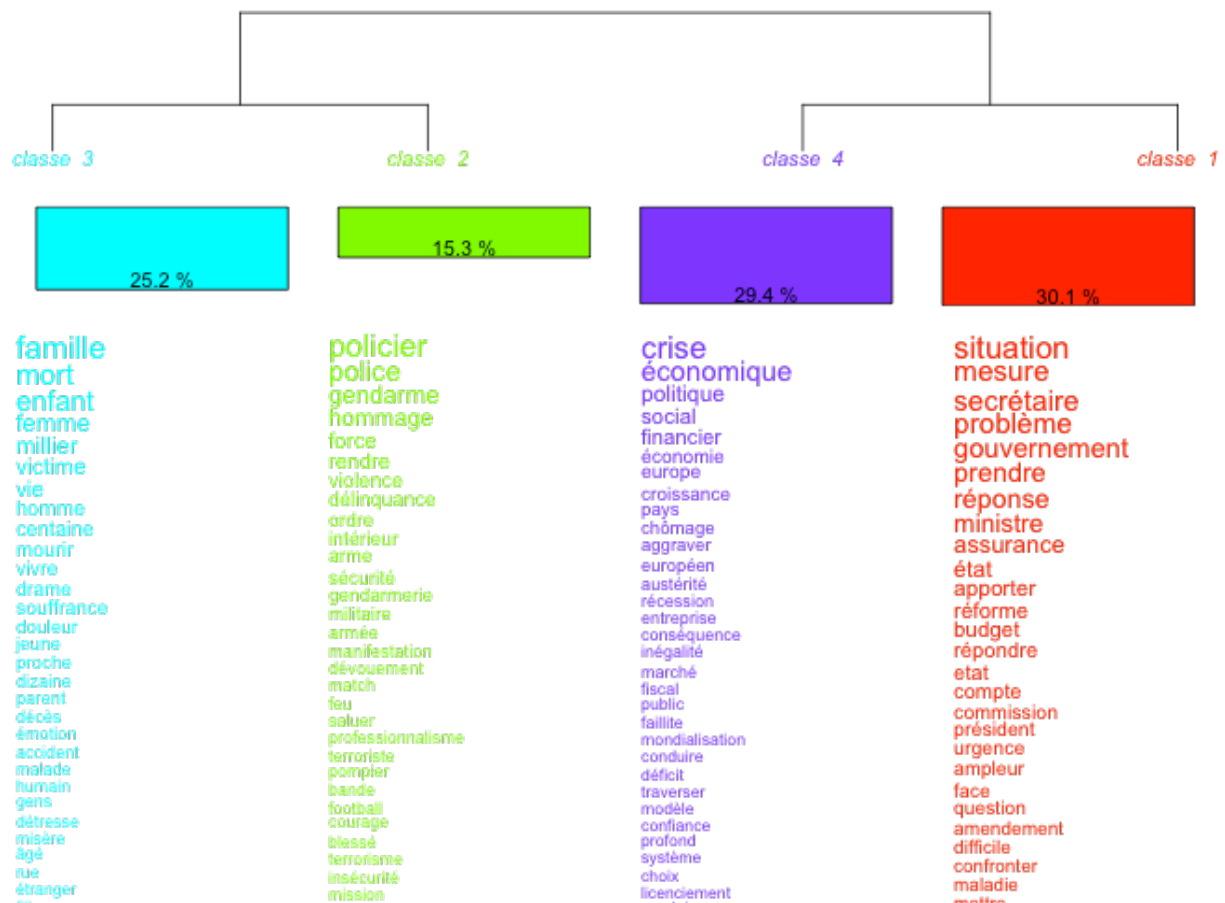
III. Récupération des segments

Cette partie consiste, comme souligné précédemment, à exposer les deux méthodes suivies dans l'élaboration du corpus « immigration ».

1. Méthode I : *Affiner*

Dans cette partie, nous allons nous concentrer sur l'analyse de la classe 5 puisqu'elle montre une présence significative de la forme « immigration ». Nous allons donc extraire cette classe et la fusionner, le résultat obtenu est le suivant :

Figure 4: Classification Descendante Hiérarchique de la « classe 5 » (par formes significatives)

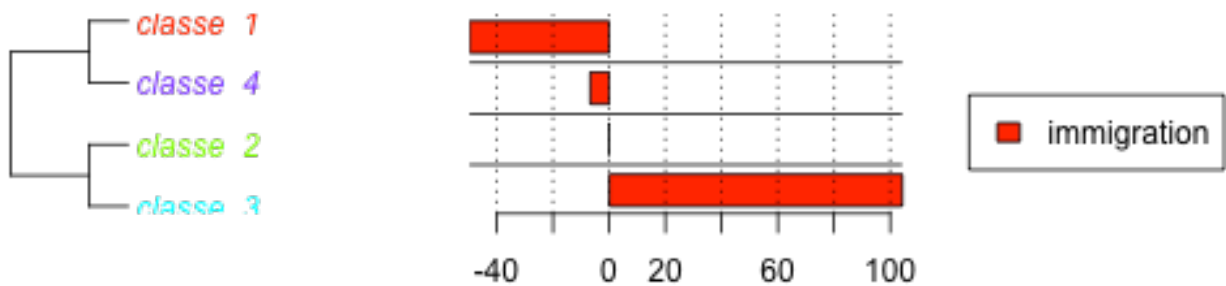


La classification proposée ici reprend 87,68 % du corpus en 4 classes. Le corpus représente 2 708 871 occurrences pour 47 419 formes différentes (dont 27 116 actives et 1281 supplémentaires), découpé en 75 402 segments de texte et 35,9 occurrences en moyenne. Cette analyse met en évidence les quatre thématiques constituant cette classification et qui sont comme suit : la multiplication des situations de détresse que vivent certaines familles (classe 3) ; les violences contre les forces de l'ordre dans les quartiers sensibles (classe 2) ; la

crise économique et financière qui a frappé la France et ses voisins occidentaux (classe 4) ; et enfin les mesures prises par le gouvernement sur le plan financier et social (classe 1).

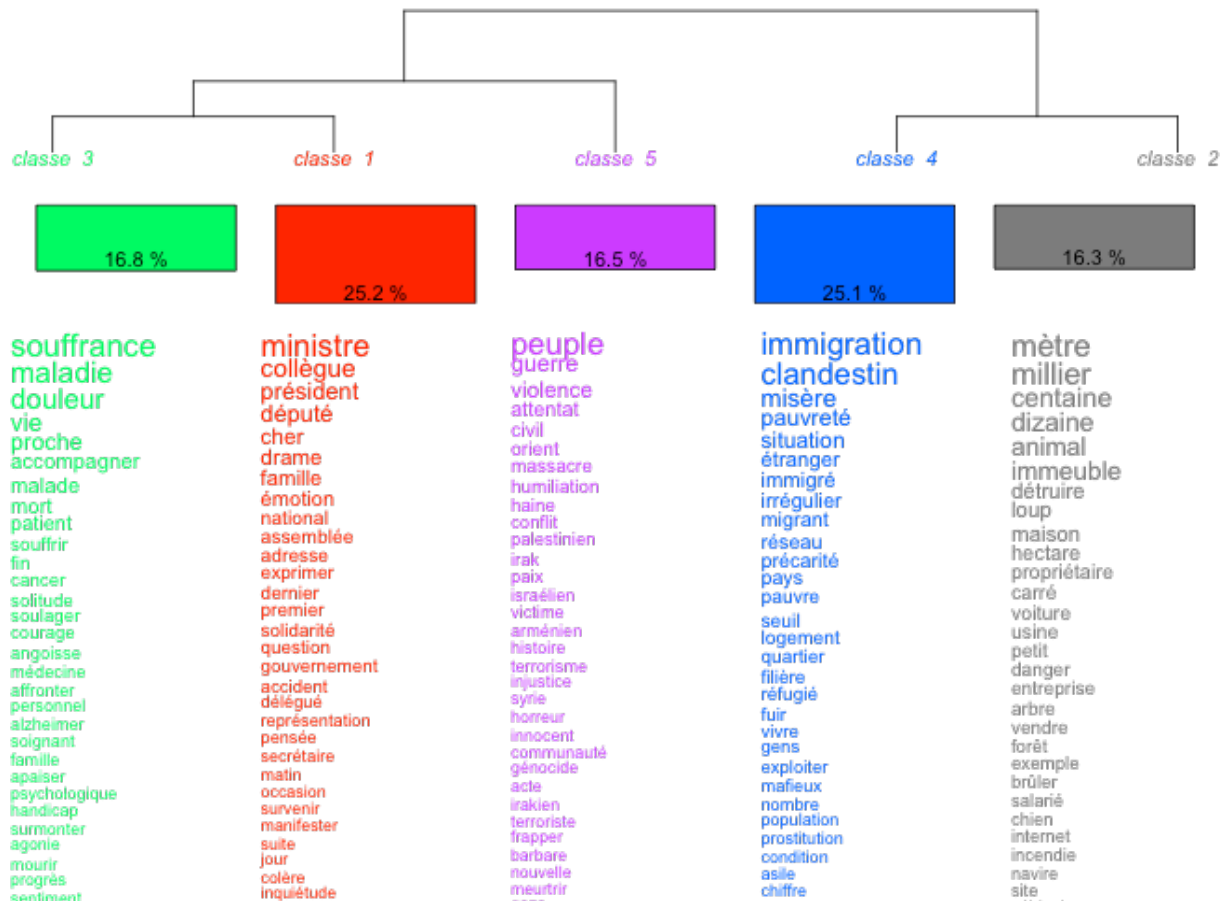
Pour identifier la classe ou les classes relevant de notre thématique de recherche, nous avons lancé une recherche avec la forme « immigration ». Cette forme est fortement liée à la classe (3), comme l'indique le graphique ci-dessous.

Figure 5: Distribution de la forme « immigration » dans les classes (Chi2)



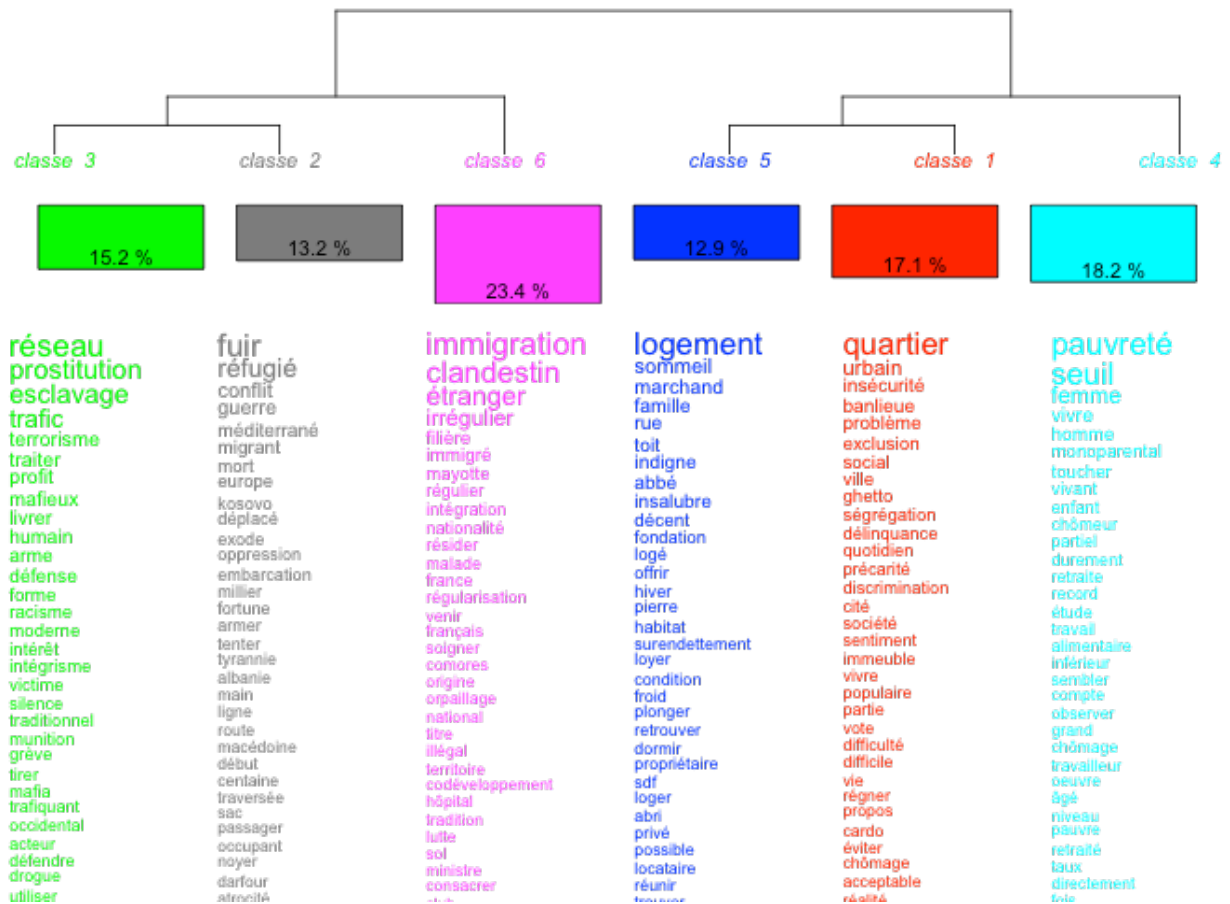
Il s'agit d'une classe qui représente 25,2% du corpus et contient le plus de segments de texte liés à la thématique de l'immigration, tels que : méditerranée, famille, mort, victime, misère, étranger ...etc. Afin d'explorer pertinemment le contenu de cette classe, nous allons l'exporter et l'analyser à l'aide du logiciel Iramuteq. Le résultat est comme suit :

Figure 6: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 3" (par formes significatives)



A l'issue de cette étape, nous avons obtenu un total de 598 573 occurrences pour 27 004 formes différentes, découpées en 16 652 segments de texte de 35,9 occurrences en moyenne. La classification proposée ici reprend 90,24 % du corpus en 5 classes. Le mot « immigration » est en tête de la classe 4 (Chi2 697,15). Il s'agit ainsi d'une classe entière portant sur la lutte contre l'immigration clandestine et ses filières d'exploitation humaine. Nous allons donc extraire cette classe et l'analyser à l'aide d'Iramuteq.

Figure 7: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 4" (par formes significatives)



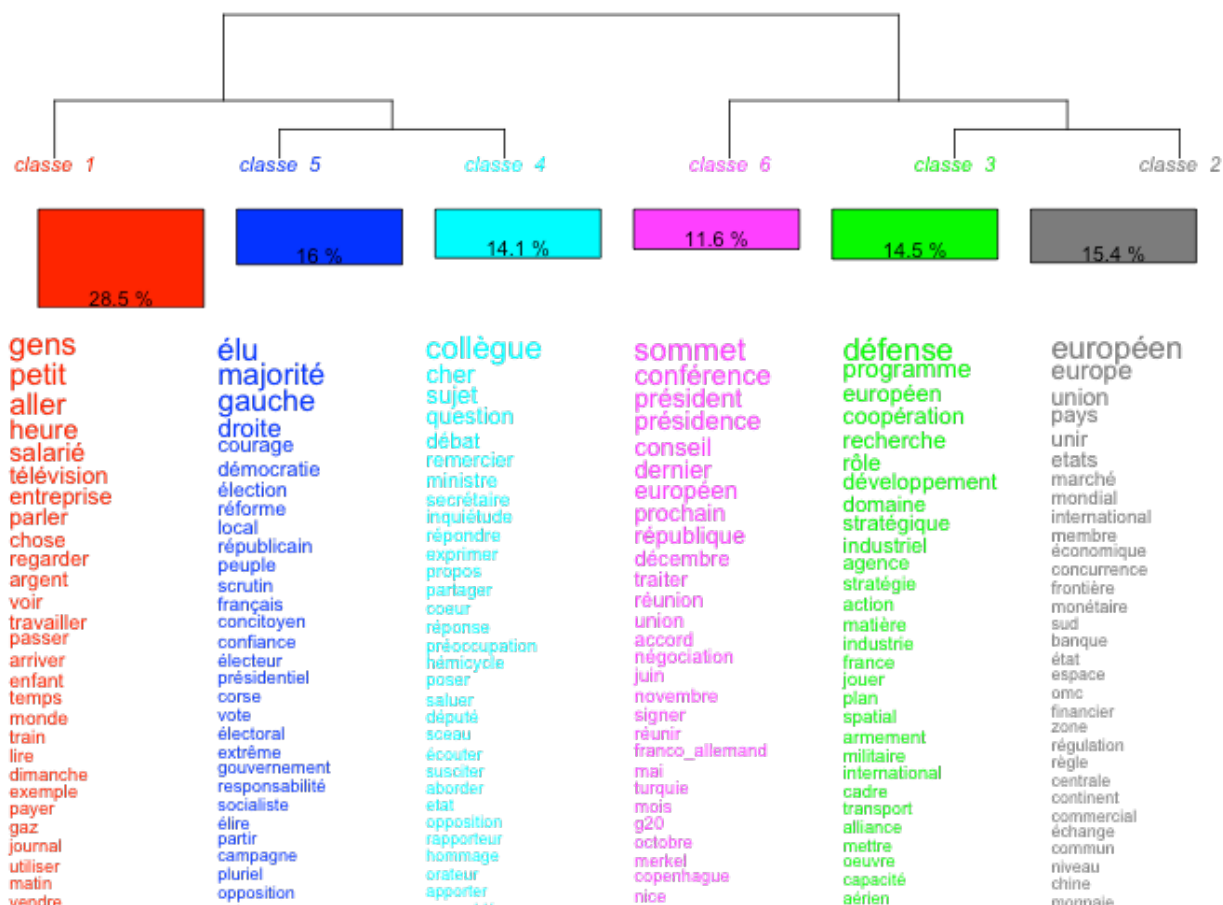
Ainsi, à l'orée de cet examen, nous avons obtenu 6 classes qui s'articulent autour de l'immigration. On parle ici, du trafic humain (classe 3), des réfugiés de guerre (classe 2), de l'immigration clandestine (classe 6), de la question des quartiers et du logement (classes 1 et 5), ainsi que la pauvreté (classe 4). Notre sous-corpus se constitue de 136 578 occurrences, dont 3092 segments classés sur 3776 (soit 81,89%). Après plusieurs tests, on voit bien que la démarche proposée par Ratinaud & Marchand (2012) permet sans doute au chercheur d'affiner son corpus pour atteindre son objectif, même quand il s'agit de corpus volumineux. Nous allons maintenant tester les résultats de la deuxième méthode afin de raffiner notre deuxième sous-corpus.

2. Méthode II : *Raffiner*

Il s'agit ici de procéder de manière différente afin de raffiner notre corpus et éventuellement croiser les résultats des deux méthodes. Tout en se basant sur la classification des deux classes mères 8 et 15 (cf. dendrogramme 2), nous allons examiner les résultats de la deuxième méthode.

Comme nous l'avons montré précédemment, les classes 2 et 3 ne portent pas comme thématique principale les deux formes « immigration » et « immigré », raison pour laquelle leur présence est peu significative. En effet, la forme « immigré » représente un Chi2 de 5,56 de même que la forme « immigration » (Chi2 8,99). Ainsi, nous avons choisi d'ajouter à cette sélection la classe 1 sur la coopération européenne, même si elle ne contient pas les deux formes « immigration » et « immigré ». Toutefois, cette classe renvoie à un vocabulaire lié à l'immigration tels que : convention, Schengen, Amsterdam, traité, frontière, espace européen, harmonisation...etc. Par ailleurs, les deux classes 5 et 4 seront exclues de cette fusion pour deux raisons principales : la classe 4 renvoie à la thématique de l'emploi professionnel des jeunes et ne porte aucune forme qui se rapproche de notre thématique de recherche. En revanche, la classe 5 contient davantage le mot « immigration » mais pour ne pas influencer le résultat de la deuxième méthode, elle ne sera pas comprise dans notre sélection. De fait, nous allons extraire et fusionner les trois classes 1, 2 et 3 à l'aide du logiciel Iramuteq. Le dendrogramme ci-dessous illustre le résultat de ce test.

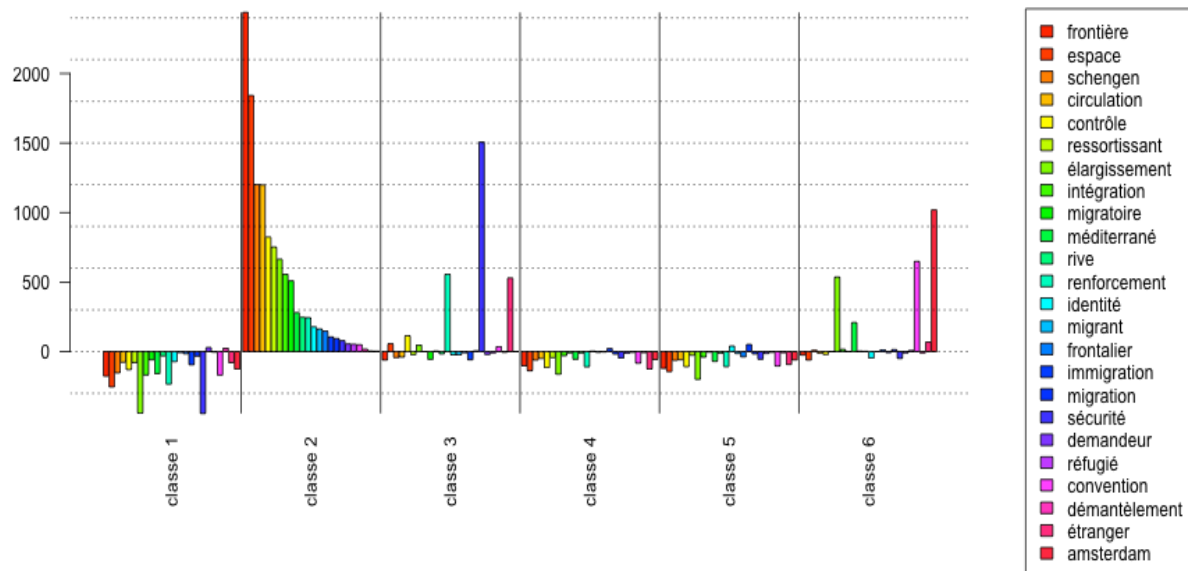
Figure 8: Classification Descendante Hiérarchique des "classes 1,2,3" (par formes significatives)



A l'issue de cette fusion, nous sommes passés de 22 000 000 d'occurrences dans les classes 8 et 15 à environ 8 000 000 occurrences et 220 070 textes dans cette nouvelle classification qui regroupe les classes isolées 1, 2 et 3. De fait, nous avons obtenu un total de 6 classes. Cette analyse permet de distinguer les six thématiques constituant le corpus, et qui portent sur la situation des petites entreprises de moins de vingt salariés (classe 1), les élections législatives et les élus de la majorité présidentielle (classe 5), les débats à l'Assemblée nationale (classe 4), le sommet européen sur la réorientation de la construction européenne (classe 6), la coopération en matière de défense entre pays européens (classe 6) et finalement la politique européenne en matière de libre échange et du trafic humain (classe 2).

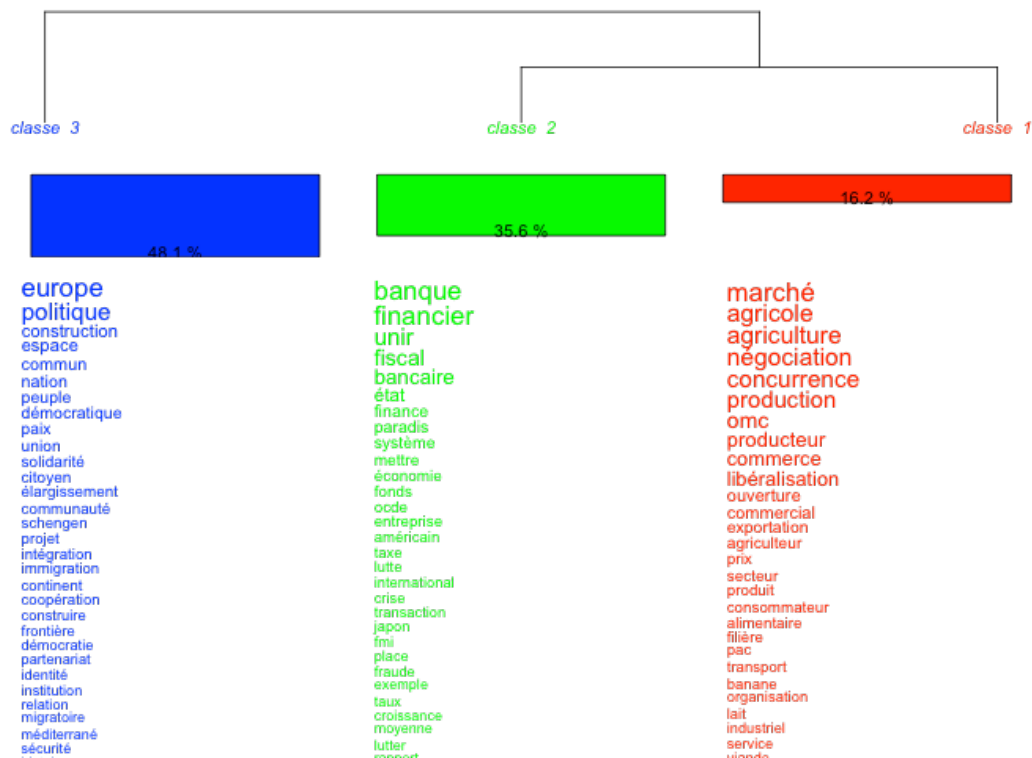
En analysant le contenu de toutes ces classes, nous nous apercevons que la classe 2 est celle qui contient le plus de segments de texte liés à l'immigration tels que *migrant*, *étranger*, *accord*, *Schengen*, *migratoire*, *ressortissant*, *frontière*, *réfugié*, ...etc.

Figure 9: Distribution des formes liées à l' « immigration » dans les six classes (Chi2)



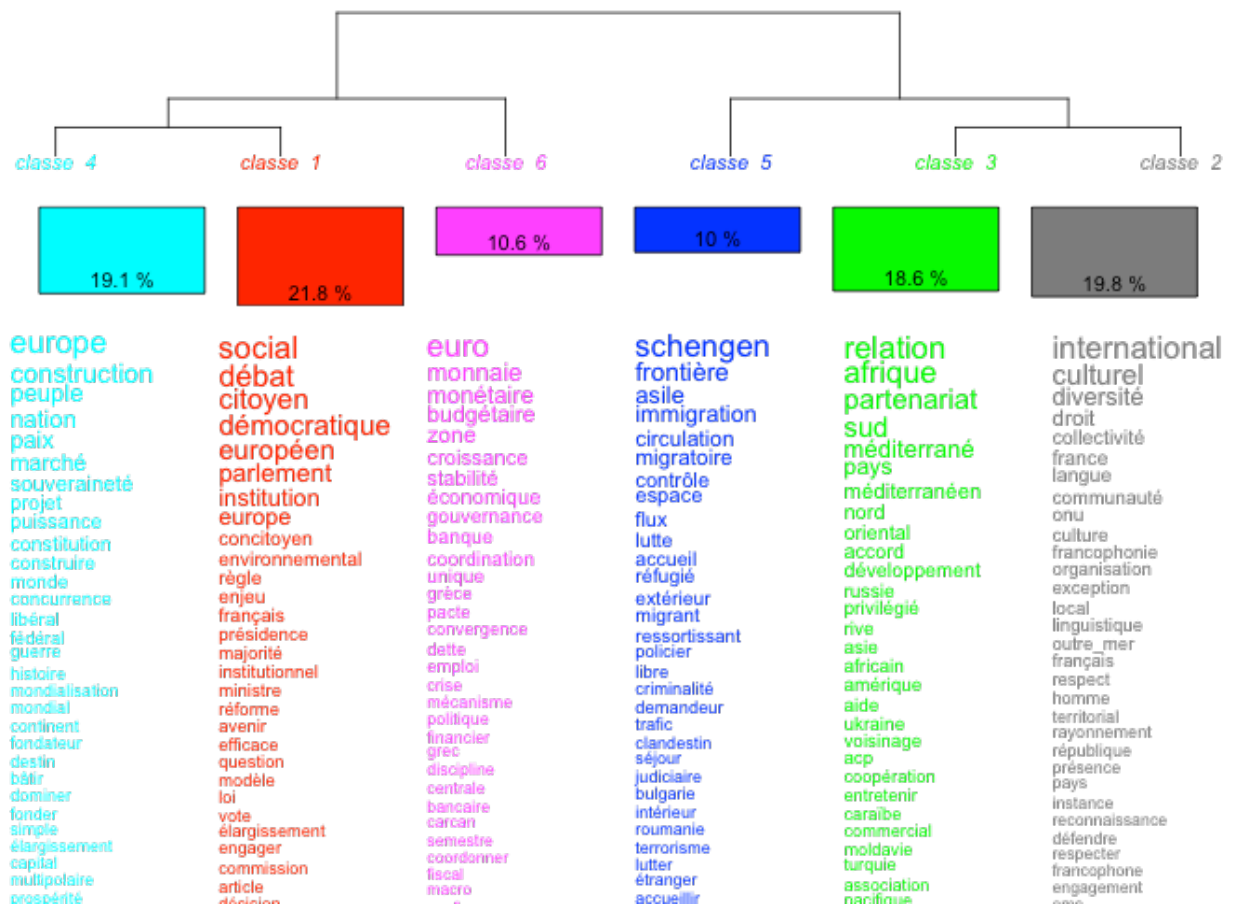
Afin d'explorer pertinemment le contenu de la classe 2, nous allons l'exporter et l'analyser à l'aide d'Iramuteq. Le résultat est comme suit :

Figure 10: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 2" (par chi2 décroissant de liaison aux classes)



A l'issue de cette étape, nous avons obtenu un total de 1 240 693 occurrences pour 29 464 formes différentes et dont 99,91% de segments classés. Après l'exploration de la classe 2, nous avons obtenu une nouvelle classification de 3 classes relevant, de la politique européenne (classe 3), du marché financier (classe 2) et agricole (classe 1). On voit bien que la classe 3 contient plus de segments (48,1%) par rapport aux autres classes. Ainsi, en analysant le contenu de cette classe, nous repérons facilement, les termes en lien avec notre thématique de recherche tels que : *immigration, intégration, frontière, identité, méditerrané, sécurité...*etc. Pour mieux explorer ce contenu, nous allons extraire cette classe et l'analyser distinctement.

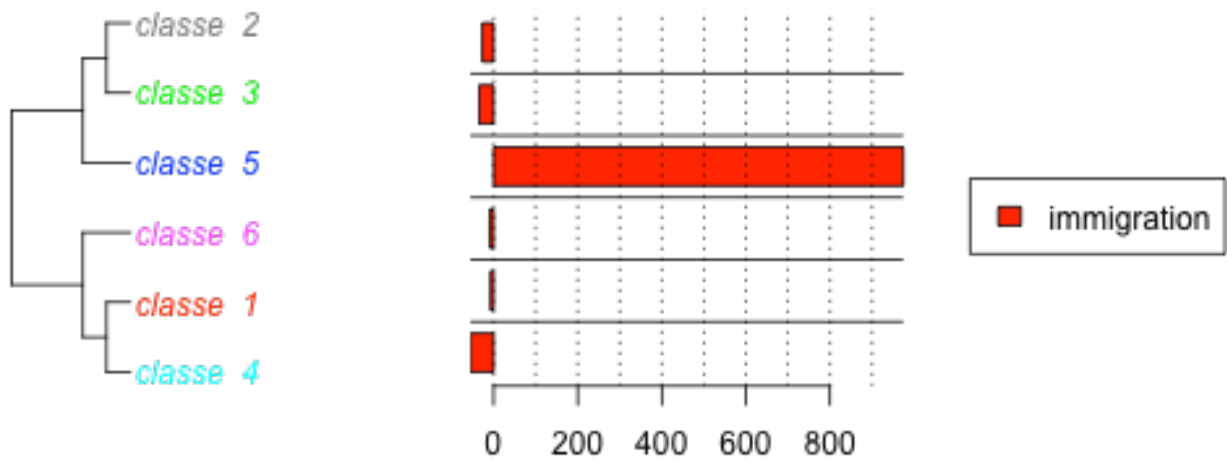
Figure 11: Classification Descendante Hiérarchique la "classe 3" (par formes significatives)



Le présent graphique nous montre le résultat d'exploitation de la classe 3. A l'issue de cette étape, nous avons obtenu six classes divisées en deux parties. La première partie regroupe les classes 4, 1 et 6. Il s'agit ici du débat sur l'Europe, sur la monnaie et la construction européenne. La deuxième, comprend les classes 5, 3 et 2, et porte sur Schengen, les partenariats avec les pays d'Afrique, et la diversité culturelle internationale.

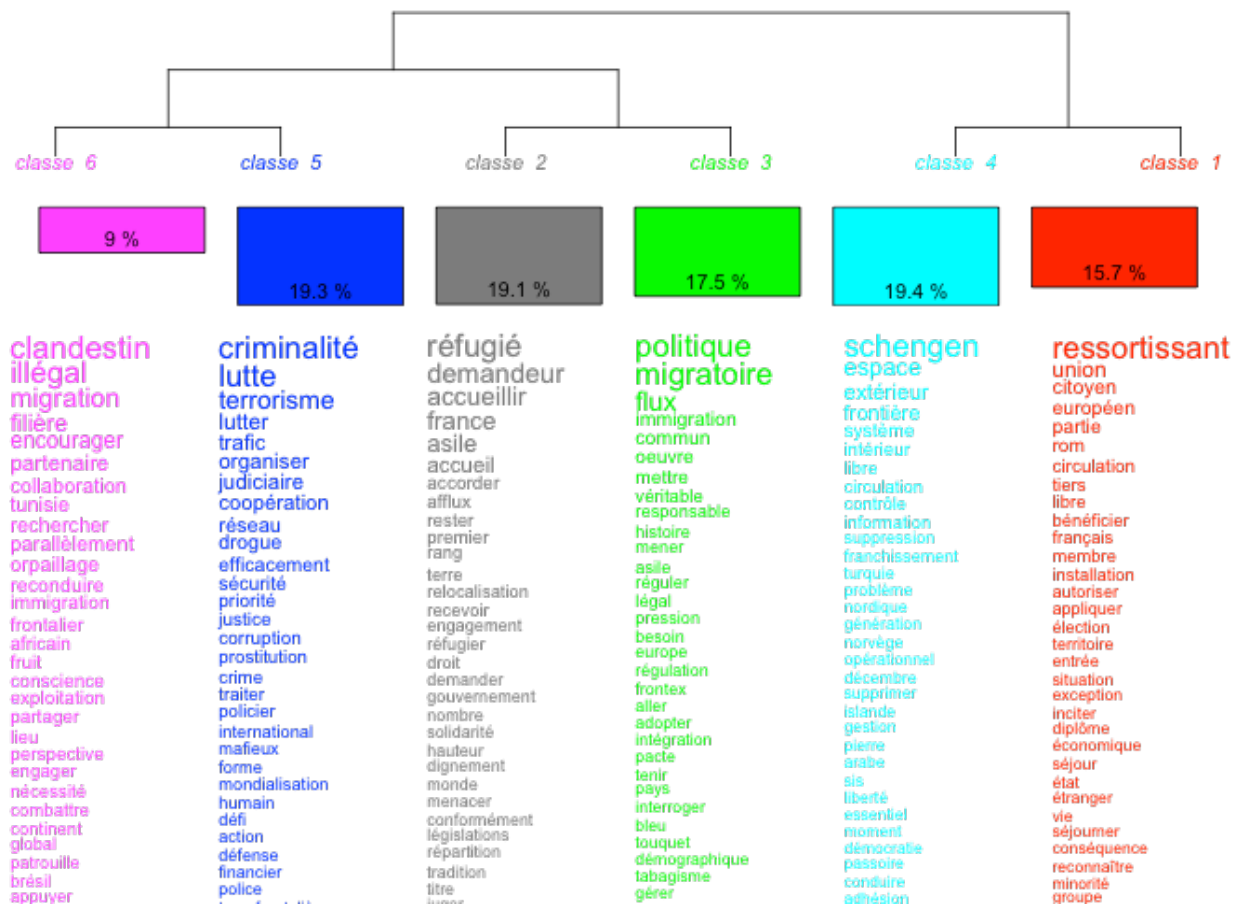
Après ces différentes étapes de purification, nous obtenons une classe entière sur l'immigration, comme le montre le graphique ci-dessous. La classe 5, traite la question de l'immigration et de l'asile au sein de l'espace Schengen.

Figure 12: Distribution de la forme « immigration » dans les classes (Chi2)



Pour explorer pertinemment le contenu de cette classe, nous allons renouveler la procédure de purification jusqu'à l'obtention d'un sous corpus centré sur les différentes thématiques de l'immigration. Le résultat obtenu est comme suit :

Figure 13: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 5" (par formes significatives)



Suite à cette analyse, nous avons obtenus six classes terminales qui renvoient à l'immigration clandestine (classe 6), la lutte contre la criminalité (classe 5), les réfugiés et les demandeurs d'asile (classe 2), la politique migratoire (classe 3), l'espace Schengen (classe 4), et les ressortissants européens (classe 1). Comme l'indique ce résultat, il s'agit bel et bien d'un sous-corpus sur l'immigration, malgré que nous ayons procédé de manière différente à la première méthode.

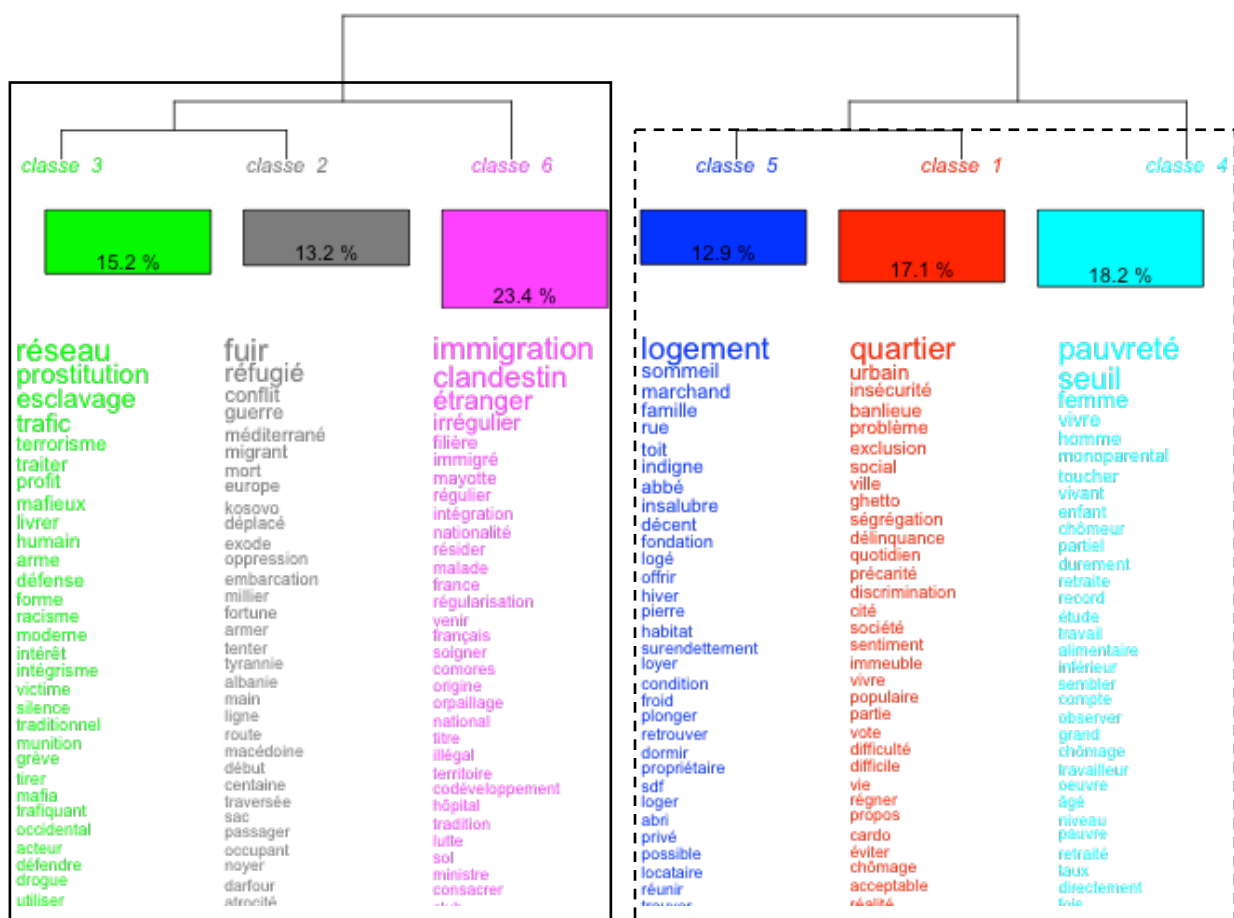
IV. Constitution du corpus final « immigration »

La constitution du corpus final comprend le croisement des résultats des deux méthodes. Ainsi, elle est basée sur la fusion des deux sous-corpus que nous avons obtenus lors des différentes étapes de l'analyse.

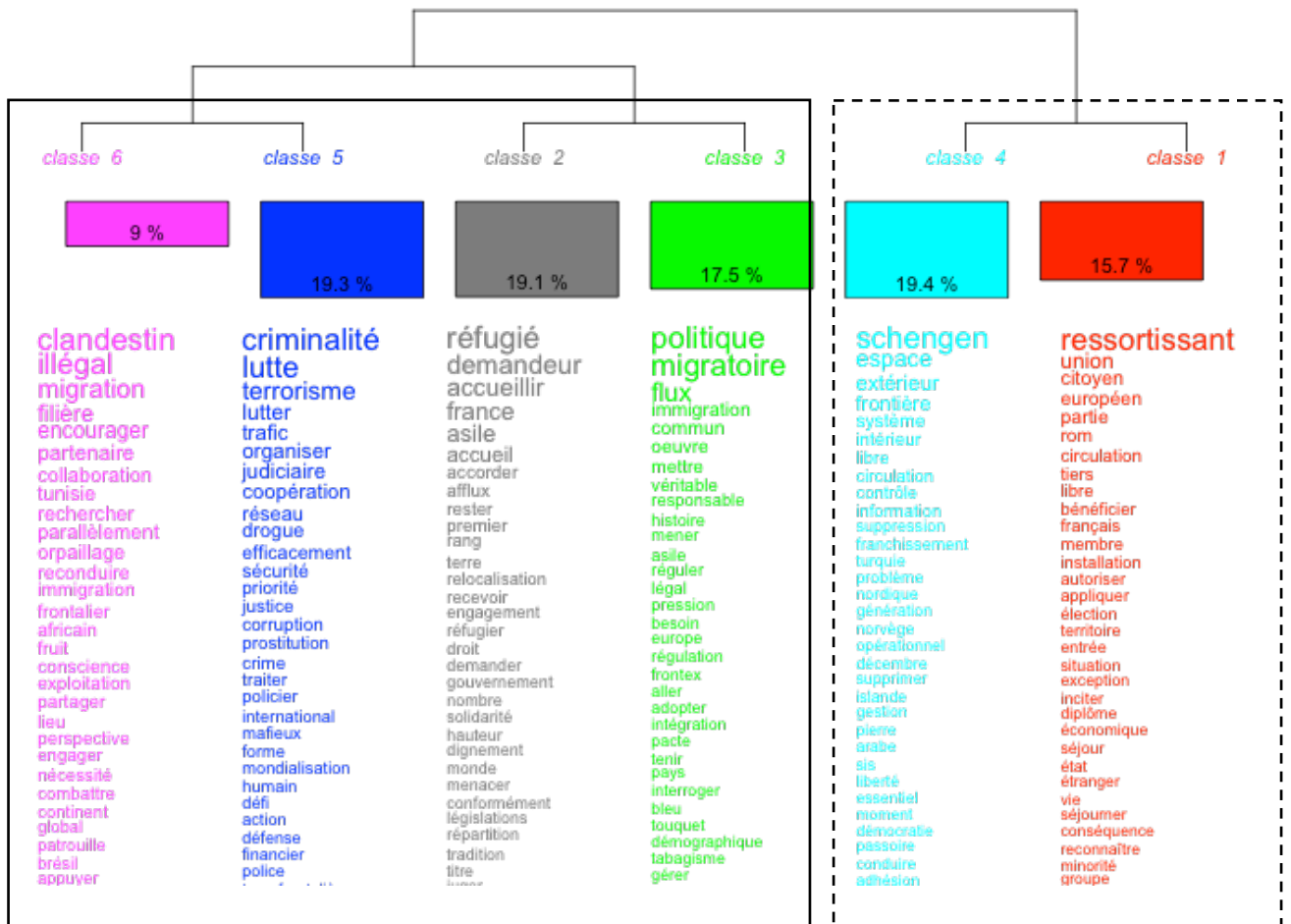
1. Croisement des résultats « Affiner vs Raffiner »

Nous proposons dans cette partie de comparer les classifications obtenues. Pour cela, nous allons exposer et croiser les résultats des deux méthodes poursuivies dans l'élaboration du corpus final.

Dendrogramme méthode I : Affiner
(sous-corpus 1)



Dendrogramme méthode II : Raffiner (sous-corpus 2)



La première partie de chaque classification (entourée en trait plein) met en évidence les grandes forces de structuration des deux corpus, qui se regroupent en 4 grandes thématiques : l’immigration clandestine (classes 6 et 6) ; l’accueil des réfugiés politiques et demandeurs d’asile (classes 2 et 2) ; les flux migratoires (classe 3) ; la lutte contre la criminalité et le trafic humain (classes 5 et 3). Nous remarquons que jusqu’à présent les résultats des deux méthodes sont quasiment identiques, que ça soit au niveau des thématiques ou de la numérotation des classes.

Cependant, la deuxième partie de ces deux graphiques ne traite pas les mêmes thématiques. Entourée en pointillés, la deuxième partie du 1^{er} graphique porte sur les politiques nationales pour combattre la pauvreté, la précarité du logement et plus globalement celle des quartiers. Elle se caractérise par un lexique qui renvoie à l’insécurité, la pauvreté et

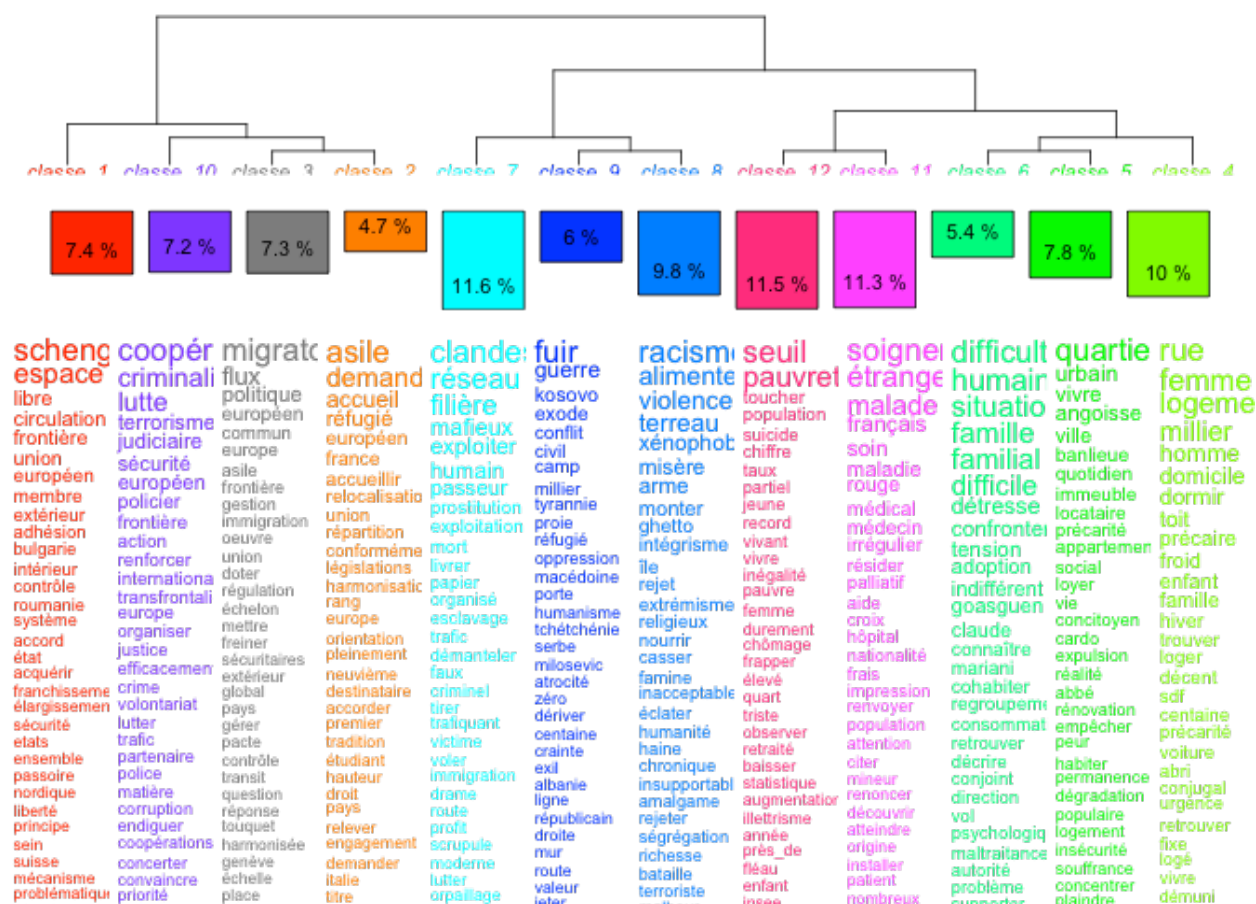
la précarité qui vise particulièrement les familles vivant sous le seuil de la pauvreté. Par ailleurs, ces thématiques ne figurent pas sur le deuxième graphique, qui s'oriente plutôt vers les géopolitiques externes, en matière de libre circulation dans l'espace Schengen et les modalités de séjour des ressortissants européens et non-européens en France. Cette partie met l'accent sur la mobilité humaine mais dans un cadre régularisé, on parle plus de statut et des lois, contrairement à la première partie qui se focalise plus sur les êtres humains.

Ce croisement de résultats nous a permis de repérer les points de ressemblance et de différence au niveau des deux sous-corpus. En effet, les deux résultats sont complémentaires, c'est la raison pour laquelle nous allons fusionner les deux sous-corpus pour avoir un corpus complet et obtenir un résultat meilleur. Pour ce faire, nous allons exporter les deux sous-corpus et les copier dans un seul fichier sous un format texte, ensuite nous allons les analyser à l'aide du logiciel Iramuteq.

2. Corpus « immigration »

A la lumière de ces différentes étapes, nous sommes passés de 22 000 000 occurrences au début du traitement de notre corpus, à 190 549 occurrences. Rappelons, que l'objectif ultime étant d'obtenir un corpus homogène autour de l'immigration et grâce aux méthodes suivies, nous avons obtenu un corpus offrant une riche palette d'information. Le corpus « immigration » est composé de 5241 segments de texte, dont 7843 formes actives et 669 formes supplémentaires. Le résultat final est le suivant :

Figure 14: Classification Descendante Hiérarchique du corpus « immigration » (par formes significatives)



La classification descendante hiérarchique (CHD) a permis de distinguer douze classes lexicales⁷⁵, dont la proximité et le lexique diffèrent. Cette analyse représente 84.45% de segments de texte classés, et met en évidence les trois blocs thématiques constituant le corpus :

- Les politiques d’asile et d’immigration (*classes 1, 10, 2 et 3*)
- L’immigration clandestine et le racisme (*classes 7, 8 et 9*)
- Les conditions de vie des personnes précaires (*classes 12, 11 et 4, 5,6*)

⁷⁵ Nous avons opté pour une répartition en douze classes, car une partition supplémentaire n’apporte pas davantage d’informations.

Le premier bloc de cette classification renvoie aux politiques d'asile et d'immigration en France et en Europe. Il regroupe un ensemble de champs lexicaux relatifs à la libre circulation dans l'espace Schengen, la coopération transfrontalière pour lutter contre la criminalité et le terrorisme, la politique européenne pour maîtriser les flux migratoires, et finalement l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. Le calcul des segments de texte caractéristiques⁷⁶ permet d'extraire les exemples suivants :

- *La régulation des **flux migratoires** passe par le développement d'une véritable politique européenne de voisinage et par la mise en œuvre d'accords de coopération plus étroits nous devons également poser les jalons d'une **politique d'asile** commune. 2016/03/09 (M. François Rochebloine)*
- *Ces **flux** sont également une voie d'entrée pour les **terroristes** qui peuvent se mêler facilement aux **migrants** pour avoir travaillé un certain nombre d'années sur la politique migratoire comme vous le savez je peux vous dire que l'europe connaît aujourd'hui un échec flagrant. 2016/06/01 (M. Thierry Mariani)*
- *Un cadre pourrait être élaboré au **plan européen** puis adapté de façon bilatérale entre états membres ou entre états membres et pays candidats **l'harmonisation des législations** applicables aux demandeurs d'asile est aussi nécessaire. 2002/07/24 (M. Christian Philip)*

Le deuxième bloc lexical utilise un vocabulaire portant sur la lutte contre l'immigration clandestine et ses filières d'exploitation de la détresse humaine. Ainsi que, les réfugiés de guerre et la lutte contre la montée du racisme, considérée comme une conséquence politique et sociale de l'immigration non-maîtrisée.

- *Nous nous attaquons à un sujet délicat mais aussi à un **phénomène inacceptable** le scrutin du 21 avril a montré que l'intolérance le **racisme** et la panne de **l'intégration** constituent un **drame** pour notre pays. 2002/11/21 (M. Victorin Lurel)*
- *Au-delà de cela je n'ignore pas qu'il existe des réseaux **mafieux** qui exploitent la misère humaine qui organisent des aller-retours entre la Roumanie et la France. 2013/10/01 (M. Jean-Marc Ayrault)*

⁷⁶Pour chacune des classes, il est possible d'extraire les ST caractéristiques selon deux méthodes : soit en repérant ceux qui ont le plus contribué à la définition des classes, soit en calculant ceux qui comportent le plus de formes lexicales significatives (ici mises en gras).

- *Pour lutter et faire cesser ce scandale inacceptable dans nos sociétés modernes il faut disposer d'un arsenal complet n'oublions pas que les **premières victimes** de l'**immigration clandestine** sont les **immigrés** eux-mêmes qui vivent dans des conditions souvent très difficiles. 2003/07/03 (M. Nicolas Perruchot)*
- *Être contraint de **fuir** son pays n'est pas un fait anodin il est souvent le résultat d'histoires de vie **dramatiques** d'histoires personnelles et familiales **torturées**. 2015/07/15 (M. Joël Giraud)*

Le dernier bloc lexical renvoie à un vocabulaire présentant les conditions de vie des personnes précaires et porte sur la pauvreté, l'accès aux soins des étrangers malades, les familles en détresse, la question des quartiers et la crise du logement en France.

- *Vous savez très bien que certaines personnes vivent des situations difficiles face à une misère morale et **psychologique** très grande ces gens ces accidentés de la vie pour reprendre une de vos expressions ont besoin d'une assistance **psychologique**. 2002/07/16 (Noël Mamère)*
- *La situation sanitaire est dramatique et humainement insupportable pour les familles concernées elle entraîne des **difficultés** une exaspération et des tensions dans les quartiers d'accueil pour la plupart ces personnes sont des citoyens roumains tchèques. 2003/06/05 (M. Patrick Braouezec)*
- *On est **humain** ou on ne l'est pas ! Qu'il ait **des papiers ou non**, si un **étranger** présent sur notre territoire a un problème, nous devons le **soigner**, de la même façon que nous soignerions un **citoyen français**. 2015/07/23 (M. Michel Issindou)*
- *3 millions de personnes sont sans logement ou mal logées alors même que certaines ont un travail un million d'enfants vivent dans la grande pauvreté nous avons nos **travailleurs pauvres**. 2006/10/17 (M. Jacques Desallangre)*

Ces trois « blocs lexicaux » issus de la classification constituent le cœur de notre travail de recherche. Chacun des trois blocs renvoie à des sous-thématiques qui peuvent être classées selon trois grands thèmes : les valeurs, l'humain et la gestion. Cette répartition de thèmes est liée à la nature des questions traitées. A titre d'exemple, le bloc des valeurs comprend la lutte contre l'exploitation et le trafic des clandestins, la montée du racisme et les migrants fuyant les violences et la guerre. De même, les préoccupations humaines sont représentées par des questions sur le « logement », les « quartiers », les « familles en détresse », l'« aide médicale » et la « pauvreté ». Toutefois, le bloc de gestion relève des thématiques sur « Schengen », la « lutte contre le terrorisme », la maîtrise des « flux migratoires » et la gestion des « demandeurs d'asile et réfugiés ».

Afin d'approfondir l'organisation lexicale et la structure interne de ces classes terminales, nous allons consacrer trois chapitres pour les étudier séparément et de manière détaillée, dont le but serait également de dresser la typologie des discours accompagnant ces trois thématiques. Il s'agira aussi, d'articuler nos approches qualitatives et quantitatives afin de confirmer ou d'infirmes nos hypothèses de départ : la double énonciation du discours parlementaire et la création des dynamiques identitaires.

Chapitre 5 : Le discours des valeurs

Naturellement, le discours des valeurs est un discours qui repose avant tout sur la notion du vivre ensemble, il s’empare « des valeurs » dans un sens large pour maintenir la cohésion sociale de la société, dénoncer certaines pratiques et appeler aux rassemblements. Toutes les voix politiques appellent aux valeurs, alors que ces mêmes valeurs ont pris un autre tournant. Comme l’explique Paul-François Paoli (2014 :1), dans son livre « Malaise de l’Occident - Vers une révolution conservatrice ? » : les trois «valeurs républicaines » - liberté, égalité, fraternité - ont été détournées de leur véritable sens. « La « liberté », devenue illimitée, consacre un sujet dominé par son seul ego ; l’« égalité » est désormais synonyme d’une abolition de toute différence, fût-elle biologique ; et la « fraternité » se réduit à des promiscuités imposées. D’une promesse d’élévation citoyenne passant par l’accession de tous à l’autonomie, les principes des Lumières semblent bien conduire aujourd’hui à la négation même de ce qui définit notre humanité ».

Dans le champ politique français, s’exprimer au nom des valeurs démocratiques, des valeurs républicaines ou des valeurs de la France, est une pratique très souvent utilisée par les acteurs politiques, pour influencer leurs interlocuteurs et les rendre plus réceptif aux arguments fournis. C’est dans ce sens que Miroslaw Karwat (1982) désigne les valeurs par « *ideas of needs*⁷⁷ ». Il ajoute que les valeurs politiques sont des idées exprimant l’attitude de grands groupes en tant que groupes de personnes répondant aux besoins d’autres grands groupes sociaux et de la société dans son ensemble, afin de prendre conscience de leurs propres besoins. Toutefois, ces valeurs politiques restent relatives, chaque groupe politique a ses propres valeurs. A gauche on encourage le sentiment de solidarité dans un sens universel ; à droite on déplore le sentiment d’insécurité lié à la solidarité. Ce glissement de la solidarité à la sécurité tend à créer de la confusion et détourner la notion même de la solidarité.

A une époque caractérisée par le repli et la crise des valeurs, nous allons voir comment les acteurs politiques notamment les parlementaires s’expriment à l’égard, des phénomènes sociaux tels que la crise des clandestins et les migrants fuyant les conflits politiques ainsi que

⁷⁷ Nous traduisons « idées de besoins », cité par Miroslaw Karwat, « Political Values as Ideas of Social Needs » 1982.

la question du racisme. Ces phénomènes ont été repérés grâce à la classification descendante hiérarchique indiquée dans le dendrogramme 14.

I. Les clandestins

La première figure à analyser dans ce chapitre porte sur les clandestins. « Chacun connaît cette figure particulière d'homme qui est à demi sans patrie. Il appartient, de droit, à un territoire national donné, mais vit dans les soutes productives d'un autre État qui ne le reconnaît pas comme élément de son peuple, de sa citoyenneté, pas plus qu'il ne lui accorde la moindre existence officielle » (Blin, 2011). Le but de cette analyse est d'identifier la représentation du clandestin dans les débats à l'Assemblée nationale.

1. Présentation de la « classe 7 »

Il s'agit d'une classe qui représente 11,6 % du corpus et regroupe des segments de textes, liés à la lutte contre les filières d'immigration clandestine qui exploitent la misère humaine. Cette lutte comprend les trafiquants de main d'œuvre en tout genre. Comme le montre les extraits de texte ci-dessous, le discours porté à cet égard, présente les clandestins comme étant les premières victimes de ces réseaux mafieux.

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2011 *annee_2011 *am_201103 *amj_20110308

Nous sommes surtout plus que jamais mobilisés contre toutes les formes d'exploitation de trafic et d'esclavagisme modernes en effet l'immigration clandestine ce n'est pas un dossier mais ce sont des hommes (M. Claude Guéant).

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2010 *annee_2010 *am_201009 *amj_20100928

mais il faut aussi protéger les candidats à l'immigration des marchands d'esclaves les filières clandestines les employeurs de sans-papiers cette question plus que toutes les autres monsieur le ministre mérite un traitement particulièrement humain (M. André Schneider).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200307 *amj_20030703

les filières clandestines d'immigration sont de véritables réseaux mafieux très structurés et organisés qui profitent de la détresse des migrants pour les exploiter le passage coûte extrêmement cher et pour payer ces filières d'immigration disposent aussi de filières de travail clandestin véritables lieux d'esclavagisme (M. Nicolas Perruchot).

L'immigration clandestine est considérée comme étant le fruit de la misère, de l'absence totale de perspectives pour des millions de gens qui poussent des êtres humains à se mettre en danger, à travers des traversées en petits bateaux, dans des camions ou des trains d'atterrissage des avions. La mort de 58 clandestins, d'origine asiatique, qui ont été retrouvés à Douvres a fait polémique au sein des discussions à l'Assemblée nationale, et a tiré la sonnette d'alarme sur une mobilisation efficace contre ces réseaux mafieux.

**** *classePR_15 *rep_11 *file_2000 *annee_2000 *am_200006 *amj_20000620

La mort de cinquante-huit immigrants découverts à Douvres dans un camion frigorifique au-delà de l'horreur qu'elle suscite met en lumière la difficulté de lutter efficacement et en amont contre l'immigration clandestine (M. Rudy Salles).

**** *classePR_15 *rep_11 *file_2001 *annee_2001 *am_200105 *amj_20010503

Des cadavres de clandestins chinois découverts dans un camion frigorifique à Douvres aux passagers entassés dans le vraquier East Sea échoué sur nos côtes méditerranéennes l'actualité nous rappelle sans cesse les tragédies qu'engendre cette quête désespérée et l'urgence qu'il y a à ce que nous agissions (M. Pierre Brana).

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2013 *annee_2013 *am_201306 *amj_20130613

ma responsabilité c'est d'être intraitable vis_ à _vis des filières d'immigration clandestine qui exploitent la misère humaine qui se jouent de nos règles qui contestent nos valeurs au profit d'organisations souvent mafieuses (M. Manuel Valls).

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200904 *amj_20090430

ces chefs d'État ces ministres les parents des victimes de l'immigration clandestine et de ces réseaux mafieux nous pressent en permanence d'accélérer le démantèlement de ces filières (M. Éric Besson).

Parallèlement, les discussions ont également touché la situation critique des immigrés dans les départements d'outre-mer français notamment à Mayotte, à Calais, et la Guyane où ces derniers vivent dans des conditions déplorables. De fait, elles signalent la nécessité et l'urgence d'une politique migratoire qui implique nécessairement une application rigoureuse des objectifs de lutte contre l'immigration clandestine et la maîtrise des flux.

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200902 *amj_20090211

A ce titre chacun aura à l'esprit le phénomène de l'immigration irrégulière à Mayotte d'une ampleur telle qu'on y estime à l'heure actuelle le nombre de clandestins à un tiers de la population de l'archipel (M. Jean-Christophe Lagarde).

**** *classePR_15 *rep_11 *file_2000 *annee_2000 *am_200006 *amj_20000620

Aussi monsieur le ministre confronté à un drame aussi atroce quelles mesures entendez-vous prendre pour renforcer efficacement la lutte contre les filières d'immigration clandestine notamment celles organisées au port de calais 400 passeurs ayant été arrêtés à ce jour (M. André Capet).

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121016

Monsieur le ministre de l'intérieur l'orpaillage clandestin est un grave problème qui ne concerne pas seulement la Guyane mais l'ensemble de la république et l'exploitation abominable de la misère humaine qui entoure cette activité n'est plus tolérable (M. Gabriel Serville).

2. Analyse diachronique des personnes « le clandestin »

Cette partie consiste à présenter les segments et les formes liées au clandestin dans les discussions à l'Assemblée nationale.

2.1 Le clandestin

L'étude des segments de texte de cette classe, est mise en avant par la forme « clandestin ». Classé en tête des segments (Chi2 470,25), le clandestin est au cœur des discussions, en parallèle avec d'autres formes tels que : réseau, filière, mafieux, passeur, humain, prostitution, mort, esclavage. Les extraits de concordancier de cette classe renvoient à un débat national qui porte sur une question cruciale, celle de la lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux mafieux qui exploitent la misère des clandestins. Cette problématique a été abordée de deux manières différentes : il s'agit d'une part de combattre fermement ces filières criminelles qui sont la cause principale du travail clandestin, de la prostitution forcée et de drames humains, et d'autre part, de protéger ces clandestins qui sont victimes à la fois de leurs conditions de vie et de ces réseaux mafieux sans pour autant

encourager l'immigration clandestine. Le clandestin est ainsi victime de l'exploitation et l'esclavagisme des réseaux mafieux.

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2006 *annee_2006 *am_200605 *amj_20060502

Je parlerai plus tard de la situation de l'outre-mer tout à fait différente ensuite ces immigrés clandestins ne sont pas tous des voyous des bandits ou des criminels (M. René Dosière).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200307 *amj_20030703

Au lieu de protéger les sans-papiers qui multiplient les grèves de la faim pour être régularisés contre les appétits des négriers et des mafias du travail clandestin vous légiférez monsieur le ministre à coups de textes brutaux (M. Noël Mamère).

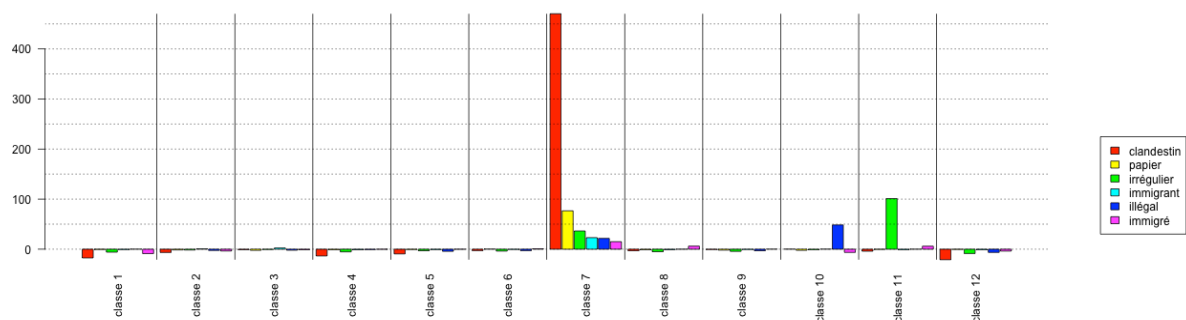
**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200307 *amj_20030703

Pour lutter et faire cesser ce scandale inacceptable dans nos sociétés modernes il faut disposer d'un arsenal complet n'oublions pas que les premières victimes de l'immigration clandestine sont les immigrés eux-mêmes qui vivent dans des conditions souvent très difficiles (M. Nicolas Perruchot).

Le discours identifié sur les clandestins est un discours à visée humaniste. Il met d'abord l'accent sur la souffrance et la peur dont vivent les clandestins, ainsi que la dangerosité de certaines situations dans lesquelles sont placés par les passeurs et les filières illégales. Ensuite, il expose les mesures prises contre l'immigration exploitée qui génère des drames humains et renforce l'esclavagisme.

2.2 Les formes associées au clandestin

Figure 15: Distribution des formes associées au « clandestin » dans les classes (Chi2)



Le graphique ci-dessus, rend compte des différentes formes lexicales associées au clandestin. Dans les débats parlementaires, la forme « clandestin » est utilisée dans un contexte global, ce qui justifie sa surreprésentation dans cette classe. Elle met en lien la souffrance des sans-papiers avec les immigrés clandestins, les migrants irréguliers et les travailleurs illégaux. Les discussions portées à l’égard de cette population, ne différencient pas vraiment le statut administratif de ce groupe. Par ailleurs, elles démontrent la souffrance et la détresse que partagent ces personnes.

La forme « immigré clandestin » regroupe les sans-papiers et les travailleurs clandestins. Elle est employée dans un contexte global, qui fait référence au nombre d’interpellations ainsi qu’au nombre de clandestins, du travail clandestin, la reconduite à la frontière et les tragédies des clandestins.

« Les immigrants clandestins qui sont reconduits à la frontière jusqu’à trois fois dans l’année pour certains d’entre eux ne sont pas des criminels mais le plus souvent des travailleurs arrêtés sur les chantiers ou en ville » 2006/05/03 (Mme. Christiane Taubira).

La forme « sans-papiers » est très présente dans cette classe. Elle fait référence à la souffrance, l’exploitation et la précarité des sans-papiers. Le sans-papiers est présenté comme une victime de marchand de misère qui doit être protégé.

« Passe sous silence la détresse et la souffrance de tous les autres les sans-papiers les expulsés et tous les disparus en mer quant à eux qui passent à travers les mailles du filet vous entendez leur imposer de trop sévères critères d’intégration » 2008/11/05 (M. Gérard Charasse).

La forme « immigrant irrégulier » est moins utilisée que le sans-papiers. Cette forme est principalement liée au nombre d'immigrants irréguliers et clandestins ainsi qu'au nombre de reconduites à la frontière.

« D'innocents qui me fais réagir monsieur le ministre des affaires étrangères dans les heures à venir notre pays va expulser au moins neuf immigrés en situation irrégulière vers l'Afghanistan pays en guerre dévasté par la corruption et la drogue » 2009/12/15 (M. Jean-Pierre Kucheida).

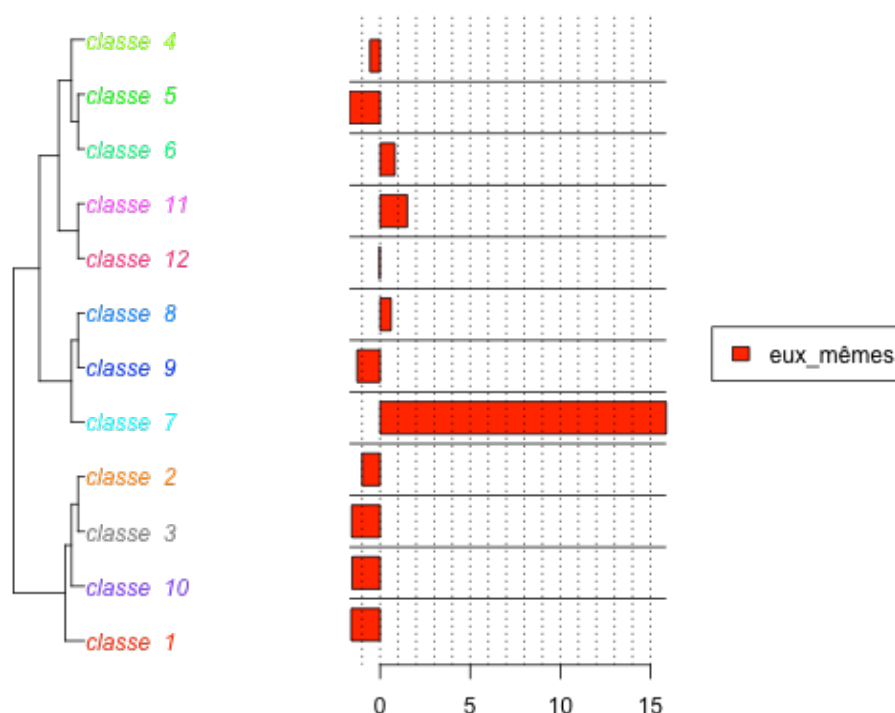
La forme « travailleur illégal » est quant à elle très significative, ici le travailleur illégal n'est pas assimilable à un voyou ou un criminel, il est victime des situations qu'il subisse : il est embauché « au noir » par des entrepreneurs peu scrupuleux, il travaille beaucoup mais gagne très peu. En cela, le point est mis sur la protection des travailleurs pauvres en situation irrégulière qui sont exploités par la mafia du travail clandestin.

« Mais n'oublions pas mon cher collègue les employeurs français qui exploitent dans des conditions absolument indignes des travailleurs qui n'ont pas de papier et qui profitent de leur situation de fragilité de précarité ». 2006/05/04 (M. Noël Mamère).

2.3 Spécificité de la classe 7

L'analyse des discussions portant sur les clandestins à révéler une surreprésentation du pronom personnel « eux-mêmes ».

Figure 16: Distribution du pronom personnel « eux-mêmes » dans les classes (Chi2)



Comme indiqué précédemment, le pronom personnel eux-mêmes est suremployé dans cette classe et se réfère généralement aux migrants, aux mineurs isolés et aux chiffres sur les réfugiés.

« Monsieur le député au-delà du nombre de morts de déplacés de réfugiés les chiffres que vous avez cités sont déjà terribles en **eux-mêmes**, c'est la brutalité des attaques menées ces derniers jours c'est le pilonnage systématique ». 2016/09/28 (Jean-Marc Ayrault).

« Il faut bien le faire un peu vexatoires pour des gens qui sont en France depuis des décennies mais il faut aussi protéger les immigrés **eux-mêmes** contre l'immigration clandestine dont ils sont les premières victimes ». 2003/10/28 (M. Christian Vanneste).

« Pour lutter et faire cesser ce scandale inacceptable dans nos sociétés modernes il faut disposer d'un arsenal complet, n'oublions pas que les premières victimes de l'immigration clandestine sont les immigrés **eux-mêmes** qui vivent dans des conditions souvent très difficiles ». 2003/07/03 (M. Nicolas Perruchot).

II. Le racisme

La question du racisme représente 9,8% du corpus classé et contient des formes liées à la violence et à la xénophobie. Nous allons voir comment cette question sera-t-elle évoquée dans les discussions à l'Assemblée nationale et sous quelle forme.

1. Présentation de la classe

Dans les débats parlementaires, le racisme est présenté comme le fruit de l'immigration non maîtrisée, de l'exclusion sociale et d'une crise identitaire. Ainsi, la montée du racisme est justifiée par d'autres facteurs tels que : l'intégrisme, le communautarisme, la montée des violences, les injustices, la misère, la ségrégation sociale.... Ce sont ces facteurs-là qui provoquent le sentiment du rejet et favorisent la xénophobie. La représentation parlementaire du racisme et des problèmes qui en résultent, est particulièrement basée sur l'idéologie de rejet fondée sur des rapports sociaux entre citoyens ou vis-à-vis de l'État. Voici quelques extraits :

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2007 *annee_2006 *am_200611 *amj_20061124

le racisme qui donne naissance à l'antisémitisme l'exclusion du fait du chômage de l'isolement et de la discrimination et la ségrégation tout cela ne fait que nourrir les haines et conduire à l'apartheid social (M. Noël Mamère).

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2008 *annee_2007 *am_200710 *amj_20071031

l'immigration clandestine est tout aussi inacceptable pour le respect de notre cohésion sociale car elle diffuse dans notre pays un sentiment de rejet global de l'étranger source insupportable de xénophobie et de racisme (M. Éric Ciotti).

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2016 *annee_2016 *am_201607 *amj_20160720

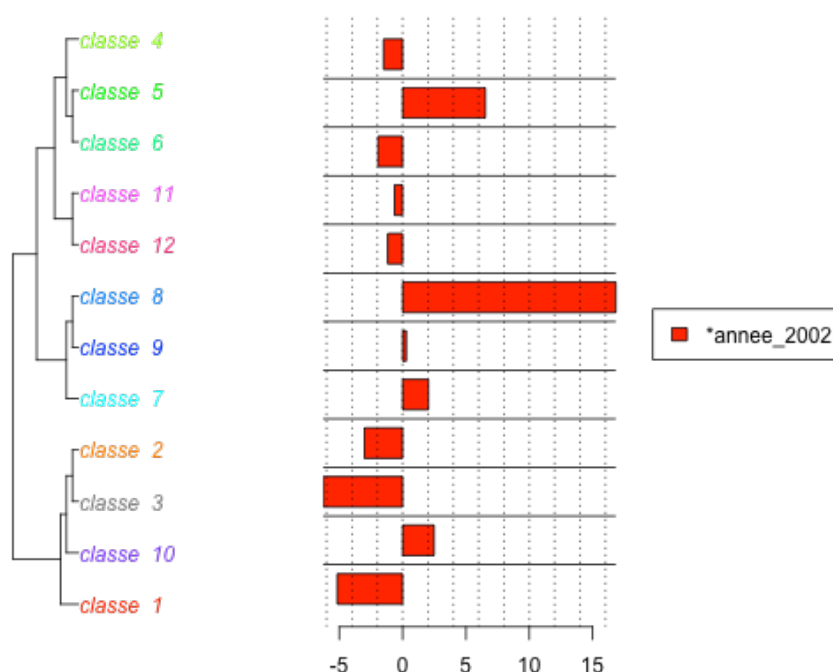
nous l'avons encore constaté cette nuit lors de la mort d'un jeune homme à Beaumont sur Oise qui a suscité la réaction certes inadmissible d'une jeunesse bien souvent victime de la montée de la xénophobie et du racisme non seulement ethnique mais social (M. Michel Vauzelle).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2007 *annee_2006 *am_200612 *amj_20061205

il s'agit tout d'abord de l'urbanisme pour briser la spirale des ghettos qui alimente toujours plus la délinquance et suscite la montée des violences face à cette France des ghettos de riches et des ghettos de pauvres (M. Jean-Christophe Lagarde).

2. Chronologie et contexte

Figure 17: Distribution chronologique de l'année « 2002 » dans les classes (par Chi2)



En analysant le contenu de cette classe, nous nous apercevons que la thématique du racisme est distribuée sur toute la période de l'étude, avec une fluctuation penchée sur l'année 2002. La surreprésentation du racisme et de la xénophobie sur l'année 2002 est considérée comme la conséquence d'une suite d'événements politiques qui ont marqué la sphère publique à cette époque. A la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, et les élections présidentielles de 2002, marquées par la qualification au second tour du Front National, le débat sur le racisme était de retour. Le résultat des élections de 2002 fut un véritable coup de tonnerre politique, personne ne s'attendait à la défaite du Parti Socialiste devant le Front National, ce qui a suscité le débat sur les raisons de cette victoire. A cela s'ajoute le débat sur la ghettoïsation des banlieues et de certains quartiers, qui a été très

présent dans l'espace médiatique et politique. La ghettoïsation est considérée comme vecteur de violence et d'exclusion sociale.

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2002 *am_200211 *amj_20021121

nous nous attaquons à un sujet délicat mais aussi à un phénomène inacceptable le scrutin du 21 avril a montré que l'intolérance le racisme et la panne de l'intégration constituent un drame pour notre pays (M. Victorin Lurel).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2002 *annee_2002 *am_200207 *amj_20020731

mais aussi la volonté de s'attaquer aux causes sociales aux causes de l'exclusion aux causes de la misère aux causes de la constitution de quartiers ghettos telle est la vérité vous le savez bien (M. Jean-Marc Ayrault).

A la suite de ces événements, la montée du racisme était liée à trois principaux facteurs qui ont conduit au changement et à la métamorphose de la société française : d'un côté l'immigration et le communautarisme et d'autre côté l'intégrisme religieux. Le discours antiraciste tend à dissoudre le problème à travers cette représentation qui fait légitimer en quelque sorte la montée du racisme.

3. Le racisme et l'immigration

Avec la problématisation de la question de l'immigration, le racisme est présenté comme une conséquence de l'absence du contrôle des flux migratoires, qui affaiblit l'accueil des nouveaux arrivants et l'intégration des français issus de l'immigration. Dans cette classe, le racisme lié à l'immigration est expliqué par la non maîtrise de l'immigration clandestine et la question de l'intégration comme enjeu principal de diffusion de sentiment de rejet de l'autre et du renforcement de la xénophobie et le racisme.

« Je pense également que la France ne fait pas assez la différence entre les étrangers en situation régulière et les clandestins. Nous devons avoir une politique d'accueil plus dynamique et promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants dans notre société. Le Gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures pour améliorer l'intégration des Français issus de l'immigration. Ces mesures n'ont pas de sens et n'auront pas de résultats si,

« dans le même temps, nous ne luttons pas avec plus d'efficacité contre les clandestins » (Nicolas Sarkozy le 03/07/2003).

La lecture de cet extrait révèle une distinction entre le Français et l'immigré. Si l'intégration est nécessaire, elle concerne au même titre les nouveaux arrivants que l'autre catégorie des français dite « les français issus de l'immigration ». L'extrait montre également un glissement vers une distinction raciale entre deux catégories de Français, à savoir « le Français prototypique et les autres Français non prototypiques » pour reprendre Tahata (2018), autrement dit le Français de souche et le Français issu de l'immigration. Dans son étude sur les débats parlementaires portant sur la nationalité et l'immigration (1981-2012), Tahata (2018) explique que « ce glissement peut être appréhendé comme résultant en partie de la prise de conscience de la « différence » et de la « diversité » au sein même de la catégorie nationale « français ». Celle-ci ne peut plus s'opposer purement et simplement à la catégorie « immigré », car une partie de la population ainsi désignée est autochtone et juridiquement française ». La racisation ne concerne pas seulement les étrangers mais aussi les nationaux.

4. Le racisme et le communautarisme

L'analyse des extraits contenant le mot communautarisme conçoit ce dernier comme le résultat du racisme et d'antisémitisme. L'analyse montre aussi la mobilisation des valeurs républicaines pour dénoncer ce genre de pratique. La lutte contre les discriminations comprend aussi un combat contre le repli sur soi et les revendications communautaristes qui fragilisent la cohésion nationale. Le discours anti-communautarisme indique que les Français issus de l'immigration sont les premiers concernés, c'est pour cela, il encourage l'intégration des individus, le respect des différences et lutte contre les inégalités de traitement notamment à l'égard des jeunes des quartiers vulnérables.

Extrait du concordancier de la forme communautarisme dans la classe 8

« Entre l'est et l'ouest de la région une montée du communautarisme et d'un repli sur soi de type identitaire tout cela génère le désespoir et alimente les extrémismes politiques et religieux » 2004/10/05 (M. Éric Raoult).

« Nous ne pouvons pas prendre le risque de voir nos enfants s'échapper vers ce que nous voulons combattre l'intégrisme et le communautarisme » 2004/02/04 (M. Gérard Charasse).

5. Le racisme et l'intégrisme religieux

Dans le discours parlementaire l'intégrisme est vu comme une source de peur et de xénophobie, et un risque lié au terrorisme, son amplification conduit à l'extrémisme. L'intégrisme religieux est considéré comme une nouvelle forme de racisation, comme le confirme Y. Tahata (2018) « l'opposition étant désormais décrite principalement par les termes d'appartenance religieuse – chrétien ou musulman ». Cette racisation montre le clivage entre *Nous* Français et *Eux* immigrés, et touche implicitement l'islam. Chronologiquement, ce débat remonte aux discussions de 2004, liées à la loi relative à la laïcité dans les écoles, collèges, et lycées publics. A gauche comme à droite, cette question a amplifié les tensions entre partisans et opposants. Les opposants à cette loi, considéraient que cette dernière représente une guerre contre l'islam notamment à travers le port du foulard, nommée aussi « loi sur le foulard » par certains députés, ils estiment qu'elle aurait pour conséquence de renforcer le sentiment du rejet de l'autre et de diviser la société.

Extrait du concordancier de la forme intégrisme dans la classe 8

- « Ces témoignages qu'a recueillis la mission Debré ont montré l'ampleur de l'intégrisme religieux et l'urgence d'y mettre fin » (Nathalie Gautier PS) 2004/02/05.
- « Une deuxième question se pose : cette loi est-elle dirigée contre les religions ou contre l'islam ? La France entretient depuis longtemps des rapports d'amitié et de confiance avec l'ensemble du monde arabo-musulman. Mais, dans notre pays, les cicatrices de la guerre d'Algérie, le terrorisme international, la stigmatisation des jeunes délinquants issus de l'immigration alimentent rejet et exclusion, favorisés par les extrêmes de tous bords qui s'accusent respectivement d'être coupables et responsables des tensions qui existent dans notre pays. L'excès engendre l'excès. Le fanatisme engendre la haine et l'intolérance. Le socle de nos valeurs républicaines est donc aujourd'hui fragilisé » (Jean Leonetti UMP) 2004/02/03.
- « Accepter qu'aujourd'hui les nombreuses croyances religieuses présentes dans notre pays envahissent la sphère publique ne peut qu'entraîner la multiplication des conflits une montée des antagonismes et des violences et son corollaire le repli de chacun dans son monde fermé » (Martine Billard PG) 2004/02/03.

6. Représentation de l'immigré

La représentation de la forme « immigré » dans la classe 8, a pris une autre allure, décrivant les immigrés comme la première victime du racisme et de l'exclusion sociale. Le

représentatifs de cette classe sont : *fuir* (score Chi2 511,59) et *guerre* (score Chi2 250). Les profils des personnes citées sont bien déterminés, on parle bien des personnes fuyant les conflits, les régimes dictatoriaux (ex : tyrannie), l'oppression et la pauvreté. Ce sont les victimes d'un exode brutal et forcé, qui ne savent pas où fuir pour rester en vie. Cette classe montre une représentation particulière des réfugiés, marquée par l'urgence d'agir dans un contexte de crise humanitaire.

1. L'accueil des réfugiés

Face à la situation des réfugiés, la question d'accueil a fait un grand débat au sein de l'Assemblée nationale. Le discours parlementaire mené à ce sujet, considère l'accueil des réfugiés comme un devoir moral, qui oblige tous les pays européens d'en prendre part. Lors des discussions, le point a été mis d'abord sur la situation critique des personnes persécutées, fuyant la répression, les bombes, et la misère. Ensuite, le débat s'est dirigé vers les conditions d'accueil et sur la notion de pays sûr, considérée comme dangereuse et floue, car elle permet de rejeter facilement les demandes d'asile émanant de ces pays. La critique de ce concept, met également en cause la diversité des listes de pays sûrs établit par les États membres, qui diffère d'un pays à un autre, ce qui rend son application difficile.

Extraits des Segments de texte caractéristiques de la classe 9

- *Être contraint de fuir son pays n'est pas un fait anodin il est souvent le résultat d'histoires de vie dramatiques d'histoires personnelles et familiales torturées. 20150715. (M. Joël Giraud).*
- *Bernard Cazeneuve monsieur le ministre un nouveau drame s'est produit en méditerranée causant la mort de plus de 400 personnes fuyant la guerre et la misère pour rejoindre l'Europe 20150415 (Mme. Danielle Auroi).*
- *Sur fond de conflit international l'exode vers nos pays de milliers d'êtres humains vivant atrocités violences viols tortures misère a de quoi effrayer 20160331 (Mme. Brigitte Allain).*
- *Un citoyen qui aurait trouvé asile dans une partie dite sûre de son pays pourrait se voir doublement menacé en cas de renversement de situation une première fois pour s'être opposé à ses persécuteurs et une seconde fois pour avoir essayé de les fuir 20030605 (M. André Gerin).*

2. La carte d'origine des demandeurs d'asile

Cette classe évoque aussi des segments qui dessinent la carte d'origine des demandeurs d'asile, qui subissent la misère et l'oppression dans leur pays, et ne relèvent pas des pays classiques d'immigration. Ces personnes sont majoritairement en provenance des pays de conflits tels que le Kosovo, la Tchétchénie, l'Afghanistan, le Taliban, le Pakistan... etc.

**** *classePR_15 *rep_11 *file_1999 *annee_1999 *am_199903 *amj_19990330

« Et près de 70 000 personnes principalement des femmes et des enfants sont encore attendues dans ces pays les témoignages des réfugiés sur les conditions de cet exode massif illustrent l'horreur de la situation qui règne actuellement au Kosovo » (M. Bernard Deflesselles).

**** *classePR_15 *rep_11 *file_2000 *annee_2000 *am_200002 *amj_20000223

Les méthodes inacceptables utilisées en Tchétchénie par l'armée russe infligent des souffrances cruelles aux populations civiles les informations sur les exactions commises à Grozny et dans les camps de filtration sont spécialement alarmantes (M. Daniel Vaillant).

**** *classePR_8 *rep_13 *file_2010 *annee_2009 *am_200910 *amj_20091021

Comment un pays comme la France qui fait la guerre en Afghanistan peut-il renvoyer dans les mains des talibans ceux qui parce qu'ils étaient victimes étaient venus chercher une protection en Europe c'est inacceptable (Mme. Jacqueline Maquet).

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2010 *annee_2009 *am_200912 *amj_20091216

Aujourd'hui comme hier la clé du conflit afghan se trouve aussi au Pakistan crise économique pression constante des mouvements talibans problème humanitaire posé par les centaines de milliers de réfugiés la situation du Pakistan est encore loin d'être rassurante et contrôlée (M. Axel Poniatowski).

3. Analyse diachronique des personnes « le réfugié »

Le réfugié est décrit comme une victime de ses conditions de vie (guerre ou misère). Ainsi, le statut du réfugié est associé à la guerre, comme indiqué par le positionnement des segments (fuir et guerre). Les discussions évoquées à cet égard incitent tous les acteurs

politiques à assumer leurs rôles à l'égard de cette population et à pourvoir les moyens nécessaires pour lutter contre l'oppression et la pauvreté.

**** *classePR_8 *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200302 *amj_20030206

c'est bien la preuve que la situation en France ne doit pas être si désagréable et qu'ils ne fuient pas tant que ça à l'étranger. (Mme. Martine Billard).

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2007 *annee_2007 *am_200709 *amj_20070919

tel est l'objet de cet amendement s'agissant des familles en exil qui ont besoin de se retrouver pour mieux le supporter et s'intégrer dans les valeurs de la république (M. Noël Mamère).

**** *classePR_15 *rep_11 *file_1999 *annee_1999 *am_199904 *amj_19990406

aujourd'hui la communauté internationale doit faire face à un péril humanitaire que l'Europe n'avait plus connu depuis la seconde guerre mondiale monsieur le premier ministre comment expliquez-vous l'absence d'anticipation d'actions humanitaires pour venir en aide aux dizaines de milliers de réfugiés jetés sur les routes (M. Denis Jacquat).

4. Conclusion

Une dernière particularité du discours des valeurs est la présence significative de la forme « humain » (score Chi2 220,77). En effet, l'utilisation de la forme « humain » a été souvent mise en lien avec un second terme pour donner un aspect qualitatif. Citons à titre d'exemple : *les êtres humains, la vie humaine, la misère humaine, le plan humain, les drames humains, les tragédies humaines, les réalités humaines, la relation humaine, les moyens humains, les catastrophes humaines, les ressources humaines, la dignité humaine, les droits humains...*etc.

En cela, on peut dire que la forme « humain » concerne aussi le discours des valeurs, et par conséquent s'approche du discours humanitaire, notamment en ce qui concerne la mise en avant de la souffrance humaine. Nous avons vu comment la misère des réfugiés et des migrants mais aussi des clandestins a été articulée à travers un discours de valeurs et de compassion.

Chapitre 6 : Le discours humanitaire

Le discours humanitaire est un discours qui porte sur des thématiques sensibles et prioritaires, connues et partagées à l'échelle mondiale. Ces thématiques sont souvent inspirées par la cause humaine afin d'alarmer le public sur la gravité de certaines situations, comme la pauvreté, les soins, la famine etc. La lutte contre ces causes représentent un devoir moral et appellent à l'engagement de l'ensemble des citoyens, acteurs politiques, acteurs sociaux et associatifs. Parmi les caractéristiques propres au discours humanitaire, l'utilisation d'un champ sémantique relevant de l'émotion (*souffrance, angoisse, détresse, précarité, insécurité...*) en vue de déclencher un état émotionnel chez l'interlocuteur, permettant de le sensibiliser et le faire réagir.

Toutefois, la portée argumentative du discours humanitaire change selon le statut de son acteur, car un acteur politique n'a pas la même vision qu'un acteur associatif, qui va plutôt chercher à sensibiliser l'opinion publique et collecter des fonds pour plaider une telle ou telle cause. Toutefois, l'acteur politique va chercher à promouvoir des textes de lois pour défendre la même cause. Dans ce sens, nous allons voir comment les députés s'expriment et légifèrent sur cinq thématiques humanitaires, notamment: la crise du logement, le problème des quartiers, les personnes en détresse, l'accès aux soins des étrangers malades, et la pauvreté.

I. La précarité et les difficultés humaines

Dans cette classification, nous retraçons trois classes liées entre elles et renvoyant à un vocabulaire de précarité : la crise du logement, le problème des quartiers et les familles en détresse.

1.1 Les sans-abris

Le discours compassionnel envers les SDF, les présente comme des victimes de leurs conditions de vie, car devenir un SDF n'est pas un choix mais surtout une contrainte. Ce sont les conséquences de la pauvreté, de la crise et parfois même de la situation misérable de leur famille qui poussent ces gens à vivre dans la rue et dans les transports en commun. Dans les discussions sur les SDF, nous repérons deux profils : les SDF occupant des emplois précaires et les toxicomanes abandonnés par leur famille, ce qui explique comme, l'affirme Pascal Noblet (2014), dans « Les Enfants de Don Quichotte » que « les sans-abris, certes, subissent les conséquences de la crise, mais sont aussi depuis longtemps en butte à des difficultés personnelles liées à des parcours de vie difficiles sur le plan familial et affectif ».

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200901 *amj_20090127

Chacun sait que l'on ne naît pas sdf mais qu'on le devient avant d'être à la rue ces personnes vivaient dans un logement (Mme. Jacqueline Maquet).

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200901 *amj_20090127

Par ce comptage régulier le collectif souhaite témoigner que le scandale de la mort dans la rue existe en hiver comme en été selon le dernier bilan établi par ce collectif 369 sdf sont morts dans la rue en 2008 soit plus d'un par jour (M. Jacques Remiller).

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2014 *annee_2013 *am_201312 *amj_20131217

7 millions de nos concitoyens vivent dans la pauvreté que 140 000 d'entre eux n'ont pas de domicile et sont à la rue oui il est nécessaire de mettre en œuvre les sécurités permettant à chacun de vivre dignement (M. Éric Alauzet).

1.2 Les mal-logés

Les mal-logés constituent une catégorie particulière, un peu assimilable aux sans-abris et représentent quatre millions de personnes en France, selon la Fondation Abbé Pierre⁷⁸. Les mal-logés regroupent, toute personne privée de logement, qui est logée dans des centres d'hébergement ou chez un tiers pour une durée courte, ou encore toute personne logée dans

⁷⁸ Voir « *L'état du mal-logement en France, 2018* », Fondation Abbé-Pierre, février 2018.

des habitations qui sont privées de confort. Selon l'Insee⁷⁹, le mal logement peut être associé à des habitations sans confort ou surpeuplées ou au logement chez des particuliers.

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2015 *annee_2015 *am_201502 *amj_20150203

Un drame pour les 10 millions de français qui aspirent à se loger un drame pour les 3 5 millions de français qui sont mal logés et un drame encore plus grand pour les 140 000 français (M. Yves Jégo).

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2012 *annee_2012 *am_201209 *amj_20120924

Au-delà des chiffres du nombre de mal logés dans notre pays il y a des situations humaines trop de nos concitoyens sont obligés de vivre dans des taudis en situation de sur occupation et pour certains dans leur voiture (M. François Pupponi).

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201211 *amj_20121127

Plus largement pour permettre aux 150 000 sans abri de retrouver un toit et aux 8 millions de mal-logés d'en finir avec la grande précarité nous avons des propositions fortes (M. André Chassaigne).

1.3 Les travailleurs pauvres

Il s'agit dans ce groupe, des personnes qui sont actives, salariés mais vivent dans la précarité. Les travailleurs pauvres sont représentés comme une conséquence de la pauvreté, malgré qu'ils soient salariés, ils ne peuvent pas vivre décemment de leurs revenus. Certains travailleurs pauvres souffrent aussi du logement, ils sont soit mal-logés ou sans-abris, certains vivent dans la rue ou dans leur voiture, par manque de moyens.

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2007 *annee_2006 *am_200610 *amj_20061017

3 millions de personnes sont sans logement ou mal logées alors même que certaines ont un travail un million d'enfants vivent dans la grande pauvreté nous avons nos travailleurs pauvres (M. Jacques Desallangre).

⁷⁹ Voir l'Insee, l'article sur « Être sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles » La situation dans les années 2000 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281024>

**** *classePR_8 *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200801 *amj_20080117

Bush qui a institutionnalisé la précarité deuxième remarque l'urgence est de lutter contre le basculement dans la pauvreté alors que se multiplient les travailleurs pauvres ils sont déjà plus d'un million (M. Noël Mamère).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2006 *annee_2006 *am_200602 *amj_20060223

Il n'est pas normal que des salariés ne puissent aujourd'hui vivre décemment de leurs revenus les récents rapports sur les familles pauvres et sur la pauvreté ont mis en lumière l'existence de travailleurs pauvres c'est-à-dire de salariés dont les revenus ne permettent pas de se loger, de se nourrir, de s'habiller, quand ils ne sont pas carrément SDF ! (M. Jean-Marie Rolland).

1.4 Les étrangers

Dans le corpus de l'Assemblée nationale, l'étranger constitue une autre catégorie des sans-abris ou des mal-logés. Dans les discussions relevées, le profil de l'étranger est bien défini, ce ne sont pas des touristes, mais particulièrement des personnes qui ont quitté leur pays en vue d'une vie meilleure et qui se retrouvent à la rue, comme les immigrés sans papiers, et les réfugiés. Selon, l'Insee⁸⁰, en 2012, les étrangers sans-domicile, représentaient un tiers de la population, souvent originaires de pays d'Europe centrale ou orientale, et ne parlent pas français. Un quart d'entre eux travaillent mais occupent des emplois précaires et peu qualifiés, raison pour laquelle, la majorité vivent dans la précarité.

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200412 *amj_20041203

dans les quartiers populaires des milliers d'hommes et de femmes déboutés du droit d'asile et leurs enfants nés ou scolarisés en France vivent ainsi privés de tout droit en matière de logement de protection sociale ou de travail (M. Jacques Brunhes).

**** *classePR_15 *rep_11 *file_2000 *annee_2000 *am_200003 *amj_20000316

J'avais cru comprendre que nous avions pour objectif de faire entrer les logements foyers en particulier ceux qui connaissent les situations les plus dramatiques où l'on trouve des travailleurs migrants dans le droit commun (M. Jean-Michel Marchand).

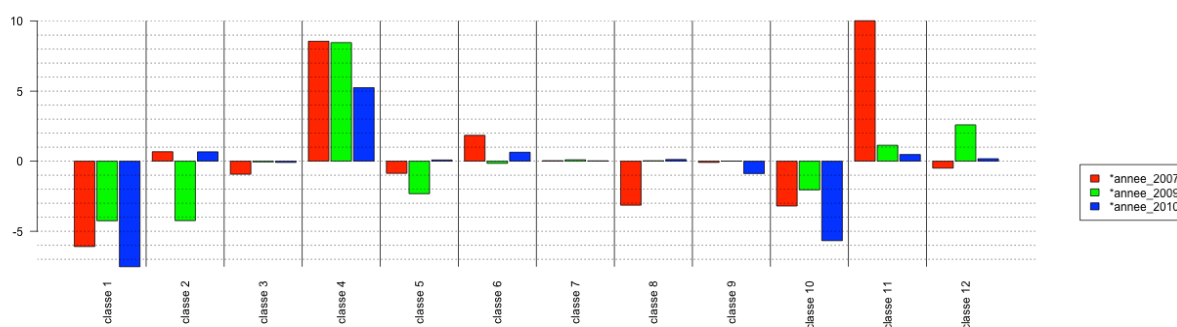
⁸⁰ Voir l'Insee, « Les sans-domicile en 2012 : une grande diversité de situations », paru le 19/11/2014 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288519?sommaire=1288529>

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2002 *am_200211 *amj_20021126

Il n'est pas dans son intention de faire prospérer l'immigration clandestine toutefois à l'approche de l'hiver il est impératif de reconsidérer la capacité d'accueil et d'hébergement d'urgence permettant à des populations souvent fragiles

2. Chronologie et contexte

Figure 20: Distribution chronologique de la « classe 4 » (par Chi2)



Le graphique ci-dessus, rend compte de la surreprésentation de la thématique du logement sur les années 2007, 2009, et 2010. Toutefois, cela n'exclut pas sa présence sur d'autres années. Les dates repérées dans ce graphique, sont considérées comme des dates clés qui ont marqué le débat sur la crise du logement.

L'année 2007 est liée à deux événements : le premier est le résultat du rapport de la Fondation Abbé-Pierre qui décrit l'état du mal-logement en France et estime le nombre de personnes sans domicile fixe ou privées de logement personnel à plus d'un million. Le deuxième est la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Elle vise à permettre aux personnes précaires résidant en France de manière régulière un logement décent et à accorder une aide à la réinsertion des immigrés à faibles revenus.

L'année 2009 est liée à la crise économique qui a aggravé la crise du logement, et à l'augmentation du nombre des sdf morts dans la rue, soit un sdf mort par jour. Cela a créé un

état d'urgence, qui a conduit à la promulgation de la loi du 25 mars de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion.

L'année 2010, s'est traduite par la lutte contre les marchands qui s'enrichissent et exploitent les plus pauvres, ceux qui sont prêts à vivre dans des conditions inhumaines juste pour avoir un toit et ne pas être à la rue. Elle s'est également portée sur l'augmentation du nombre de logements indignes, souvent occupés par des familles et exposés à des risques mortels. D'après une publication du *Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie*, la hausse des difficultés liées au logement durant cette année a été sans précédent⁸¹.

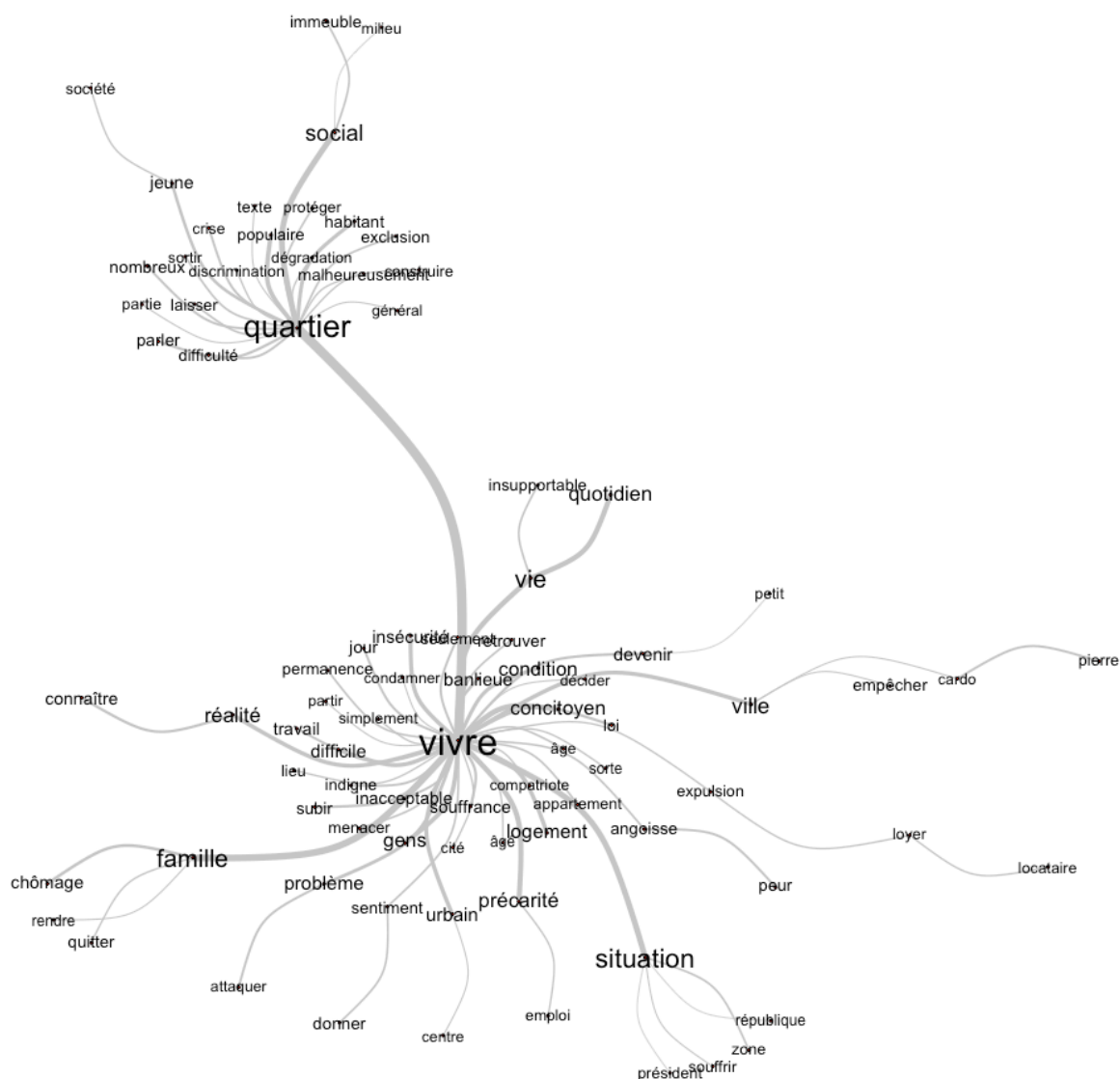
II. Les quartiers

L'analyse de cette classe porte sur trois points principaux à savoir : la lecture de l'analyse de similitude, le vécu des quartiers et la souffrance de leurs habitants.

1. L'analyse de similitude

⁸¹ Régis Bigot, Sandra Hoibian « La crise du logement entretient le sentiment de déclassement social ». <http://www.credoc.fr/pdf/4p/226.pdf>

Figure 21: Analyse de similitude de la « classe 5 »



L'analyse de similitude (ADS) est une technique dont les origines « remontent aux années soixante qui ont vu fleurir les interfaces entre sciences humaines et mathématiques » (Boumedine, 2005). L'ADS a été anciennement utilisée pour étudier les dynamiques et les processus de transformation des représentations sociales⁸² (RS), appliqués à des questionnaires d'enquête. Cette technique a été intégrée par Pierre Ratinaud au logiciel

⁸² Une représentation sociale est un ensemble organisé et structuré d'informations, de croyances et d'opinions et d'attitudes (Abric, 1994). Elle constitue un système sociocritique particulier composé de deux sous-systèmes en interaction : un système central et un système périphérique (Dany et Apostolidis, 2007). Ces deux systèmes constituent des facteurs décisifs pour la reconnaissance de l'objet principal.

Iramuteq sur la base d'une matrice textuelle afin de permettre de décrire les corpus, leurs classes lexicales et leurs profils. L'analyse de similitude permet également d'identifier les relations lexicales et la proximité entre les formes présentées sous forme d'un arbre.

En effet, la représentation graphique de cette classe (5) permet plusieurs lectures. Il s'agit d'abord des familles vivant dans les quartiers, et de la dégradation de l'habitat ce qui révèle des déchirures du tissu social, de l'exclusion et de l'invisibilité. Il s'agit également de la précarité, de la peur et l'angoisse dont vivent les habitants de ces quartiers. Il s'agit enfin de la violence, le chômage et délinquance qui priment sur ces lieux.

2. Le vécu des quartiers

Étant considérés comme des zones de « non-droit », ces quartiers souffrent du chômage, de l'injustice et de la discrimination.

2.1 Le chômage et la discrimination

La forme « chômage » est très présente dans le bloc sur la précarité et les difficultés humaines. Elle est surreprésentée sur deux classes 12 et 5, et considérée comme la source de la précarité économique et la conséquence de la discrimination à l'embauche, dont souffrent les personnes qui habitent les quartiers populaires et les cités. Le chômage tel évoqué dans le corpus, affecte davantage les jeunes, les moins qualifiés mais aussi les diplômés de l'enseignement supérieur. Selon le journal *le Monde*⁸³, les diplômés de l'enseignement supérieur issus de l'immigration et des quartiers populaires figurent parmi les profils les plus discriminés, car les entreprises privilégient les diplômés de grandes écoles ou d'universités de renom, dont l'accès est estimé difficile pour les jeunes des quartiers populaires.

**** *classePR_15 *rep_14 *file_2012 *annee_2012 *am_201209 *amj_20120911

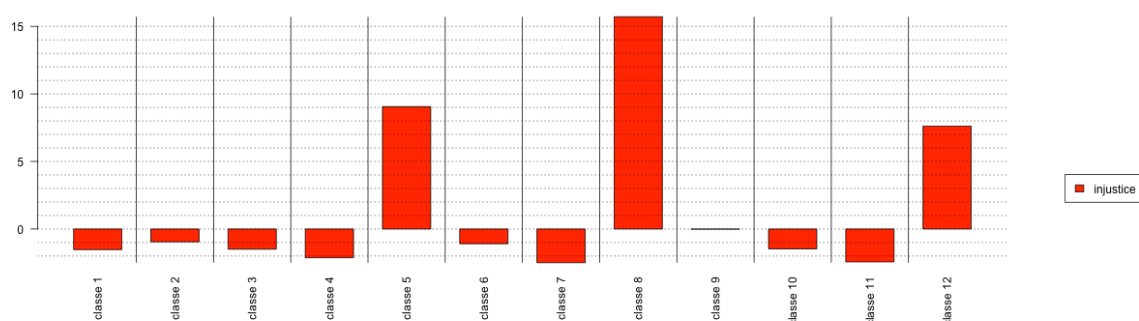
Dans nos quartiers populaires près d'un jeune de seize à vingt-cinq ans sur deux est au chômage les conséquences de cette terrible statistique sont bien entendu une situation économique et sociale très difficile pour les habitants (M. François Pupponi).

⁸³ Voir l'article « Discrimination des jeunes des quartiers populaires : des murs à abattre », paru le 05/01/2018, sur le lien suivant https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/05/discriminations-des-jeunes-des-quartiers-populaire-des-murs-a-abattre_5237903_3232.html

2.2 L'injustice sociale

Comme le montre le graphique ci-dessous, la forme « injustice » est surreprésentée dans trois classes : la classe sur le racisme, les quartiers et la pauvreté. Dans ces trois classes, l'injustice est généralement liée à la misère qui provoque la violence chez les personnes concernées. Ainsi, dans le contexte des quartiers, la forme « injustice » regroupe tous les sentiments éprouvés par les habitants de ces cités, tels que l'abandon, la peur, l'angoisse, l'exclusion et le rejet.

Figure 22: Distribution de la forme « injustice » dans les classes (par Chi2)



**** *classePR_15 *rep_12 *file_2006 *annee_2005 *am_200511 *amj_20051115

Les habitants des quartiers populaires ont le sentiment d'être abandonnés par la République en trois ans les gouvernements qui se sont succédé se sont employés à défaire les politiques certes souvent insuffisantes bâties quelques années plus tôt (M. Frédéric Dutoit).

2.3 La violence et la souffrance

Il s'agit ici, de la souffrance vécue au quotidien par les habitants des quartiers défavorisés. La souffrance est considérée comme la conséquence du déclassement et de l'exclusion sociale, provoquée par la précarité et le chômage. Les segments de texte portant sur la violence, décrivent le ressenti et le vécu de cette population, marqué par la brutalité de leurs conditions de vie et l'usage des drogues.

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2011 *annee_2010 *am_201012 *amj_20101215

C'est qu'il ne connaît pas la réalité celles de nos banlieues de nos campagnes pauvres où les gens ne font pas semblant mais sont habités par la souffrance (M. Jean-Pierre Brard).

2.4 Les zones de « non-droit »

L'image des banlieues comme des zones de non-droit ou des zones tendues, est principalement liée à des faits divers violents. Les segments de cette forme, décrivent l'atmosphère tendue qui règne dans ces quartiers, marquée par les affrontements entre les forces de l'ordre et les délinquants, l'accumulation des actes délictueux et criminels et la non soumission aux lois. Ils décrivent également la souffrance des habitants de ces quartiers, qui subissent les nuisances et les actes de violences (menaces, agressions, viols...).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2006 *annee_2005 *am_200511 *amj_20051115

Chers collègues il n'est pas acceptable que nos banlieues soient devenues des zones de non_droit où règne une minorité agissante de hors-la-loi la situation est devenue intolérable et ce sont les habitants de ces quartiers qui en souffrent le plus (Thierry Mariani).

III. Les familles en détresse

Figure 23: Nuage de mot de la « classe 6 »



Comme le montre ce graphique, la classe 6 est centrée sur les difficultés rencontrées par les familles en détresse confrontées à des situations humainement inacceptables. Le discours

mené à cet égard, porte sur la description du vécu de ces familles, et sur la misère morale et sociale des gens des quartiers.

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2007 *annee_2006 *am_200610 *amj_20061018

C'est la misère qui progresse dans nos quartiers et la difficulté qu'ont les braves gens à boucler leurs fins de mois m le président je mets aux voix l'amendement n 85 (M. Jean-Pierre Brard).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2002 *annee_2002 *am_200207 *amj_20020716

Vous savez très bien que certaines personnes vivent des situations difficiles face à une misère morale et psychologique très grande ces gens ces accidentés de la vie pour reprendre une de vos expressions ont besoin d'une assistance psychologique (M. Noël Mamère)

1. Les difficultés rencontrées

Nombreuses sont les difficultés auxquelles sont confrontées les familles en détresse. Dans les débats parlementaires, le point a été mis sur les difficultés économiques et sociales des personnes vivant dans les quartiers défavorisés. Nous avons également repéré, un autre type de difficulté éprouvée par les étrangers, notamment les immigrés. Ces difficultés sont liées au regroupement familial et à l'intégration au niveau social et professionnel. Les difficultés économiques et sociales sont représentées par : la situation des logements (problèmes sanitaires, logement surpeuplé), le chômage, le surendettement, la misère et la violence.

La situation sanitaire des logements

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200306 *amj_20030605

La situation sanitaire est dramatique et humainement insupportable pour les familles concernées elle entraîne des difficultés une exaspération et des tensions dans les quartiers d'accueil pour la plupart ces personnes sont des citoyens roumains tchèques (M. Patrick Braouezec).

Le surendettement

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200307 *amj_20030711

La multiplication des situations de détresse liées au surendettement provient aussi de la prolifération des offres de crédit à la consommation que l'on fait à des couples ou à des familles qui très souvent sont déjà en difficulté (Mme. Muguette Jacquaint).

Les gens du voyage et les immigrés

**** *classePR_15 *rep_13 *file_2011 *annee_2011 *am_201101 *amj_20110126

Souvent stigmatisées par la presse à sensation mais aussi par les pouvoirs publics qui les dénomment improprement quartiers sensibles ou quartiers difficiles de même que les gens du voyage parce qu'ils n'ont pas de résidence fixe (Mme. Marie-Hélène Amiable).

**** *classePR_15 *rep_11 *file_2001 *annee_2001 *am_200111 *amj_20011106

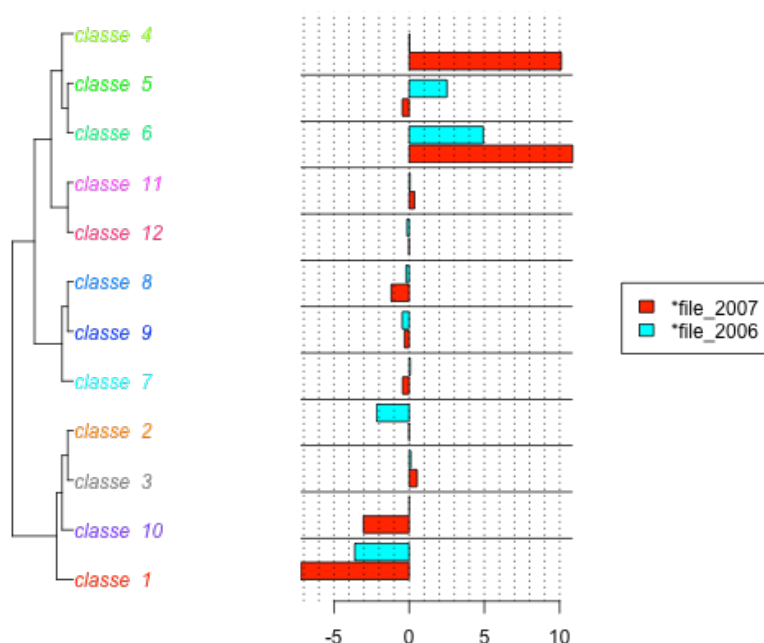
sous l'effet de la précarité et du chômage d'un urbanisme déshumanisé et des difficultés à s'intégrer des populations immigrées des quartiers entiers s'enfoncent dans l'abandon et la violence (M. Rudy Salles).

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2007 *annee_2006 *am_200612 *amj_20061201

Le maire est celui qui connaît le mieux ces quartiers les familles et les personnes en difficulté vous avez laissé dans ces quartiers une immigration débridée les gens vivent à dix ou quinze dans un appartement de trois pièces (Mme. Nadine Morano).

2. Chronologie et contexte

Figure 24: Distribution chronologique de la « classe 6 » (Chi2)



Nous avons remarqué une spécificité de la classe 6 sur les années 2006-2007. L'année 2006 est liée à trois événements majeurs : la promulgation de la loi relative à l'engagement national pour le logement, dite loi ENL, elle définit les conditions de vente aux locataires d'HLM de leur logement, et la mobilisation des enfants de Don Quichotte. Une association nouvellement constituée en 2006, qui a installé des centaines de tentes au long du canal Saint-Martin à Paris, occupées par des sans-domiciles fixes. Ce mouvement lui a permis d'obtenir la création du droit au logement opposable. Ainsi, les discussions ont porté également sur le projet de loi adopté par le Sénat, relatif à la prévention de la délinquance.

En 2007, le débat s'est focalisé sur les mesures de durcissement du regroupement familial, indiquée par la loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. Les dispositions relatives au regroupement familial ont été critiquées par bon nombre de députés qui trouvaient que l'ajout d'un délai supplémentaire à la procédure de regroupement, constitue un handicap pour les conjoints de Français qui doivent attendre davantage avant de rejoindre leurs conjoints.

IV. L'aide médicale

Les segments de textes de la classe 11, renvoient à une question sensible, qui touche l'aide médicale apportée aux personnes malades, notamment les étrangers en situation irrégulière.

Comme le montre ces formes : *soigner* (Chi2 369), *étranger* (Chi2 336,44), et *malade* (Chi2 292,2), le soin des étrangers est au cœur des débats. La question médicale est soulevée à travers deux conceptions : une plus humaniste, décrivant le vécu et la souffrance des personnes qui n'arrivent pas à se faire soigner en France et considère que l'accès aux soins est un droit, tandis que l'autre témoigne d'une conception restrictive, qui voit que la France ne peut pas soigner toute la misère du monde. Le débat sur cette question est surreprésenté sur l'année 2007, dû aux discussions sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008.

Segments de texte caractéristiques de la classe 11 :

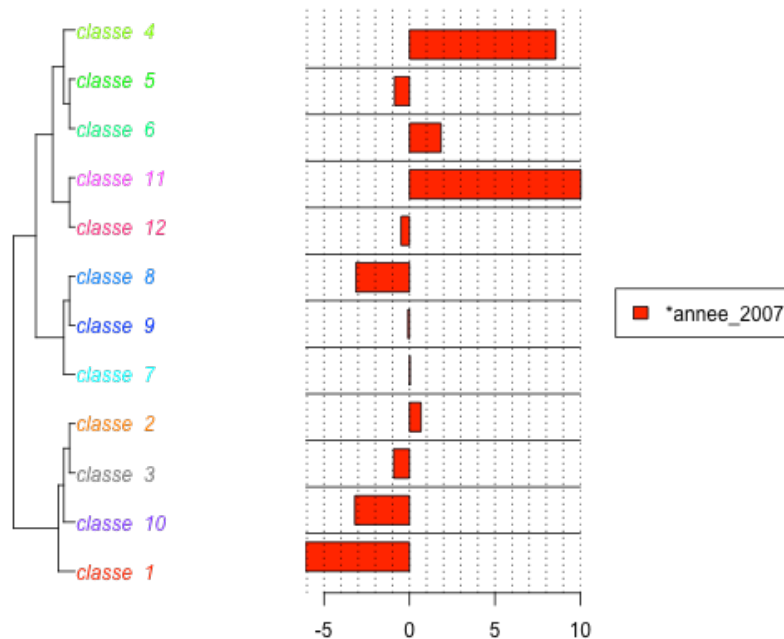
**** *classePR_15 *rep_12 *file_2006 *annee_2006 *am_200605 *amj_20060505

je vois déjà sur les bancs de droite des députés fantasmer sur le fait que des gens malades viendraient en France simplement pour se faire soigner mais pour prendre un cas différent que faites-vous de travailleurs handicapés étrangers (M. Patrick Braouezec).

**** *classePR_15 *rep_11 *file_2001 *annee_2000 *am_200012 *amj_20001206

elle constitue une menace grave pour la population française mais aussi pour les populations à travers le monde puisque le nombre des malades atteint plusieurs dizaines de millions et que beaucoup n'ont pas les moyens de se soigner (Mme. Dominique Gillot).

Figure 25: Distribution chronologique de l'année « 2007 » dans les classes (Chi2)



1. La clandestinité médicale

Le discours favorable à l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière, souligne le devoir de soigner toute personne souffrante sur le sol français quelle que soit son origine, et quel que soit son statut (avec ou sans-papier). La clandestinité médicale est constatée à travers les difficultés à l'accès aux soins, des personnes qui ne peuvent plus assumer financièrement les soins qui leur sont indispensables, et risquent de rester dans la clandestinité médicale. Les discussions en faveur des soins des sans-papiers, ont révélé une inquiétude face à l'évolution des pathologies chroniques, tels que (la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, le Cancer, le Diabète, l'Hypertension ou encore le Sida) et le nombre de personnes atteintes de ces maladies. De même, elles ont mis l'accent sur la prise en charge de ces maladies ainsi que les défis auxquels le système des affections de longue durée (ALD) doit faire face.

Favorable à l'accès aux soins des migrants sans papiers, la gauche estime que le droit à la santé doit dépasser les clivages politiques sur la question migratoire. Elle met en avant les difficultés de certaines catégories à accéder aux soins, et remet en cause le partage entre la CMU et l'AME en vue d'inciter à faire valoir ce droit, tout en se basant sur l'égalité de traitement.

Quelques extraits des députés de Gauche :

« L'autre cas de figure serait celui où les malades choisiraient de vivre en France de manière clandestine le fait de ne pas pouvoir se soigner correctement entraînera alors l'aggravation de la maladie ce qui aura des répercussions catastrophiques » (Jean-Jacques Candelier GDR)

« On est humain ou on ne l'est pas ! Qu'il ait des papiers ou non, si un étranger présent sur notre territoire a un problème, nous devons le soigner, de la même façon que nous soignerions un citoyen français » (Michel Issindou PS)

« Blanc jaune qu'on soit étranger ou pas qu'on soit légal ou pas un homme à la porte d'un hôpital qui souffre qui est malade et qui a besoin d'être opéré la république française le soigne et l'opère » (Sergio Coronado EELV)

2. La restriction de l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière

La restriction de l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière est marquée par les difficultés rencontrées lors de la préparation des dossiers, notamment en ce qui concerne la présentation des preuves de la part des sans-papiers pour justifier leur présence (trois mois) sur le territoire national. Le discours hostile à l'accès aux soins des étrangers en situation irrégulière, est fondé sur le statut illégal des sans-papiers. L'argument avancé par certains députés, notamment la droite met en avant la situation illégale de ces personnes, qui ne leur permet pas de bénéficier de ce droit, qui est réservé aux étrangers en situation régulière. La réclamation de ce droit par ceux qui ne répondent pas aux critères, est considérée comme un abus de bien social, puisqu'elle engendre des coûts supplémentaires.

Citons quelques extraits des députés de la Droite :

« Alors ne nous faites pas le coup de prétendre qu'on laisserait des gens dans la rue sans vouloir les soigner. Pas ça, pas à nous ! Combien de personnes en situation irrégulière, en effet, ont dû payer des centaines d'euros pour arriver en France ? Que pèsent, au regard de ces sommes, ces 30 euros ? » (Phillippe Vigier UDI)

« la majorité entend soigner humainement tous les étrangers malades qui sont en France mais comme l'avait dit en son temps un premier ministre de gauche la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde » (Thierry Mariani, LR)

« L'aide médicale d'Etat constitue un appel d'air formidable je suis un député frontalier je vois des centaines de personnes tous les mois qui entrent en France car ils savent que dans notre pays ils pourront être soignés gratuitement et nourris » (Michel Bouvard, UMP)

3. Le soin dans les départements d'outre-mer

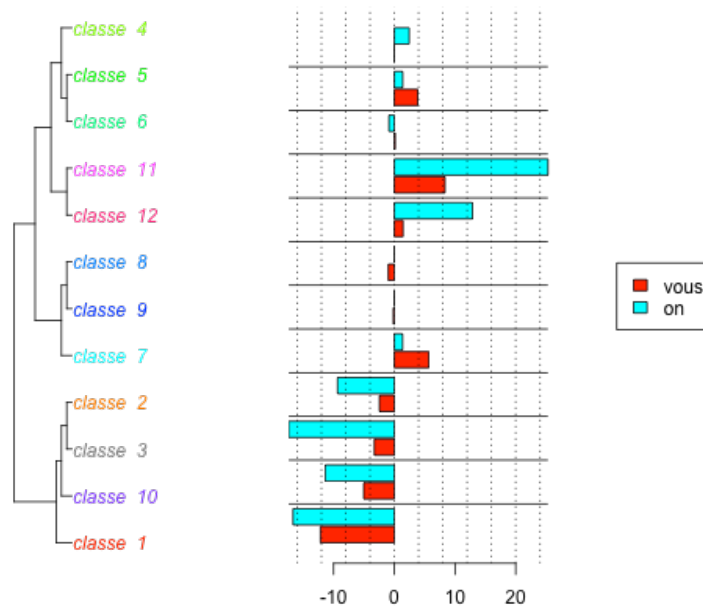
La question des soins a également été évoquée en lien avec la situation des départements d'outre-mer, notamment la Martinique. Le service public de santé dans ces départements, connaît beaucoup de difficultés, particulièrement en matière de coûts de fonctionnement de certains services et les coûts des médicaments. A cela s'ajoute, comme le montre cet extrait, les dettes dues aux charges d'hospitalisation des ressortissants étrangers.

Extrait de la classe 11 :

« Et je ne parle pas des nombreux ressortissants étrangers insolvables qui viennent des pays voisins se faire soigner chez nous et qui contribuent à la multiplication des créances irrécouvrables. Pour la seule Martinique, elles se montent à 25 millions d'euros. Si l'on y ajoute 12 millions de moins-values dues à l'application de la TAA et 22 millions de déficit de fonctionnement des hôpitaux, ce sont près de 60 millions d'euros qui manquent dans les caisses des hôpitaux martiniquais ». ((2005/11/17) (M. Louis-Joseph Manscour).

4. Analyse des pronoms personnels « on » et « vous »

Figure 26: Distribution des pronoms personnels « on » et « vous » dans les classes (Chi2)



Une autre spécificité de la classe 11 est la surreprésentation des deux pronoms personnels « on » et « vous ». Dans cette classe, le pronom personnel « on » est surutilisé pour dénoncer les décisions prises par le gouvernement concernant le soin des étrangers en situation irrégulière. De même, le pronom « vous » est employé comme un marqueur de désaccord et d'opposition, se référant à un ou plusieurs interlocuteurs. Comme indiqué dans ces extraits, le pronom « vous » est souvent employé pour accuser et dénoncer son interlocuteur par rapport aux positions et aux actions prises à l'égard des migrants.

« Mais il sait bien qu'aujourd'hui les premières victimes de sa politique vont être les pauvres ceux auxquels **on** a supprimé l'aide médicale d'État la CMU et qui peuvent crever entre 15 du mois et le 1^{er} du mois suivant » 2003/01/16 (M. Noël Mamère).

« Ce qui me frappe comme M. Pinte l'a dit c'est que l'**on** va se retrouver en France avec des gens malades qui ne pouvant pas se faire soigner resteront dans la clandestinité médicale » 2010/10/05 (M. Serge Blisko).

*« **On** a le droit d'avoir une opinion différente mais pas de nier une réalité qu'il y ait en France des centaines de milliers de personnes qui ne peuvent plus se soigner, c'en est une ! » 2007/10/25 (M. Patrick Roy).*

*« **Vous** parlez d'eux avec hauteur comme s'ils vivaient sur une autre planète mais ce sont nos enfants pour **vous** ce sont des malades, des gens qu'ils faut condamner mais enfin ils vivent au milieu de nous » 2006/11/30 (M. Jean-Marie Le Guen).*

*« Plus indigne encore **vous** avez choisi de limiter l'accès aux soins des grands malades prenant ainsi le risque de renvoyer certains d'entre eux vers une mort certaine » 2010/10/07 (M. Jean-Marc Ayrault).*

*« **Vous** braquez les projecteurs sur la population étrangère qui vit dans notre pays et qui finalement risque fort de faire les frais de votre agitation » 2002/11/26 (M. Rudy Salles).*

V. La pauvreté

La classe 12 est également intéressante car elle représente 11,6% du corpus classé et résume tout le bloc sur la misère humaine. La pauvreté est identifiée comme la source de toute la détresse humaine y compris les difficultés de soins, la dégradation des quartiers et le manque de logement décent. Comme le montre le graphique ci-dessous, elle touche toute personne vivant dans la misère : hommes, femmes, jeunes, enfants, et personnes âgées et constitue un défi de taille en France et ailleurs.

Près de dix millions de nos concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté nous avons un record en matière de chômage un pouvoir d'achat qui a reculé en 2012 un sentiment ou une peur du déclassement qui touchent une majorité des français

Les jeunes sont les plus touchés par le chômage

C'est trois fois plus qu'en Allemagne et deux fois plus que le taux de chômage national les jeunes de notre pays sont donc les premières victimes de ce fléau et un million d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté

Le chômage est l'une des causes de suicide, de la discrimination et la délinquance

On parle du taux de suicide élevé en outre-mer c'est le désespoir qui entraîne les gens à se tuer certainement pas le bonheur et ces populations touchées par le chômage on voudrait de surcroît

Les femmes et les enfants sont les plus touchés par cette crise

la précarisation des familles monoparentales et particulièrement des mères isolées est encore plus marquée le constat est alarmant je le dis très clairement 70 des travailleurs pauvres sont des femmes et 4 7 millions de femmes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté

Deux nouvelles formes de pauvreté : les travailleurs pauvres et les retraités

Or une nouvelle forme de pauvreté apparaît celle qui touche les personnes âgées sur 13 millions de retraités un million vivent en dessous du seuil de pauvreté une grande majorité sont des femmes

2. Analyse des formes « chiffre » et « record »

La forme « chiffre » a une présence significative dans le corpus (Chi2 100,67). Les chiffres présentés dans cette classe ont pour objectif d'exposer l'ampleur de la situation dramatique dont vive cette population. Ils indiquent le taux et le nombre de personnes à subir des situations de grande précarité, et expriment les tragédies personnelles et la triste réalité. On parle des chiffres effarants, chiffres froids, chiffres terribles, chiffres records, chiffres révélateurs, en somme des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. De son côté, la forme « record »

représente 77,12 du Chi², est particulièrement liée au chômage, au suicide et à la violence. Contrairement à la forme « chiffre », la forme « record » n'est présente que dans une seule classe, celle sur la pauvreté à travers des expressions telles que : *le terrible record, le triste record, le nouveau record*.

3. Le discours sur la pauvreté

La pauvreté telle présentée dans cette classe, décrit des faits de pauvreté et identifie l'identité des populations concernées. Il s'agit ici, d'un discours présentant le nouveau visage de la pauvreté et les victimes concernées par cette situation, regroupant : les retraités isolés, les familles monoparentales, les jeunes sans emploi, et les enfants vivant sous le seuil de pauvreté. Il s'agit aussi d'interpeller les consciences sur la gravité de la situation afin d'agir rapidement et lutter contre les inégalités à l'échelle nationale et provinciale.

Comme le montre le lexique composant cette classe (seuil, pauvreté, toucher, population, suicide, chiffre, taux...) il ne s'agit pas de mentionner les solutions prises pour lutter contre la pauvreté mais particulièrement d'exposer l'ampleur de la situation, une pauvreté qui ne cesse d'augmenter, et présenter les nouvelles formes de ce fléau. Ainsi, le discours parlementaire tenu à cet égard, témoigne d'un nouveau regard sur la pauvreté, telle définie par Mardellat Patrick (2010 :7) « la pauvreté n'est pas liée à une infirmité ou une tare individuelle, elle est un phénomène collectif – le paupérisme » c'est une cause humanitaire partagée entre l'ensemble des citoyens. La pauvreté devient ainsi une souffrance collective, qui touche l'ensemble de la société et présente un risque pour la cohésion sociale.

Conclusion

Le discours humanitaire porté par certains députés met en avant la situation de détresse des personnes en difficulté. Les propriétés argumentatives de ce discours sont centrées sur le vécu et la souffrance. Le focus est mis sur la misère morale et sociale, les difficultés sociales et économiques et la détresse humaine que vivent ces personnes. L'ensemble des énoncés mis en avant témoignent de la douleur et l'émotion de la tragédie humaine, qui doit dépasser toute rivalité politique et favoriser le sentiment de solidarité.

VI. Synthèse

Nous avons vu lors des deux chapitres 5 et 6, que les thématiques soulevées à travers les débats à l'Assemblée nationale, touchent particulièrement les préoccupations humaines ; que ça soit en matière de lutte contre le racisme et les réseaux mafieux, de lutte contre la misère des réfugiés de guerre, ou bien de lutte contre la précarité des logements et des soins, et les difficultés humaines en tout genre.

Le discours émanant des acteurs politiques à ces sujets, met le point sur l'aspect humain et la nécessité d'appliquer les valeurs républicaines afin de protéger les populations concernées. Les acteurs politiques se focalisaient plus sur le pathos pour attirer l'attention des interlocuteurs et par conséquent les pousser à agir.

Le *Pathos* comme le soulignent Collote et Rînciog (2012) « témoigne toujours de l'effet sur l'auditoire - auditeur ou lecteur singulier ou collectif - avec accent sur la persuasion allant jusqu'à l'émotif, aux affects ; d'où le dérivé pathétique ». Dans ce sens, Charaudeau (2008) distingue les deux notions : le « sentiment » de l'« émotion », du fait que le « sentiment » est lié davantage à l'ordre de la morale, alors que « l'émotion » est liée à l'ordre du sensible. Il ajoute que « persuader son auditoire consiste à produire chez celui-ci des sentiments qui le prédisposent à partager le point de vue de l'orateur. Le sentiment ne sera pas confondu avec son expression (même si celle-ci peut jouer un certain rôle), il sera considéré comme un effet possible que peut susciter une certaine mise en discours auprès d'un certain public, dans une certaine circonstance ». A partir de cette définition, Charaudeau définit les modalités permettant de renforcer le pathos, qui sont comme suit : le choix du sujet (capacité à utiliser des topiques susceptibles de créer de l'émotion chez l'auditoire), l'implication et le partage des savoirs des deux partenaires (locuteur et interlocuteur), et l'espace de communication (permet de donner une certaine légitimation à l'éthos et au pathos).

Dans la présente recherche, le pathos est représenté à travers différentes topiques, à savoir :

La topique de l'angoisse et la peur : est particulièrement présente dans la classe sur le problème des quartiers (classe 5), la forme « angoisse » est classée au premier rang des segments constituant cette classe, elle relève d'un champ sémantique relatif à la précarité, la peur, la dégradation et l'insécurité dont vivent les habitants de ces quartiers.

Extraits de la classe 5

Pour nous dire les fins de mois difficiles la peur du lendemain l'angoisse de ne pas trouver de logement l'angoisse d'être expulsé et de se retrouver dans la rue. 20091208 (M. Jean-Yves Le Bouillonnet).

Car il faut le rappeler 52 des ménages se sont déclarés victimes à titre individuel ou collectif de dégradations et de vandalisme chiffre certainement en déjà de la réalité car je sais la peur qui règne dans certains quartiers et qui mure dans le silence de trop nombreuses victimes. 20041119 (M. Jean-Claude Mignon).

La topique de la douleur : cette topique regroupe les deux classes (9 et 8) sur les migrants et le racisme. Elle montre que les réfugiés de guerre et les personnes fuyant la misère sont les plus touchées par la douleur. Dans la classe (8), la douleur est considérée comme une conséquence de cette misère qui participe à alimenter le racisme et la xénophobie.

Extraits des classes 8 et 9

Le terrorisme c'est l'emploi systématique de la violence infligeant par stratégie douleurs et souffrances aux populations civiles c'est aujourd'hui malheureusement devenu une forme de guerre moderne qui a touché d'abord les pays pauvres et qui n'épargne désormais plus les pays développés comme le nôtre. 20121127 (M. Sébastien Pietrasanta).

Renvoient à une réalité humaine bien tangible celle de familles minées par la douleur dont l'état de grande fragilité est exploité par une minorité d'opérateurs peu scrupuleux mus uniquement par le souci de faire du profit sur le malheur des gens. 20081120 (M. Jean-Jacques Urvoas).

La topique de l'antipathie : est présente dans plusieurs classes (12, 7, 11, 3), par des pronoms personnels : (je, vous) ou des noms (monsieur). Cette topique vise l'orientation de l'affect contre un ennemi. Elle s'articule autour d'un ethos puissant et audacieux, en position d'attaque par des formulations comme (arrêtez, vous mentez..) ou par l'ironie (comme dans le dernier exemple). Il s'agit ici, d'un ethos à « des fins pathémiques » (Charaudeau, 2008).

Arrêtez de nous faire pleurer vous semblez ignorer monsieur après les chiffres que je viens de rappeler que dans cette France moderne comme vous dites il y a des gens qui souffrent et il y a des gens qui pleurent. 20031120 (Mme. Muguette Jacquaint).

Vous mentez monsieur le ministre. 20090311(M. Frédéric Cuvillie)

Vous parlez d'eux avec hauteur comme s'ils vivaient sur une autre planète mais ce sont nos enfants pour vous ce sont des malades des gens qu'il faut condamner mais enfin ils vivent au milieu de nous. 20061130 (M. Jean-Marie Le Guen)

Vous souhaitez que la France accueille des migrants et partout des français comme chez moi un matin se réveillent ahuris de découvrir qu'un individu condamné à mort par la justice d'un autre pays est hébergé dans un hôtel à deux pas de chez eux. 20151028 (M. Arnaud Viala).

Si le discours des années précédentes se focalisait plus sur l'aspect humain et les valeurs, nous allons voir comment la politisation du débat sur l'immigration, notamment après les événements survenus : révolutions arabes et la crise des migrants, va impacter le discours porté sur les questions suivantes : Schengen, les flux migratoires, l'accueil des demandeurs d'asile, et la coopération internationale contre le terrorisme. Ce ne sont plus les préoccupations humaines qui priment mais plutôt la gestion et le contrôle.

Chapitre 7 : Le discours de gestion

Depuis les événements du Printemps Arabe en 2011, qui ont provoqué un afflux de migrants sans précédent, le retour sur la question Schengen était au cœur des débats. Qualifié de crise, l'accueil des réfugiés et migrants a suscité un débat très vif de 2014 à 2016, comme l'a affirmé M. Valls lors de son intervention à L'Assemblée le 16 septembre 2015 « *Cette crise migratoire – la plus forte, en Europe, depuis la Seconde guerre mondiale – met l'Union européenne face à une responsabilité historique* », elle nécessite selon lui « *un cœur intelligent, un cœur ferme et un cœur lucide. Et la lucidité, devant la représentation nationale – et, à travers elle, devant les Français –, c'est d'abord nommer et décrire les situations avec précision*⁸⁴ ».

Le discours porté à l'égard de cette crise est un discours de gestion et de maîtrise, comme indiqué par les segments de textes des deux classes sur l'asile et les flux migratoires : « gestion, régulation, freiner, sécuritaires, gérer, contrôle, pacte, maîtrise, assurer, renforcer, garde-frontières, fermeture, engagement, répartition, législation, droit, ...etc ». Parmi les thématiques qui ont surgi durant cette période, nous citons :

- Schengen et le contrôle des frontières extérieures :

« Face à ce flux migratoire d'une ampleur inédite qui a vu déferler depuis le début de l'année plus de 700 000 personnes en Europe l'union européenne doit mettre en place un contrôle plus efficace de ses frontières extérieures » 2015/11/25 (M. Philippe Folliot).

« Pour refonder l'espace Schengen c'est à dire pour mettre en œuvre une véritable politique de contrôle et de maîtrise des flux migratoires à l'échelle de l'union européenne ainsi que sur notre territoire national » 2014/06/25 (M. Didier Quentin).

⁸⁴ Assemblée nationale. Compte rendu intégral, deuxième session extraordinaire de 2014-2015

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/cr/2014-2015-extra2/20152003.asp>

- La régulation des flux migratoires :

« la régulation des flux migratoire passe par le développement d'une véritable politique européenne de voisinage et par la mise en œuvre d'accords de coopération plus étroits nous devons également poser les jalons d'une politique d'asile commune » 2016/03/09 (M. François Rochebloine).

- La mise en place d'une politique d'asile commune :

« Une révision des accords de Schengen et de Dublin afin de renforcer la sécurité aux frontières extérieures et de mettre en place une politique commune de l'asile notamment avec la création d'un office européen des réfugiés » 2016/06/28 (M. Philip Cordery).

- La fermeté et la lutte contre les flux migratoires :

« C'est tout l'inverse qu'il faudrait faire monsieur le ministre c'est une autre politique qu'il faudrait mener une politique beaucoup plus ferme parce que la fermeté est le seul moyen de lutter contre ces flux migratoires » 2015/07/21 (M. Éric Ciotti).

- L'augmentation des demandes d'asiles et leur répartition : 79 914 demandes d'asile ont été enregistrées selon l'Ofpra⁸⁵ en 2015.

« Ensuite l'augmentation des demandes d'asile est une réalité qui dépasse largement nos frontières la France n'est qu'au neuvième rang des pays européens accueillant des demandeurs d'asile après malte, chypre ou la Bulgarie » 2014/12/09 (Mme. Chantal Guittet)

« Nous avons souhaité qu'il y'ait une répartition des demandeurs d'asile entre les pays de l'union européenne car il n'est pas normal que cinq pays de l'union accueillent à eux seuls 85 des demandes d'asile en Europe » 2015/07/20 (M. Bernard Cazeneuve).

⁸⁵ C.f L'Ofpra <https://ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/premiers-chiffres-de-l-asile-en>

- L'augmentation des entrées irrégulières :

« Hier, l'agence Frontex estimait à 500 000 le nombre d'entrées irrégulières, en huit mois, à la frontière extérieure de l'Union. Bien sûr, les pays européens sont affectés très différemment » 2015/09/16 (M. Manuel Valls).

I. Analyse détaillée du bloc de la gestion

L'étude du bloc de la gestion comprend une analyse détaillée des thématiques suivantes : Schengen, la lutte contre la criminalité organisée, les flux migratoires et l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés.

1. Schengen dans le discours de l'Assemblée

Cette thématique représente 7,4% du corpus analysé et constitue une question à la fois politique et technique dans les discussions à l'Assemblée. La question de Schengen est marquée par un positionnement particulier dans le corpus, elle fait partie du bloc sur la gestion mais se détache des autres classes portant sur la lutte contre la coopération criminelle, la gestion des flux migratoires, et l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. Toutefois, en évoquant les problématiques des frontières, la libre circulation des personnes, la sécurité de l'espace Européen, et les accords entre les pays membres de l'Union Européenne, on constate que Schengen est au cœur de ces thématiques.

Dans les discussions à l'Assemblée nationale, Schengen est à la fois le symbole d'une Europe ouverte sur l'extérieur, visant la suppression graduelle des contrôles aux frontières intérieures communes, et en parallèle c'est une affaire sensible, qui suscite les inquiétudes liées à l'immigration illégale et dévoile les problèmes de coordination entre les États européens, comme le montre ces exemples:

- *« L'accord de Schengen le précisait en laissant aux états qui souhaitaient y adhérer le soin de supprimer les contrôles aux frontières et d'organiser la coopération de leurs services de sécurité » 19990303 (M. François Guillaume).*
- *« Malgré les problèmes qu'il a connus lors de sa mise en service ce qui a retardé quelque peu la mise en place de Schengen son fonctionnement apparaît aujourd'hui satisfaisant dans son ensemble » 19990512 (Pierre Lequiller).*

- « Mais cela pose pour l'Europe et pour les états membres de Schengen des questions sur leur capacité à faire face en créant des mécanismes de solidarité et en assurant un contrôle des flux à l'arrivée » 20150616 (M. Manuel Valls).
- « Cette situation n'est pas soutenable une solidarité accrue entre états membres de l'union n'est possible que si chacun assume pleinement ses responsabilités au regard de l'ensemble des règles essentielles au bon fonctionnement de l'espace Schengen en particulier celles relatives aux contrôles aux frontières extérieures » 20150602 (Mme. Myriam El Khomri).

Le vocabulaire retraçant cette classe s'inscrit dans un cadre technique, caractérisé par l'omniprésence des verbes d'action liés, soit au renforcement de la sécurité dans l'espace européen, comme *empêcher, défendre, accomplir, affronter, garantir, agir, renforcer...* soit à l'encadrement de l'espace tels que : *instituer, fixer, souscrire, confirmer, décider, signer, appliquer...ou à son élargissement : exprimer, souhaiter, inviter, entrer, intégrer, attacher...etc.*

1.1 La question des frontières

Figure 28: Nuage de mots de la « classe 1 »



Comme le montre le graphique ci-dessus, la question des frontières et la libre circulation dans l'espace Schengen sont au cœur des débats. Cette question a été liée aux efforts des états membres à assumer pleinement leurs responsabilités au regard de l'ensemble des règles

relatives au bon fonctionnement de l'espace Schengen, en particulier celles relatives aux contrôles des frontières extérieures.

1.2 L'identité européenne

La thématique de l'identité européenne a été évoquée en lien avec Schengen. Schengen ne représente pas seulement un accord mais incarne aussi l'identité européenne, une identité collective, partagée entre les États membres. Ainsi, la préservation de cette identité est liée au renforcement de la sécurité dans l'espace. Cette question s'est posée avec beaucoup d'acuité au sein des discussions à l'Assemblée nationale en 2004, notamment après la candidature de la Turquie à l'Union Européenne, qui s'est vue comme une menace pour la sécurité et l'identité de l'espace Européen. Voici un extrait du député Pierre Lellouche lors des discussions, montrant cette inquiétude :

« Quelles frontières quelles ambitions quelles institutions et surtout quelle identité pour l'Europe telles sont les questions que soulève l'adhésion éventuelle de ce grand pays qui est la Turquie » 2004/10/14. (Pierre Lellouche).

Cette question a suscité un débat public sans précédent, notamment sur les raisons à englober la Turquie au sein de l'union Européenne. Plusieurs questions ont été soulevées sur les risques de cet élargissement. A l'Assemblée nationale, le refus de cette adhésion, par le premier ministre Jean- Pierre Raffarin a été justifié par un déséquilibre au niveau social, économique et politique. Comme le montre cet extrait :

« Le déséquilibre, notamment, entre la partie occidentale et la partie orientale du pays reste criant. Si un tiers des Turcs - ceux de la région d'Istanbul et de la façade égéenne - ont un niveau de vie moyen proche de celui d'autres pays de l'Union lors de leur adhésion, le chemin sera évidemment long avant que les campagnes turques atteignent un niveau de développement qui permettrait à la Turquie d'entrer dans l'Union européenne. Le produit intérieur brut par habitant de la Turquie représente 10 % seulement du niveau moyen de l'Union à vingt-cinq. Le fossé économique est donc très important.

Sur le plan politique, la Turquie a fait récemment de grands progrès - et il faut saluer le courage du chef du gouvernement turc, M. Erdogan -, mais il faut aussi que les évolutions législatives décidées ou à venir soient intégrées concrètement, pratiquement, par la société turque. Encore faut-il donc s'assurer de leur application effective et rigoureuse. Et beaucoup

reste à faire, vous le savez bien, pour l'adhésion à la laïcité, pour les droits des minorités ou pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui est loin d'être assurée ». 2004/10/14

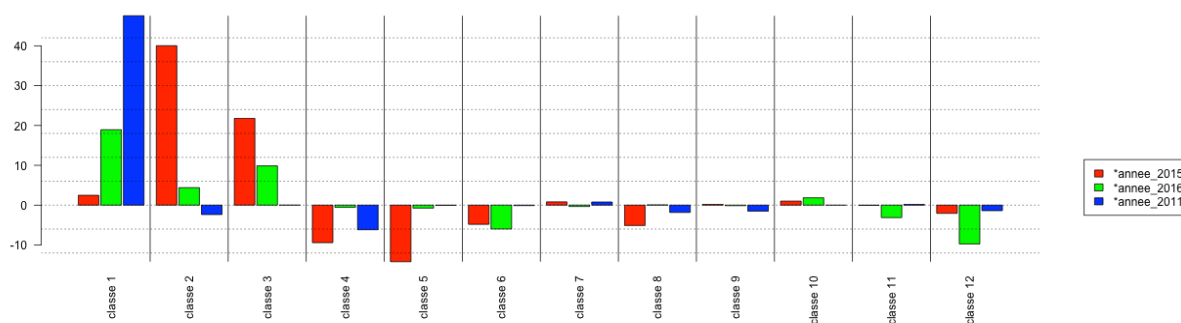
De manière différente, Jean-Marc Ayrault, présente sa propre vision de l'identité et de l'Europe. Pour lui,

« L'Europe n'est pas un club confessionnel. Au contraire, c'est une idée laïque ; c'est une construction politique multiculturelle et pluriconfessionnelle ; c'est un projet de civilisation et de solidarité continentale ; c'est un projet et une démarche uniques au monde ! C'est cela qu'il faut rappeler si vous voulez avoir la confiance des peuples et ne pas les démoraliser ni les décourager en jouant sur leurs peurs ! ».

En raison d'une différence d'opinion, entre les pros et les contres, ceux qui considèrent que l'ouverture des négociations avec la Turquie est un droit légitime en vue de son histoire et les progrès qu'elle a accomplis dans certains domaines, et ceux qui estiment que l'histoire et la géographie ne sont pas des critères qui permettent l'adhésion, les négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne avaient été tranchées par un référendum, du peuple français en faveur de cette adhésion.

1.3 Chronologie de la « classe 1 »

Figure 29: Distribution chronologique de la « classe 1 »



La particularité de la question de Schengen, comme le montre le graphique ci-dessus, est sa surreprésentation sur toute l'année 2011 et un peu moins sur l'année 2016. Ce pic peut être expliqué par deux évènements majeurs : le premier concerne le Printemps Arabe et ses conséquences sur l'espace Schengen et la libre circulation des personnes ; le second concerne l'élargissement de l'espace Schengen, notamment à travers l'intégration de nouveaux

membres tels que la Roumanie et la Bulgarie. Le différent positionnement des députés face à cette adhésion, s'est justifié par les enjeux qu'elle pose à la sécurité de l'espace Schengen dans son ensemble. L'adhésion de ces deux pays a été conditionnée par la mise en œuvre de toutes les réformes nécessaires à la réussite du mécanisme de la coopération et de la vérification, notamment en matière de justice et lutte contre la corruption.

« J'en viens à l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'espace Schengen sujet majeur pour notre pays dont nous devons bien comprendre la dimension géopolitique par le cône formé de la Roumanie » 20110323 (M. Laurent Wauquiez).

« Or ce sont ces critères qui ne sont pas encore parfaitement atteints qui sont mis en avant pour manifester une réticence à l'adhésion à l'espace Schengen » 20110323 (M. Jérôme Lambert).

« Aucune raison opposable pour que ces deux nations européennes membres de l'union ne rentrent pas dans l'espace Schengen tel que cela est prévu dans le traité » 20110323 (M. Jérôme Lambert).

Toutefois, comme nous l'avons précisé, la question de Schengen est moins présente sur l'année 2016, ceci peut être expliqué par la diminution des arrivées en Europe par la Méditerranée, comparée à l'année 2015.

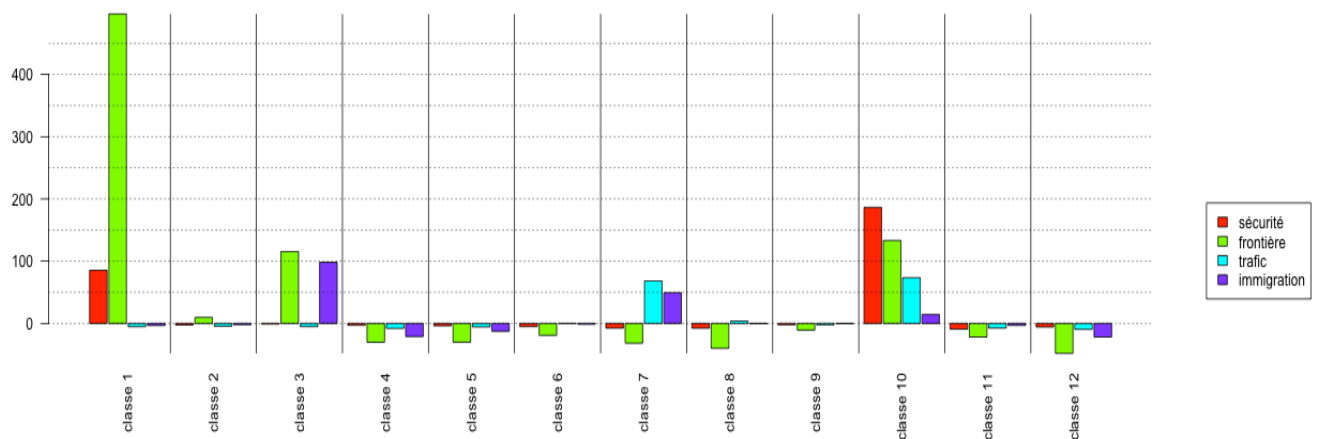
2. La coopération contre la criminalité organisée

La lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée représente 7,2% du corpus analysé et constitue un axe important de la coopération internationale. Le traitement de cette question dans les discussions à l'Assemblée nationale revêt une dimension internationale, le succès de cette lutte est conditionné par l'engagement solidaire des pays non seulement européens mais aussi extra-européens. La classe (10) est d'une particularité remarquable, elle se positionne dans le même groupe que la question Schengen, la maîtrise des flux migratoires, et l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. Ainsi, elle partage avec ces classes la problématique de l'immigration et la sécurité des frontières, notamment en ce qui concerne le trafic de drogue et le trafic des êtres humains.

La lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, comprend aussi la lutte contre l'immigration clandestine et les flux migratoires. Comme le montre les segments constituant

cette classe, la forme « immigration », notamment « l'immigration illégale » (Chi2 48,42) apparaît juste après les formes : *crime* (Chi2 80,15), *trafic* (Chi2 73,36) et *corruption* (Chi2 68,63).

Figure 30: Distribution des formes « sécurité », « frontière », « trafic », et « immigration » dans les classes (par Chi2)



Plus largement, nous avons identifié quatre types de lutte mentionnées pour la protection des frontières européennes :

- La lutte contre la criminalité organisée

Grâce au développement de la coopération policière et judiciaire l'accent est mis par le traité d'Amsterdam sur la lutte contre trois grands fléaux la criminalité organisée internationale la drogue et le terrorisme

- La lutte contre l'immigration illégale

Cette approche passe d'abord par une action déterminée des pays de la rive sud dans le contrôle de leurs frontières et la lutte contre l'immigration clandestine action que l'union européenne doit encourager politiquement et soutenir concrètement

- La lutte contre le terrorisme

Ces considérations de culture générale étant faites je souhaite en quelques mots souligner l'importance de ce traité relatif à l'approfondissement de

la coopération transfrontalière outil novateur pour lutter contre le terrorisme la criminalité transfrontalière et la migration illégale

- La lutte contre le djihad

Cette commission qui sera également l'occasion de faire le point sur la coopération policière en Europe devrait aboutir à la formulation de propositions pour renforcer la lutte contre le djihad

2.1 Le discours sécuritaire

Le discours sécuritaire au sein de l'Assemblée nationale met l'accent sur la coopération policière et judiciaire au sein de l'Union Européenne afin de lutter contre le terrorisme. Dans ce discours, la lutte anti-terroriste implique aussi une gestion des frontières et d'asile, ce qui explique la présence de cette classe au sein des thématiques de l'immigration. Les extraits mentionnés ci-dessous, dévoilent le mythe de l'immigration et la menace terroriste, les acteurs politiques associent souvent l'immigration au terrorisme, que ce soit au niveau des mesures envisagées ou des discours tenus.

« Voilà une nouvelle forme de criminalité contre laquelle nous devons être absolument implacables grâce à une coopération policière et judiciaire déterminée cela suppose également des centres d'accueil pour distinguer les réfugiés des migrants économiques non désirés » 2015/09/16 (Mme. Élisabeth Guigou).

« Inlassablement il encourage ses partenaires à s'engager plus avant pour un partage effectif d'informations de qualité en Europe socle de politiques crédibles en matière de coopération policière de lutte contre le terrorisme de gestion des frontières de migration et d'asile » 2016/06/01 (M. Harlem Désir).

« Il y a non seulement un ennemi extérieur mais aussi un ennemi intérieur parmi les centaines de milliers de migrants qui entrent en Europe il y a des terroristes en un mot le danger entre partout à flux continu » 2016/02/16 (M. Philippe Cochet).

« Ne nous trompons pas d'ennemi ! La sécurité des Français est à ce prix. En Syrie, par exemple, d'où viennent des milliers de migrants, notre priorité est la lutte contre Daech. La France doit faire entendre sa voix » 2016/02/16 (Mme. Véronique Besse).

Le discours sécuritaire au sein de l'Assemblée nationale, notamment après les attentats de 2015, a été très axé sur le contrôle et la maîtrise des flux migratoires. Il évoque de façon plus au moins explicite le lien entre l'immigration et la montée de l'insécurité. Comme le montre ces extraits, il existe une forte articulation entre l'immigration et le terrorisme, l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés est considéré comme une menace pour la sécurité des Français. Le discours argumentatif utilisé dans ce contexte, s'empare du sentiment de la peur pour légitimer les propositions faites à l'égard des migrants. Ainsi, il se base sur ce que C. Levy-Leboyer et G. Moser (1977) appellent la « peur anticipée » pour renforcer le sentiment du danger et ce à travers l'utilisation des chiffres (des milliers de migrants) et des images qui donnent l'impression que les réfugiés sont des ennemis infiltrés par Daech pour semer le désordre dans le pays.

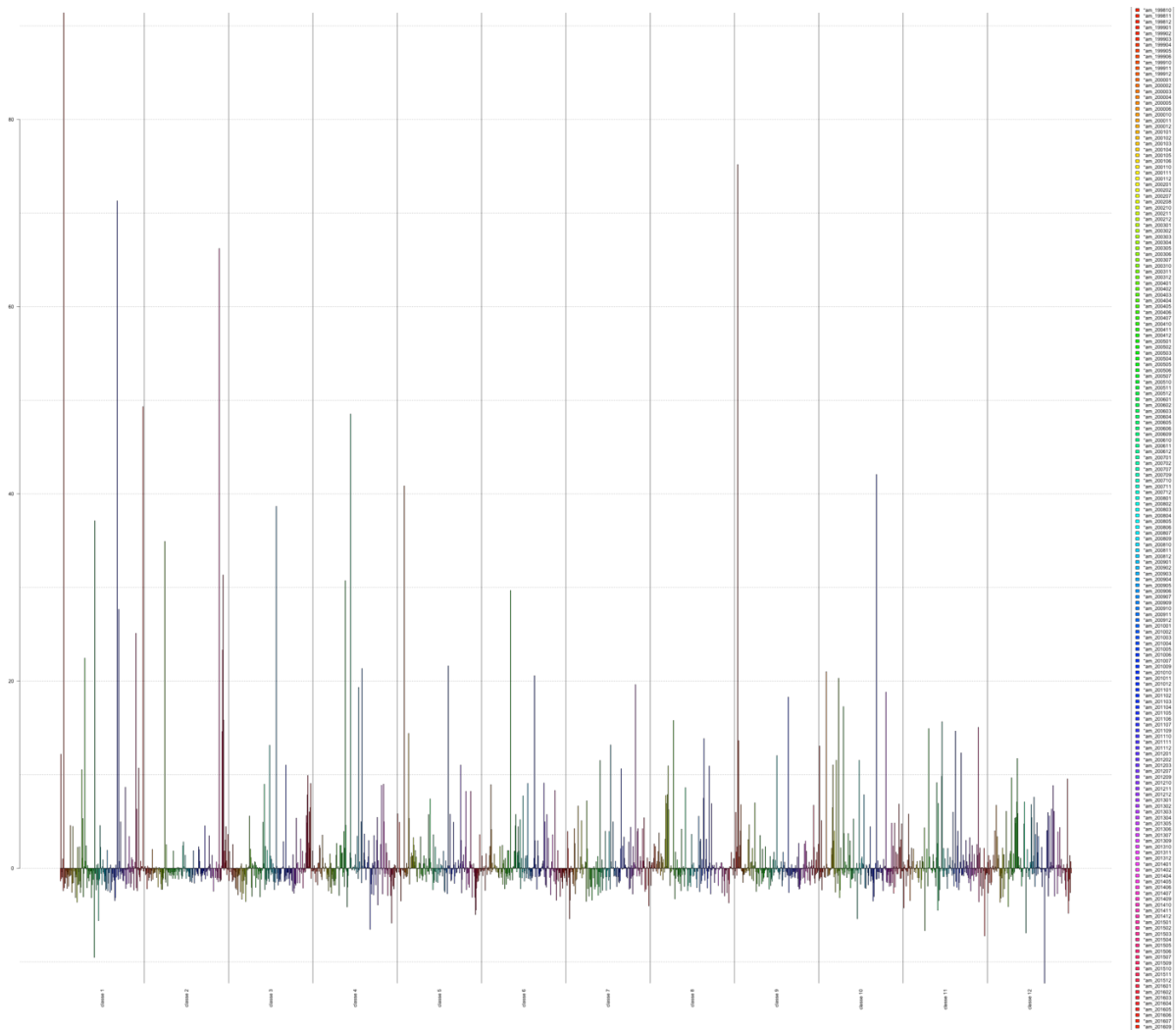
2.2 Chronologie du discours sur le terrorisme

L'analyse qualitative de la classe (10), a permis d'identifier les dates clés du discours sur le terrorisme à l'Assemblée nationale. Toutefois, et au vu de la taille de notre corpus et le nombre des classes identifiées, nous n'avons pas pu choisir la variable « amj⁸⁶ », pour réaliser le graphique chronologique, raison pour laquelle, nous ne sommes limités à la variable « am⁸⁷ ».

⁸⁶ La variable « amj » = année+ mois +jour

⁸⁷ La variable « am » = année + mois

Figure 31: Distribution chronologique du discours sur le terrorisme (Chi2)



De manière générale, le discours sur le terrorisme se distribue de façon, plus au moins homogène, sur toute la période des discussions allant de 1998 jusqu'en 2016. Toutefois, et malgré la taille du graphique ci-dessous, nous avons pu identifier des moments de pics, les plus remarquables où le discours est surreprésenté, notamment sur les années 2001, 2003, 2011 et 2013. Ces dates sont étroitement liées à des événements politiques et médiatiques aux échelons national et international.

L'année 2001, est liée aux attentats terroristes du World Trade Center aux États-Unis. Comme le montre Ayse Cehyan (2001 :1) dans son étude sur « Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance », les attentats du 11 septembre ont eu comme répercussion « d'établir une association entre terrorisme et immigration, de mettre en avant la

sécurité de la patrie et de soulever la question de l'allégeance des citoyens d'origine étrangère envers les États-Unis ». Il ajoute qu'aux États-Unis et avant ces événements, le discours de sécurité ne portait que sur le trafic de drogue, la criminalité organisée et le contrôle des flux migratoires illégaux aux frontières. L'idée de l'ennemi intérieur « infiltré et silencieux » s'est développée après les attentats.

La surreprésentation de l'année 2003, est liée à deux grands attentats terroristes : le premier inclut les attentats terroristes de Casablanca ainsi que les attentats-suicides à Istanbul. Pendant cette période, le Maroc a connu cinq attentats suicides terroristes, provoquant 33 morts et 100 blessés. En Turquie, les attentats ont causé la mort de 57 personnes dont le consul britannique et 700 blessés.

L'année 2011 a enregistré un pic sans précédent. Durant cette année, plusieurs attentats se sont déroulés dans plusieurs pays du monde : l'Égypte, la Russie, l'Allemagne, le Maroc, la Chine et le Nigeria.

L'année 2013, a connu une série d'attaque et d'attentats terroristes provoquant plusieurs morts et blessés graves. Parmi les pays concernés, nous trouverons : l'Algérie, l'Inde, les États-Unis, la Turquie, le Royaume-Uni, la France, le Kenya, le Pakistan, le Nigeria et la Chine.

2.3 Terrorisme et Immigration

La transformation de l'immigration en problème politique, puis en problème sécuritaire a eu un grand impact sur le discours des acteurs politiques et l'opinion publique. A l'Assemblée nationale, et au début des années 2000, la lutte contre le terrorisme était plus associée à la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de drogue et l'immigration clandestine, dont le but était de créer un espace de liberté et de sécurité. Pour cela, les discussions se sont dirigées vers le renforcement des mesures de coopération européenne et internationale. Plus tard, le discours a changé, la lutte contre le terrorisme n'était pas seulement liée à la lutte contre l'immigration clandestine mais aussi contre les migrants et les réfugiés. Après les attentats de 2015, la lutte contre le terrorisme s'est déplacée vers une lutte contre l'immigration, sous la thématique de « vrai » ou « faux » réfugié.

Le discours antiterroriste met d'abord l'accent sur la gestion des frontières et d'asile afin de lutter efficacement contre le terrorisme. Ce nouveau discours a profondément modifié l'image de la cible, l'État islamique (Daech) n'est plus le seul ennemi qu'il faut combattre. Il s'agit en effet, d'un nouvel ennemi particulièrement intérieur, représenté par ceux qui ne sont pas éligibles à demander l'asile et rester sur le territoire national. Cette représentation de l'ennemi intérieur n'est pas nouvelle, puisqu'elle a toujours existé sous différentes images, comme le remarque Ayse Cehyan (2001 :66) « l'immigré c'est aussi le pauvre, le marginal, le profiteuse des droits sociaux, le fraudeur, le criminel et celui qui porte atteinte à l'harmonie de la communauté ». Il est présenté comme constituant une menace aux valeurs culturelles, à l'identité, à l'ordre public, à la sécurité et à l'ordre moral. De fait, la perception de l'autre, en l'occurrence « l'ennemi », est variable, elle change selon le contexte et les périodes.

3. Le flux migratoire

Classée au deuxième rang de ce dernier groupe, la classe 3 représente 7,3% du corpus analysé et se focalise sur la gestion des flux migratoires. Parmi les thématiques fortes de cette classe, nous trouverons :

- La régulation des flux migratoires

La régulation des flux migratoires passe par le développement d'une véritable politique européenne de voisinage et par la mise en œuvre d'accords de coopération plus étroits nous devons également poser les jalons d'une politique d'asile commune (score : 2971.59)

- Une politique commune d'immigration

Les différentes politiques nationales d'immigration ayant des répercussions plus ou moins souhaitées sur les autres pays il est devenu nécessaire que l'Europe se dote d'une politique commune de gestion des flux migratoires (score : 2956.45)

- Lutte contre l'immigration clandestine

Cette nouvelle politique de la gestion des flux migratoires va dans le bon sens car en matière la lutte contre l'immigration clandestine elle rappelle des principes fondamentaux et quelques vérités qui lorsqu'elles ne sont pas suffisamment évoquées (score : 2320.09)

- L'augmentation des demandes d'asile

Le sommet européen de Tampere a défini plusieurs orientations que j'entends appliquer afin de parvenir à maîtriser ces flux migratoires qui vont en se développant le nombre de demandes d'asile à la frontière en France a doublé depuis l'an dernier (score : 2297.38)

- La situation des départements d'outre-mer

Baroin l'urgence de la mise en œuvre en Guadeloupe d'une politique volontariste et pragmatique de régulation des flux migratoires hier certains s'opposaient systématiquement à une politique sur mesure pour les collectivités d'outre-mer (score : 2286.65)

- Le terrorisme

Ces flux sont également une voie d'entrée pour les terroristes qui peuvent se mêler facilement aux migrants pour avoir travaillé un certain nombre d'années sur la politique migratoire comme vous le savez je peux vous dire que l'Europe connaît aujourd'hui un échec flagrant (score : 2279.18)

- Définir les droits ainsi que les devoirs des États membres

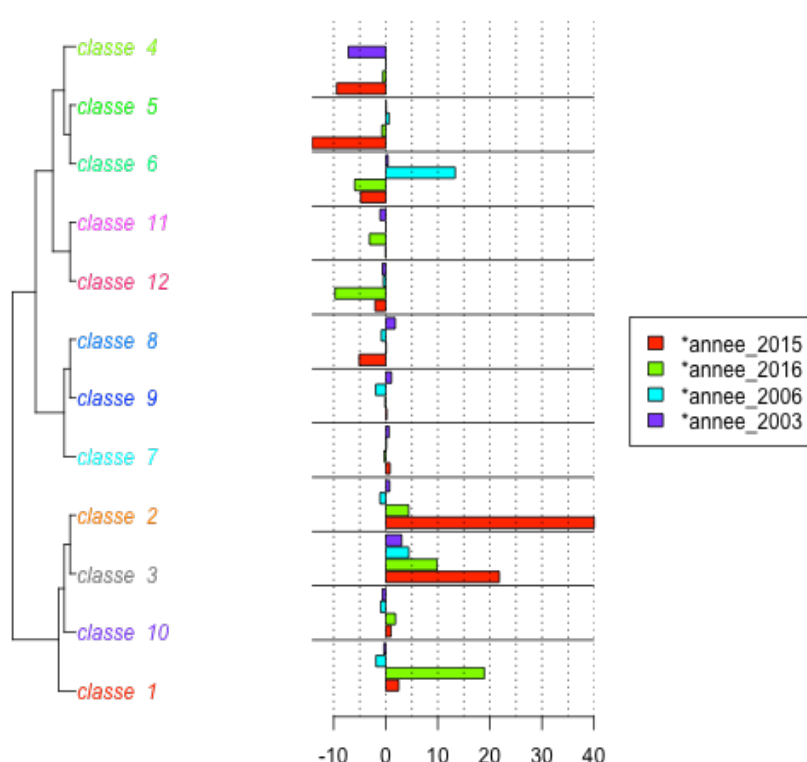
Enfin monsieur le ministre je vous adresse tous mes vœux de réussite pour la négociation d'un nécessaire traité multilatéral qui définira les droits et les devoirs des états membres de l'union européenne en matière de gestion des flux migratoires (score : 2238.41)

- Adopter une politique plus ferme

C'est tout l'inverse qu'il faudrait faire monsieur le ministre c'est une autre politique qu'il faudrait mener une politique beaucoup plus ferme parce que la fermeté est le seul moyen de lutter contre ces flux migratoires (score :2068.05)

3.1 Chronologie et contexte

Figure 32: Distribution chronologique de la « classe 3 » (Chi2)



Chronologiquement, la thématique des flux migratoires est significativement portée sur toute la période de l'étude, notamment durant les années 2003, 2006, 2015, et 2016. Toutefois, et comme le montre le graphique ci-dessus, l'année 2015 est corrélée avec les deux classes (2 et 3), qui traitent les flux migratoires et les demandeurs d'asile. La surreprésentation de cette année est marquée par l'amplification des flux migratoires en France et en Europe, une situation qui a poussé à la réforme du droit d'asile en France. Par cette réforme la loi du 29 juillet, instaure deux régimes de procédures d'asile : une procédure normale et une autre accélérée remplaçant la procédure prioritaire. Le but de cette dernière est de réduire le traitement des dossiers à cinq semaines au lieu de cinq mois et de huit mois et

demi en cas de procédure normale. A cela s'ajoute, un examen des cas devant la CNDA⁸⁸ par un juge unique au lieu de trois et la possibilité d'un examen prioritaire par l'Ofpra⁸⁹. Avec cette proposition les demandeurs d'asile sont confrontés à un double enjeu : d'une part elle permettra de définir rapidement le statut du demandeur ; et d'autre part le demandeur risque de ne pas parvenir à réunir tous les documents nécessaires pour le traitement de son dossier.

3.2 Le discours sur les flux migratoires

Le discours sur les flux migratoires est marqué par une langue technique de différents types de langages. En effet, les usages qui ressortent à travers les analyses, renvoient à trois types de langages : un *langage technique* (ex : gestion, régulation, contrôle, maîtrise, renforcement), un *langage légal* (ex : accord, circulaire, consensus, convention) et un *langage politique* visant la coopération entre les États membres (ex : engagement, initiative, sommet, conseil, gouvernement, régime, négociation, dialogue...etc).

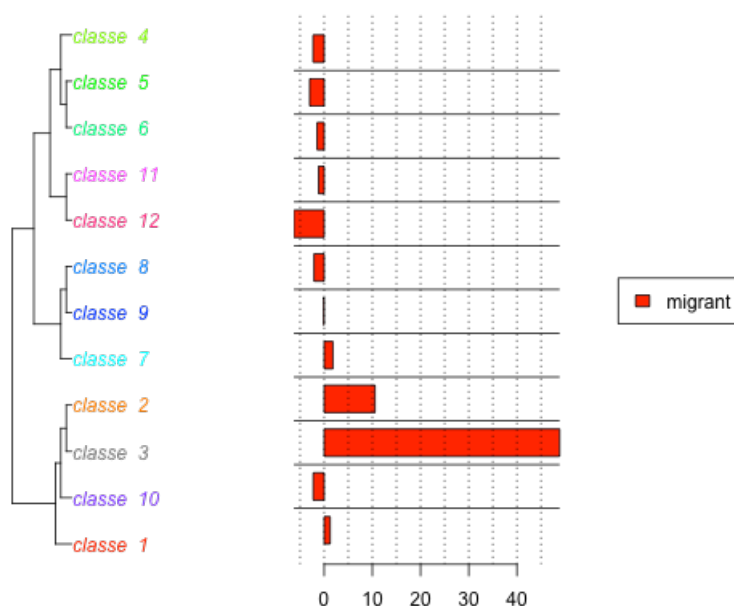
En parallèle avec ces types de langage, les verbes utilisés dans cette classe expriment principalement l'action et l'obligation, tels que : *doter, mettre, freiner, gérer, réguler, coordonner, maîtriser, et devoir*. Le verbe modal « devoir » est utilisé plus fréquemment pour se référer aux dispositifs d'accueil en France et en Europe, se doter d'une politique européenne harmonisée, contrôler les frontières, et obliger les pays concernés à collaborer afin de parvenir à maîtriser les flux migratoires.

3.3 Le migrant dans le discours de l'Assemblée nationale : analyse comparative des « classes 2 et 3 »

⁸⁸ CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile.

⁸⁹ Ofpra : acronyme de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides.

Figure 33: Distribution de la forme « migrant » dans les classes (Chi2)



Comme le montre le graphique, la forme « migrant » est surreprésentée dans la classe 3 et un peu moins dans la classe 2 sur les demandeurs d’asile. Cette différenciation de classement est très révélatrice. Elle peut être expliquée par la vision portée par certains députés sur le statut du migrant. Sa forte présence dans la classe de la gestion des flux migratoires, indique que le migrant fait partie des indésirables, ceux qu’il faut gérer pour contrôler les flux migratoires. Toutefois et malgré cette différence de répartition, l’image du « migrant » reste quasiment similaire dans les deux classes :

Extraits du concordancier de la forme « migrant » dans la classe 3

« Si demain dans le cadre d’une renégociation des accords du Touquet nous ouvrons la frontière ce ne sont pas quelques milliers de migrants qui seraient à calais ce serait des dizaines de milliers compte tenu de la situation migratoire en Europe » 2016/02/16 (M. Bernard Cazeneuve).

Extraits du concordancier de la forme « migrant » dans la classe 2

« Un cadre pourrait être élaboré au plan européen puis adapté de façon bilatérale entre états membres ou entre états membres et pays candidats l’harmonisation des législations applicables aux demandeurs d’asile reste d’actualité pour éviter les afflux de migrants vers les états jugés plus accueillants » 2002/07/24 (M. Christian Philip).

Après l'analyse de plusieurs extraits, nous avons repéré deux points de ressemblance entre les deux classes, à savoir l'utilisation du terme « migrant » au pluriel, il s'agit des migrants en masse (ex : *le flux des migrants, l'afflux des migrants, les migrants, les milliers de migrants...*) et de la représentation du migrant en termes de chiffre et de dispositif. On parle du nombre de migrants, des vagues de migrants arrivés en France et en Europe, ainsi que des dispositifs pour identifier les vrais migrants pour protéger les frontières. Le migrant est vu comme un problème capital et un danger pour le pays, voici quelques extraits :

« Il y a non seulement un ennemi extérieur mais aussi un ennemi intérieur parmi les centaines de milliers de migrants qui entrent en Europe il y a des terroristes en un mot le danger entre partout à flux continu » Extrait de la classe 3 (2016/02/16) (M. Philippe Cochet).

« Les autres migrants ceux qui ne sont pas réfugiés ceux qui ne répondent pas aux critères fixés par ce droit fondamental qu'est le droit d'asile n'ont pas vocation à rester en France » Extrait de la classe 2 (2015/06/16) (M. Manuel Valls).

De même, nous avons identifié trois catégories de migrants mentionnées lors des discussions : le migrant économique, le migrant clandestins et le migrant transfrontière.

*« Sous l'impulsion du président de la république et de son homologue gabonais, les négociations engagées dès la fin du mois de mai 2007 par Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur les questions de circulation et de séjour des personnes ont rapidement abouti à cet accord qui répond aux préoccupations communes des deux états devant l'ampleur des flux de **migrants clandestins** entre l'Afrique et l'Europ » 2008/04/10 (Mme. Rama Yade).*

*« Une véritable histoire commune lie en effet la France à la suisse notamment aux cantons limitrophes que sont Genève le valais et vaud une tradition séculaire d'échanges commerciaux et de **migrants transfrontières** existe entre les deux pays » 2001/11/20 (M. Gilbert Gantier).*

*« Tout en se félicitant de la fin de la dictature tunisienne l'Union Européenne et certains de ses états membres dont la France ont préféré fermer leurs frontières à ces nouveaux arrivants pour tenter de juguler ce qu'ils ont considéré être un afflux massif de **migrants économiques** » 2011/11/08 (Patrick Braouezec).*

La catégorisation actuelle du terme migrant, renvoie à une question de fond qui touche l'utilisation arbitraire des mots *migrant*, *demandeur d'asile* et *réfugié* par certains acteurs politiques et médiatiques. Au-delà de la controverse sémantique de ces termes, la distinction entre le migrant économique, politique ou clandestin paraît difficile, puisque ces personnes partagent à la fois le droit à la mobilité, comme stipulé dans l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « *toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays*⁹⁰ », et font partie de la même catégorie du migrant, bien entendu avec des motifs différents.

La polémique créée, entre le migrant économique qui doit être renvoyé chez lui, et le réfugié politique qui doit être accueilli selon la tradition républicaine, a eu un grand impact sur les décisions à l'égard des demandeurs d'asile, selon la politologue Catherine Wihtol de Wenden, « *sur les 60 000 demandeurs d'asile qui ont demandé le statut de réfugié en France en 2014, 35 % seulement l'ont obtenu (ce chiffre inclut les personnes déboutées en première instance, qui ont obtenu le statut de réfugié après une procédure de recours, NDLR)*⁹¹ ».

Ainsi, elle ajoute qu'il est difficile de faire une distinction entre le migrant purement économique et le réfugié, vu la situation complexe de certains pays dont ils existent des troubles à la fois politiques et économiques, comme le Soudan, la Somalie et l'Érythrée. Pour mettre fin à cette polémique, il faut, à mon sens, revoir l'interprétation donnée au migrant dit « économique » et le réfugié. Il n'y a pas de vrais ou faux migrants, car comme disait l'anthropologue Michel Agier dans un entretien avec Libération⁹² « *on pourrait dire qu'il y a une part de migrant économique chez tout réfugié politique. Et à l'inverse, il y a une part de « réfugié » chez tous les migrants économiques* ». Au-delà des raisons qui poussent ces gens à quitter leur pays, que ce soit le migrant ou le réfugié, les deux partagent le même espoir, le même projet, celui d'une vie meilleure.

⁹⁰ Voir le site des Nations Unies <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

⁹¹ Interview par Laure Cailloce sur « Migrant, réfugié : quelles différences », publié par CNRS le journal, 2015 <https://lejournal.cnrs.fr/articles/migrant-refugie-quelles-differences>

⁹² Interview par Catherine Calvet, 2015 sur « La crise migratoire met en évidence celle de l'Etat-Nation » http://www.liberation.fr/debats/2015/09/22/michel-agier-la-crise-migratoire-met-en-evidence-celle-de-l-etat-nation_1388228

Conclusion

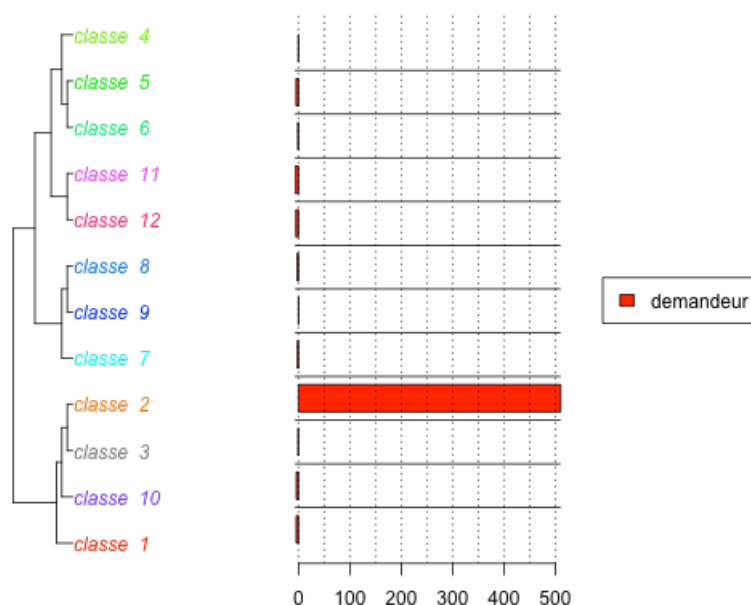
Grâce à l'analyse qualitative que nous avons appliquée, nous avons pu repérer les côtés sombres du discours parlementaire sur l'immigration. Cette analyse a permis de divulguer les stratégies discursives et les idéologies sous-jacentes de ce discours. L'examen des discussions menées à l'égard des flux migratoires, révèle une transformation du lexique lié à décrire la situation migratoire, on parle plus de flux migratoires, de pression migratoire, de chaos migratoire, de crise migratoire et d'invasion. L'utilisation récurrente de ces termes a pour objectif de soulever les passions, de légitimer les politiques de maîtrise à l'égard de l'immigration et par conséquent, de construire des réalités politiques. Comme le montre cet extrait :

- *« Pourrions-nous au moins monsieur le ministre nous mettre d'accord sur ce constat ? l'Europe et la France connaissent aujourd'hui hélas un véritable chaos migratoire rien n'est géré rien n'est piloté rien n'est maîtrisé » 2016/01/26 (M. Guillaume Larrivé).*

La répétition récurrente de ces termes dans les discours politiques et médiatiques, induit non seulement à banaliser l'usage de ces mots pivots mais aussi à provoquer une charge émotionnelle chez le public, en vue de manipuler symboliquement l'opinion publique. Le fait de qualifier l'immigration de crise, de chaos ou d'invasion permet non seulement d'évoquer la question du déplacement de population mais surtout de placer le focus sur le caractère massif des migrants comme un danger pour la société. Ce faisant, et comme l'explique Yves Lavoine (1992), dans son article sur "Invasion" : du scandale à la banalisation, « en mettant l'accent exclusivement sur la soudaineté, on focalise l'attention sur le seul aspect temporel, constitué en seul critère du changement qualitatif des phénomènes migratoires et on la détourne de l'aspect quantitatif : de lenteur de (petits) flux à la rapidité de flux (massifs) ».

4. Les demandeurs d'asile

Figure 34: Distribution de la forme « demandeur d'asile » dans les classes (Chi2)



La dernière classe de ce bloc sur la maîtrise et la gestion est la classe 2 sur les demandeurs d'asile et les réfugiés. Cette classe est centrée sur les dispositifs et les politiques d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. Elle s'inscrit dans un cadre légal et technique, focalisé sur le nombre de demandes d'asile, la répartition solidaire, l'harmonisation des législations, la réforme de l'asile, et l'afflux des demandeurs d'asile. Voici quelques segments représentatifs : Segments de texte caractéristiques de la classe 2 :

- *66 200 demandes ont été déposées dans notre pays en 2013 soit 8 de plus qu'en 2012 faisant désormais de la France le deuxième pays d'accueil des demandeurs d'asile de l'union européenne avec 15 des demandes 2014/05/27 (M. Thierry Mariani).*
- *Nous avons souhaité qu'il y ait une répartition des demandeurs d'asile entre les pays de l'union européenne car il n'est pas normal que cinq pays de l'union accueillent à eux seuls 85 des demandes d'asile en Europe 2015/07/20 (M. Bernard Cazeneuve)*
- *La France entend en effet pleinement contribuer au fonctionnement de ces centres d'accueil et d'orientation des demandeurs d'asile tant en Italie qu'en Grèce 2015/10/29 (M. Bernard Cazeneuve)*

- *La France à elle seule a accueilli un tiers des demandeurs d'asile qu'il convenait de relocaliser et de réinstaller enfin il est indispensable que nous harmonisions les législations de l'asile au plan européen 2016/06/15 (M. Bernard Cazeneuve)*

Les discussions de cette classe ont aussi porté sur une question importante, celle des pays Européens qui accueillent le plus de demandeurs d'asile ainsi que les continents les plus touchés par les déplacements de populations. Comme indiqué par les extraits ci-dessous, L'Europe n'est pas la première destination des demandeurs d'asile. En 2013, elle a été classée au troisième rang des continents d'accueil. En ce qui concerne les pays d'Europe, l'Allemagne est le pays qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrants en 2015 (1 543 800), suivie par le Royaume-Uni (631 500), la France (363 900), l'Espagne (342 100) et l'Italie (280 100)⁹³.

**** *rep_14 *file_2015 *annee_2014 *am_201412 *amj_20141209

Contrairement à certaines idées reçues dont nous venons encore d'entendre l'écho ni l'Europe ni en son sein la France ne sont les principales zones destinataires du flux des demandeurs d'asile (Mme. Marie-Françoise Bechtel).

**** *rep_14 *file_2015 *annee_2014 *am_201412 *amj_20141209

Cette réalité doit être rappelée les déplacements de populations dans le monde touchent en premier lieu le continent asiatique s'agissant des réfugiés l'union européenne avec 434 000 demandeurs d'asile en 2013 se situe au troisième rang des continents d'accueil (Mme. Marie-Françoise Bechtel).

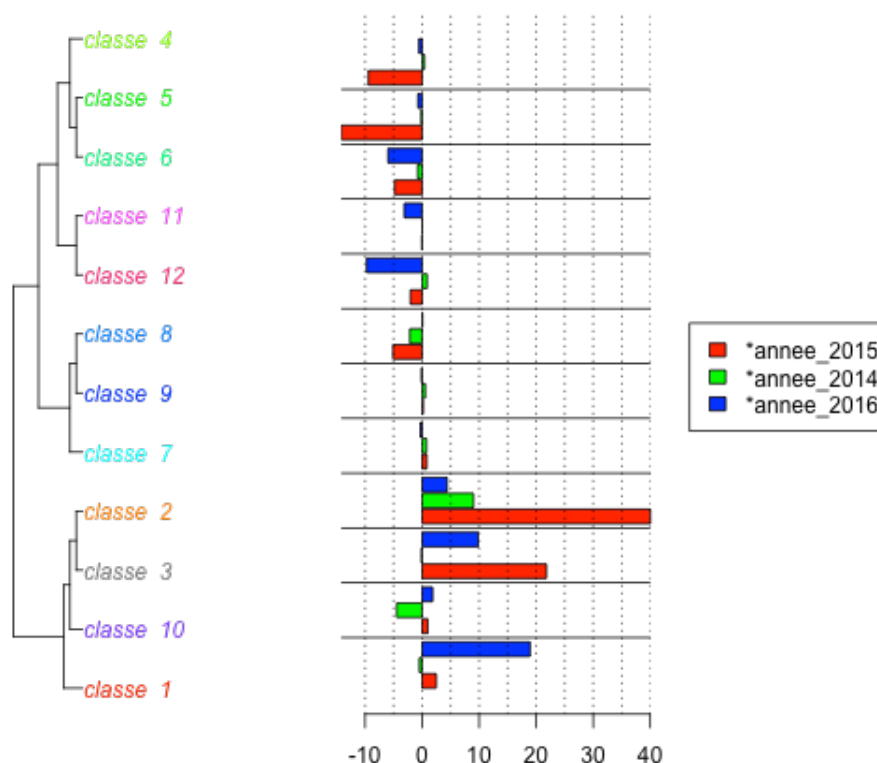
**** *rep_12 *file_2006 *annee_2006 *am_200605 *amj_20060502

Avec un ratio de 0,8 demandeur d'asile pour mille habitants la France se place au dixième rang européen des pays d'accueil où l'invasion où est la menace rien de tout cela (M. Serge Blisko).

⁹³ Selon les statistiques d'Eurostat sur la migration et la population migrante. Ces statistiques sont consultables en ligne et disponible sur le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/statistics>

4.1 Chronologie et contexte

Figure 35: Distribution chronologique de la « classe 2 » (Chi2)



Comme indiqué précédemment, l'année 2015 est particulièrement présente dans la (classe2). Un constat, qui ne choque pas en vue des drames qui ont marqué cette période. Après les deux grandes tragédies de Lampedusa et Malte en 2013, durant lesquelles 866⁹⁴ migrants avaient trouvé la mort en tentant de rejoindre la Méditerranée, le nombre de morts et de disparues a augmenté pour atteindre un pic en 2015. En Avril 2015, un autre drame de taille vient s'ajouter à la série des tragédies en Méditerranée, les représentants du HCR⁹⁵ et de l'OIM ont annoncé la mort de 800 personnes lors d'un naufrage au large de la Libye et seulement 28 survivants retrouvés à Catane en Sicile. Vu l'urgence de la situation, l'Union Européenne a décidé de tenir un sommet extraordinaire à Bruxelles, pour répondre au drame des migrants en Méditerranée. Les décisions prises durant ce sommet sont : le renforcement

⁹⁴ Selon le rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrants (OIM), publié en 2014, 366 migrants ont trouvé la mort dans le naufrage Lampedusa et 500 migrants au large de Malte

http://publications.iom.int/system/files/pdf/fataljourneys_countingtheuncounted.pdf

⁹⁵ HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

de la surveillance de la mer Méditerranée à travers la multiplication du budget consacré à l'opération Triton⁹⁶, la répartition des migrants entre les pays de l'UE et l'organisation d'un autre sommet entre l'Union Européenne et l'Union Africaine à Malte. Toutefois, ces mesures semblent insuffisantes au regard des ONG de défense des droits de l'homme qui estiment que le nombre de migrants qui ont tenté de franchir la Méditerranée, dépasse largement les 5000 demandes d'asile qui seront réparties sur le territoire Européen.

L'année 2014 est aussi présente dans la classe 2 mais beaucoup moins que l'année 2015. Selon le HCR, le bilan des décès en Méditerranée en 2014, s'élève à plus de 500⁹⁷ personnes, dont la majorité des Syriens, suivie des Erythréens, des Somaliens et des Iraquiens. En cela, les discussions à l'Assemblée nationale ont porté sur l'augmentation des demandes en France, le classement des pays qui accueillent le plus de migrants, l'aide réclamée par le ministre de l'intérieur italien au pays membres de l'UE et le statut des réfugiés en insistant sur l'accueil des « vrais » réfugiés politiques, ceux qui sont menacés dans leur pays.

4.2 Les demandeurs d'asile dans le discours de l'Assemblée nationale

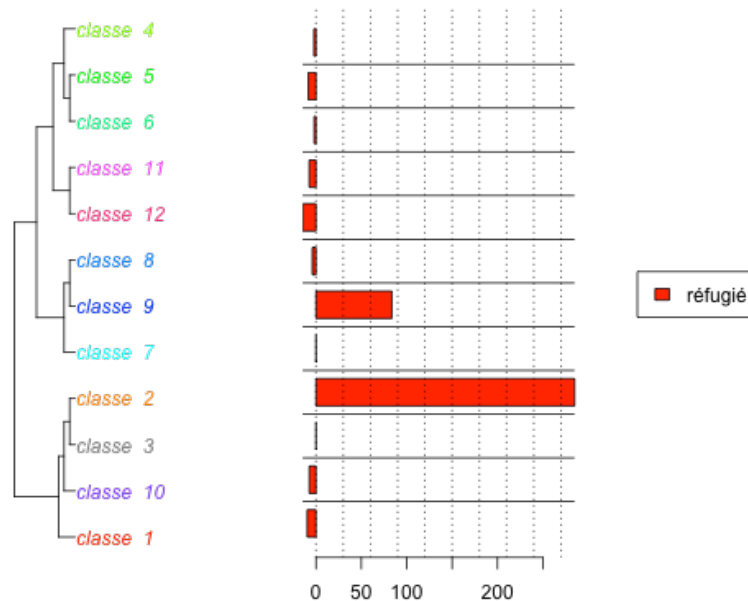
Dans les discussions à l'Assemblée nationale, le terme « demandeur d'asile » est associé à un lexique technique, lié davantage aux dispositifs d'accueil qu'aux personnes. Le focus est mis sur la répartition des demandeurs d'asile, l'hébergement, les conditions d'accueil, l'augmentation des demandes d'asiles, les centres d'accueil, la position de la France face à l'accueil, le flux de demandeurs d'asile, et la question des « vrais » demandeurs d'asile.

⁹⁶ Triton est le nom de l'opération européenne de surveillance et de sauvetage en mer.

⁹⁷ Voir le site de l'UNHCR <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2014/7/53bc0a28c/bilan-salourdit-mediterranee-apres-dernier-nauffrage-large-libye.html>

5. Les « réfugiés » dans le discours de l'Assemblée nationale

Figure 36: Distribution de la forme « réfugié » dans les classes (Chi2)



Dans le corpus de l'Assemblée nationale, le terme « réfugié » a été utilisé dans deux contextes lexicaux distincts. La classe 2 est liée aux classes traitant la question de Schengen, la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, et la gestion des flux migratoires. En revanche, la classe 9 se retrouve dans un autre bloc décrivant la misère sociale des clandestins et des personnes victimes du racisme.

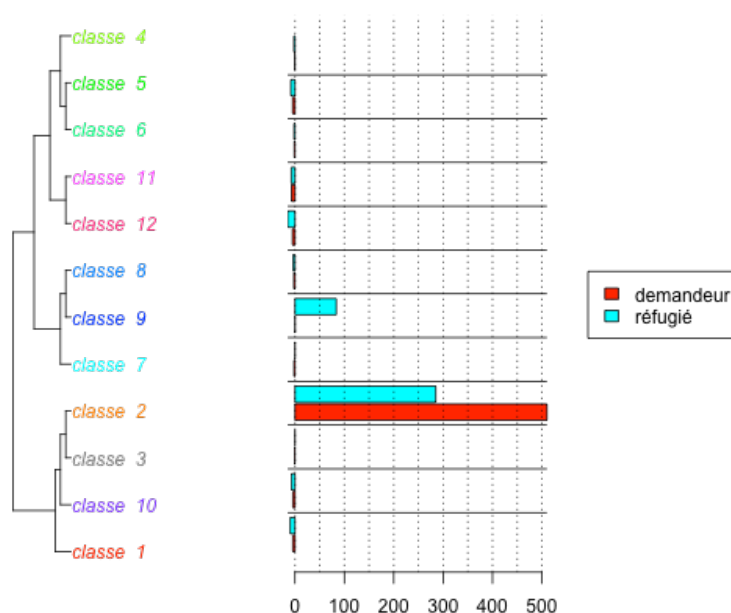
Cette différenciation d'affiliation explique la nature du discours mené dans chacune des classes 2 et 9. La première fait référence à un cadre légal, technique et politique, regroupant le réfugié et le demandeur d'asile. Elle se caractérise par une terminologie de gestion tels que : *droit, engagement, harmonisation, législation, orientation, relocalisation, répartition...*, tandis que la deuxième ne traite que les réfugiés de guerre et s'inscrit dans un cadre humanitaire qui expose les difficultés humaines et sociales des réfugiés, et renvoie à la *pression, la douleur, la menace, et l'incertitude* dont vivent ces personnes.

- *Il s'agit de permettre de couvrir la politique souveraine de la France conformément à ses **engagements internationaux** et européens ainsi qu'à sa **tradition historique de générosité** à l'endroit des demandeurs d'asile tradition mise à mal ces dernières années. Extrait de la classe 2 (2012/11/12) (M. Thierry Braillard)*

- *Aujourd'hui la **communauté internationale** doit faire face à un **péril humanitaire** que l'**europe** n'avait plus connu depuis la **seconde guerre mondiale** monsieur le premier ministre comment expliquez-vous l'absence d'anticipation d'**actions humanitaires** pour aider les milliers de **réfugiés** jetés sur les routes. Extrait de la classe 9 (1999/04/06) (M. Denis Jacquat)*

5.1 Analyse comparative des réfugiés et demandeurs d'asile

Figure 37: Distribution des formes « demandeur d'asile » et « réfugié » dans les classes (Chi2)



Comme le montre le graphique ci-dessus, dans la classe 2, le terme demandeur d'asile est présent en parallèle avec le réfugié. Dans les discussions de l'Assemblée nationale, le réfugié est souvent évoqué en lien avec le demandeur d'asile sans distinction entre les deux termes :

- *le taux d'accord du statut dans notre pays est quant à lui globalement stable la France reste donc incontestablement une terre d'asile qui traite bien mieux qu'auparavant les demandeurs d'asile comme les réfugiés (20070918) (M. Philippe Cochet).*

Par ailleurs, nous constatons une quasi-absence de la forme demandeur d'asile dans la classe 9 où on ne parle que de réfugiés. De fait, nous distinguons trois figures de la forme *réfugié* mentionnées dans le corpus objet d'étude, avec une présence significative des « réfugiés de guerre » et des « réfugiés politiques » et un peu moins pour les « réfugiés climatiques ».

- *Nous n'avons pas le droit de laisser naître des espoirs inconsidérés chez des centaines de milliers d'hommes et de femmes qui sont des **réfugiés de guerre** ce serait irresponsable de penser ou de laisser croire qu'ils pourront se maintenir sur le territoire national dans la durée. Extraits de la classe 2 (2015/09/15) (M. Christian Jacob).*
- *Notre devoir est d'organiser et d'assumer une politique de l'asile accueillant non plus des centaines de milliers de candidats à l'immigration vers l'Europe des prestations sociales mais des vrais **réfugiés politiques** des combattants de la liberté menacés dans leur pays. Extrait de la classe 9 (2014/12/09) (M. Guillaume Larrivé).*
- *Au-delà des émotions engendrées par les drames humains dont nous sommes les témoins, l'aide publique au développement doit devenir une priorité, en France, en Europe et dans tous les pays développés. C'est une évidence, car les conflits la misère, la faim, les épidémies, les pressions migratoires, les guerres et les enjeux climatiques sonnent à notre porte avec leurs flots de **réfugiés politiques** et **climatiques**. Extrait de la classe 9 (2015/10/28) (M. Jacques Krabal).*

En analysant l'ensemble des extraits (83 analysés) de la forme « réfugié », nous constatons que la figure du « réfugié politique » semble disposer d'une légitimité plus forte que le réfugié dit « économique ».

De même, les discussions tenues dans la classe 2, ont fait ressortir le point sur le vrai statut de demandeur d'asile :

- *L'enjeu est bien conformément à une tradition séculaire de notre pays de préserver le droit d'asile pour les vrais demandeurs ceux qui sont persécutés dans leur pays. 2002/01/16 (Jean-Jack Queyranne).*

Toutefois, le terme réfugié est lié aux actions d'hébergement des demandeurs d'asile et aux aides attribuées :

- *Elle regroupe d'ores et déjà l'ensemble des crédits et renforce les actions les plus importantes en faveur de l'hébergement des demandeurs d'asile et de **l'aide** à l'intégration des réfugiés statutaires. 20071031 (M. Philippe Cochet).*

Si dans cette classe le focus est mis sur le vrai statut et les aides attribuées aux réfugiés, la classe 9 met le doigt sur une figure personnalisée du réfugié dans les trajectoires familiales, celle de la cellule familiale et les expériences humaines y sont liées, comme le montre cet extrait :

- *elle est médusée et impuissante lorsque des familles de réfugiés fuyant la guerre sont charriées par milliers sur ses rivages jetés sur les routes. 2016/03/31 (M. Philippe Gomès).*

Dans la classe 2, l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés est considéré comme une tradition :

- *Il s'agit de permettre de couvrir la politique souveraine de la France conformément à ses engagements internationaux et européens ainsi qu'à sa tradition **historique** de générosité à l'endroit des demandeurs d'asile **tradition** mise à mal ces dernières années. 2012/11/12 (M. Thierry Braillard).*

Cette tradition est marquée par l'utilisation du verbe modal « devoir » qui exprime l'obligation et le souhait d'obtenir une harmonisation législative. L'accueil est aussi abordé en comparaison avec d'autres pays européens, particulièrement l'Allemagne qui avait accueilli beaucoup plus de demandeurs d'asile que la France :

- *en Europe même la France est le deuxième destinataire des réfugiés très loin derrière l'Allemagne avec les 127 000 demandes d'asile recensées dans ce pays en 2013. 2014/12/09 (Mme. Marie-Françoise Bechtel).*

Dans la classe 9, l'accueil des réfugiés de guerre est vu comme une obligation face à la situation alarmante des réfugiés venant du Kosovo, la Tchétchénie, la Serbie, l'Albanie, la Bosnie, l'Afghanistan, et le Pakistan, comme le montre les extraits ci-dessous. Ainsi, la représentation de la forme « réfugié » est marquée par la surutilisation du verbe fuir (score Chi2 :511,59) qui décrit la situation de ceux qui fuient la guerre, la faim, les conflits, la tyrannie... et qui deviennent des réfugiés. Ainsi, le résultat de cette crise est décrit par d'autres verbes tels que : dériver, jeter, armer, transformer, forcer, emprisonner, tomber, perdre, déstabiliser... etc.

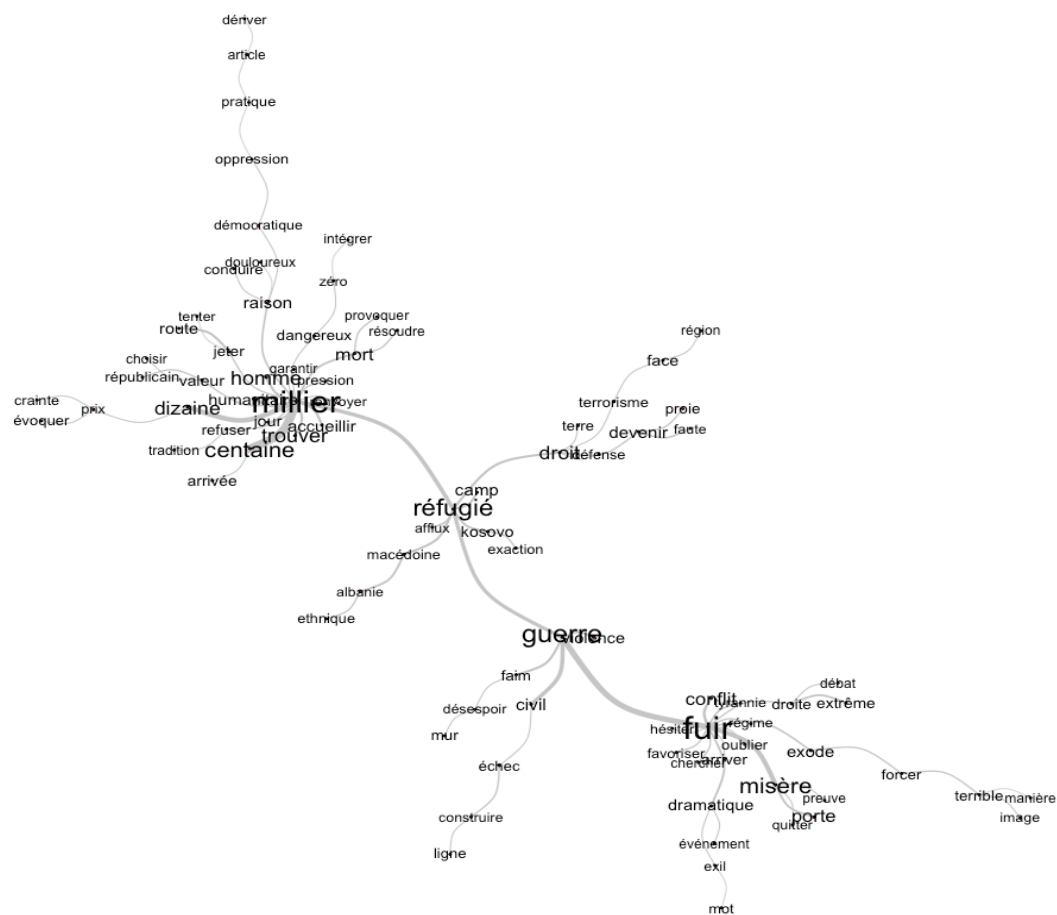
Extraits de la classe 9

- *Aujourd'hui la communauté internationale doit faire face à un péril humanitaire que l'Europe n'avait plus connu depuis la seconde guerre mondiale monsieur le premier ministre comment expliquez-vous l'absence d'anticipation d'actions humanitaires pour aider les milliers de réfugiés jetés sur les routes. 1999/04/06 (M. Denis Jacquat).*
- *Aujourd'hui comme hier le conflit Afghan se trouve aussi au Pakistan crise économique pression constante des mouvements Talibans problème humanitaire posé par les centaines de milliers de réfugiés la situation du Pakistan et encore loin d'être rassurante et contrôlée. 2009/12/16 (M. Axel Poniatowski).*

- *Le conflit du Darfour avec ses nombreuses victimes qui empoisonne toujours la situation interne du Tchad avec 350000 réfugiés dans l'est du pays limitrophe du Soudan trouve là quelques-unes de ses racines. 2010/03/25 (M. Roland Muzeau).*
- *et près de 70 000 personnes principalement des femmes et des enfants sont encore attendues dans ces pays les témoignages des réfugiés sur les conditions de cet exode massif illustrent l'horreur de la situation qui règne actuellement au Kosovo . 1999/03/30 (M. Bernard Deflesselles).*

5.2 Analyse de similitude

Figure 38: Analyse de similitude de la « classe 9 »



L'analyse de similitude permet de repérer les formes actives constituant chaque classe ainsi que leurs fréquences. En analysant le graphique ci-dessus, nous nous apercevons que le mot le plus représentatif de ce graphique est le mot *millier*, ensuite le verbe *fuir*. Ainsi, la forme « millier », est entourée par d'autres formes indiquant à la fois le nombre des personnes

qui tentent au péril de leur vie de rejoindre la méditerranée et l'intensité de la situation. Dans cette classe les réfugiés sont exposés comme des masses, des foules, des chiffres. Les chiffres utilisés ont une portée argumentative, afin d'alarmer le public de la gravité de la situation migratoire en France et en Europe.

Extraits des concordanciers de la classe 9 :

- *Enfin vous avez parlé d'une Europe défaillante je vous remercie d'avoir évoqué le cas de la Turquie mais on pourrait évoquer beaucoup d'autres pays qui accueillent des centaines de milliers de personnes fuyant daech ou d'autres groupes terroristes ou des régimes tortionnaires et dictatoriaux. (20150625) (Mme. Sandrine Mazetier).*
- *Face à l'afflux des réfugiés le HCR en dénombrait hier dans la région plus de 500 000 dont 309 000 en Albanie et 118 000 en Macédoine et aux conditions dramatiques de leur exil forcé. (1999/04/13) (Lionel Jospin).*
- *Il est également normal d'aider des voisins immédiats du Kosovo tels que la Macédoine ou l'Albanie confrontés à d'énormes problèmes d'ordre économique et ethnique du fait de l'afflux massif de réfugiés. (19990427) (Mme. Michèle Alliot-Marie).*

Contrairement à la classe 9, les chiffres présentés dans la classe 2 sont utilisés pour indiquer le nombre des demandes d'asile en France et en Europe, à la fois pour se référer aux pays qui accueillent le plus, et également pour parler des aides attribuées aux réfugiés. Dans cette classe, le terme réfugié est rarement accompagné par des chiffres, les députés préfèrent utiliser le terme *afflux* pour parler de l'arrivée massive des réfugiés :

- *Devant l'**afflux** de plus en plus important des demandeurs d'asile en Europe les États membres ont souhaité harmoniser leurs législations afin d'éviter tout effet d'appel entre partenaires européens 2003/06/05 (M. Victorin Lurel).*
- *La France est solidaire dans de tels moments nous n'avons pas la même approche ne proposons pas les mêmes réponses n'ayant pas par ailleurs le même **afflux** de réfugiés 2015/10/20 (M. Manuel Valls).*

Les chiffres abordés représentent les nouveaux arrivants, les personnes invoquant l'asile, et les personnes qui ont franchi les frontières extérieures de l'Union européenne.

De même, la représentation de cet afflux est symbolisée par l'absence totale du terme réfugié au singulier, la forme est toujours employée au pluriel. La figure du réfugié la plus présente est celle du réfugié politique.

Conclusion : Deux discours pour la même population

La comparaison des discours menés à l'Assemblée nationale dans les deux classes 2 et 9 portant sur la question des réfugiés, a révélé deux types de discours différents pour la même population.

Comme indiqué précédemment, l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la classe 2 fait référence à un cadre légal, technique et politique, regroupant le réfugié et le demandeur d'asile. Néanmoins, la classe 9 renvoie à un discours de valeur, un discours compatissant envers les réfugiés qui fuient la misère en tout genre. Ce discours porte sur l'immigration subie et présente les risques et le vécu des personnes victimes de la guerre, des conflits, et de la faim, de toute personne forcée à quitter son pays. Ici, le réfugié est vu comme une victime de ses conditions de vie qui le poussent à sacrifier sa vie pour venir en Europe :

- *Parfois la France hésite et nous ne reconnaissons pas son visage mais le plus souvent elle est grande car elle est fidèle à ses valeurs elle est grande quand elle accueille plusieurs centaines de milliers de républicains espagnols en 1939. 2003/06/05 (M. Serge Blisko).*

6. Déshumanisation du discours : l'immigration en chiffre

Nous remarquons que le discours de gestion sur l'immigration se caractérise par la forte utilisation des chiffres. En effet, l'utilisation des chiffres dans les discours politiques n'est pas un choix anodin. Les chiffres ont une portée argumentative très significative notamment lorsqu'il s'agit des sujets sensibles, ici en l'occurrence l'immigration. Le développement de la statistique publique notamment les instituts de sondages (l'INSEE⁹⁸, l'INED⁹⁹, Les SSM¹⁰⁰) ou les institutions de contrôle, a facilité l'accès aux données statistiques, ce qui a permis une

⁹⁸ INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

⁹⁹ INED : Institut National d'Études Démographiques.

¹⁰⁰ SSM : Les Services Statistiques Ministériels.

instrumentalisation du langage. Les chiffres ne représentent pas seulement des données mais aussi des pratiques utilisées par les acteurs politiques à des fins politiques.

Dans ce cadre, Bessis et Remillon (2012 :75-89) distinguent quatre différents usages des chiffres, qui sont comme suit :

- Le chiffre-rhétorique : les nombres ordinaux, qui permettent de faciliter la compréhension et l'écoute ;
le premier point que je vais développer est celui des économies idéalisées monsieur le secrétaire d'état il règne une idée je vous l'accorde très répandue qui suppose qu'en mettant en œuvre un vaste mécano institutionnel on pourrait faire des économies substantielles 2014/05/27 (M. Laurent Furst).
- Le chiffre-seuil : date d'entrée en vigueur ;
L'adoption de la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, votée à une large majorité, a constitué la première étape de ce mouvement de réforme, qui nous a d'ores et déjà permis de moderniser nos procédures et de nous placer en situation de faire face à la crise migratoire à laquelle est confrontée l'Union européenne depuis plusieurs mois.2016/02/18 (M. Bernard Cazeneuve).
- Le chiffre expertise : le chiffre est un argument en soi incitant à former un jugement ;
Il n'est pas du tout à la mesure de la vague d'opérations engagées ou à venir les chiffres parlent d'eux-mêmes près de 30 000 familles sont actuellement concernées. 2005/12/15 (Mme. Martine Billard).
- Le chiffre-norme : chiffre concernant une norme existante ;
Lorsqu'on vit dans la rue on meurt en moyenne à 48 ans la crise du logement s'aggravent à toute vitesse. 20121120 (M. André Chassaigne).

La légitimité de ces institutions permet de donner une certaine légitimité aux discours politiques. Cependant, « il convient de distinguer, dans la production de ces chiffres, ce qui est le fait des producteurs-concepteurs et des producteurs-utilisateurs » (Bacot et al., 2012). En effet, les chiffres produits par ces institutions sont indépendants de la politique menée par le gouvernement. Toutefois, lorsqu'ils sont utilisés dans un contexte précis, accompagnés d'un lexique technique et prononcés par des personnalités publiques, ils n'ont plus le même

effet. Il s'agit ainsi d'un « acte d'autorité » (*Ibid.*) permettant de renforcer l'image du locuteur « l'ethos » à travers un discours rationnel. Voici quelques exemples :

« Les chiffres que je viens de citer démontrent l'ampleur du phénomène dès le début de l'année 2010 les flux migratoires qui traversaient auparavant les frontières maritimes entre la Grèce et la Turquie se sont déplacés vers la frontière terrestre désormais très perméable » 2011/06/15 (M. Patrice Calmégane).

« Autre élément qui témoigne de ce que le système est à bout de souffle : chaque année environ 50 000 demandeurs d'asile sont déboutés. Selon les évaluations les plus positives, parmi eux, seuls 10 000, d'après les évaluations les plus positives, sont raccompagnés vers leur pays d'origine. Autrement dit, mes chers collègues, chaque année, le système actuel de l'asile en France fabrique 40 000 sans-papiers. Ce chiffre doit nous alerter et aurait dû nous appeler à une réaction forte »

« Monsieur le ministre de l'intérieur, l'an passé, l'immigration irrégulière aux portes de l'Union a atteint le chiffre record de 240 000 personnes, le nombre de morts se montant lui au chiffre inédit et terrible de 4 000 » 2015/06/24 (Mme. Marietta Karamanli).

Les chiffres mentionnés dans ces extraits, ont pour but d'alarmer l'opinion publique sur la gravité de la situation migratoire en France et en Europe. Ils témoignent également du degré de connaissance et de maîtrise du sujet par ces locuteurs, et confirment leur bonne volonté à lutter contre cette situation. L'utilisation des chiffres récents, provenant d'un institut public, peut donner le reflet d'une réalité. Cette image de sérieux que le locuteur donne de lui à travers les chiffres et les mots (*ampleur, à bout de souffle, morts, record, inédit et terrible...*) vient renforcer sa légitimité. Dans ce contexte, l'éthos s'efface pour laisser parler les chiffres, qui sont utilisés pour défendre ses positions. En ce sens, on a affaire à un ethos qui se montre implicitement dans l'acte d'énonciation, « il ne se dit pas dans l'énoncé. Il reste par nature au second plan de l'énonciation : il doit être perçu, mais ne pas faire l'objet du discours » (Maingueneau, 2002 :58). Il s'agit ainsi, d'un ethos montré pour reprendre Maingueneau. Selon lui, l'éthos discursif « résulte d'une interaction entre divers facteurs : ethos prédiscursif, ethos discursif (ethos *montré*), mais aussi les fragments du texte où l'énonciateur évoque sa propre énonciation (ethos *dit*) » (*Ibid.*, p. 65). Nous repérons ainsi au sein même de l'éthos discursif, ce que Plantin (2011 :38) désigne par l'éthos explicite (*dit*), qui repose sur

les déclarations (directs et indirects) du locuteur, et l'ethos implicite (montré) qui se constitue à travers l'énonciation.

7. Synthèse

En se basant sur l'analyse comparative des trois formes « migrant », « demandeur d'asile » et « réfugié », nous résumons que la représentation du migrant et demandeur d'asile est quasiment similaire, les deux font partie des indésirables, leur présence sur le territoire nationale paraît moins légitime que le réfugié, notamment le réfugié de guerre.

A la lumière des diverses analyses menées dans ce chapitre, nous constatons que la représentation de la population migrante est marquée par une dynamique gestionnaire négative. Ce qui indique que cette évolution de discours a impacté principalement la représentation de l'immigration et par conséquent les migrants. Ceci dit, lorsque le discours change, la conception de l'immigration change également pour suivre le même mouvement. L'instrumentalisation de l'immigration impacte, non seulement la surreprésentation de certaines thématiques mais aussi le discours y associé.

Ces mutations du discours s'emparent, d'un côté comme de l'autre, de l'orientation des politiques migratoires mises en place, de la représentation de l'immigration souvent en lien avec le terrorisme, la crise ou le chômage ; et de la désignation des immigrés dans les discours politiques et médiatiques. L'accélération de ces changements, soulève deux interrogations principales : quel type de discours va-t-il dominer les discussions ? Quelle est l'évolution du discours sur l'immigration à l'Assemblée nationale ?

Après avoir dressé la cartographie du discours parlementaire sur l'immigration, il convient d'identifier les périodes qui ont marqué l'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale, et ce grâce à l'analyse chronologique des douze classes lexicales.

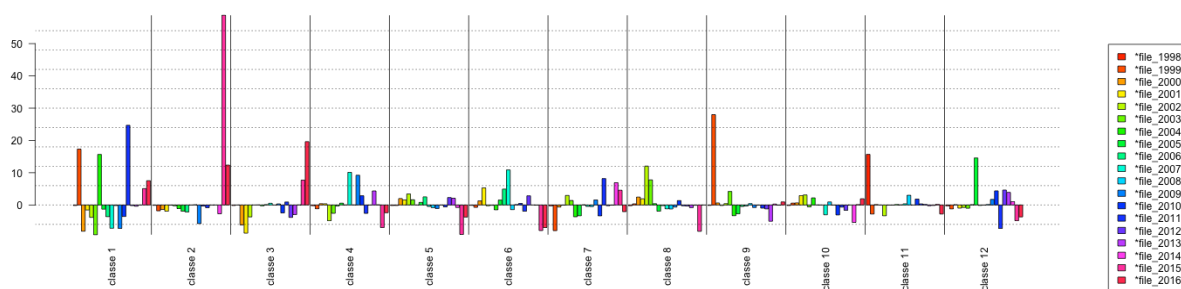
Chapitre 8 : Chronologie

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, ce chapitre constitue le cœur de notre recherche. Grâce aux différentes analyses quantitatives menées, nous avons réussi à retracer l'évolution chronologique des thématiques liées à l'immigration et par conséquent identifier les moments clés de l'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale.

Dans ce chapitre, nous allons opter pour trois graphiques sur la chronologie, afin de permettre une analyse détaillée. Une lecture ordinaire de ces graphiques pourrait laisser penser à une similitude, cependant ils sont soumis à un traitement différent, permettant ainsi de donner des indications précises et des informations complémentaires. Dans un premier temps, nous allons étudier la projection chronologique des douze classes lexicales, ensuite nous allons passer à une projection plus affinée afin de repérer les périodes qui ont marqué le débat sur l'immigration et pour finir, nous allons faire un retour sur les périodes identifiées afin de souligner le discours dominant.

I. Projection chronologique des classes lexicales

Figure 39: Dendrogramme sur la représentation chronologique des classes du corpus « immigration »



Le graphique ci-dessus indique de façon générale la représentation chronologique des douze classes lexicales. Il indique également les moments de ruptures de certaines thématiques mais aussi la continuité de d'autres. Ainsi, nous avons également des moments de pics où certaines thématiques sont beaucoup plus représentées que d'autres. Cela s'explique

par la présence de quelques événements politiques et médiatiques nationaux ou internationaux qui ont contribué à la forte présence de ces thématiques.

A titre d'exemple, les thématiques d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés, et la maîtrise des flux migratoires sont surreprésentées sur la période 2015-2016, cela est notamment dû à l'arrivée massive des réfugiés syriens.

Ainsi, la question de Schengen est beaucoup plus présente sur les années 2011 et 2015 pour deux raisons. La première est liée aux événements survenus durant le Printemps Arabe en 2011. A ce sujet, les discussions se sont focalisées sur la stabilité de l'Europe et l'avenir des relations euro-méditerranéennes dans leur ensemble. De même que l'intégration de nouveaux États notamment la Bulgarie et la Roumanie, dans l'espace Schengen, ce qui a provoqué des discussions sur la sécurité de l'ensemble de l'espace et la corruption aux frontières. La deuxième est liée à la crise migratoire de 2015, qui a relevé les inquiétudes suscitées sur la capacité des États membres de Schengen à faire face à la crise migratoire de 2015 et à créer des mécanismes de solidarité afin d'assurer le contrôle des flux dès l'arrivée des migrants.

L'accueil des réfugiés est surreprésenté sur l'année 2016, suite à l'arrivée de milliers de personnes en Europe fuyant la misère, les groupes terroristes et les régimes tortionnaires et dictatoriaux.

La lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux mafieux est surreprésentée sur l'année 2014, cette question a été au centre des préoccupations des partis politiques lors des dernières élections européennes (qui ont eu lieu du 22 au 25 mai 2014).

En se basant sur ce graphique, nous constatons que la politisation du débat sur l'immigration, la médiatisation des événements politiques et sociaux, les différentes réformes relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, contribuent à la répartition de ces thématiques et par conséquent, à leur sur ou sous-représentation.

II. Projection chronologique des classes (proportion/corrélation)

Les graphiques ci-dessous indiquent de façon générale la distribution des douze classes lexicales (lignes), qui sont présentes sur toute la période d'étude (colonnes) mais évoluent de manière différente.

Figure 40: Distribution chronologique des classes (proportion)

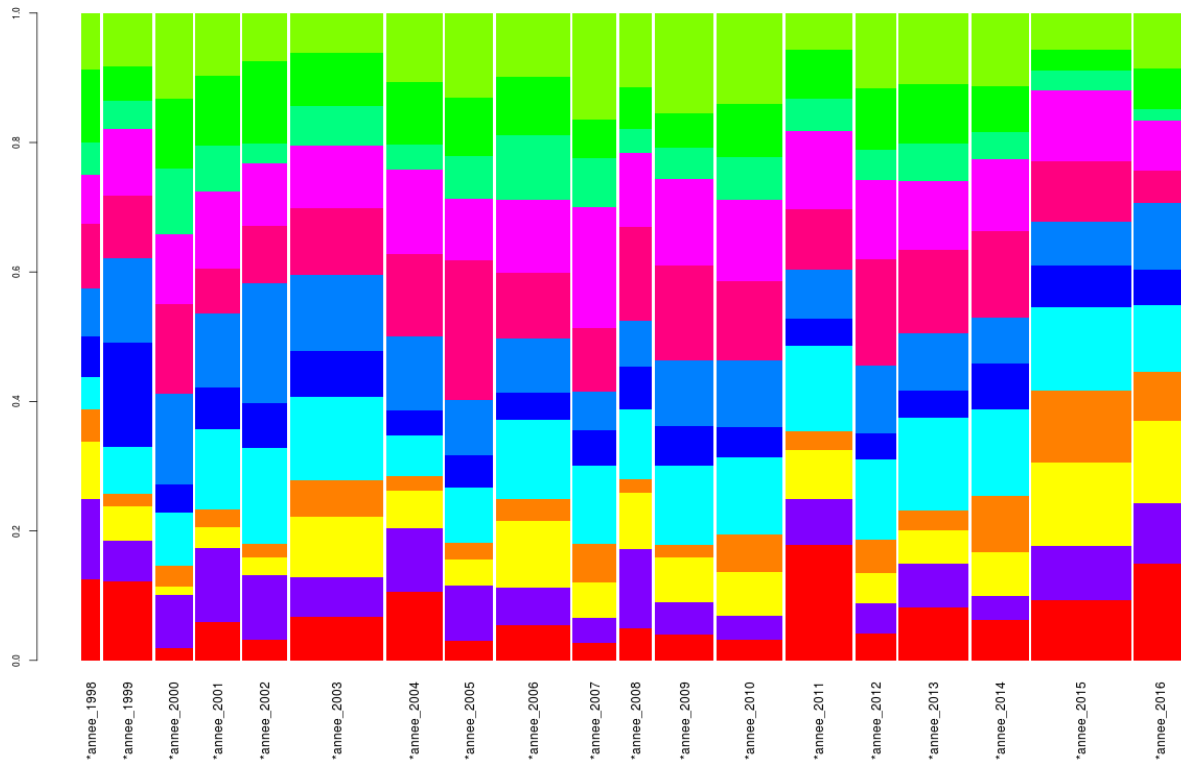
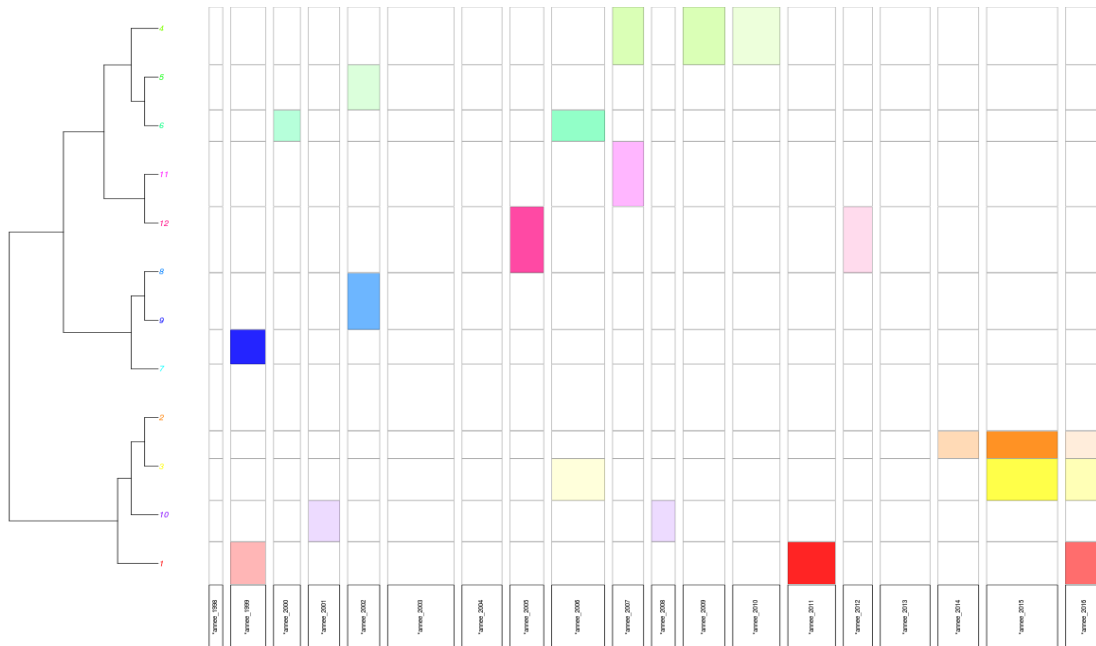


Figure 41: Corrélation entre les classes et la chronologie



A la différence du premier graphique, la lecture de ces deux graphiques mobilise d'abord la largeur des colonnes, qui rend compte du nombre de segments de texte consacrés à l'immigration pour chaque année. Les lignes renvoient aux classes issues de la CDH¹⁰¹ précédente (fig.14) et on y retrouve les trois « blocs lexicaux »¹⁰². L'épaisseur d'une ligne traduit le nombre de segments indexés dans une classe. L'épaisseur des colonnes traduit le nombre de segments sur une période.

Sur la fig. 40, la hauteur de chaque case à l'intersection d'une classe et d'une année rend compte du nombre de segments de texte, donc de la mobilisation d'un vocabulaire à un moment donné. Comme le montre cette figure, les douze thématiques sont présentes sur toute la période d'étude mais évoluent de manière différente. Il convient de noter que la lecture de ce graphique repose sur la taille des colonnes, ce qui permet de suivre de près l'évolution chronologique des thématiques abordées.

Ici, la taille des colonnes présente une variation dans le temps, plus la case est large plus le débat est intense. Ainsi, chaque couleur correspond à une classe précise, par exemple : la couleur rouge représente les débats sur Schengen (classe 1). On constate également que les thématiques d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés (classe 2), et la maîtrise des flux migratoires (classe 3) sont beaucoup plus présentes sur l'année 2015 (voir la taille de la colonne). De surcroît, la méthode présentée permet aussi de projeter les thématiques étudiées par mois et année d'apparition, cependant, le nombre de classes que nous avons obtenues, rend difficile la projection par ce mode, raison pour laquelle nous avons opté pour une projection par année.

Sur la fig. 41, la dépendance entre une classe et une année est matérialisée par une couleur plus ou moins foncée. La particularité de ce graphique consiste à déterminer la thématique la plus mobilisée ou surutilisée pendant une période donnée. Toutefois, il convient de noter que toutes les thématiques du corpus sont exploitées avec des degrés variables. Le fait qu'une thématique sur ce graphique ne soit pas marquée en couleur foncée, ne signifie en aucun cas son absence, mais plutôt l'intensité du débat sur une autre thématique.

¹⁰¹ La CDH présentée de façon verticale sur la fig.14 est ici représentée de façon horizontale après une rotation à 90° dans le sens anti-horaire.

¹⁰² Un « bloc lexical » est composé d'une série de classes apparentées, qui renvoient à une thématique particulière.

Le graphique représente les corrélations entre les classes lexicales (thématiques) et la chronologie (années). Les couleurs indiquent des corrélations significatives : durant la période considérée (en colonne), la thématique considérée (en ligne) est davantage mobilisée que les autres thématiques durant les autres périodes (mesure du Chi2¹⁰³). A titre d'exemple, la thématique de Schengen (classe 1) est plus mobilisée sur l'année 2011 comparée aux années 1999 et 2016.

De fait, la lecture chronologique des deux graphiques nous a permis, dans un premier temps, de souligner la distribution et l'évolution des thématiques abordées avec une variation dans la fréquence et la durée. Cela nous a permis dans un second temps, d'identifier les périodes qui ont marqué l'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale ainsi que le discours dominant.

III. L'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale

L'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale est marquée par trois périodes. La répartition des thématiques par classification lexicale, nous a permis d'identifier les périodes qui ont marqué l'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale, ainsi que les discours qui les accompagnent : la fin des années 90 début 2000 ; le milieu des années 2000 et les années 2011-2016.

1. Fin des années 90 début 2000 : les valeurs

Si, au début des années 90, le débat politique en France s'est focalisé sur les thématiques de banlieues, de l'exclusion sociale et la maîtrise des flux migratoires (C. W De Wenden, 1995), le débat durant la fin des années 90 / début 2000, va s'orienter vers d'autres thématiques. Les discussions à l'Assemblée nationale, durant cette période, ont porté sur Schengen, la lutte contre les réseaux mafieux qui exploitent la misère humaine, les migrants fuyant les guerres, les quartiers et finalement la lutte contre le racisme et la violence.

¹⁰³ Le test du chi2 est utilisé pour calculer la dépendance entre deux variables. Cette dépendance s'exprime en probabilité. Les figures 40 et 41 représentent graphiquement ces probabilités de dépendance entre deux variables (lignes et colonnes).

Comme le montre les graphiques précédents (fig.40/41), le débat sur Schengen est également présent durant l'année 1999. Cette présence est due aux discussions sur l'élargissement de l'espace Schengen et les conditions d'adhésion notamment pour les cinq pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, et la Suède. Voici quelques extraits :

- *L'accord de coopération permet en effet d'étendre à ces deux états non membres de l'union européenne les dispositions de Schengen et ainsi de préserver le principe de la liberté de circulation des personnes existant au sein de l'union nordique.(1999/05/12) (M.Pierre Moscovici)*
- *L'accord de schengen le précisait en laissant aux États qui souhaitent y adhérer le soin de supprimer les contrôles aux frontières et d'organiser la coopération de leurs services de sécurité (1999/03/03)(M. François Guillaume)*

A l'orée des différentes analyses, nous constatons que les années 1998 à 2002 sont marqués par un discours assez équilibré entre l'aspect humain, les valeurs, et la gestion. Durant cette période, le discours s'est caractérisé par la surreprésentation de la thématique de Schengen et la criminalité, la lutte contre le racisme et les réfugiés de guerre, ainsi que la question des quartiers et les difficultés humaines.

2. De 2003 à 2010 : les préoccupations humaines

Durant cette période, le débat s'est principalement focalisé sur la pauvreté, les quartiers et le logement, l'accès aux soins des étranges malades, la montée du racisme, l'immigration clandestine et finalement les flux migratoires. Comme le montre le graphique, le débat sur ces thématiques est très intense durant les années 2003 et 2006, et un peu moins sur les années 2009-2010, ce qui explique la largeur de ces colonnes comparées aux autres de la même période (fig 40). La raison pour laquelle sur la figure (41) nous n'avons aucune thématique particulière, notamment pour les années 2003-2004. Toutes les thématiques de la CDH s'exposent de façon visible sur ces deux années.

Nous avons remarqué également que, durant l'année 2003 le terme « banlieue » a été remplacé par la forme « quartier ». A ce sujet, les discussions ont visé les quartiers en difficulté, la crise de précarité qui touche les familles vivant dans ces quartiers, le chômage, les déchirures du tissu social, les familles sans logement...etc. De même, il est intéressant de noter, que le terme « exclusion » continue à être présent mais cette fois-ci en lien avec le

sentiment d'abandon ressenti par les habitants des quartiers, la misère et l'exclusion dans les quartiers, d'où le suremploi de cette forme dans la classe (5) portant sur les quartiers.

Figure 42: Distribution des formes « quartier » & « banlieue » dans les classes (Chi2)

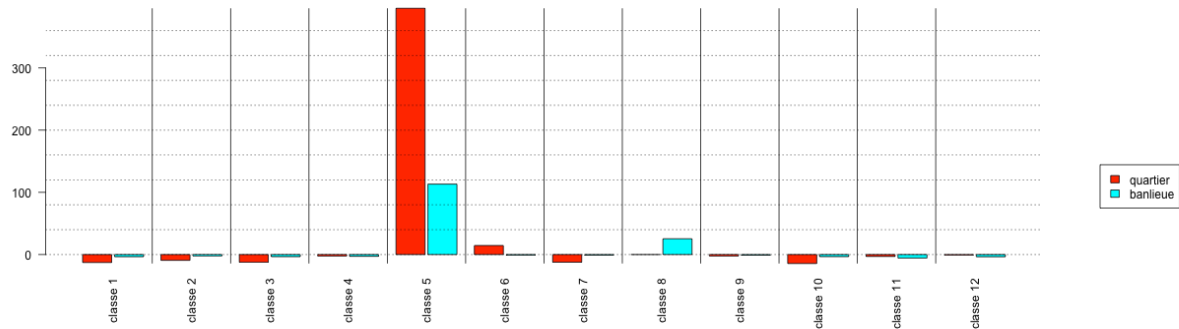
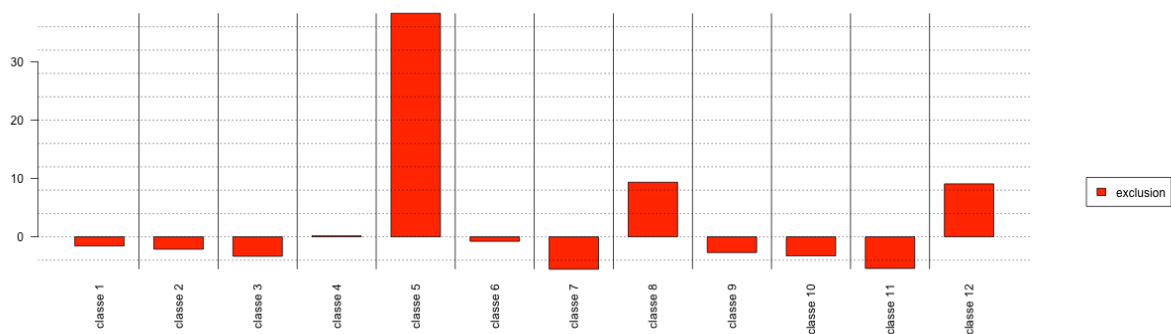


Figure 43: Distribution de la forme « exclusion » dans les classes (Chi2)



Durant les années 2003-2010, ce sont plus les préoccupations humaines qui ont marqué les débats, telles que la crise du logement, les difficultés humaines, l'accès aux soins et les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté et par conséquent nous avons repéré un discours à visée humaniste.

3. Les années 2011-2016 : un discours de gestion

De 2011 à 2016, la thématique de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que la gestion des flux migratoires, Schengen et l'immigration clandestine priment sur les discussions. On voit bien que durant cette période, la case de Schengen est plus large en 2011 et 2015. Toutefois, le débat sur l'accueil, la gestion des flux et l'immigration clandestine est plus intense durant l'année 2015.

Durant cette période, le débat sur l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile s'est transformé en un débat sur la question des vrais et faux réfugiés, ce qui a eu un impact sur les procédures et les décisions prises à l'égard de cette population. De même, la maîtrise des flux migratoires fait partie des questions restées ouvertes et non-réglées, et appelle à l'harmonisation des législations sur le droit d'asile et le respect des engagements des États membres. Quant au débat sur Schengen, la crise migratoire de 2015 a remis en cause le fonctionnement de la coopération Schengen, notamment en matière de contrôle des frontières extérieures:

- *Les autres migrants ceux qui ne sont pas réfugiés ceux qui ne répondent pas aux critères fixés par ce droit d'asile n'ont pas vocation à rester en France. (2015/06/16) (M. Manuel Valls).*
- *Cette situation n'est pas soutenable, une solidarité accrue entre états membres de l'union n'est possible que si chacun assume pleinement ses responsabilités au regard de l'ensemble des règles essentielles au bon fonctionnement de l'espace Schengen. (2015/06/02) (Mme. Myriam El Khomri).*
- *L'année dernière, nous avons « reçu » en Europe, si j'ose dire, 1,8 million de personnes, entrées de façon illicite et sans contrôle. Nous avons connu en France toute une série d'attentats qui ont révélé d'importants dysfonctionnements, puisque bon nombre des personnes qui se sont livrées à ces crimes étaient entrées et sorties de l'espace Schengen sans avoir été identifiées. Il s'agit là d'un vrai problème, sur lequel je reviendrai. (2016/06/01) (M. Pierre Lellouche)*

Comme montré à travers les thématiques abordées (Schengen, l'accueil des demandeurs d'asile et la maîtrise des flux migratoires), le discours des années 2011- 2016 se caractérise par la gestion et la maîtrise.

Après avoir réalisé une projection chronologique des classes lexicales, et présenté la répartition des thématiques, nous allons exposer dans le prochain chapitre une projection grammaticale. L'objectif étant de voir si la composition grammaticale de ces classes est constante ou si elle varie selon les thématiques abordées.

Chapitre 9 : Marqueurs et typologies

« C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'ego. »

E. Benveniste,

Problèmes de linguistique générale

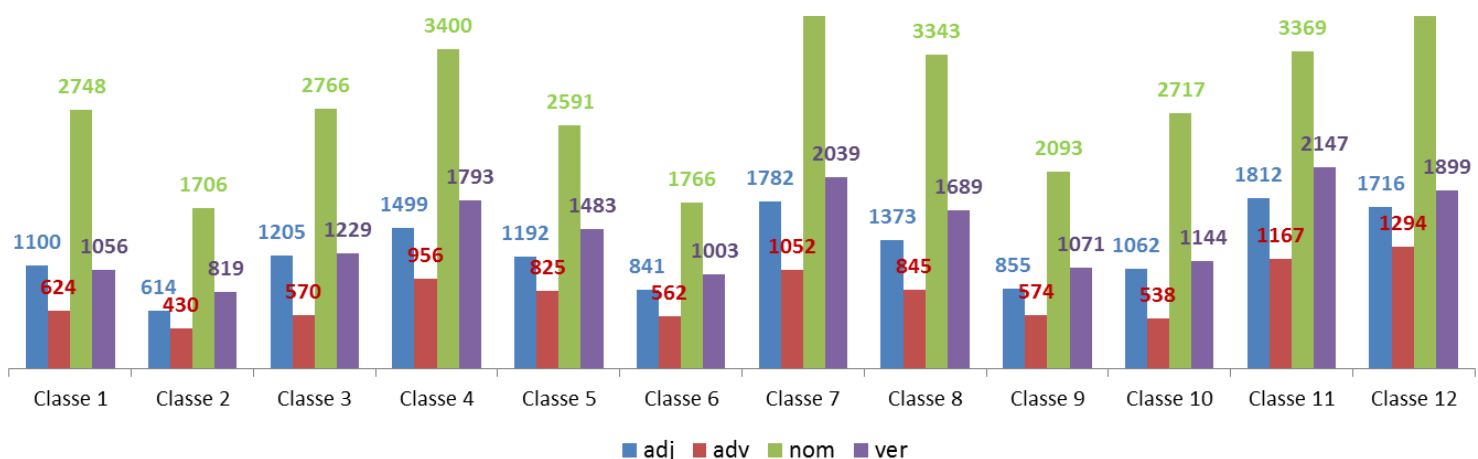
Gallimard

L'analyse quantitative des classes lexicales a révélé des résultats très significatifs sur les phénomènes grammaticaux constituant ce corpus. L'analyse menée a pour but, de montrer comment la composition grammaticale des classes varie selon la thématique abordée, et d'identifier les mécanismes discursifs du discours parlementaire. En effet, l'identification de la distribution grammaticale est d'une grande importance, car si les mots révèlent le sens et l'intention du locuteur, la structure grammaticale des phrases reflète à son tour la pensée de ses créateurs.

I. Classification par catégorie grammaticale

Cette première partie consiste à étudier la structure grammaticale des douze classes constituant le corpus « immigration ».

Figure 44: Distribution grammaticale des douze classes lexicales



1. Les classes nominales

L'étude des spécificités grammaticales effectuée par le logiciel textuel Iramuteq, nous indique la distribution grammaticale des douze classes lexicales, qui paraît très variée. Constitué de 34141 noms contre 17372 verbes, le graphique montre que la fréquence des noms est plus forte que celle des verbes, et que les parlementaires surutilisent les noms pour parler de l'immigration. Dans une étude sur le discours présidentiel sous la V^e république, D. Mayaffre (2012 : 45) a montré que le discours des trois premiers présidents (de Gaulle, Pompidou, Giscard) dans les décennies 1960 et 1970 est nominal. Toutefois, le discours des trois successeurs (Mitterrand I, Mitterrand II et Chirac) à partir des années 1980, est plutôt verbal. Comparativement à ces discours, le discours parlementaire sur l'immigration durant les années 1998 - 2016 est similaire au discours des trois premiers présidents. La prédominance des noms indique que ce dernier est un discours nominal.

En analysant le graphique ci-dessus, nous remarquons que la formule la plus présente dans toutes les classes est la suivante : N+V+Adj+Adv. En d'autres termes, nous avons une surutilisation des noms, suivie par des verbes et des adjectifs. De leur côté, les adverbes sont un peu moins utilisés que les noms, les verbes et les adjectifs, et s'élèvent à 9437 adverbes. Comme ces premières analyses l'ont esquissé, le bloc sur les difficultés humaines contient davantage des noms (qui s'élèvent à 14875), suivi par le bloc sur la gestion (9937) et le bloc sur les valeurs (9329). Toutefois, la distribution grammaticale des noms varie selon les classes et au sein même des trois blocs.

1.1 Profils grammaticaux des classes

Dans cette partie, nous allons étudier de manière détaillée, la typologie grammaticale de chaque classe, ainsi que les éléments les constituant. En effet, l'option « profils des types grammaticaux » intégrée dans le logiciel *Iramuteq* permet de repérer le type de forme constituant chacune des douze classes.

Figure 45: Profils des types par classe lexicale

CHD Profils AFC Profils des segments répétés Spécificités des TGens Profils des types x											
classe 1	classe 2	classe 3	classe 4	classe 5	classe 6	classe 7	classe 8	classe 9	classe 10	classe 11	classe 12
num	eff. s.t.	eff. total	pourcentage	chi2	Type	forme					p
0	486	3878	12.53	153.95		nr					< 0,0001
1	1579	17163	9.2	92.94		art_def					< 0,0001
2	2670	32722	8.16	36.37		nom					< 0,0001
3	161	1885	8.54	3.71		adv					NS (0.05407)
4	1833	24067	7.62	2.18		pre					NS (0.13962)

1.2 Lecture des profils par classe lexicale

Dans la lignée de l'analyse grammaticale des douze classes lexicales, nous remarquons que les classes sur « Schengen » et « l'accueil des demandeurs d'asile » contiennent plus de noms (fig.45), notamment les noms des organismes (ex : *Frontex*¹⁰⁴, *EPCI*¹⁰⁵), les noms des personnalités politiques (ex : *Christian Estrosi*, *Guillaume Larrivé*), les noms des continents (ex : *l'Asie*, *l'Europe*), et les noms de quelques pays comme (*la Croatie*, *la Slovénie*, *la Roumanie...*). Ainsi, la surutilisation de ces mots est due à la nature des discussions menées qui touchent particulièrement les accords entre les États membres, les opérations d'accueil, les législations et les positions politiques vis- à vis de ces questions.

A l'orée de cette analyse, nous remarquons que les classes sur le « logement », les « quartiers », les « difficultés humaines » et « l'accès aux soins » contiennent davantage des pronoms personnels, tels que : *on*, *ils*, *il*, *se*, *je*, *leur*, *j*, *elles*, *vous*, *y*, *m*, *t*, *soi-même*, *me*, *nous*. Ces pronoms se divisent en deux instances : l'instance de l'interlocution et l'instance de délocution (Charaudeau, 1992 :120-121).

En effet, l'instance de l'interlocution suppose un échange direct entre un locuteur et interlocuteur, désigné par les pronoms personnels : *je / tu / moi, et toi*, pour marquer l'insistance, « notamment lorsque le sujet ou l'objet est repris pour insistance » (Martinet, 1979 :53).

- *M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement. Pour une population de 210 000 habitants, on compte près de*

¹⁰⁴ Le Frontex est l'Agence Européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

¹⁰⁵ L'EPCI est l'Établissement public de coopération intercommunale

35 000 étrangers en situation irrégulière. J'imagine, madame, que vous ne me contredirez pas sur ce point.

Mme. Christiane Taubira : voulez-vous des chiffres? moi aussi je peux en citer sur les chantiers d'orpaillage les trois quarts de clandestins se sont évaporés. 2007/09/18

Dans cette prise de parole, l'insistance est marquée par la répétition du mot chiffre qui vise une argumentation.

Toutefois, le pronom personnel *toi* est exclu des échanges, de même que le pronom *tu* qui n'est utilisé que pour reprendre des citations :

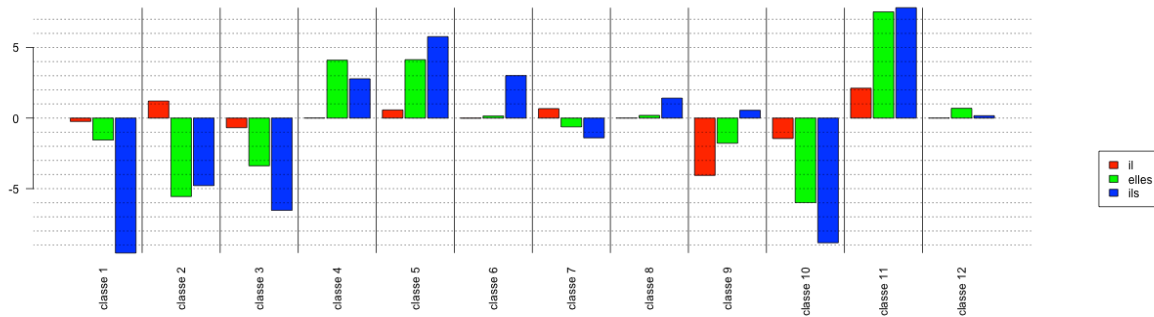
- *Ne sais-tu pas que la source de toutes les misères de l'homme, ce n'est pas la mort mais la crainte de la mort ? déclarait Epictète* ». Extrait de la députée Danièle Hoffman-Rispal, tiré des discussions sur la proposition de loi dite « Leonetti ».

Ainsi les pronoms *nous* et *vous* sont utilisés pour marquer le nombre :

- *A-t-on besoin d'une agence européenne ou peut-on assurer la sécurité des frontières par une coopération entre les états, **nous** continuons de penser que **vous** créez un nouveau bidule comme dirait quelqu'un qui n'aura de toute façon aucune efficacité.* (2004/05/11).
- ***Vous** ne voulez pas de ceux qui fuient **leur** pays soit parce qu'**ils** sont victimes du sous-développement soit parce qu'**ils** sont victimes de la tyrannie souvent des deux à la fois et des candidats au regroupement familial.* (2007/09/18).
- ***Vous** parlez d'**eux** avec hauteur comme s'**ils** vivaient sur une autre planète mais ce sont nos enfants pour **vous** ce sont des malades des gens qu'il faut condamner mais enfin **ils** vivent au milieu de **nous**.* (2006/11/30).

Dans le premier exemple, l'instance de l'interlocution est partagée entre les membres de l'Assemblée à travers l'utilisation des pronoms (*nous* et *vous*), la situation de communication désigne ainsi un *locuteur multiple* (*nous*) et un *interlocuteur multiple* (*vous*). (Charaudeau, 1992 :122-123). Par ailleurs, l'instance de délocution fait souvent appel à un tiers qui n'est pas présent lors des échanges. Ce tiers peut être désigné par « il/ elle » pour marquer le genre, par « ils/ elles » pour marquer le nombre, par « lui, elle(s), eux » pour marquer l'instance, ou bien pour marquer une substitution à travers des mots comme *le, la, les, lui, leur* etc. Dans les deux derniers exemples, le tiers désigne les étrangers dont on fait référence à travers l'emploi de l'antécédent indéterminé (*ils*), *eux* et *leur* pour marquer l'insistance.

Figure 46: Distribution des pronoms personnels « il », « elles », « ils » dans les classes (Chi2)



Les analyses effectuées ont montré que les pronoms de la troisième personne (*il, elles, ils*), qui marquent l'instance de délocution, sont beaucoup plus présents dans les classes 11, 5 et 4. Toutefois, les pronoms *elles* et *ils* demeurent les plus utilisés notamment dans la « classe 11 ». Le pronom personnel *elles* est employé pour désigner les femmes expulsées, les femmes prostituées, les familles, les populations immigrées, les veuves, les femmes étrangères, les minorités, les personnes pauvres...etc. Ainsi, le pronom *ils* désigne les morts et les blessés, les pays, les efforts, les malades, les étrangers en situation irrégulière, les contrôles, les toxicomanes malades, les migrants et les habitants des quartiers.

On voit bien que les pronoms *elles* et *ils* sont généralement utilisés pour se référer à des personnes en situation difficile, ce qui explique leur surutilisation dans les classes relatives à l'accès aux soins, les difficultés du logement et la question des quartiers en France. Toutefois, l'utilisation du pronom *il* n'est pas personnelle, elle est plutôt employée comme un « indice sémantique d'une existence autonome du processus » (Charaudeau, 1992 : 128). En ce sens, *il* désigne des modalités (ex : *il est à noter que certains squatters sont là encore d'origine roumaine*) et des actions (ex : *il faut impérativement que les combats cessent afin que les blessés puissent être soignés*).

Ainsi, la référence à un tiers peut être exprimée par une non-personne désignée par des syntagmes nominaux singuliers à valeur collective tels que : gouvernement et État. Voici quelques exemples :

- *Soyez assuré monsieur le député que le **gouvernement** continuera d'avoir sur ce sujet une attitude volontariste visant à promouvoir l'intégration des populations roms en Europe ;*

- *Actuellement vous nous faites payer la morphine pour accompagner ce que j'appellerai la mort lente, je pense qu'une politique novatrice pour le développement des territoires ruraux mériterait que l'État mette la main à la poche ;*

Dans l'exemple (1), le locuteur se réfère au gouvernement en tant qu'une instance de décision, en mesure d'agir, afin de répondre aux interrogations partisans, qui relèvent du statut des députés en tant qu'élus du peuple. Le locuteur vise à rassurer son interlocuteur du travail fait par le gouvernement à ce sujet.

Dans l'exemple (2), le locuteur interpelle l'État à collaborer au sujet du développement des territoires ruraux. L'utilisation du mot collectif *État* souligne le caractère composite de ce dernier qui rassemble État et gouvernement. Comme l'explique Naomi Turan (2015 :103-122), « ces êtres collectifs que ce soit « L'État » ou « le gouvernement » partagent des caractéristiques communes, renvoyant à des signes de dépersonnalisation et de génération mais également des signes de démarcation avec une inclusion de l'auditoire ».

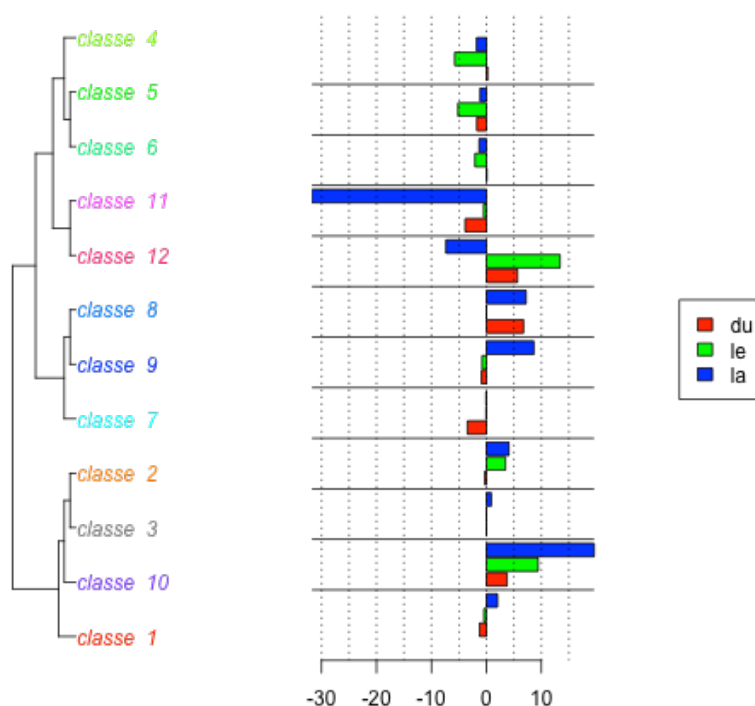
Dans la même lignée de cette analyse, nous remarquons que les classes sur les « clandestins » et la « pauvreté » contiennent davantage des noms de nombre, qui représentent des « êtres dénombrables » (Charaudeau, 1992 :244), tels que : 450, 2003, 210, 17, 2013, 600...etc. Ces chiffres sont associés à des dates relatives à des événements et des années :

- *Chaque année à l'occasion du 25 novembre journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, des chiffres scandaleux révèlent le machisme et la domination masculine à travers le monde chaque année en France ;*
- *Le chiffre que vous avez cité de cinquante mille migrants depuis le début de l'année 2014 soit plus en six mois que tout au long de l'année 2013 est exact ;*

Les chiffres mentionnés sont également liés au nombre de décisions de refus, des passeurs, des étrangers en situation irrégulière, des migrants, des filières de l'immigration clandestine, du seuil des morts et des clandestins installés en France. Ainsi, la surreprésentation des nombres est déterminée par le contexte et la forme de ces thématiques qui relèvent particulièrement de la détresse humaine.

Ainsi, les classes sur le « racisme » et « la criminalité » contiennent des déterminants, notamment les articles définis (le, la, du). (fig. 47).

Figure 47: Distribution des articles définis «le », « la », « du » dans les classes (Chi2)



Comme le montre le graphique ci-dessus, l'article défini *le* n'est présent que dans la classe sur la criminalité et la pauvreté, contrairement à l'article *la* présent dans quatre classes, notamment celles sur la criminalité, le racisme et les migrants de guerre. Toutefois, l'article défini *du* est très présent dans les deux classes 8 et 12, et marque une valeur de spécificité référentielle (ex : *les pays du Maghreb, l'Afrique du nord, la loi du 6 septembre 1947*). Les deux articles définis *la* et *le* ont une valeur d'actualisation, d'énonciation et contextuelle (Charaudeau, 1992 :171).

La valeur d'actualisation : permet d'actualiser le nom par rapport à sa classe d'appartenance et lui apporte une spécificité contextuelle ou situationnelle :

- *De même nous le voyons une politique commune de maîtrise des mouvements de migration des populations devient nécessaire cette coopération qui a déjà été amorcée dans l'union européenne a d'abord été intergouvernementale grâce à la convention de Schengen.*

Dans cet exemple l'article *la* rappelle la nature de Schengen « une convention » et indique qu'il faut amorcer la coopération entre les États Européens (lancée grâce à Schengen) afin de maîtriser les mouvements migratoires.

La valeur d'énonciation : est marquée par l'utilisation de l'article *le* et suppose une connaissance partagée entre le locuteur et l'interlocuteur sur une personne, un sujet ou un objet précis. Dans cet acte d'énonciation, le locuteur suppose que son interlocuteur à identifier l'objet du discours :

- *Cette commission qui sera également l'occasion de faire **le** point sur **la** coopération policière en Europe devrait aboutir à **la** formulation de propositions pour renforcer **la** lutte contre **le** djihad.*

La Commission doit faire des propositions pour renforcer la lutte contre le djihad. Ici, « le djihad » est employé comme un fait connu, souligné par l'article *le*.

La valeur contextuelle, peut exprimer une valeur de généralité ou bien une valeur d'unicité.

La valeur de généralité implique l'ensemble des éléments de l'énonciation. La spécificité de l'article défini, réside dans le fait de considérer l'énoncé dans son ensemble :

- ***La** deuxième c'est que l'humanité s'assigne comme mission de lutter contre toutes les formes d'esclavage qui souillent **la** face de **la** terre.*

Ici, toute l'humanité est concernée et doit faire face à l'esclavage.

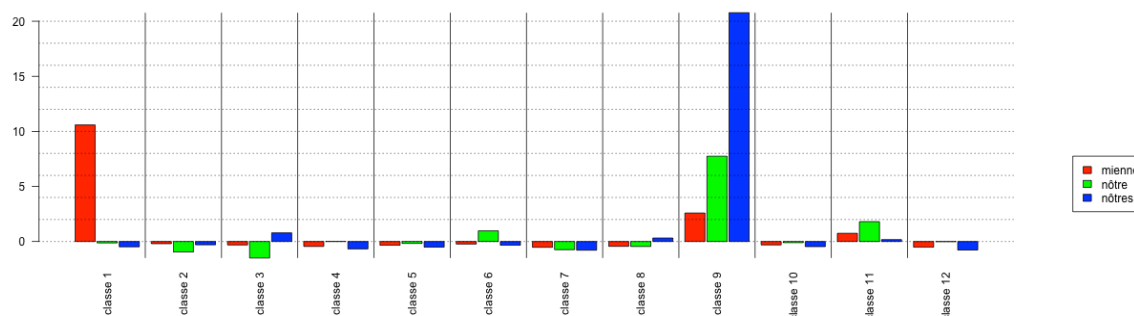
La valeur d'unicité : peut désigner une unité de mesure, et permet d'actualiser l'objet déterminé lié à certains coûts. Dans l'exemple ci-dessous, l'article « la » permet de justifier la thèse avancée par le locuteur, selon laquelle la moitié de l'humanité (3 milliards d'individus) n'a pas les moyens pour vivre décemment :

- ***La** moitié de l'humanité soit 3 milliards d'individus a moins de trois euros pour vivre.*

L'avant-dernière classe de cette analyse, est la classe 3 qui porte sur les flux migratoires. Elle est purement nominale et contient 40,86 % des noms. Ces noms varient entre des *noms propres* (ex : Lellouche, Cazeneuve), *des noms de pays* (ex : France, Turquie, Tunisie, Allemagne), *des noms composés* (ex : garde-frontières), *des noms concrets* (ex : migrant, criminel, police), *des noms abstraits* (ex : fermeté, solidarité, égalité, communautarisme), ainsi que *des noms pour désigner certains métiers* (ex : député, secrétaire).

Finalement, la classe 9 portant sur les personnes qui fuit la guerre est celle qui contient le plus de pronoms possessifs : *nôtre, nôtres, mienne*, comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 48: Distribution des pronoms possessifs dans les classes (Chi2)



Extraits de la classe 9 :

- *Afin de savoir pourquoi un grand pays comme le **nôtre** est descendu si bas pourquoi il a sombré pourquoi il se trouve maintenant dans l'incapacité absolue de faire face à ses devoirs.*
- *Sauteront par des fenêtres pour fuir les polices d'immigration l'Europe se trahira elle-même en se rétrécissant encore un peu plus en renonçant un peu plus à elle-même cette Europe n'est pas la **mienne**.*

Ici, le pronom possessif *mienne* exprime un lien d'affect entre le locuteur et un tiers, il exprime son mécontentement face à la position de l'Europe. *Le nôtre* est généralement utilisé pour parler de la France.

Cependant, *les nôtres* employé aux pluriels, visent à parler des politiques vis-à-vis les réfugiés, les obligations, et les conflits:

- *Ensuite pour ne pas se laisser entraîner dans des conflits qui n'étaient pas les **nôtres**, c'est pourtant bien ce que nous faisons dans le conflit Afghan.*

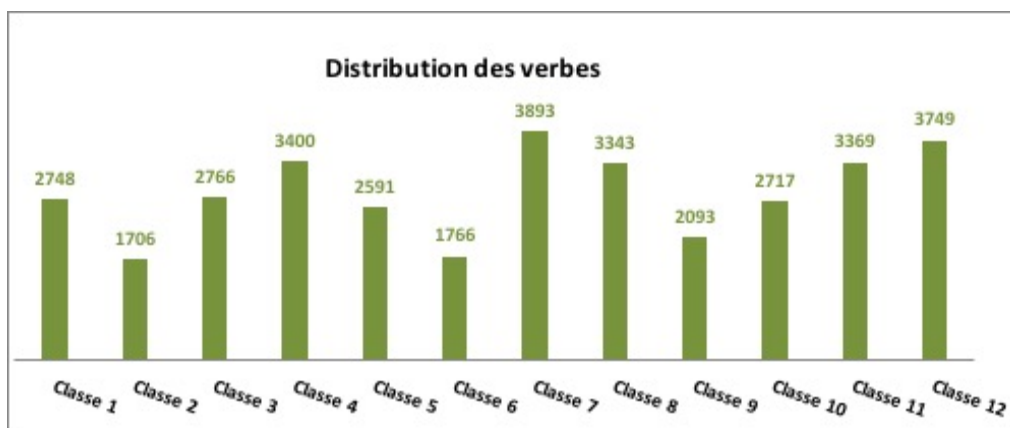
2. La phrase verbale

Après avoir identifié l'identité discursive du discours parlementaire sur l'immigration (1998-2016), nous nous attacherons à étudier l'emploi des temps verbaux les plus fréquents ainsi que les différentes valeurs discursives des verbes modaux présents dans le corpus.

2.1 Les temps verbaux

Dans le corpus objet d'étude, nous avons repéré 17 372 verbes différents, dont la fréquence varie selon les classes. Toutefois, la présence des verbes reste moins fréquente que les noms, car le discours repéré pendant cette période (1998-2016) est, par excellence, nominal. Toutefois, la distribution des verbes est plus au moins homogène au niveau de toutes les classes, sauf dans les trois classes 7,12 et 4 où les verbes sont surutilisés.

Figure 49: Distribution des verbes dans les classes



Après la lecture de quelques extraits de concordancier, il semblerait que les temps verbaux employés dans le corpus, sont le présent énonciatif, l'imparfait, et le futur. Nous souhaitons montrer à travers cette analyse, les usages récurrents des temps verbaux sélectionnés. Il ne s'agit pas, de tenter une description détaillée de tous les usages de ces temps, mais d'analyser uniquement ceux repérées dans le corpus.

En effet, l'utilisation du présent s'inscrit dans la temporalité du fait et porte sur des modifications futures, d'où l'utilisation du futur. Comme l'explique Delveroudi (2002 :7-25), la « vacuité sémantique » du présent « lui permet d'être compatible avec toute une gamme d'instant – actuels, passés, futurs – ou encore d'avoir une valeur panchronique ». Le présent permet ainsi de rendre l'information plus vivante.

Le discours expositif, appelé aussi *informatif* ou *explicatif*, est ultra utilisé dans le marketing politique. Il a pour but de transmettre des savoirs et des connaissances. En ce sens, Marie-Josèphe Besson (1993 :44) définit les cinq séquences discursives, qui articulent les visées secondaires d'un texte:

- *La séquence informative* : généralement représentée par la forte présence du verbe « être » dont le but varie entre informer le public (ex : « *l'autre grande évolution que l'on peut déplorer mais que l'on ne peut que constater est la montée en puissance du droit et de la place des victimes* »), rappeler un devoir (ex : « *ma responsabilité c'est d'être intraitable vis-à-vis des filières d'immigration clandestine qui exploitent la misère humaine qui se jouent de nos règles qui contestent nos valeurs* »), et clarifier une situation (ex : « *la France est la première terre d'accueil des demandeurs d'asile en Europe* ») ou encore montrer l'emploi de la tournure présentative « c'est » (ex : « *la réalité c'est que l'Europe abrite moins de 5 des réfugiés du monde alors qu'il n'y plus de réfugiés en Tanzanie que dans les quinze pays membres de l'union européenne* »). La séquence informative sert ici à transmettre des informations.
- *La séquence explicative-argumentative* : nécessite de prime abord d'identifier le problème existant pour expliquer la situation et en apporter une solution. Pour ce faire, l'énonciateur présente des explications qui ont pour but d'appuyer ses arguments. Ce genre d'argumentation est indispensable dans le marketing politique, car il permet d'orienter l'énoncé vers le chemin (de pensée) de l'énonciateur. (ex « *Tolérer les discriminations c'est faire le lit de la révolte de l'incompréhension du rejet de la société c'est prendre le risque de livrer à ceux qui veulent les attirer vers des dérives extrémistes une partie de nos enfants* »).

Cependant, il existe une relation forte entre la séquence informative et la séquence explicative-argumentative. La première sert à rappeler le contexte de la situation (qui est la tolérance des discriminations) alors que la deuxième donne des explications et argumente la position prise par l'énonciateur à travers des mots qui renforcent l'argumentation tels que *révolte, incompréhension, rejet, dérives, extrémistes, enfant*. Le locuteur s'appuie sur une terminologie dépréciative pour pousser les membres de l'Assemblée à lutter contre les discriminations qui peuvent impacter l'avenir des jeunes.

- *La séquence injonctive* : vise à répondre à la question « comment faire ? », afin d'orienter le destinataire vers la position déterminée par l'énonciateur. Pour ce faire, l'énonciateur peut utiliser l'impératif où le présent pour obtenir le résultat attendu. Ainsi, l'utilisation de la 1ère personne du singulier permet au destinataire de s'y identifier, comme dans cet exemple : « *Tout simplement parce que ces personnes qui*

vivent au quotidien du lever au coucher avec un handicap je dis bien qui vit avec un handicap et non handicapées car il s'agit d'une situation qu'elles subissent en permanence ». Ici, la séquence informative est située au début de la phrase.

- *La séquence narrative* : vise principalement le récit, elle regroupe l'ensemble des procédés qui représentent un événement et durant lequel l'orateur peut faire référence à un autre événement pour appuyer son récit. Elle se compose de deux étapes : la première sert à décrire le récit et la deuxième vient l'appuyer. Considérons cet exemple :

« mes chers collègues, l'immigration illégale a principalement pour cause la pauvreté ou l'oppression. Ce légitime sursaut d'individus isolés ou de familles entières favorise malheureusement un trafic d'êtres humains, un grand marché international aux mains de réseaux criminels. Des cadavres de clandestins chinois découverts dans un camion frigorifique à Douvres, aux passagers entassés dans le vraquier East Sea échoué sur nos côtes méditerranéennes, l'actualité nous rappelle sans cesse les tragédies qu'engendre cette quête désespérée et l'urgence qu'il y a à ce que nous agissions, nous, pays d'Europe symbolisant la liberté ou la prospérité ».

Ici, l'orateur appuie ses dires en faisant référence à un événement d'actualité (les cadavres chinois découverts à Douvres) pour montrer la gravité de la situation des personnes victimes des réseaux mafieux. Dans ce type de séquence, l'orateur peut faire un retour dans le temps pour citer un événement passé ou se référer à un fait d'actualité pour appuyer son récit.

Le deuxième temps verbal employé dans le discours parlementaire est l'imparfait. En français, « l'imparfait se distingue par sa contribution illocutoire largement indéterminée [...] L'imparfait est lui capable d'apparaître dans des co(n)textes communicatifs plus variés, avec des contenus illocutoires divers » (Patrick Caudal, et al., 2003 :61-63). En effet, il se caractérise par une variation de sens et par sa capacité à remplacer d'autres temps verbaux tels que le présent, le passé simple, le passé composé et le conditionnel.

Selon Caudal, et al., (2003), l'imparfait peut avoir différents usages, qui peuvent être classés sous trois grandes catégories, notamment les usages aspectuo-temporels (pour faire la différence entre l'imparfait et le passé simple), les usages modaux (sert à exprimer une assertion des faits à effet réel ou dramatique), et les usages communicatifs (orienter vers une

fin communicative). Pour les emplois non-temporels, la valeur passée de l'imparfait est jugée *impertinente* (F. Heenen, 2014 :46) et peuvent être classés comme suit (Vetters, 2001¹⁰⁶) : l'imparfait de politesse/atténuation, l'imparfait d'imminence contrecarrée/de « fiction », l'imparfait (et plus-que-parfait) préludique, l'imparfait hypothétique, l'imparfait exprimant un souhait/désir, l'imparfait hypocoristique, l'imparfait forain et les imparfaits appelés stylistiques. Parmi les emplois cités dans le corpus, nous trouverons :

L'imparfait de fiction : « *madame et monsieur les ministres en lisant la loi de finances j'ai rapidement eu l'impression que je venais de recevoir le faire-part de décès de ma commune et plus généralement des communes les pauvres en France* »

L'imparfait stylistique : « *on a évité de regarder en face ce qui était en train de se passer il est vrai que nous comptons année après année en dehors des réfugiés imputés à la crise syrienne plus de 200 000 entrées légales d'immigrés par an* ».

L'imparfait préludique : « *ainsi alors qu'Haïti pays déjà martyrisé a subi cet été cinq cyclones nous n'hésitons pas à reconduire à la frontière des haïtiens qui étaient certes en situation irrégulières dans notre pays mais qui avaient pu se sauver de la misère et de la destruction* »

L'imparfait hypothétique : « *l'union européenne définit ainsi des garanties minimales pour l'accueil des demandeurs afin d'éviter que certains pays soient plus attractifs que d'autres cependant la France ne s'honorerait pas si elle se dotait d'une législation a minima pour se conformer aux règles européennes* ».

Les exemples cités ci-dessus soulèvent la question des effets provoqués par l'usage de l'imparfait et qui peuvent donner lieu à diverses interprétations selon le contexte. A travers ces différents usages, l'imparfait perd sa valeur habituelle de « passé imperfectif » (Patard et De Muller, 2014). Comme l'indique A. Castro (2010), le rapport entre les valeurs temporelles des temps verbaux et leurs valeurs modales, s'avère une question particulièrement pertinente quand on aborde l'analyse de l'emploi du temps verbal futur en français. Pour, Borillo

¹⁰⁶ Vetters (2001 :182-183), in De Mulder W., Brisard, F. (2007). *L'imparfait marqueur de réalité virtuelle. Cahiers de praxématique* 47. Montpellier : Pulm. 97-124

(2005¹⁰⁷) le futur verbal « est généralement employé avec une valeur purement temporelle, mais qu'il peut arriver que cette marque verbale recouvre une autre fonction ». Le futur sert ainsi à exprimer de manière indirecte des faits constatés ou des actions à mener, ou des convictions. On distingue selon la tradition grammaticale trois formes du futur français : le futur simple, le futur antérieur et le futur proche. Ces temps sont repérés dans le corpus comme suit :

- *Ce projet de budget pour 2016 est donc hypothéqué par les conséquences difficiles à prévoir à ce jour de la crise migratoire que connaît l'union européenne et des programmes de relocalisation dans le cadre desquels la France accueillera des demandeurs d'asile supplémentaires. (FS)*
- *Car que deviendront tous ces mineurs quand ils auront atteint leur majorité ils demeureront sur le territoire national dans une situation totalement illégale je les vois mal en effet tourner dans leur pays où ils n'auront plus de racines. (FA)*
- *Mais la réalité c'est que loin de réduire le nombre des étrangers ce texte va plonger dans l'illégalité des centaines de milliers de personnes présentes sur notre sol. (FP)*

Selon Andrée Borillo (2005) il faut distinguer deux types d'emploi du futur lorsqu'il est d'ordre énonciatif : l'emploi dit illocutoire et l'emploi modal. En effet, le premier renvoie au cadre général et aux actes de langages en discours, tandis que le deuxième sert à évaluer la valeur de vérité exprimée par une proposition assertive. En ce sens, les différents sens produits par le futur résultent souvent d'une modification temporelle du verbe.

De même, l'emploi du futur peut avoir deux valeurs : une valeur aspectuelle et une valeur temporelle, dont chaque forme du futur (simple et antérieur) comprend deux instructions : temporelle et aspectuelle. Comme le démontrent Barceló et Bres (2006 :101), le futur donne les instructions [+ futur], [+tension] et [± incidence].

Ils indiquent ainsi que le futur peut être employé pour désigner un procès comme ultérieur par rapport au moment de la parole mais il peut avoir d'autres emplois typiques (*Ibid.* p.104) pour exprimer un ordre, une hypothèse, une vérité générale et une éventualité. Comme le montre ces exemples :

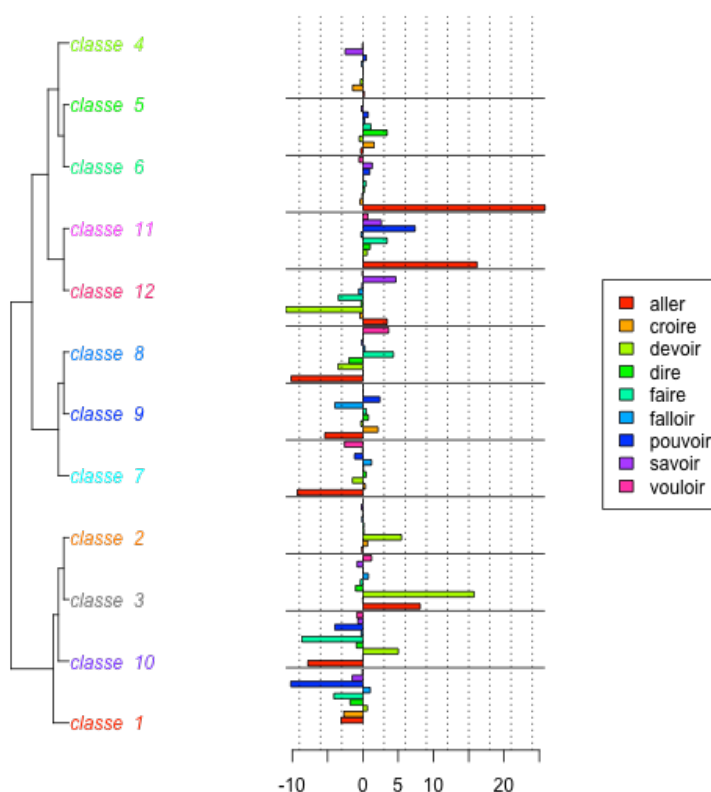
¹⁰⁷ BORILLO, A. (2005). Parmi les valeurs énonciatives du futur, le futur conjectural. Dans LAMBERT, F. et NOLKE, H. éd : *La Syntaxe au Cœur de la grammaire*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 35-44.

- **L'ordre** : « *Premièrement nous estimons qu'outre les réformes démocratiques et économiques, la coopération effective des pays partenaires en matière de réadmission et de lutte contre l'immigration illégale tant au Sud qu'à l'Est devra constituer un élément intrinsèque des nouveaux partenariats* »
- **L'hypothèse** [si+ PR, FS]: « *si nous ne réfléchissons pas à une harmonisation des conditions d'accueil nous continuerons demain à subir des déséquilibres* »
- **L'éventualité** : « *Si nous n'anticipons pas ce mouvement il sera vain de parler d'immigration choisie l'expression n'aura plus aucune valeur car ce sont des centaines de milliers d'hommes et de femmes que nous aurons à nos frontières et contre lesquels nous ne pourrons rien* »
- **La promesse** : « *Depuis beaucoup a été fait j'ai donné des chiffres, j'en citerai d'autres* »

2.2 Les verbes modaux

Grâce à l'option « navigateur » intégrée dans le menu à gauche d'Iramuteq, nous avons pu souligner tous les verbes modaux mentionnés dans le corpus objet d'étude. Le graphique ci-dessous, rend compte de la distribution et du taux de fréquence de chaque verbe modal dans les classes étudiées.

Figure 50: Distribution des verbes modaux dans les classes (Chi2)



Naturellement, la notion de *modalité* peut renvoyer à deux acceptions. « Au sens large elle sert à décrire l'aspect de la phrase (affirmative, assertive, interrogative, optative, etc). Dans un sens restrictif, elle désigne certains auxiliaires verbaux » (C. Labbé & D. Labbé 2013). La modalité se construit ainsi selon Martin (2005 :15) à partir « d'éléments linguistiques divers, qui ne sont pas eux-mêmes spécifiquement modaux mais qui ont un aspect modal, à en donner une interprétation telle qu'ils aient, par abstraction et injection, une répercussion sur le modalisateur ». Pour Martin, les sources de modalité peuvent varier, c'est pour cela qu'il paraît difficile si ce n'est pas impossible de trouver un contenu sémantique partagé entre l'ensemble des modalités. La raison pour laquelle L. Gosselin (2010 :50) propose de considérer la modalité comme un élément qui renvoie, au plan cognitif, à *la validation des représentations*, puisque les propositions modales, selon Gardies (1979 :12), « sont caractérisées par la présence en elles de *modes*, c'est-à-dire de termes qui *modifient* ou déterminent l'inhérence du prédicat ».

Dans la présente recherche, on notera que la modalité est utilisée dans les deux sens, large et restrictif, comme le montre ces exemples :

- *Elles sont la racine des violences faites aux femmes et résultent de la construction millénaire d'une culture fondée sur la domination d'un sexe sur l'autre en France comme ailleurs dans le monde (**affirmative**)*
- *En effet après des années de laxisme la France compte entre 200 000 et 300 000 clandestins sur son territoire et faute d'une vraie politique d'immigration on peut estimer chaque année à plus de 20 000 le nombre des entrées irrégulières supplémentaires (**assertive**)*
- *Comment voulez vous-même si cela n'excuse rien que les jeunes ne s'adonnent pas à la délinquance ? c'est un terreau fertile ce soir le logement devient un droit pour tous (**interrogative**)*
- *Par ailleurs le lundi 20 novembre sera la journée internationale des droits de l'enfant madame la ministre pour que des milliers d'enfants aujourd'hui victimes puissent être identifiés et aidés pour que des réseaux soient démantelés (**optative**)*
- *Ces jeunes doivent pouvoir être recensés à temps et intégrés dans des dispositifs adaptés les tristes événements que nous venons de vivre en métropole sont la douloureuse conséquence de la non prise en compte de ces populations (**verbe modal suivi d'un complément à l'infinitif**)*

Le graphique ci-dessus (fig. 50), expose la distribution des verbes modaux constituant le corpus. Nous remarquons que cette distribution diffère en proportion d'une classe à une autre, à titre d'exemple, la classe 11 est fortement modalisée, suivie par les classes 3, 8 et 9. Ce constat peut être expliqué par le fait que la modalisation est plus fréquente lorsqu'il s'agit des humains. Toutefois, cette règle n'est pas générale, elle diffère selon les thématiques abordées, d'où l'absence de la modalisation dans la classe 7 portant sur les réseaux mafieux et les clandestins. De même, nous remarquons l'absence des verbes modaux dans les classes sur Schengen (1) et le logement (4). En somme, la distribution, par ordre décroissant de fréquence se présente comme suit : *aller* (1^e rang), *devoir* (2^e rang), *pouvoir* (3^e rang), *savoir* (4^e rang), et *faire* (5^e rang). Toutefois, les autres verbes modaux *vouloir*, *croire*, *dire* et *falloir* ont approximativement la même fréquence.

On constate également, que le verbe *aller* est fréquemment utilisé en position d'auxiliaire modal, il est présent dans trois classes (6, 11, et 3), mais surutilisé dans les classes portant sur les difficultés humaines et l'accès aux soins :

- « *vous allez fermer ces centres et vous allez mettre en difficulté ces familles vous allez organiser du coup une pression extrêmement forte sur les personnels* »

Le verbe *aller* est utilisé ici pour décrire une action dans le futur afin d'attirer l'attention de l'auditoire sur les conséquences à venir.

De même, le verbe *devoir* est utilisé dans trois classes (3, 2, et 10) mais il est surutilisé dans la classe sur les flux migratoires :

- « *Aujourd'hui le parlement et le gouvernement doivent s'emparer de ces législations et faire en sorte que tout ce qui est bon pour l'Europe puisse l'être également pour la législation française* »

En français, l'emploi des verbes modaux peut avoir différentes interprétations. Dans le cas des deux verbes modaux *devoir* et *pouvoir*, et selon Cécile Barbet (2012), on s'accorde ordinairement pour distinguer, sur la base de critères sémantiques et syntaxiques, deux grandes catégories d'interprétations : les *radicales* et les *épistémiques*. En effet, les deux catégories expriment la nécessité et la possibilité tout en faisant référence à deux cas différents. Ainsi, le premier cas vise la possibilité de faire, tandis que le deuxième exprime la possibilité qu'un *état de chose soit le cas*. Dans notre cas, nous remarquons une interprétation radicale du verbe « *devoir* » et « *pouvoir* ». Le *devoir* radical peut avoir deux interprétations possibles, comme les nomme H. Kronning (1996¹⁰⁸) : une *obligation théorique* ou une *obligation pratique*. Dans le premier cas, l'obligation relève soit d'une personne soit d'une loi, tandis que dans la deuxième relève de la nécessité provoquée par des circonstances :

- **L'obligation théorique** : « *L'Europe a retenu une approche globale qu'ils soient pays de destination pays de transit ou pays d'accueil l'ensemble des pays concernés doit collaborer* »
- **L'obligation pratique** : « *Vous croyez un seul instant monsieur le député de l'ump que vous allez pouvoir contribuer à surfer sur ces questions alors que votre majorité a gouverné pendant dix ans qu'elle a conduit une politique au niveau européen qu'elle a dû prendre des engagements concernant l'espace Schengen* »

Dans le premier exemple, l'obligation théorique exprime le devoir moral des pays concernés à collaborer. Par ailleurs, l'obligation pratique exprimée dans le deuxième exemple vise une fin.

¹⁰⁸ H. Kronning (1996), in Barbet, C. (2012). « *Devoir et pouvoir, des marqueurs modaux ou évidentiels ?* ». *Langue française*, 173,(1), pp. 49-63

L'orateur rappelle son interlocuteur les engagements qu'il aurait dû prendre pour montrer à son auditoire qu'il a manqué à ses engagements vis-à-vis de ses élus.

Une autre particularité sur l'emploi du verbe *devoir* est son utilisation en tant que verbe et nom (ex : *droits et devoirs, notre devoir de solidarité*). Toutefois, les deux utilisations expriment la nécessité d'agir vis-à-vis de l'accueil des demandeurs d'asile, de la gestion des flux migratoires et de la lutte contre le terrorisme.

De même, l'emploi du verbe modal *pouvoir* est très particulier, il est surutilisé dans la classe (11) sur l'accès aux soins des étrangers, mais sous employé dans la classe (1) sur Schengen. La forme *pouvoir* est employée comme verbe (ex : *pouvoir se soigner, peuvent être, peut exister...*) et nom (ex : *pouvoir d'achat, pouvoirs publics, au pouvoir, pouvoir des ministres*), mais elle désigne plus le verbe que le nom, particulièrement pour exprimer la possibilité et la capacité de l'État à soigner les migrants irréguliers.

Ainsi, le *pouvoir* radical, comme l'explique N. Le Querler (1996, 2001¹⁰⁹), peut exprimer une *capacité*, une *permission*, ou une *possibilité matérielle*. Dans notre corpus, le *pouvoir* radical exprime essentiellement la capacité et la possibilité, comme le montre ces deux exemples :

- La capacité : « *c'est nous qui avons déclenché les événements en Tunisie et en Libye nous touchons le degré zéro de la pensée M. christian Estrosi cela est dangereux parce que nous ne pouvons plus nous permettre d'accueillir dignement une immigration dont on ne sait pas où elle s'arrêterait* ».
- La possibilité : « *Mme Lebranchu il faut casser l'idée selon laquelle on pourrait soit profiter de la maladie soit venir par choix se faire soigner en France* ».

En ce qui concerne l'emploi du verbe *savoir*, il ne concerne que les deux classes sur la pauvreté et l'accès aux soins :

- « *nous sommes conscientes du chemin parcouru nous savons les inégalités insupportables entre les pays du nord et les pays du sud-est et par contre coup les drames vécus par de nombreuses femme étrangères résidant en France dont la situation doit être traitée dignement* »

¹⁰⁹ Le Querler N. (1996, 2001) in Barbet, C. (2012). « *Devoir et pouvoir, des marqueurs modaux ou évidentiels ?* ». *Langue française*, 173,(1), pp. 49-63

- « soigner ces gens est pour nous une obligation pour ce qui est du prétendu appel d'air à l'immigration il faut rappeler que moins de 5 des immigrés arrivant dans notre pays **savent qu'ils sont malades** ».
- « Nous **savons tous qu'il y a des centaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière qui vivent sur notre territoire et qui sont connus des services administratifs ne serait-ce que parce que ils bénéficient de l'aide médicale d'état** »

De manière générale, on notera que le verbe *savoir* est employé dans ces deux classes pour informer et appeler les députés à ne pas fuir leur responsabilité et fermer les yeux sur la réalité de certains faits. En analysant le contenu des concordanciers, nous nous apercevons que l'expression « *savoir que* » a été employée plusieurs fois dans le corpus, particulièrement comme marqueurs de modalisation interactionnelle¹¹⁰ (ex : on sait que/ vous savez que). Dans le dernier exemple, l'expression « *savoir que* » sert à impliquer l'auditoire dans la conversation sans montrer forcément qu'il partage le même point de vue que le locuteur.

De même, le verbe *faire* est mentionné dans deux classes différentes : le racisme et l'accès aux soins. Toutefois, dans les deux contextes, il exprime la nécessité de passer à l'action :

- *on laisse gonfler le nombre des clandestins et on fait monter le rejet c'est le contraire de l'accueil qui pourrait le nier m Jean Roatta*
- *le jour où ce chiffre d'affaires va augmenter et ce jour viendra il faudra effectivement faire en sorte dans le droit fil de ce que nous aurons déjà fait à partir du rapport sur la maladie de la vigne.*

Tout en s'appuyant sur quelques exemples, nous avons montré la valeur modale véhiculée par l'usage des verbes et semi-auxiliaires dans le cas des débats parlementaires. Nous constatons ainsi qu'il existe différentes interprétations des verbes modaux, cela varie selon le contexte dont lequel ils se trouvent. Maintenant, nous allons étudier la spécificité et la valeur modale de d'autres marqueurs modaux tels que les pronoms personnels et les adverbes.

II. Les marqueurs du discours : pronoms personnels & adverbes

A la suite des analyses menées dans la première partie de ce chapitre, nous nous livrerons à l'analyse des marqueurs rhétoriques du discours parlementaire. Pour cela, nous allons analyser les différents pronoms personnels et les adverbes employés lors des discussions à

¹¹⁰ Pour plus de précisions, voir Laurent Gosselin, « Les modalités en français » *La validation des représentations*. Amsterdam-New York, NY 2010, pp.371-390.

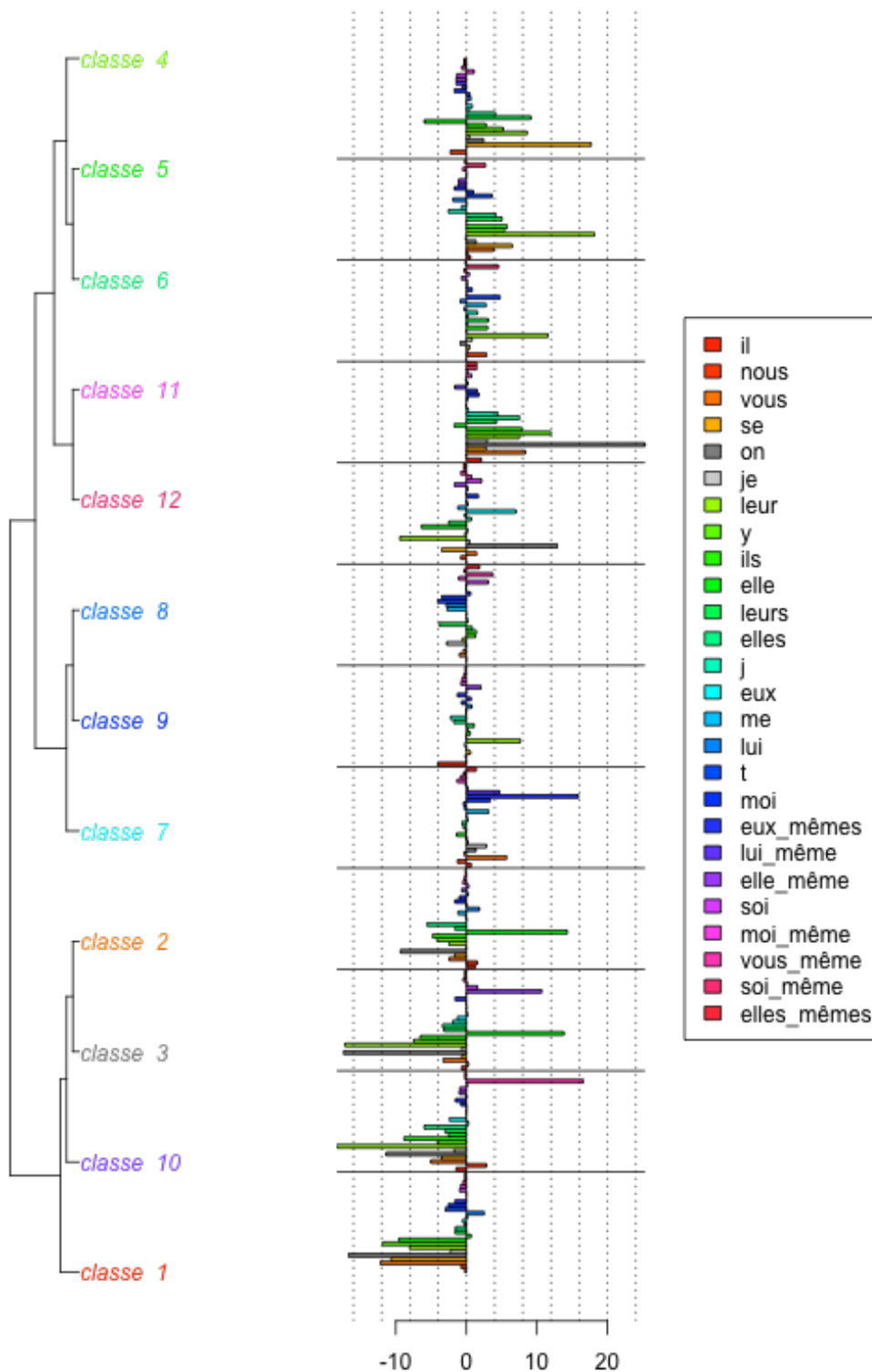
l'Assemblée nationale. Il s'agira d'abord d'analyser de manière générale l'emploi de ces pronoms, il s'agira ensuite d'étudier l'emploi des pronoms personnels de la première personne tel identifié dans le contexte. L'idée derrière cette analyse est d'abord de comprendre les éléments de langage utilisés dans le discours parlementaire, notamment ceux dont l'usage est fréquent. Ensuite, identifier à travers cet emploi les valeurs et les idées communiquées et par conséquent déterminer ce que désigne l'emploi des formes *je*, *nous* et *on* dans un tel contexte. Il s'agira enfin d'analyser l'emploi des adverbes puisqu'ils sont moins utilisés dans le corpus comparé aux noms et aux adjectifs.

1. Les pronoms personnels

D'évidence, tout acte d'énonciation implique au moins deux personnes, « quelqu'un qui énonce, explicite en A, implicite en B et C ; mais supposé beaucoup plus fortement en B qu'en C puisque B est un fragment de dialogue qui implique, par l'échange des répliques, la double transformation constante » (Larthomas, 1979). Toute énonciation repose sur un échange permanent entre le *je* et le *tu*. Ainsi, les pronoms personnels servent souvent à amplifier les mouvements du verbe. Nous allons voir comment ces pronoms se distribuent-ils dans le corpus, et à quelle fréquence ?. L'étude des pronoms personnels nécessite de les analyser dans leur contexte afin de déterminer le sens accordé à chaque pronom.

1.1 Distribution des pronoms personnels

Figure 51: Distribution des pronoms personnels dans les classes (Chi2)



Le graphique ci-dessus expose la distribution des pronoms personnels dans toutes les classes. En analysant ce graphique, nous nous apercevons que la classe 11, est celle qui mobilise le plus de pronoms personnels comparée aux autres classes, et regroupe onze pronoms, majoritairement de la 2^{ème} et la 3^{ème} personne du pluriel. Toutefois, le pronom *on*

occupe la première place dans ce classement (Chi² 25,31) mais il a été utilisé dans d'autres classes à fréquence différente, notamment les classes 12, 4, 5 et 7.

L'emploi du pronom *on* est caractérisé par sa « complexité sémantique allant du personnel à l'indéfini » (Muller Gjesdal, 2008 :14). Dans son étude sur un corpus oral (composé de trois enregistrements d'adolescents parisiens âgés entre 14-15 ans), Catherine Viollet (1988) obtient une classification de quatre valeurs repérées du pronom *on*, à savoir : la valeur déictique, la valeur anaphorique, la valeur parcours et la valeur indécidable. Ces emplois ont été également repérés dans le présent corpus.

Dans la valeur de type déictique, *on* représente l'ensemble des interlocuteurs présents et impliqués dans la situation d'énonciation. « Dans ce cas, *on* ne fonctionne guère différemment de *je* et *tu* » (Viollet, 1988 :69).

« M. Liebgott a raison : des gens viennent nous voir dans nos permanences pour nous dire que les fins de mois sont difficiles, que la retraite n'est pas élevée, qu'il n'y a pas de subvention pour relancer l'activité et créer de la valeur ajoutée. Et ici, on travaille pour quelques centaines de personnes qui prospèrent sous le soleil. Il y aurait de quoi s'indigner, même si je ne veux pas sombrer comme certains d'entre nous dans l'indignation. Nous sommes manifestement confrontés à un problème de philosophie et vous ne vous rendez pas compte qu'il en va de la cohésion de la nation et de la République » 2011/06/07. M. Victorin Lurel.

Le *on* évoqué ici, renvoie à l'ensemble des locuteurs, et signifie « *nous ici présents* » (*Ibid.*, p.69).

Pour ce qui est de la valeur de type anaphorique, *on* peut être en contraste avec *vous* (renvoie soit à une valeur générale ou référentielle), comme elle peut constituer une série de *nous...on*, ou bien un *nous* en relation contrastive avec *vous*.

« En tout état de cause, on ne peut pas dire que l'illettré français, que vous ne pouvez pas expulser, n'est pas intégré. Il sera simplement en difficulté pour accomplir certains actes de la vie courante, comme certains immigrés qui parlent très bien français mais ne savent pas l'écrire » M. Philippe Tourtelier 2006/05/04.

Dans cet exemple, *on* est en relation contrastive avec *vous* (l'autre groupe) sans renvoyer à une anaphore explicite avec *nous*.

S'agissant de la valeur parcours, *on* renvoie à "tout le monde" et « représente ici l'opinion universelle, la doxa, et ne peut être identifié à aucun sujet déterminé. De ce point de vue, *on*

échappe à la catégorie de la personne, et appartient bien à la catégorie de la non-personne telle qu'elle est définie par Benveniste » (*Ibid.*, p. 72).

À cet égard, l'utilisation de la langue peut être redoutable. Tous les enseignants savent en effet que cette dernière est un outil de tri sélectif extrêmement efficace au cours de la scolarité et qui, ensuite, structure en partie la société. C'est d'abord vrai pour les Français eux-mêmes. Rappelons-le, on estime à 20 % le pourcentage de Français illettrés, c'est-à-dire rencontrant des difficultés pour se débrouiller notamment à l'écrit, y compris avec les documents administratifs. On va donc demander aux immigrés beaucoup plus que ce qu'on est capable d'obtenir des Français. En tout état de cause, on ne peut pas dire que l'illettré français, que vous ne pouvez pas expulser, n'est pas intégré. Il sera simplement en difficulté pour accomplir certains actes de la vie courante, comme certains immigrés qui parlent très bien français mais ne savent pas l'écrire.

Cet exemple montre un emploi particulier de la valeur parcours. Ici, « le procès n'est pas repéré par rapport à la situation d'énonciation, mais un ensemble de situation » (*Ibid.*, p. 73)

Quant à la valeur dite « indécidable », *on* « relève du contexte au sens large ; dans ces énoncés, le statut ambigu de *on* joue un rôle important dans le fonctionnement argumentatif » (*Ibid.*, p. 69). Ici, l'interprétation de *on* dépasse le cadre linguistique pour tenir compte du contexte au sens discursif et social.

*Je termine, monsieur le président, en soulignant après Mme la rapporteure que, pour ceux qui restent allocataires du RMI, et ils sont nombreux, il serait important, si nous voulons agir contre la pauvreté, qu'une revalorisation ait lieu. **On nous dit que** le RMI permet de vivre ; je persiste à penser qu'il permet tout juste de survivre. (Mme Muguette Jacquaint) 2003/11/20*

On notera ici, que le pronom *on* à l'origine de cette assertion est en relation contrastive avec un autre pronom, qui renvoie à Madame la rapporteure. Le *on* de l'énoncé « on nous dit que » relève d'un fait social.

Par cette classification, Viollet affirme que l'interprétation de la valeur référentielle dépend des « éléments qui permettent de sélectionner telle ou telle valeur : non seulement- du point de vue linguistique- la construction formelle, mais aussi- d'un point de vue socio-idéologique- le fonctionnement discursif et argumentatif » (*Ibid.*, p. 74). De ce fait, il est important de tenir compte du genre de discours dans l'analyse des valeurs relatives au pronom *on*.

Les résultats de ce graphique montrent également une surutilisation d'autres pronoms personnels tels que : *eux-mêmes*, *vous-mêmes* et *elle* . Ces pronoms se distribuent de manière

égale dans les autres classes. Toutefois, le pronom *leur* est employé davantage comme un adjectif possessif. Ainsi, *leur* est classé au premier rang de ce graphique, il a été utilisé dans cinq classes, notamment la classe 5, où on voit un pic, suivie par les classes 6, 4, 9 et 11.

L'adjectif possessif *leur* est généralement employé pour désigner le nom auquel il se rapporte et s'accorde avec lui en nombre et en genre.

- « *n'y a-t-il pas lieu de rechercher aussi dans la pauvreté, le chômage, la désespérance, le mal vivre, ces tensions qui font payer aux enfants le lot de rancœurs d'angoisses et de déséquilibres imposés aux adultes, tensions qui compromettent **leur** vie ou **leur** développement* »

Dans cet exemple, l'adjectif possessif *leur* remplace « les enfants » afin d'éviter la répétition. De même, nous remarquons que l'adjectif possessif *leur* n'est utilisé que dans les classes qui appartiennent aux blocs sur les difficultés humaines et les valeurs et renvoie aux discussions sur les retraités, les adolescentes des quartiers, les citoyens, les milliers de femmes, d'hommes et d'enfants privés de droits, les travailleurs pauvres, les femmes victimes de violence...etc. Sa particularité est due au fait qu'il réfère aux problèmes et aux souffrances des personnes défavorisées.

Le pronom personnel *eux* composé avec l'adjectif indéfini *même* est également employé dans les blocs sur les valeurs et les difficultés humaines, et renvoie aux classes sur les clandestins et l'accès aux soins. *Eux-mêmes* marque l'insistance et désigne des personnes : les mineurs isolés, les immigrés et les jeunes:

« *La plupart de ces **mineurs** isolés vite confrontés à la question de leur survie quotidienne livrés à **eux-mêmes** sans abri, sans ressources constituent la proie idéale pour les réseaux de délinquance ou de prostitution* »

Il désigne également des non-personnes (des chiffres) :

« *Monsieur le député au-delà du nombre de morts, de déplacés, de réfugiés, les **chiffres** que vous avez cités sont déjà terribles en **eux-mêmes**, c'est la brutalité des attaques menées ces derniers jours, c'est le pilonnage systématique* »

Toutefois, les deux pronoms personnels *elle* et *vous-mêmes* font partie d'un autre bloc, celui de la gestion. Le pronom *elle* est employé uniquement dans les deux classes sur les flux migratoires et l'accueil des demandeurs d'asile. Il se réfère à des pays comme l'Allemagne,

l'Italie et la France, à des continents notamment l'Europe, et à d'autres énoncés tels que : la réforme, la frontière, la crise méditerranéenne, la demande d'asile, l'initiative, la commission...etc. L'analyse des extraits de texte de ces deux classes a montré que le pronom *elle* est très employé pour parler de la France et de l'Europe, ce qui renvoie à la nature des discussions de ces deux classes, qui concernent particulièrement les politiques internes et externes sur l'immigration :

*« la France est ferme dans l'application de ses principes, la France est généreuse, **elle** est l'un des pays d'Europe qui accueille un grand nombre de réfugiés et **elle** y consacre d'ailleurs 300 millions d'euros c'est-à-dire la moitié du budget du ministère dont j'ai la responsabilité »*

Dans cet exemple, le pronom *elle* n'est pas seulement utilisé pour éviter la répétition du mot antécédent *France* mais également pour accentuer son rôle anaphorique, dont le but est de souligner la qualification attribuée à la France dite « généreuse ». Le locuteur cherche à travers cet emploi de marquer la mémoire du public.

De même, l'emploi du pronom *vous-même* est lié au même bloc que le pronom *elle* et touche principalement la lutte contre la criminalité organisée. Il est utilisé dans deux contextes: l'un désigne un interlocuteur (1), l'autre un interlocuteur et un tiers (2) :

- *« Je ne me suis pas senti quant à moi concerné par les accusations provenant de ce monde fait de mondanités et de superficialité. **Vous-même** en avez tant profité et vous en êtes la figure la plus caricaturale... »*
- *« Les médias, Jean-Pierre Chevènement, Jean-Marie Le Pen, Jacques Chirac, comme **vous-même**, monsieur le ministre, l'avaient décidé : la France a peur, l'ennemi public numéro un, c'est le sauvageon, et la solution de tous nos maux réside dans l'enfermement des enfants de dix à treize ans »*

A l'orée de ces analyses, nous constatons que pour décrire les souffrances des autres, les députés emploient davantage l'adjectif possessif *leur* et les pronoms personnels *on* et *eux* (fig.52). En revanche, lorsqu'il s'agit d'une thématique de gestion, les députés ont tendances à utiliser l'anaphore et le pronom *vous-même* pour s'adresser à leurs opposants (fig.53). De fait, nous pouvons dire que le bloc sur les difficultés humaines est celui qui emploie le plus de pronoms personnels. Par ailleurs, les autres blocs emploient de moins en moins de pronoms, notamment les deux classes sur Schengen et la lutte contre la criminalité.

Figure 52: Distribution de l'adjectif possessif *leur* et les pronoms personnels *on*, et *eux* dans les classes (Chi2)

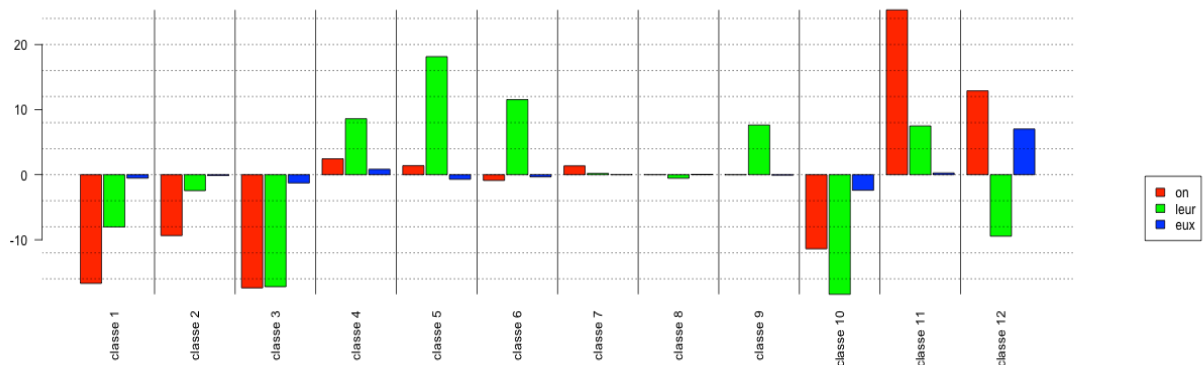
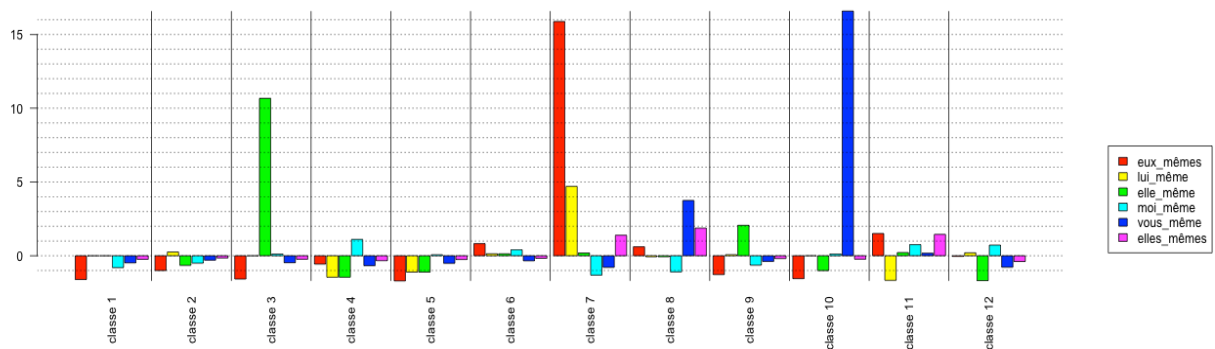


Figure 53: Distribution des pronoms personnels eux-mêmes, lui-même, elle-même, moi-même, vous-même et elles-mêmes dans les classes (Chi2)



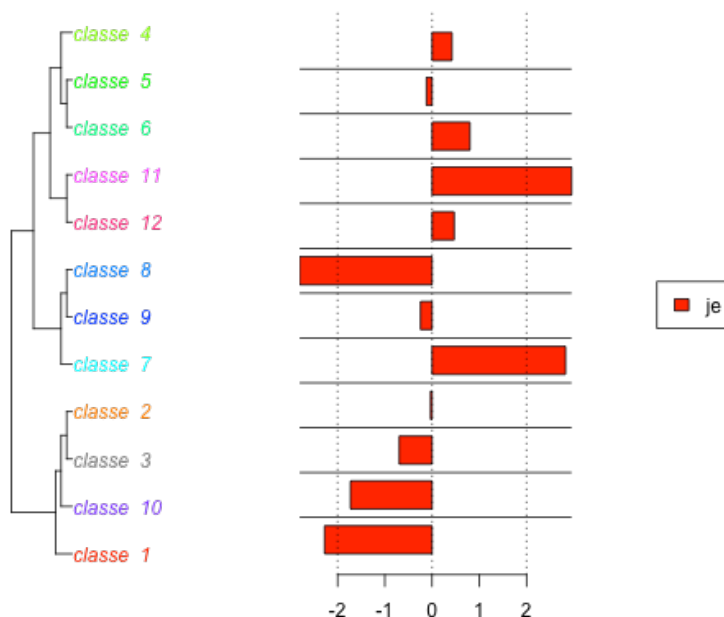
1.2 Natures et valeurs des pronoms de première personne

L'étude des pronoms de première personne, notamment dans les discours politiques, permet de se rapprocher du locuteur et de définir son statut linguistique. Ces pronoms peuvent apparaître comme des marqueurs de relation interpersonnelle entre le locuteur et l'interlocuteur ou bien des marqueurs d'influence puisque le but du locuteur est d'agir sur ses interlocuteurs, ce qui permet pour reprendre Charaudeau (1992 :781), « de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits » lors de l'énonciation. Dans une situation de communication, ces pronoms se posent comme sujet manifestant une réalité, un vécu et une expérience, comme l'indique E. Benveniste (1902-1976) « C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité

qui est celle de l'être, le concept d'« ego » »¹¹¹. Grâce à l'analyse lexicométrique, nous allons étudier quelques extraits de concordanciers où les trois pronoms personnels se présentent comme des énonciateurs à savoir le « je », le « nous » et le « on ».

1.2.1 Le « je »

Figure 54: Distribution de la forme « je » dans les classes (Chi2)



Comme le montre le graphique ci-dessus, la première personne du singulier est surutilisée dans les deux classes 11 (soin des étrangers) et 7 (les clandestins). L'utilisation du pronom *je* a pris plusieurs formes, selon le contexte dans lequel il se trouve.

Le « je » marqueur d'identité personnelle

- *Je suis député du dunkerquois médecin généraliste dans une zone difficile il m'arrive de soigner des migrants et je constate que la situation est de plus en plus grave on ne l'a peut-être pas encore suffisamment souligné (20090430)*
- *Le Français immigré que je suis, puisque je suis Français naturalisé, espère être un bon Français même si je suis toujours considéré, comme beaucoup d'autres, comme un immigré d'origine, selon les statistiques. (Sur le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité (20100929)*

¹¹¹ Emile Benveniste (1902-1976), « De la subjectivité dans le langage ». In : ders., Problèmes de linguistique générale, 1. Paris : Gallimard 1966, pp. 258-266.

- ***Je suis un député frontalier je** vois des centaines de personnes tous les mois qui entrent en France car ils savent que dans notre pays ils pourront être soignés gratuitement et nourris (2004/10/21)*

Le « je » marqueur de crise et de conflit politique

- *Avec le conseil français des associations pour les droits de l'enfant le confrade demandé la création d'une mission interministérielle **je veux parler** de la situation misérable dans laquelle se trouve un nombre toujours plus important d'enfants en France*
- *C'est un signal permissif **je le répète** catastrophique pour les victimes de la drogue pour leurs familles et pour tous ceux qui se battent à leurs côtés pour les aider à sortir de cet enfer*
- ***Je veux vous dire** simplement quelques mots au secours arrêtez stop halte vous faites partir les français vous encouragez l'exil l'abandon de notre pays*

Le « je » marqueur d'engagement

- ***Je m'y engage** ici pour que progressivement partout où l'on meurt chacun puisse trouver l'aide dont il a besoin au seuil de la mort le respect de ses droits les mots*
- *Temps qu'ils consacraient souvent à la vie associative autre élément que vous allez tuer avec ce projet **je vais m'employer** à dénoncer les mensonges proférés par la droite M Patrick Lemasle*
- *Je poursuis la citation il est évident que les chiffres qui sont diffusés sur les étrangers en situation irrégulière ne sont que des estimations et comme **je viens de jurer** de dire toute la vérité*

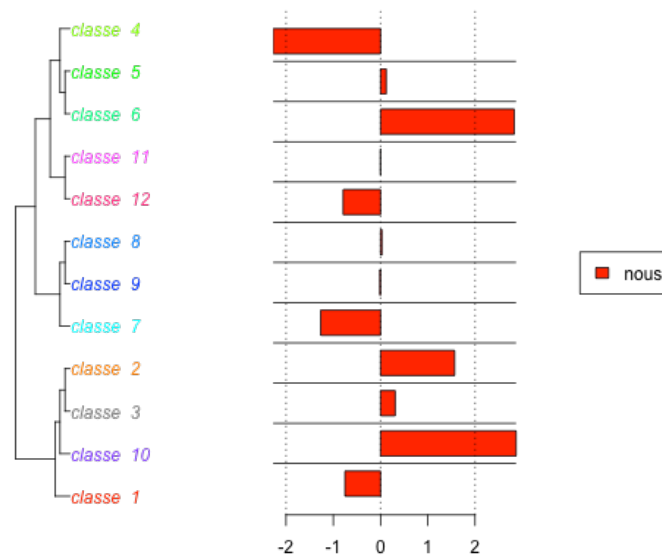
Dans ces deux classes le *je* est souvent accompagné par des verbes d'opération logiques comme : *je conclurai, je juge, je ferai*, ou bien par des verbes exprimant un état mental : *je ne supporte pas, je suis très sensible, je n'ai pas l'intention, je pense, je crois, je ne me réjouis pas, je n'ai jamais eu l'impression, je vois déjà...etc.* La surreprésentation de la première personne du singulier dans les classes sur la lutte contre les réseaux mafieux et l'aide aux soins des étrangers malades exprime l'attitude des députés et leurs actions à l'égard des personnes se retrouvant dans ces situations.

1.2.2 « Nous »

Naturellement, le pronom personnel du pluriel *nous* désigne un ou plusieurs groupes. Dans le cas du discours politique, notamment les débats parlementaires, la référence au pronom

personnel *nous* s'est variée selon le contexte. Comme le montre le graphique ci-dessous *nous* est très présent dans les classes 10 et 6 et un peu moins dans la classe 2. En se basant sur la lecture des concordanciers, nous allons voir les différents types de *Nous* tel employé dans le corpus, qui représentent également des « manières de parler » (Laurent, 2010 :65).

Figure 55: Distribution de la forme « nous » dans les classes (Chi2)



Nous : **Chez nous**

- *Cet amendement vise à mieux cerner le fonctionnement de la criminalité organisée et des phénomènes mafieux dans d'autres pays sans doute pas chez nous existe une réalité mafieuse celle-ci repose sur une sorte de trépied (20030522)*
- *Pour leur permettre d'y rester pour lutter contre l'immigration clandestine chez nous pour combattre certaines pandémies pour développer équitablement ce continent il faut conforter la coopération avec la France mais aussi l'Europe et les pays riches en faveur du continent africain*

Ce *nous* accompagné de groupe prépositionnel *chez*, sert comme l'explique Bonnafous (1991 :161) « à dénoter l'intimité familiale, c'est la métaphore du domicile qui est sous-jacente », il est souvent associé à « *notre territoire* », « *notre pays* ».

Nous : Ensemble

- « Sont des réalités qui concernent chacune et chacun d'entre **nous** l'ensemble des citoyens de notre Europe je voudrais insister sur la coopération judiciaire qui doit progresser plus rapidement afin que se réalise l'espace judiciaire » 19990302
- « Non pas un outil commun unique mais des éléments communs de politique extérieure et de sécurité la France veut aujourd'hui que **nous** disposions ensemble des outils qui **nous** permettent de mieux cerner certains phénomènes que **nous** ne sommes plus en mesure de maîtriser à l'intérieur de nos frontières » 19990302

Le *nous* utilisé dans le premier exemple indique une identité par « inférence » (Hilgert et Palma, 2014), et s'interprète par « nous, les français / nous les européens ». Toutefois, le deuxième exemple emploie le *nous* dans un contexte qui incite à l'action, celui de l'« agir ensemble ».

Nous : Européens

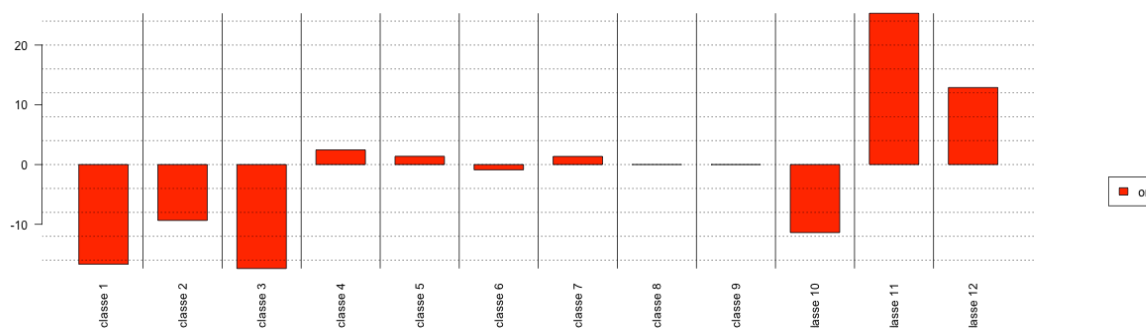
- « Il se moque de nos frontières et ce n'est donc que par la collaboration des états déterminés à lutter contre ce fléau que **nous** en viendrons à bout le mandat d'arrêt européen constitue un progrès indéniable et fantastique de ce point de vue »
- « **Nous** voulons éviter que le territoire européen qui est un territoire de paix de justice et de rêve ne soit un territoire d'horreur dans lequel on choisirait le pays qui incrimine le moins pour mettre en place un trafic de main-d'œuvre un trafic d'êtres humains ou une criminalité financière » 20010620
- « **Nous** voulons que l'Europe soit un ensemble politique fort et cohérent avec des frontières et une identité c'est pourquoi nous avons indiqué à plusieurs reprises que **nous** souhaitons arrêter l'élargissement après l'intégration des Balkans » 20090512

Nous : Dirigeants

- « Ce n'est pas seulement en France qu'il faut agir la pollution ne s'arrête pas aux frontières mais pour convaincre tous nos partenaires **nous** devons absolument être exemplaires c'est l'ambition du gouvernement »
- « Avec nos partenaires de l'union européenne et avec les autres dans ce processus **nous nous** préparons à entamer avec ce gouvernement une coopération intense en matière de lutte contre le terrorisme et contre les trafics de migrants » 20151216

1.2.3 « ON »

Figure 56: Distribution de la forme « on » dans les classes (Chi2)



Le graphique ci-dessus montre une surutilisation du pronom personnel *on* dans la classe 11 et une sous-utilisation du même pronom dans les classes 3 et 1. A la différence des autres pronoms de premières personnes, *on* ne fait référence qu'à des êtres humains, la raison pour laquelle il est fortement employé dans la classe qui traite la question des soins des étrangers malades et les personnes souffrantes de la grande précarité. Le pronom *on* s'emploie comme un pronom indéfini désignant un sujet humain indéterminé mais aussi comme un pronom personnel. Toutefois, dans le présent corpus, le *on* est utilisé comme un pronom personnel défini, employé comme équivalent familier à *nous* mais qui regroupe également un *je* implicite. Voici quelques exemples :

- « Dans quel monde vit-**on** quel est ce pays où des fonctionnaires qui sont médecins peuvent être soupçonnés de complaisances dangereuses vis-à-vis d'étrangers tout aussi dangereux »
- « Nous sommes en effet si bien soignés pas encore assez serais-je tenté de faire que nous vivons plus longtemps **on** peut guérir aujourd'hui d'une maladie dont **on** ne guérissait pas il y'a vingt ans et être ainsi candidat à une autre maladie »

Nous constatons d'après le tableau ci-dessous (tab.1), que les trois pronoms personnels *je*, *nous* et *on* ne sont pas employés de la même fréquence. Le pronom personnel le plus utilisé dans le corpus est le pronom *on* (Chi2 38,2). Comme montré précédemment, l'usage du pronom *on* demeure polyvalent, seule la situation d'énonciation déterminera sa valeur référentielle.

Tableau 1: La fréquence des pronoms personnels « je », « nous », « on » dans les classes

Pronoms personnels	<i>Je</i>	<i>Nous</i>	<i>ON</i>
Classes	11/7	10/6	11/12
Chi2	5,77	5,7	38,2

A l'orée de cette analyse, nous constatons que la prédominance du pronom *on* montre que le discours parlementaire s'oriente plus vers le « collectif », contrairement au discours présidentiel sous la V^e république (1995-2003¹¹²), où le discours est fortement personnalisé.

2. Les adverbes

Aujourd'hui les adverbes ne sont plus considérés « les parents pauvres de la linguistique » (Andersen, 1985¹¹³), les chercheurs s'intéressent de plus en plus à étudier les adverbes à travers différentes approches et théories. Rebelles aux règles des grammairiens, leur étude constitue souvent la preuve ultime de l'élaboration d'une théorie linguistique (Nølke, 1990¹¹⁴). Dans ce chapitre, l'adverbe est étudié comme marqueur d'énonciation, raison pour laquelle nous nous attacherons à repérer les adverbes les plus utilisés dans le corpus selon les thématiques abordées, et d'identifier l'appartenance politique de leurs utilisateurs. L'objectif de cette analyse est de montrer la portée de ces adverbes dans tel ou tel contexte.

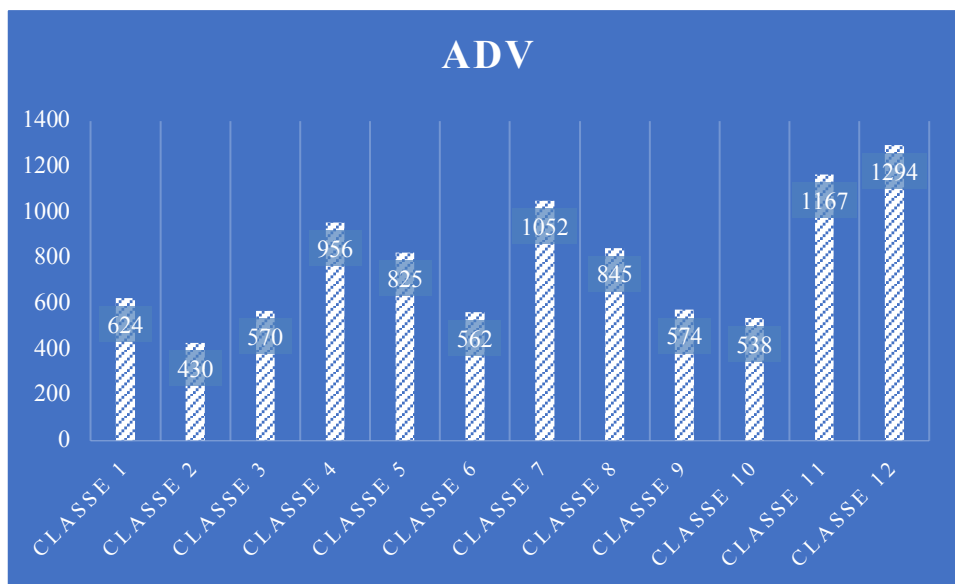
¹¹² Voir Damon Mayaffre, *Paroles de président. Jacques Chirac (1995-2003) et le discours Présidentiel sous la V^e République*, 2004.

¹¹³ Andersen, (1985), in Nølke Henning, (1990). « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue française*, n°88, pp. 12-27.

¹¹⁴ Nølke Henning, (1990). « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue française*, n°88, pp. 12-27.

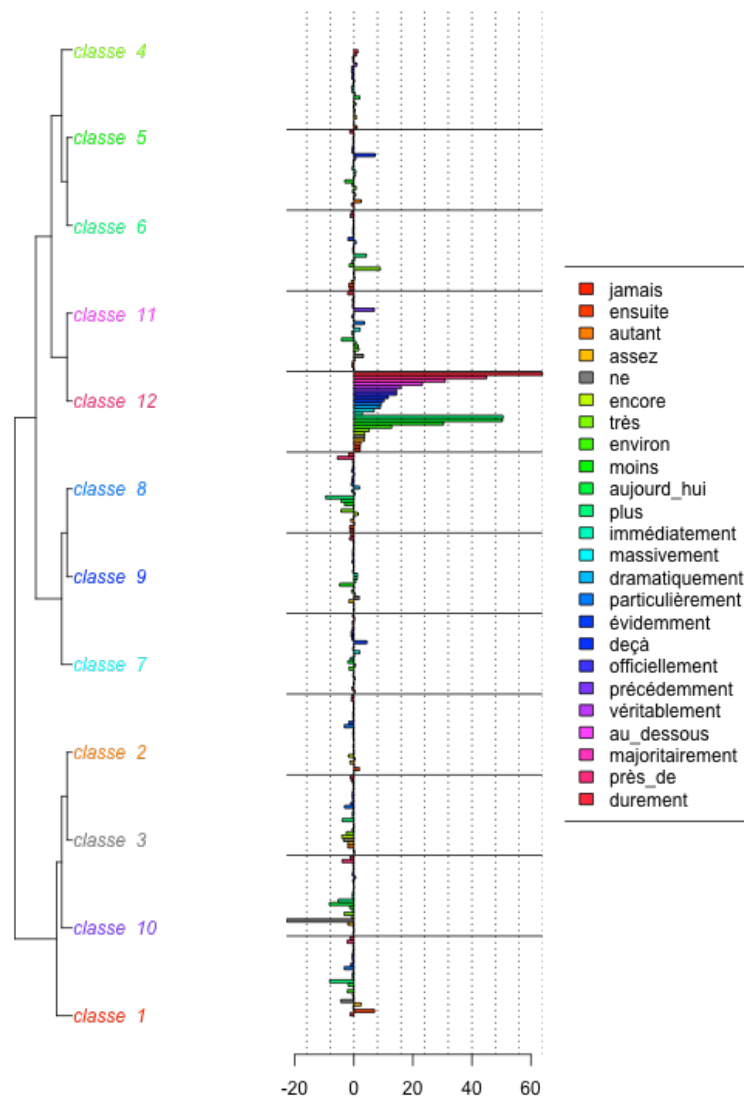
2.1 Distribution des adverbes

Figure 57: Distribution des adverbes dans les classes



Comme le montre le graphique ci-dessus, le présent corpus contient au total 9437 adverbes, répartis entre adverbe de manière, adverbe de temps et d'aspect, adverbe de lieu, adverbe d'ordre et de rang, adverbe d'affirmation ou de doute, adverbe de quantité et d'intensité, adverbe superlatif, et adverbe de négation. Le graphique indique également la distribution des adverbes dans chacune des douze classes. La classe 12 évoquant la pauvreté, est celle qui mobilise le plus d'adverbes (1294 adv), suivie des classes sur l'accès aux soins, les clandestins et le logement. A contrario, les classes sur les difficultés humaines et les réfugiés de guerre, emploient beaucoup moins d'adverbes que la classe sur Schengen. A la différence des pronoms personnels, l'utilisation des adverbes dans les trois blocs dépend de la thématique abordée.

Figure 58: Distribution des adverbes dans la « classe 12 »



La distribution des adverbes dans la classe 12, montre qu'elle est majoritairement composée d'adverbes avec « -ment », en parallèle avec les adverbes de quantité et d'intensité ainsi que les adverbes de négation. Les adverbes les plus présents dans cette classe sont : *durement, plus, aujourd'hui, près de, majoritairement, moins, au-dessous...etc.* L'idée derrière cette surutilisation est, d'exposer la souffrance des personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, et d'indiquer le taux des familles en détresse. En analysant le classement des adverbes dans cette classe, nous nous apercevons que l'adverbe *durement* est classé au premier rang et représente (Chi2 63,93). Cet adverbe renvoie aux conditions de vie des personnes défavorisées, les jeunes frappés par le chômage, le coût de vie, la pauvreté qui touche les femmes, les immigrés et les pauvres touchés par la discrimination sociale.

Extraits de la forme « Durement »

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200411 *amj_20041124

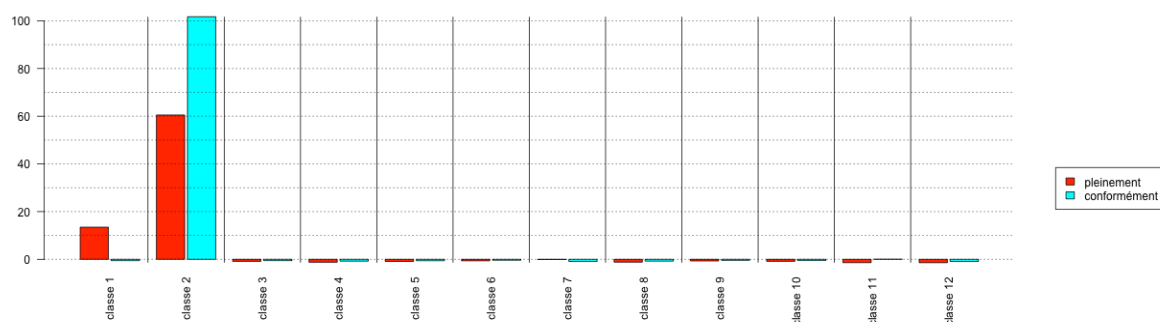
*Ce n'est pas ainsi que nous lutterons contre l'aggravation de la pauvreté notamment celle qui touche **durement** et massivement les femmes comme vient de le démontrer une fois de plus le rapport de la délégation aux droits des femmes*

**** *classePR_15 *rep_12 *file_2004 *annee_2004 *am_200402 *amj_20040225

*Alors que près de deux millions d'enfants vivent aujourd'hui dans la pauvreté que beaucoup de mères de famille sont encore victimes de violence **durement** exploitées de surcroît dans leur travail et que beaucoup de vieux travailleurs verront leur retraite sacrifiée après la réforme que vous avez imposée l'année dernière*

Cependant, la classe sur l'accueil des demandeurs d'asile, est celle qui emploie le moins d'adverbes : seulement 430 adverbes. Selon le graphique (fig.57), elle est classée au dernier rang juste avant la classe sur la criminalité. En analysant le contenu de cette classe, nous nous apercevons qu'elle mobilise davantage les adverbes de manière et les adverbes avec ment . Toutefois, les adverbes *conformément* (Chi2 101,7) et *pleinement* (Chi2 60,51) sont les plus utilisés.

Figure 59: Distribution des adverbes « pleinement » et « conformément »



Cette surutilisation des adverbes *conformément* et *pleinement*, est justifiée par la nature des discussions évoquées dans cette classe, qui relève plus particulièrement d'un cadre législatif. De fait, les deux adverbes renvoient aux règles de l'union Européenne, aux engagements internationaux, aux traditions, au respect du droit international, au rôle de la France en tant que terre d'asile et au fonctionnement des centres d'accueil des demandeurs d'asile.

Extrait de la forme « conformément »

« La France **conformément** à nos traditions les plus anciennes, s'honore à traiter dignement les personnes qui veulent entrer sur son territoire mais tous ceux qui viennent chez nous ne sont pas nécessairement animés de la meilleure volonté »

Extrait de la forme « pleinement »

« D'abord la coopération doit **pleinement** respecter le droit international et le droit européen, la Turquie a pris un engagement majeur qui est de reprendre sur son territoire tous les migrants irréguliers arrivés en Europe »

2.2 Classement par type d'adverbe

Tableau 2: Les adverbes les plus fréquents du corpus

Forme	N° Classe	Chi2	Eff. S.T	Exemple
Humainement	6	154,3	14	Humainement sensible, situation humainement dramatique, humainement inacceptable, humainement insupportable, humainement difficile, humainement dramatique
Ensemble	1	78,62	30	L'ensemble des citoyens, des règles, des gouvernements...
	10	30,68	21	Agir ensemble, œuvrer ensemble, travailler ensemble...
Conformément	2	101,7	6	Etre conformément aux règles, la France conformément à ses engagements, conformément notre tradition, la France conformément à nos traditions...
Efficacement	10	85,72	14	Efficacement par ailleurs, efficacement contre, efficacement avec,
Pleinement	1	13,47	4	Tenir pleinement ses engagements, faire pleinement partie, assumer pleinement ses responsabilités, être pleinement efficace
	2	60,51	6	Doit pleinement respecter le droit, s'est pleinement engagée, mettre en œuvre pleinement notre model, assurer pleinement son rôle...
Durement	12	63,93	12	Durement vécues, durement frappés, touche durement, frappe plus durement, durement exploités,
Plus	6	4,23	58	Plus fragiles, plus inquiétées, de plus en plus, aller plus, parfois plus, en plus, avoir plus, supporter plus...
	12	50,55	156	De plus en plus, plus aucune, les plus démunies, les plus touchées, les plus graves, le plus élevé...
Aujourd'hui	12	50,39	72	Aujourd'hui c'est pire, l'Europe d'aujourd'hui, âgées aujourd'hui, présente aujourd'hui, ont aujourd'hui, compte aujourd'hui...

Près-de	12	44,93	21	Près de 600 000 personnes, 40 par plus, 30 de la population, de 4 millions...
Fréquemment	5	16,99	5	Très fréquemment, surviennent fréquemment, le plus fréquemment, de plus en plus fréquemment ...
	8	19,41	6	De plus en plus fréquemment, alimentent fréquemment, décisionnel fréquemment, se pose fréquemment,
	9	2,06	2	Très fréquemment, arrive fréquemment
Socialement	6	36,57	4	Intégrer socialement, isoler socialement, absurde socialement,
Autour	3	32,56	6	S'articule autour, une paix durable autour, politique migratoire autour, le gouvernement autour...
	6	2,97	2	Les tensions persistent autour, tout autour
Durablement	6	34,46	5	S'épanouir durablement, s'installer durablement, laisser durablement, sont durablement exclus...
Bientôt	5	33,26	5	Sera bientôt, retournera bientôt, arrivera bientôt,
Majoritairement	12	30,95	4	Majoritairement victimes, composée, occupé, majoritairement par des jeunes
Moins	12	30,42	35	Moins que, moins connu, moins bien, moins de, moins en moins, moins valorisés, en moins ce, au moins ...
Régulièrement	6	27,75	5	Vivre régulièrement, les familles régulièrement, problème régulièrement, très régulièrement...
Illégalement	11	20,53	6	Illégalement en France, illégalement sur notre territoire, illégalement envahie, illégalement occupés,
	7	6,63	4	Illégalement sur, immigreraient illégalement, maintenir illégalement, illégalement en France
Afin	10	15,49	11	Afin que, afin de lutter, afin de réaliser, afin de contribuer,
	2	2,76	5	Afin que l'effort, afin d'éviter, afin de permettre, afin que
	3	5,13	8	Afin d'apporter, afin de favoriser, afin de garantir, afin de parvenir, afin de renforcer
Malheureusement	5	16,19	13	Malheureusement force est de constater, malheureusement au fil, malheureusement chacun, n'est malheureusement pas, n'est malheureusement plus,
	6	2,49	6	Malheureusement les maires, ne manque malheureusement, qui malheureusement se multiplient, finissent malheureusement ...
	7	4,23	12	Favorise malheureusement, a malheureusement frappé, existe malheureusement, combattre malheureusement, ont malheureusement appris...
Douloureusement	4	21,35	4	Vivre douloureusement, touche très douloureusement, rappelle douloureusement, a douloureusement mis en lumière...
Parallèlement	10	21,02	3	Parallèlement le gouvernement, parallèlement le nombre, parallèlement votre prédécesseur
Gravement	11	20,93	7	Gravement malade, gravement atteinte, gravement touchés, gravement blessés,
Quotidiennement	4	20,23	7	Confrontés quotidiennement, vivent quotidiennement, prend quotidiennement en otage, subissent quotidiennement...
Légitimement	8	10,94	3	Aspirent légitimement, sont légitimement excédés, population légitimement désireuse

	9	8,02	2	Frappent légitimement, légitimement voudrait
Mieux	10	11,82	12	Mieux cerner, organiser, protéger, mieux lutter, coordonner, relever
	1	2,03	8	Mieux réguler, intégrer, contrôler, mieux que
	2	4,9	7	Faire mieux, mieux répartir, au mieux, mieux qu'auparavant,
Clandestinement	7	15,75	3	Clandestinement immigré, clandestinement en France, clandestinement à l'encontre du but
	6	2,99	1	Feront clandestinement
Probablement	9	13,84	2	Probablement un peu, probablement
	2	3,63	1	Probablement
Quelquefois	11	14,67	4	Quelquefois dégradées, quelquefois l'impression, quelquefois de façon,
Beaucoup	11	11,25	21	Beaucoup de personnes, beaucoup les pauvres, beaucoup plus long, beaucoup moins...
	5	3,12	12	Beaucoup de, beaucoup plus que, beaucoup plus
Très	6	8,95	23	Très mal, très souvent, très profitable, très sensible, très douloureuse, très dur, très vulnérable...
	12	5,18	38	Très ambigu, très difficilement, très âgées, très pauvres, très nombreux, très durement, très grande...
Absolument	7	12,21	10	Absolument faux, absolument insuffisant, absolument pas mentionnée, absolument indispensable, absolument insupportable, absolument indignes...
Relativement	8	10,94	3	Relativement proche, relativement ancien, relativement nouveau
Profondément	8	10,94	2	Profondément injuste, profondément antinomique
Immensément	8	10,94	2	Immensément délicate, s'enrichir immensément
Ne.... Pas	9	5,06	77	Pas acceptable, pas le droit, pas la mort, pas à s'élever, pas à retarder...
	11	3,79	135	Pas à accueillir, pas la maladie, pas une population,

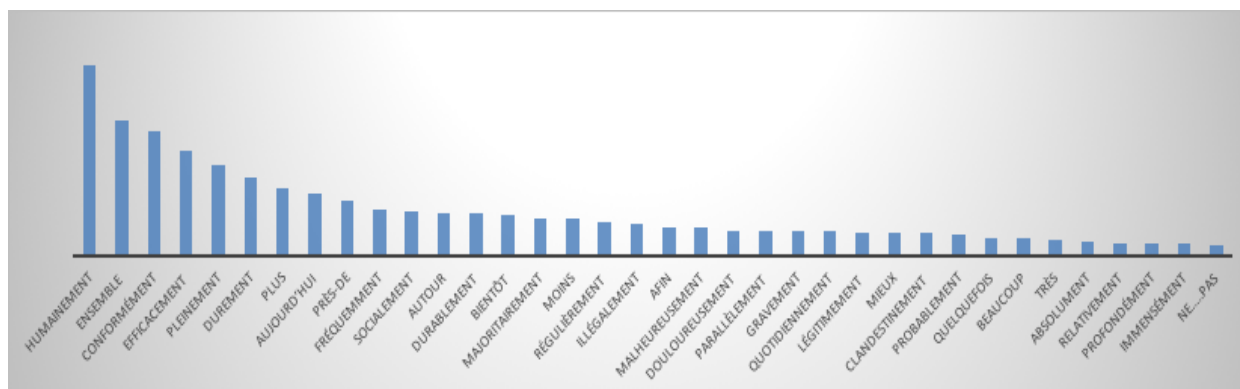
Le tableau ci-dessus rend compte du classement des adverbes selon le degré de fréquence de chaque forme. A première vue, il est clair que les adverbes de manière sont très utilisés dans le corpus. Toutefois, nous remarquons une surreprésentation de l'adverbe *humainement* ($Chi^2 154,3$) suivi par l'adverbe *ensemble* ($Chi^2 109,3$). Le premier est mentionné dans une seule classe, celle sur les difficultés humaines, et revoie à la situation humainement douloureuse des réfugiés, à l'incapacité du gouvernement à gérer humainement l'immigration et à la situation sanitaire des quartiers défavorisés.

Par ailleurs, l'adverbe *ensemble* est employé dans deux classes 1 et 10 du même bloc de la gestion. Toutefois, la signification du même adverbe diffère selon le contexte. Dans la classe sur Schengen, Il est employé dans un sens global, pour se référer aux humains et aux règles de la société, comme indiqué dans le tableau. Cependant, dans la classe sur la coopération contre la criminalité, l'adverbe *ensemble* incite à l'agir collectif pour faire face à la criminalité.

2.3 Adverbe & appartenance politique

Dans cette partie, il s'agit de repérer les adverbes à haute fréquence, et d'identifier l'appartenance politique des personnes les utilisant. Comme indiqué dans le graphique précédent (tab.2), ces adverbes sont : *humainement*, *ensemble* et *conformément*.

Figure 60: Classement des adverbes par Chi2



2.3.1 « Humainement »

Pour identifier l'appartenance politique de ces adverbes, nous avons extrait tous les exemples (14) qui comportent l'adverbe *humainement*, afin d'identifier la couleur politique des locuteurs. Ce faisant, nous avons constaté que l'adverbe *humainement* est utilisé davantage par la gauche, en référence avec ses valeurs : la justice sociale, l'égalité, la solidarité, l'humanisme, la laïcité. A l'inverse, la droite met en avant l'ordre, le travail, la famille et la responsabilité individuelle.

Extraits du concordancier de la forme « humainement » dans la classe 6

M. Jean-Christophe Lagarde. (Centre Droit)

- *On entend parfois dire – surtout chez ceux qui veulent éviter ce sujet pourtant central – que cela coûtera très cher et prendra beaucoup de temps. Mais le coût de ce que je qualifie d'investissement social n'est rien comparé aux graves blessures que cette organisation du territoire et cette fracture entre citoyens d'un même pays infligent à la cohésion nationale. Il est bien plus lourd, financièrement et **humainement**, de les ignorer que de chercher à y remédier. (2006/11/22)*

M. Bernard Cazeneuve (PS)

- *Troisièmement, lorsque, confrontés à une situation sanitaire que nous ne pouvons plus maîtriser, et voyant que l'État reste sourd à nos appels, pourtant maintes fois réitérés, nous décidons, parfois la mort dans l'âme, et sans être compris des associations humanitaires, d'évacuer les terrains occupés – comme à Cherbourg en juillet dernier –, l'État, incapable de procéder à l'évacuation, disperse en sept endroits différents ceux qui étaient réunis en un seul lieu, multipliant ainsi par sept les problèmes que nous devons affronter et rendant inextricable une situation qui était déjà **humainement** très douloureuse. (2007/09/18)*

M. François Pupponi.(PS)

- *Dans le cadre de notre travail, François Goulard et moi-même avons effectué une visite à Clichy et à Montfermeil, des quartiers que je connais bien et où nous avons été confrontés à des situations **humainement** insupportables. Nous étions donc avec Xavier Lemoine et Claude Dilain, et le téléphone de ce dernier ne cessait de sonner. Il nous apprit que la veille, un incendie avait touché une copropriété, et qu'il devait s'y rendre. (2010/05/19)*

M. Bernard Accoyer. (Les républicains)

- *Je vais terminer, madame la présidente. Un autre risque, c'est de soumettre les personnels à une situation de pression, de tension, de contrariété, **humainement** insupportables. C'est en réalité ce qui se passe. Ils entendront d'un côté des propos qui leur garantissent des avantages, notamment sur la durée du temps de leur travail, sur les conditions d'exercice de leur mission et de leurs responsabilités et ils seront, d'un autre côté, dans l'obligation morale de répondre aux besoins dans les services. (2001/10/25)*

M. Bernard Derosier. (PS)

- *Ou peut-être cherche-t-il son identité nationale ? La situation problématique des jeunes majeurs étrangers isolés n'est toujours pas réglée par le Gouvernement. Dans mon département – qui en voit arriver en nombre depuis plusieurs années –, comme ailleurs en France, elle est la conséquence de la politique absurde du chiffre qui est imposée par la lettre de mission du Président de la République. Le Gouvernement est incapable de réguler **humainement** l'immigration et le climat de terreur qu'il fait peser sur les immigrés et leurs familles conduit aux drames que l'on a connus ces dernières semaines, notamment vendredi dernier à Joinville-le-Pont.(2008/04/08)*

Ainsi, ce qui ressort de l'analyse des quatorze extraits contenant l'adverbe *humainement* est très révélateur. Ce constat quantitatif montre que l'écart entre la fréquence de *humainement* chez la gauche est bien plus supérieur que chez la droite (11 vs 3 fois). Le suremploi de cet adverbe est lié à la position de la gauche face à la thématique des difficultés humaines, ce qui laisse penser que la parole de la gauche est portée par l'humanisme. Ceci est

marquée par sa position face à des questions portant sur la multiplication des situations de détresse liées à l'exclusion sociale et aux difficultés économiques qui touchent particulièrement les jeunes des quartiers, les enfants et les familles monoparentales. Ce résultat montre également que sur ces questions, la gauche assume son humanisme, contrairement à la droite qui ne s'affirme pas humaniste.

2.3.2 « Ensemble »

Comme indiqué précédemment, l'adverbe *ensemble* est utilisé dans les deux classes 1 et 10 à des fréquences variables et dans des contextes différents. Selon les extraits des concordanciers des deux classes, nous résumons que l'adverbe *ensemble* est plus utilisé par la droite (7 fois) que par la gauche (3 fois) :

Extraits du concordancier de la forme « ensemble » dans les classes 1 et 10

M. Stéphane Claireaux. (LRM)

- *Toutefois, c'est pour la première fois lors de la signature du traité de Lisbonne que cet espace pénal européen a réellement vu le jour. Ce traité a été ratifié en 2007 et est entré en vigueur en 2009 : il est plus que temps de renforcer les dispositions et dispositifs que cet espace comporte. De plus, la coopération policière et pénale européenne, qui résultera de l'application des dispositions du projet de loi, assurera à nos concitoyens un maximum de sécurité. Je pense que, dans le climat actuel, cela est loin d'être négligeable. En ce qui concerne le sort des victimes de violences, le programme de Stockholm invitait les États membres à créer un espace de sûreté pour l'**ensemble** des citoyens européens. (2015/06/24)*

Mme. Myriam El Khomri, (PS)

- *Une solidarité accrue entre États membres de l'Union n'est possible que si chacun assume pleinement ses responsabilités au regard de l'**ensemble** des règles essentielles au bon fonctionnement de l'espace Schengen, en particulier celles relatives aux contrôles aux frontières extérieures. Cette responsabilité engage les pays de première entrée. L'équilibre entre responsabilité et solidarité devra donc être pleinement respecté pour parvenir à un mécanisme de répartition solidaire au niveau européen. (2015/06/02)*

M. Éric Besson, (la droite) ministre de l'immigration.

- *En matière de reconduite à la frontière et de rétention administrative, la durée maximale de rétention est de trente-deux jours dans notre pays. C'est la durée la plus courte de l'**ensemble** des pays de l'Union européenne. La durée moyenne de rétention est même de dix jours en France, alors qu'elle est de trois mois, six mois, dix-huit mois, vingt-quatre mois ou même d'une durée illimitée dans d'autres pays de l'Union européenne. (2009/04/30)*

M. Éric Besson, *ministre de l'immigration. ...*

- *Repousser la frontière à celle de l'espace Schengen ne supprime pas la frontière. Elle demeure la limite à l'intérieur de laquelle des citoyens se sont organisés pour vivre **ensemble**, respecter les mêmes règles, accepter les mêmes devoirs, bénéficier des mêmes droits. Les frontières doivent être franchissables, mais il y faut des règles. Les abolir ne serait pas s'ouvrir au monde. (2009/04/30)*

Mme Myriam El Khomri, (Gauche)

- *Cette nouvelle organisation a permis de créer le groupe national de veille, d'appui et de contrôle et des unités régionales de lutte contre le travail illégal – essentiels pour soutenir l'**ensemble** des employés car la dignité des travailleurs dans l'espace européen est ici en jeu –, ainsi que des réseaux régionaux de contrôle des risques particuliers. Concrètement, elle permet à l'inspection du travail d'intervenir de façon plus collective, mieux coordonnée autour des grands enjeux de protection des salariés. Tel est également l'objet de l'habilitation à agir par ordonnance conféré par la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. (2016/04/27)*

Mme Elisabeth Guigou (Gauche)

- *Je préfère de loin l'émergence d'une souveraineté réelle, forte de la capacité de tous les Etats qui luttent efficacement **ensemble** contre les trafics de drogue ou d'êtres humains. (1998/11/24)*

M. François Guillaume. (Droite)

- *Monsieur le ministre, au préalable, je tiens particulièrement à saluer votre action et celle de l'**ensemble** des services de sécurité, qui sont parvenus à endiguer la hausse de la criminalité dans notre pays. En témoigne la baisse spectaculaire des infractions, dont vous nous avez fait d'ailleurs cet après-midi la brillante démonstration. (2003/11/06)*

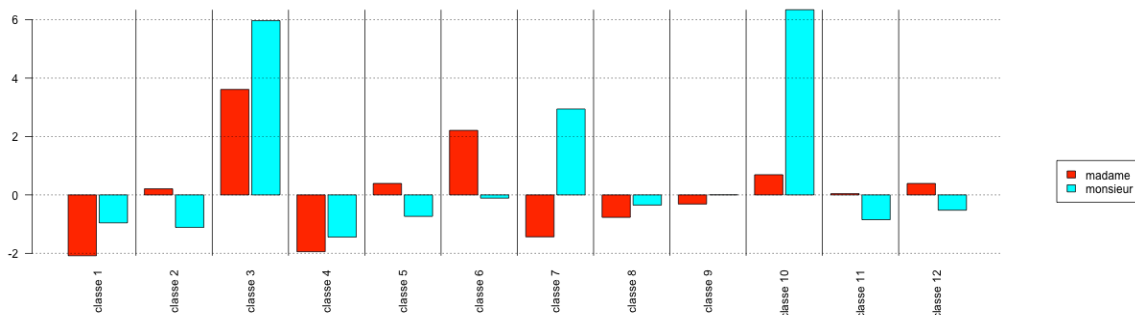
L'analyse de l'ensemble des extraits portant la forme *ensemble*, montre que les deux partis que ce soit la gauche ou la droite utilisent l'adverbe *ensemble* pour inciter à l'agir ensemble et parler de l'ensemble des politiques internes et externes. En effet, le suremploi de cet adverbe indique qu'une coopération collective, est nécessaire pour une meilleure gestion de l'espace Schengen et pour la lutte contre la criminalité organisée. Le recours par la droite à la multiplication de cette forme, notamment sur ces questions, a pour but de sensibiliser et responsabiliser les pays Européens à assumer mutuellement leurs engagements et assurer la sécurité de l'espace Schengen.

III. D'autres marqueurs

Puisque le système de l'adresse en français est riche, il nous a semblé judicieux d'ajouter à notre liste de marqueurs les formes nominales d'adresse (FNA) telles utilisées dans le corpus objet d'étude. Le but de cette analyse est d'étudier la fréquence des modes repérés ainsi que leur effet dans le contexte politique, notamment celui des débats parlementaires. Parmi ces formes, figurent « madame » et « monsieur ».

1. L'analyse de la forme « monsieur »

Figure 61: Distribution des formes « madame » et « monsieur » dans les classes (Chi2)



Dans le corpus objet d'étude, la forme « *monsieur* » (Chi2 15,25) est plus utilisée que la forme « *madame* » (Chi2 5,82). Ainsi, elle est présente dans trois classes différentes, notamment les classes sur la lutte contre la criminalité organisée (10), la maîtrise des flux migratoires (3) et la lutte contre les réseaux mafieux (7).

Extraits des concordanciers des deux formes « monsieur » et « madame »

- *Monsieur* le Ministre au préalable je tiens particulièrement à saluer votre action et celle de l'ensemble des services de sécurité qui sont parvenus à endiguer la hausse de la criminalité dans notre pays. 2003/11/06 ; (appellatif+ titre)
- *Madame* la Présidente *mesdames messieurs* les députés notre politique en matière d'immigration et d'intégration et d'asile repose sur trois piliers. 2011/11/03 ; (appellatif+titre)
- *Monsieur* le Secrétaire d'État aux affaires européennes si le prochain conseil européen doit principalement traiter de la lutte contre le terrorisme la situation économique du continent sera également au centre des attentions. 2015/02/11 ; (appellatif+titre exhaustif)

- Enfin **monsieur** le Ministre je vous adresse tous mes vœux de réussite pour la négociation d'un nécessaire traité multilatéral qui définira les droits et les devoirs des états membres de l'union européenne en matière de gestion des flux migratoires. 2007/10/31 ; (appellatif+titre)
- Vous croyez un seul instant **monsieur** le député de l'UMP que vous allez pouvoir continuer à surfer sur ces questions alors que votre majorité a gouverné pendant dix ans qu'elle a conduit une politique au niveau européen qu'elle a dû prendre des engagements concernant l'espace Schengen 2013/07/16 (appellatif+titre exhaustif)

D'après l'analyse de l'ensemble des extraits (78), nous remarquons que la forme « monsieur » est très fréquente (66) comparée à celle de « madame » (12). Toutefois, et en vue du contexte formel, les deux formes occupent une fonction délocutive, la FNA est souvent employée avec un article défini. Comme le rappelle Kerbrat-Orecchioni (2014 :265), la FNA « est de ce fait associée à une relation des interlocuteurs sur l'axe du pouvoir et son emploi dénote plus précisément une position de subordination par rapport à l'autre ». Il s'agit ici, des interactions formelles entre des interlocuteurs qui se connaissent, dont l'identité est identifiée à travers un rapport hiérarchique, c'est ce qui justifie l'emploi fréquent de la forme de civilité (madame/ monsieur) suivie par le titre de fonction (ministre, député, présidente, secrétaire d'État..).

Dans les exemples cités, nous repérons deux utilisations de la FNA *monsieur* : une utilisation comme une forme de politesse et de courtoisie pour s'adresser aux membres de l'Assemblée et aux ministres, mais aussi une forme d'attaque courtoise pour s'adresser à son adversaire et le dominer.

En effet, dans les quatre premiers exemples, l'appellatif constitue une formule de politesse, qui sert à prendre la parole, à saluer les efforts de son interlocuteur et à relever certaines thématiques. Ainsi, l'exemple (1) montre une utilisation de la forme de civilité qui relève d'une sémantique valorisante et contribue à une intervention polie. Le locuteur s'adresse à son interlocuteur et à l'ensemble des services de sécurité pour saluer leurs actions dans la lutte contre la criminalité. De même l'exemple (4) exprime aussi la politesse. Ces deux exemples relèvent de ce qu'on appelle « la politesse conventionnelle » contenant les remerciements, la flatterie et le souhait.

Toutefois, l'exemple (5) montre une confrontation durant les échanges entre le locuteur et son rival. L'usage de l'appellatif *monsieur* suivie par le titre exhaustif de l'interlocuteur permet d'une part d'attaquer son adversaire et sa famille politique et d'autre part de garder un

rapport de respect à travers la formule de politesse. Dans ce contexte, la forme de civilité permet d'atténuer le FAT (Face Threatening Acts¹¹⁵) et réagi comme un *softeners*.

2. De la politesse à l'attaque courtoise

Comme l'a montré Béatrice Fracchiolla (2008 :1), dans son analyse du débat entre Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal, lors du second tour des élections présidentielles en mai 2007, « Sarkozy use de la politesse afin de rendre ses attaques à l'égard de son adversaire femme plus acceptables ». Elle ajoute, « tout en marquant objectivement respect, différence et politesse – presque à l'excès- cette formulation tend cependant à intégrer l'adversaire dans sa propre sphère » (*Ibid.*, p.8). Dans le même contexte, l'analyse lexicale de P. Dupuy et P. Marchand (2009), a montré que « Nicolas Sarkozy multiplie les attaques, dévalorise sans cesse son adversaire ainsi que son appartenance politique et crée une relation de domination ». De fait, l'intégration de l'adversaire, tout en utilisant des formes de politesse comme « madame », « monsieur » permet d'attaquer implicitement son adversaire, le déstabiliser et par conséquent le rendre agressif.

Comme indiqué précédemment, l'usage de la forme *monsieur* dans notre corpus est plus marquant que la forme *madame*. Ainsi, nous allons voir, d'après les extraits de concordanciers tirés des classes 10, 3 et 7, comment l'attaque courtoise s'applique-t-elle à des contextes différents, tout en s'adressant à un tiers, homme ou femme, même si dans ces exemples le tiers est masculin. L'attaque courtoise que nous avons repérée à travers ces extraits touche principalement trois thématiques : la coopération contre la criminalité organisée, l'afflux migratoire et la lutte contre les réseaux maffieux. La sensibilité de ces questions pousse les interlocuteurs à réagir différemment. A cette fin, et en nous appuyant sur les exemples cités ci-dessous, nous nous attacherons à identifier les stratégies d'attaque, marquées par la montée en tension de certains députés lors des échanges.

¹¹⁵ Sur la notion de FTA, Brown et Levinson (1987) s'inspirent de la notion de « face » Chez Goffman, et postulent que durant une interaction, il existe des actes « menaçants » pour la face positive et la face négative de chaque individu, et ce à travers des actes verbaux et non-verbaux appelés les *Face Threatening Acts*. Pour adoucir un FTA, les interlocuteurs utilisent des *softeners*.

3. La montée en tension

Dans ce contexte, Fracchiolla et al., (2013b¹¹⁶), distinguent trois formes principales de montée en tension : la montée en tension fulgurante qui repose sur des actes de langages directs à visée principale de domination, la montée en tension polémique et la montée en tension détournée. Parmi les formes de montée en tension repérées dans le corpus, nous trouverons :

- La montée en tension fulgurante
 - *La police française traque les passeurs et les filières clandestines elle ne traque pas les particuliers et ne s'en prend pas aux migrants m Frédéric Cuvillier **vous mentez** monsieur le ministre*
 - ***Arrêtez** de nous faire pleurer vous semblez ignorer monsieur après les chiffres que je viens de rappeler que dans cette France moderne comme vous dites il y a des gens qui souffrent et il y a des gens qui pleurent*
 - *Vous dénonciez à juste titre monsieur le premier ministre l'apartheid territorial et social au nom de la lutte contre la culture de l'excuse vous en **êtes** maintenant à **renforcer** cet **apartheid***

Dans ces exemples, la montée en tension est directe. Le locuteur s'adresse à son interlocuteur pour l'accuser de mentir, d'ignorer la réalité des faits et de renforcer l'apartheid territorial. De même, l'implication de l'adversaire dans le discours à travers le pronom personnel (*vous*), l'emploi des modalisateurs (*être et faire*), l'utilisation d'un vocabulaire effectif, et l'emploi de l'ironie, sont toutes des stratégies qui permettent d'affaiblir et déstabiliser son adversaire pour le disqualifier.

- La montée en tension polémique à charge
 - *Vous croyez un seul instant **monsieur le député de l'UMP** que vous allez pouvoir continuer à surfer sur ces questions alors que votre majorité a gouverné pendant dix ans qu'elle a conduit une politique au niveau européen qu'elle a dû prendre des engagements concernant l'espace Schengen*

¹¹⁶ Fracchiolla et al., (2013b), cité par B. Fracchiolla & C. Romain, dans « L'attaque courtoise : un modèle d'interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique », *Semen*, 40 | 2015 : Politesse et violence détournée. p. 4.

- *C'est l'augmentation du chômage et l'aggravation de la misère **monsieur le ministre** je vous invite à venir dans ma bonne ville de Montreuil ou à Bagnolet et à monter avec moi les escaliers des hlm et à frapper aux portes*
- ***Monsieur le député** vous voulez exploiter ces chiffres moi je veux simplement lutter contre l'insécurité dans le cadre d'un partenariat et d'une mobilisation collective m Christian Jacob c'est mauvais*
- *Au lieu de protéger les sans-papiers qui multiplient les grèves de la faim pour être régularisés contre les appétits des négriers et des mafias du travail clandestin vous légiférez **monsieur le ministre** à coups de textes brutaux*

Dans ce contexte, l'attaque est directe et repose sur une argumentation polémique, et renvoie à la critique et à la défense. Comme le confirme Pierre Oléron (1995), il s'agit d'une argumentation qui vise un adversaire, au point d'abaisser, de diminuer, à la limite d'éjecter en dehors de la compétition. Dans ce genre d'argumentation, l'objet est employé comme un prétexte pour attaquer la personne même de l'interlocuteur, représentée par sa qualification (ex : *monsieur le ministre, monsieur le député*). Dans le registre polémique les marques d'énonciations sont visibles, et se rapportent à l'utilisation des pronoms personnels de 1^{ère} et 2^{ème} personne (ex : *je vous invite, moi je veux ; vous croyez, vous voulez*), des pronoms possessifs (*votre majorité, ma bonne ville*), et à l'emploi des verbes modaux (*croire, vouloir*).

Dans l'exemple (1), le locuteur met en cause les actions menées par son adversaire pour attaquer son identité politique et rendre ses propos moins crédibles devant le public. Dans les exemples (2 et 3), nous sommes face à un locuteur déterminé, qui incite à l'action, en opposition, à un interlocuteur qui ignore la réalité observable des faits, et se contente de quelques chiffres. Cette stratégie d'attaque permet de discréditer l'adversaire et créer une relation de supériorité. Dans le dernier exemple (4), l'attaque est basée sur l'affectif, le locuteur met en avant la souffrance et l'aggravation de la situation des sans-papiers, afin de critiquer le projet de loi de 2003, relatif à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France. Dans l'argumentation par l'émotion, l'objectif est de faire appel au pathos.

La nature des FNA étudiées, dans le corpus a montré que l'emploi et le sens donné à ces FNA diffère selon les interlocuteurs et les sujets abordés. Cette polyvalence d'usage « fait de ces FNA des armes à double tranchant : leur apparition peut laisser présager une adresse respectueuse, mais celle-ci peut prendre par la suite une tournure bien défavorable au rival, telle une balle amortie au tennis » (Kerbrat-Orecchioni, 2014 :284). De ce fait, les formes de

civilité analysées ont permis ainsi de mettre en avant deux types de politesses : une positive et l'autre négative.

Conclusion

Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, nous souhaitons rappeler l'objectif de cette démarche, qui ne consistait pas à analyser tous les marqueurs constituant le discours parlementaire sur l'immigration. Nous avons souhaité attirer l'attention sur les traits saillants de certains marqueurs¹¹⁷ identifiés dans le corpus. Le choix porté se justifie par la forte présence de ces marqueurs. Au terme de ce chapitre, nous constatons que les marqueurs, qu'il s'agisse des temps verbaux, des modaux, des pronoms ou des adverbes, permettent de modifier l'énoncé, d'organiser le discours et d'apporter une meilleure structuration de l'information. Ce sont des éléments indispensables pour marquer l'énonciation et renforcer l'argumentation lors d'une prise de parole. De ce point de vue, les marqueurs permettent non seulement d'articuler le discours mais également de cerner le positionnement du locuteur à travers les traces énonciatives qu'ils offrent.

¹¹⁷ Il existe une différence d'opinion sur les différentes classes des marqueurs. Toutefois, dans la présente recherche nous utilisons le terme marqueur dans un sens large en tant que classes hétérogènes (Fisher 2006 ; Drescher & Frank-Job 2006). Pour plus de détails sur les marqueurs du discours, voir Amalia Rodriguez Somolinos (2011).

Conclusion

Étudier les débats parlementaires sur l'immigration en France, c'est se plonger au cœur du travail politique pour comprendre les idées qui sous-tendent la parole parlementaire sur l'immigration et la nature des discours que les parlementaires diffusent aux citoyens. L'objectif de ce travail était double. Nous nous sommes donnés au départ de cette recherche, de souligner l'évolution chronologique du discours parlementaire sur l'immigration d'une part, et d'autre part d'identifier les grandes thématiques qui ont marqué le débat en France pendant ces dernières dix-huit années.

Sur le plan théorique, nous avons essayé de montrer que l'Assemblée nationale est le lieu par excellence, où se construisent des légitimités et des identités, qui à leur tour reflètent l'image de la société. Pour cela, nous avons étudié dans un premier temps les caractéristiques et les enjeux de la parole parlementaire, la production des contenus parlementaires, et le discours de légitimation. Dans un second temps, nous avons élucidé le rôle que joue le discours parlementaire dans la formation des identités, notamment à travers le pouvoir de légiférer sur les identités minoritaires.

En analysant les débats parlementaires sur l'immigration, nous avons constaté que le discours parlementaire met souvent en avant deux types d'identités dont le traitement diffère : une identité nationale/ européenne et une identité extra-européenne. L'identité nationale est souvent évoquée en lien avec l'identité européenne comme évidence. Ce lien est notamment dû à la position géographique et aux relations historiques et culturelles partagées entre les membres de ces États. Par ailleurs, l'identité extra-européenne se voit problématique, écartée de toutes les traditions européennes, et porte atteinte à l'identité nationale et à la sécurité des français. Ce faisant, le discours parlementaire est un discours identitaire, il construit des identités et définit la place de l'autre dans la société.

Sur le plan méthodologique, nous avons suivi une démarche exploratoire, articulée par l'utilisation du logiciel textuel libre Iramuteq. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur deux approches jugées complémentaires : l'approche quantitative et l'approche qualitative, qui nous ont permis d'identifier les caractéristiques du discours parlementaire vis-à-vis de

l'immigration. Bien qu'on puisse penser aux clivages sur l'approche quantitative, sans cette méthode et plus particulièrement dans le cas de grand corpus, il nous aurait été très complexe d'obtenir un contenu aussi riche et des résultats si pointus.

De même, la classification hiérarchique et l'analyse des spécificités ont permis de faire ressortir le vocabulaire et les thématiques constituant le corpus. Ainsi, la projection chronologique a permis d'exposer la distribution des thématiques identifiées sur toute la période de cette étude et de déterminer le type de discours accompagnant chacune des thématiques. Ce point est considéré comme l'un des résultats saillants de notre recherche. Grâce à la distribution chronologique des classes lexicales, nous avons pu identifier les périodes qui ont marqué l'histoire de l'immigration à l'Assemblée nationale et qui se répartissent comme suit :

Avant 2003 : les questions telles que Schengen, la libre circulation, la lutte contre le racisme et la criminalité ainsi que le problème des quartiers sont surreprésentées sur cette période.

De 2003 à 2010, le débat s'est focalisé sur la pauvreté, les difficultés humaines, l'accès aux soins des étrangers malades, et la crise du logement et un peu moins sur la question des flux migratoires.

De 2011 à 2016, la thématique de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que la gestion des flux migratoires et Schengen priment sur les discussions.

Comme nous l'avons montré dans nos analyses, la forte présence et la surreprésentation de ces thématiques ont souvent été liées à des événements politiques ou médiatiques au niveau national et international. Parallèlement, nous avons remarqué que le contexte impacte non seulement la présence de certaines thématiques mais également le discours porté à leur égard. De ce fait, la première période a été marquée par un discours de valeurs, reflété par les thématiques abordées et la manière dont les parlementaires s'exprimaient sur ces thématiques. De même, la deuxième période s'est particulièrement focalisée sur les préoccupations humaines, et par conséquent nous avons repéré un discours humaniste, marqué par l'empathie et la compassion envers les personnes souffrant des difficultés humaines. Les deux périodes renvoyaient ainsi à un discours équilibré entre les valeurs et l'aspect humain. Par ailleurs, les événements survenus de 2011 à 2016 vont changer la donne. Le discours parlementaire actuel sur l'immigration se caractérise par la gestion, la maîtrise et l'absence des préoccupations humaines.

Ainsi, la segmentation automatique du corpus, nous a permis d'identifier la forme et la fréquence des items constituant le discours parlementaire sur l'immigration, qu'il s'agisse des noms, des verbes, des adverbes ou des pronoms personnels, ces marqueurs révèlent des stratégies discursives qui diffèrent selon la thématique abordée. Toutefois, c'est le discours nominal qui a marqué le corpus. Également, nous avons remarqué que la modalisation est très fréquente lorsqu'il s'agit des humains, même si la classe (7) sur les clandestins fait exception à cette règle. De même, l'interprétation des verbes modaux change selon le contexte d'énonciation. L'étude des pronoms personnels de la première personne et des adverbes, nous a permis d'identifier la relation interpersonnelle et les marqueurs d'influence entre le locuteur et l'interlocuteur.

Enfin, les expérimentations menées nous ont permis de dresser de manière détaillée la cartographie du discours parlementaire sur l'immigration. A la suite de ces étapes, nous avons constaté que la politisation du débat sur l'immigration a constitué un grand tournant dans le discours national. Si les discours sur les valeurs ont d'abord succédé aux préoccupations humaines, aujourd'hui c'est la déshumanisation sous-jacente de l'ennemi qui accompagne le discours sur l'immigration.

Le discours actuel est dominé par un vocabulaire gestionnaire, et une logique répressive, faisant de la gestion des demandeurs d'asile et la maîtrise des flux migratoires son champ de bataille. C'est d'ailleurs l'objectif de la nouvelle loi Collomb sur le droit d'asile en France, sous le slogan « *pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif* ». Après six mois de polémique et de controverses que cette loi a semées au sein de l'opinion publique, des acteurs associatifs, de l'opposition, et du camp Macron, le projet de loi visant à réduire les délais d'instruction des demandes d'asiles, et à faciliter les expulsions et le doublement de la durée maximale de rétention (entre 90 et 135 jours en cas d'obstruction), a été adopté définitivement au Parlement le 1^{er} août 2018 et a recueilli une majorité de voix (100 voix contre 25 et 11 abstentions).

L'adoption d'un tel projet de loi est très révélatrice. Elle dévoile la peur des acteurs politiques envers les migrants et confirme les mythes reçus sur l'immigration, à savoir : « il y'a trop de migrants », « la France n'a plus la capacité d'en accueillir davantage », « si la France accueille plus de migrants elle sera envahie, et cela va alimenter les dépenses de l'État

et par conséquent va peser sur l'économie national », « les migrants viennent profiter des richesses du pays », « les migrants prennent les emplois des français¹¹⁸ » ...etc.

Dans une étude récente du CNRS¹¹⁹, il a été constaté que ces idées sont complètement fausses. L'étude a révélé que les flux migratoires ont eu un effet positif sur l'économie au cours des trente dernières années en Europe. De surcroît, l'accueil des demandeurs d'asile ne pèse pas sur les finances publiques des pays hôtes, l'étude a affirmé l'absence de preuves statistiques prouvant une dégradation économique de ces pays. Elle indique aussi que le flux de migrants permanents, produit des effets positifs jusqu'à quatre ans après, cela est justifié par l'augmentation du PIB et la baisse du taux de chômage.

Dans la même lignée, une autre étude réalisée par l'économiste Anthony Edo (2019) sur les effets de l'immigration sur les salaires et l'emploi, conclut que l'immigration a des effets plutôt positifs sur les salaires et l'emploi. Selon lui, « l'immigration n'a pas d'incidence sur le salaire ou l'emploi moyens des natifs, ce résultat implique que l'immigration n'induit qu'un changement d'échelle : une augmentation proportionnelle de la population, de l'emploi et de la production sans incidence sur le niveau du salaire moyen¹²⁰ ». Toutefois, il précise que ce constat n'est pas généralisable et peut changer selon les contextes migratoires et le niveau de qualification des immigrés.

De même, la crise migratoire est passée, les arrivées en Europe ont enregistré 172 000 en 2017 au lieu de 1,01 million en 2015, et l'asile est retombé à 700 000 en 2017 contre 1,3 million en 2015¹²¹. Selon l'Organisation internationale pour les migrants (OIM), la baisse des arrivées par la mer a enregistré un record en 2017, le nombre a été divisé par deux par rapport à 2016¹²². Ainsi, L'Europe n'est plus la destination favorite des migrants. En France, le

¹¹⁸ Voir Laacher, S. (2012). Ce qu'immigrer veut dire. Idées reçues sur l'immigration. Éditions Le Cavalier Bleu.

¹¹⁹ CNRS le journal <https://lejournale.cnrs.fr/articles/de-leffet-benefique-des-migrations-sur-leconomie>

¹²⁰ Voir Edo, A. (2019). L'immigration représente-t-elle une menace pour les salaires et l'emploi ? Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales. <http://www.cepii.fr/BLOG/bi/post.asp?IDcommuniqu=677>

¹²¹ <https://seenthis.net/sites/1456095>

¹²² France 24 <https://www.france24.com/fr/20180106-migrants-arrivees-europe-mer-divise-deux-2016-oim>

pourcentage d'immigrés est plus inférieur à la Suède, l'Autriche, l'Allemagne et le Royaume-Uni¹²³.

De fait, la politisation de la question de l'immigration en France, qu'elle soit de manière symbolique ou législative, entraîne un brouillage dans la figure de l'étranger. En effet, les réformes incessantes sur le droit d'asile, et l'articulation de l'immigration avec des événements nationaux et internationaux, impactent d'une part l'image et la représentation de l'étranger dans l'imaginaire collectif et particulièrement dans l'opinion publique, et d'autre part crée une fracture sociale et renforce le sentiment de différence entre le *Nous* et l'*Autre*.

Or, la crise dite « migratoire » est une crise langagière comme nous l'avons souligné dans la présente recherche. La crise que nous vivons aujourd'hui est particulièrement une crise de discours et de regard. La façon dont nos acteurs politiques s'expriment et exposent la question de l'immigration, a impacté l'imaginaire de l'opinion publique et par conséquent a changé le regard porté sur l'autre. Cette évolution nous interpelle à revoir la question migratoire, c'est-à-dire de choisir les mots « justes » pour qualifier le problème et désigner les personnes concernées.

Au terme de cette recherche, nous résumons que l'analyse des discours politiques sur l'immigration dans leur ensemble, est indispensable pour dévoiler les mythes qu'ils véhiculent aux citoyens, d'où l'importance de la présente recherche. Aujourd'hui, les discours hostiles à l'immigration, sont des discours de durcissement et de fermeture. Pour justifier ces politiques, les acteurs politiques ne reposent plus sur des positions idéologiques mais plutôt sur la mise en avant des chiffres, supposés représenter des faits de « réalité » ou supposés tels.

L'étude des discours sur l'immigration est d'une extrême importance, c'est un sujet qui nous pousse à réfléchir à beaucoup de questions liées à des valeurs que nous partageons tous, tels que le vivre ensemble, la tolérance et le respect de l'autre. C'est aussi un sujet qui nous interpelle sur le vrai fondement de certaines notions comme : l'État-nation, la citoyenneté, la laïcité, et l'égalité de tous. Or, les discours politiques actuels renforcent le sentiment du repli et la méfiance de l'autre. Pour changer cette situation, il est indispensable de rapprocher la recherche scientifique des acteurs politiques, pour les encourager à prendre conscience de la

¹²³ voir le lien suivant <https://seenthis.net/sites/1456095>

réalité des faits, qui ne devrait pas se limiter à quelques chiffres mais à présenter l'histoire de ces hommes et femmes qui sont forcés à quitter leur pays pour diverses raisons.

Il serait par conséquent intéressant de mettre cette évolution à la lumière du discours médiatique afin de voir si ce dernier suit la même évolution que le discours parlementaire. Il serait d'ailleurs pertinent d'examiner l'impact de cette évolution sur l'opinion publique. Cela permettrait de mesurer le degré d'influence qu'exercent le discours politique et le discours médiatique sur les citoyens.

Bibliographie

ABRIC J.-C. (1994): *Pratiques sociales et représentations*. Paris, Presses Universitaires de France.

ADAM, J. M. « Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes », Paris, Éditions Nathan, 1999, p. 39-85

ALSAFAR, A. (2014). Ethos discursif et construction des rapports intersubjectifs dans les professions de foi des élections présidentielles de 2007 et de 2012, *Linguistique*, Université Paul Valéry-Montpellier III, p.26.

ÁLVAREZ CASTRO, C. (2010). « Usages temporels et usages modaux du futur en français : dichotomie ou articulation ? » *La linguistique*, vol. 46, n°2, pp.109-126.

AMOSSY, R. (2010). *La présentation de soi*. Presses Universitaires de France. p.236.

AMOSSY, R. (1999). *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos* (Genève : Delachaux et Niestlé).

ANDERSEN, J. E. (1985). In NØLKE, H. (1990). « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue française*, n°88, pp. 12-27.

ANDRILLON, L. (2015). Migrants et réfugiés : des mots aux frontières bien définies, *Libération*, paru le 28/08/2015.

APPIAH, K. A. (2014). *Lines of Descent: W.E.B. du Bois and the Emergence of Identity*, Cambridge, Harvard University Press, p. 147-152. In DESCOMBES, V. (2017). L'identité de groupe : identités sociales, identités collectives. *Raisons politiques*, 66(2), p.13-28.

ARAMBOUROU, C. (2018). « L'*ethos* politique de Jean Lassalle à travers ses livres : Entre individualisation politique et représentation sociale », *Mots. Les langages du politique*, vol. 117, n°2, pp. 131-147.

AUBIN-AUGER, I., MERCIER, A., BAUMANN, L., LEHR-DRYLEWICZ, A.M., IMBERT, P., LETRILLIART, L. (2008). *Introduction à la recherche qualitative*, Exercer : la revue française de médecine générale, Vol 19, n° 84, pp. 142-145.

AUSTIN, J.L. (1970). « Quand dire c'est faire ». Traduction en français de *How to do Things with Words* (1962). Essais.

AUTIN, F. (2010). La théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner. « Préjugés et Stéréotypes » Projet à l'initiative de l'AFPS et de www.psychologie-sociale.org

BACOT, P., DESMARCHELIER, D. et RÉMI-GIRAUD, S. (2012). « Le langage des chiffres en politique », *Mots. Les langages du politique*, n°100, p.9.

BARATS-MALBREL, C. (1998). Politisation de l'immigration en France : logiques politiques et enjeux discursifs. *Quaderni*, n°36, p. 69-81.

BARBET, C. (2012). « *Devoir et pouvoir*, des marqueurs modaux ou évidentiels ? », *Langue française*, 173,(1), pp. 49-63.

BARCELO J.G. et BRES, J. (2006). *Les temps de l'indicatif en français*. Éditions Ophrys : Paris. pp.101-104.

BAYLEY, P. (2004). « *Cross- Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse* », Londres, Benjamins, pp. 1-13.

BAYLEY, P. (1901). *Abrégé du dictionnaire grec-français*. In PLANTIN, CH. (2016). *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction aux études d'argumentation*. ENS Éditions, coll. *Langages*, p. 240.

BELGACEM, D. (2012). Identité et culture: Quelle construction identitaire pour l'enfant de migrant. *Les Cahiers Dynamiques*, 57(4), p. 51-56.

BENVENISTE, E. (1902-1976). « De la subjectivité dans le langage ». In : ders., Problèmes de linguistique générale, 1. Paris : Gallimard 1966, pp. 258-266.

BESSIS, F. et REMILLON, D. (2012). « Déchiffrer l'économie au Parlement. La place des arguments chiffrés dans les débats sur les semaines de 40 et 35 heures », *Mots. Les langages du politique* [Online], n°100, Chiffres et nombres dans l'argumentation politique p.75-89

BESSON, M.J. (1993). Les valeurs du présent dans le discours expositif, *Langue française*, n° 97, p. 43-59.

BIGOT, R. ET HOIBIAN, S. (2010). La crise du logement entretient le sentiment de déclassement social, *CREDOC*, [n°226](#).

BIRNBAUM, J. (2015). La crise des migrants est aussi une crise des mots, *Le Monde*, paru le 15/09/2015.

BIROT, L., FEMENIAS, D., PECOUT, CH., THOUVARECQ, R., GILLET, E. et LOUVET, B. (2009). Contribution d'une démarche quantitative à l'analyse des flux médiatiques d'information, *Études de communication*, n°32, p.63-80.

BLACHER, P. (2012). *Le parlement en France*. L.G.D.J., L'extenso éditions.

BLIN, T. (2011). Le sans-papiers et l'humanisme de l'Autre Homme. *Le Débat*, 164 (2), pp.124-135.

BONNAFOUS, S. (1991). *L'immigration prise aux mots*. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80, Éditions Kimé. Paris IV. p. 161.

BORILLO, A. (2005). Parmi les valeurs énonciatives du futur, le futur conjectural. Dans LAMBERT, F. et NOLKE, H. éd : *La Syntaxe au Cœur de la grammaire*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 35-44.

BOURDIEU, P. (1982). *Ce que Parler veut dire . L'économie des échanges linguistiques.* Paris, Fayard, p. 107.

BOURICHE, B. (2005). « L'analyse de similitude », in Jean-Claude Abric éd., *Méthodes d'étude des représentations sociales.* ERES, p. 221.

BOUTET, J. et MAINGUENEAU, D. (2005). Sociolinguistique et analyse de discours : façons de dire, façons de faire », *Langage et société*, n° 114, p. 15-47.

BOUTET, J. (2016). *Le pouvoir des mots.* Nouvelle édition. Paris. La Dispute. p. 19-25-87-88.

BOUVARD, E. et PETITCLERC, A. (2006). Catégories pour l'analyse du discours politique, *Semen*, n°21.

BRIQUET, J.L. (1994). *Communiquer en actes. Prescriptions de rôle et exercice quotidien du métier politique.* In *Politix*, vol. 7, n°28, Quatrième trimestre. Le métier d'élu : jeux de rôles. pp. 16-26.

BROSIUS, H.B., KEPPLINGER, H.M. (1990). The agenda-setting function of television news: Static and dynamic views. *Communication Research*, 17, p. 183-211.

BRUGIDOU, M., ESCOFFIER, C., FOLCH, H., LAHLOU, S., LE ROUX, D., MORIN-ANDREANI, P., PIAT, G. (2000). Les facteurs de choix et d'utilisation de logiciels d'Analyse de Données Textuelles. JADT : 5 es Journées Internationales d'Analyse Statistique des Données Textuelles.

BRUNET, E. (1991). « What Do Statistics Tell Us? », in *Hockey, S., Ide, N., Lancashire, I. (éd.), Research in Humanities Computing, vol. 1, Clarendon Press: Oxford*, p. 92.

BRUNET, E. (2006). *Le corpus conçu comme une boule*, Colloque international et école d'été, Corpus en lettres et sciences sociales : des documents numériques à l'interprétation, Albi, 10-14 juillet.

BURKHARDT, A. (2004), *Zwischen Monolog und Dialog. Zur Theorie, Typologie und Geschichte des Zwischenrufs im deutschen Parlamentarismus*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag. Traduction Naomi Truan.

BURNAY, N. (2000b). *Chômeurs en fin de parcours professionnel*, Paris, Delachaux et Niestlé.

CALABRESE, L. (2018). Faut-il dire migrant ou réfugié ? Débat lexico-sémantique autour d'un problème public, *Langages*, n° 210, p. 105-124.

CALABRESE, L. et VENIARD, M. (2018). « Penser les mots, dire la migration ». *Academia. Pixels*. pp. 22-121-140.

CAROF, S., HARTEMANN, A. et UNTERREINER, A. (2015). La construction de l'Autre. Définir les « identités à la marge » dans l'espace européen. *Politique européenne*, n°47, p. 8-23.

CAUDAL, P., VETTERS, C. et ROUSSARIE, L. (2003). L'imparfait, un temps inconséquent, *Langue française*, n°138, p. 61-74.

CEYHAN, A. (2001). « Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance, *Cultures & Conflits*, n°44, p.117-133.

CEYHAN, A. (2001). « La fin de l'en-dehors : les nouvelles constructions discursives de l'ennemi intérieur en Californie », *Cultures & Conflits*[Online], 43.

CHABBAL, J. (2016). *Changer la prison. Rôles et enjeux parlementaires*. Presses universitaires de Rennes : Rennes.

CHAGNOLLAUD, D. QUERMONNE, J. L. (2000). « La V^e République » 3- *Le pouvoir législatif et le système de Partis*. Champs Flammarion, p. 23

CHAMBERS, S. (2004). « A huis clos. Publicité, secret et qualité de la délibération », Dans « La démocratie délibérative » Anthologie de textes fondamentaux par Charles Girard et Alice Le Goff. Herman, p. 502.

CHAPSAL, J. (1981). « La vie politique sous la Ve République 1974-1987 » Tome 2. Presses Universitaires de France, p. 244.

CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Hachette : Paris. pp. 127-128-171-244-781.

CHARAUDEAU, P. (1995). Une analyse sémiolinguistique du discours, *Langages*, 1995, n°117, p.96-111.

CHARAUDEAU, P. (2005). *Le Discours politique : les masques du pouvoir*. Vuibert : Paris. p. 88-90-91-105-106.

CHARAUDEAU, P. (2005). Quand l'argumentation n'est que visée persuasive. L'exemple du discours politique, in BURGER M. et MARTEL G., *Argumentation et communication dans les médias*. Éditions Nota Bene : Québec.

CHARAUDEAU, P. (2008). "Pathos et discours politique", in Rinn M. (coord.), *Émotions et discours. L'usage des passions dans la langue*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2008

CHARAUDEAU, P. (2009). "Identité sociale et identité discursive. Un jeu de miroir fondateur de l'activité langagière", in Charaudeau P. (dir.), *Identités sociales et discursives du sujet parlant*, L'Harmattan, Paris.

CHARAUDEAU, P. et MAINGUENEAU, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, p. 661.

CHAUCHAT, H. & BUSQUETS, S. (1999). *Identité européenne. Crise sociale et crise identitaire chez des étudiants français en 1994*, Chapitre XI, in CHAUCHAT, H. &

DURAND-DELVIGNE, A. (1999). De l'identité du sujet au lien social: L'étude des processus identitaires. p. 212.

COLOTTE, F. et RINCIOG, D. (2015). ETHOS/PATHOS/LOGOS . Le sens et la place de la persuasion dans le discours linguistique et littéraire. Actes du colloque tenu à l'université de Ploiesti (Roumanie) du 18 au 20 octobre 2012, le Harmattan.

CONSTANTIN DE CHANAY, H et KERBRAT- ORECCHIONI, C. (2010). « Les interruptions dans les débats médiatiques : une stratégie interactionnelle », *Pratiques*, 147-148, pp. 83-104.

CORROY, L et GONNET, J. (2008). Dictionnaire d'initiation à l'info-com. 2^e Édition. Vuibert, p. 266.

CUKIER, A. et DEBRAY, E. (2014). « La théorie sociale de G.H. Mead ». *Études critiques et traductions inédites*. Edition Le Bord de L'eau, p. 10.

DANY, L. et APOSTOLIDIS, T. (2007). Approche structurale de la représentation sociale de la drogue : interrogations autour de la technique de mise en cause. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, numéro 73(1), pp.11-26.

DAOUST, F. (2012). L'analyse de texte assistée par ordinateur dans une perspective d'analyse de discours (ou l'analyse textuelle des discours), Présentation au colloque L'analyse du discours comme approche disciplinaire, *ACFAS 2012*, Centre ATO, Université du Québec à Montréal.

DAUBRESSE, S. (2005). « Le Parlement de Paris ou la voix de la raison », Genève, *Droz*.

DE MULDER, W. et BRISARD, F. (2007). L'imparfait marqueur de réalité virtuelle. *Cahiers de praxématique*, n°47, pp. 97-124.

DESCOMBES, V. (2017). L'identité de groupe : identités sociales, identités collectives. *Raisons politiques*, 66(2), pp.13-28.

DESMARCHELIER, D. (2005). « La parole est à M. Le Député... », Analyse des interventions venant interrompre l'orateur à l'Assemblée nationale. *Parole et Pouvoir II, Enjeux politiques et identitaires*. Presses Universitaires de Rennes, pp. 120-121.

DE WANGEN, S. (2016). « L'accueil des réfugiés en France de 1952 à 1983. Genèse de la prise en charge par l'État de l'accueil des réfugiés vue à partir de la création de France terre d'asile ». *Migrations Société*, vol.165, no 3, pp. 55-74.

DELVEROUDI, R. (2002). « A propos d'une des valeurs du présent de l'indicatif français : la valeur injonctive », *Revue de sémantique et pragmatique*, n°11, pp. 7-25.

DIAZ-BONE, R. (2002). *Kulturwelt, Diskurs und Lebensstil. Eine diskurstheoretische Erweiterung der bourdieuschen Distinktionstheorie*, Opladen, Leske und Budrich. In Wedl, J. (2007). L'analyse de discours « à la Foucault » en Allemagne : trois approches et leurs apports pour la sociologie. *Langage et société*, 120(2), pp.35-53.

DORRONSORO, G. & GROJEAN, O. (2014). *Identités et Politiques. De la différenciation culturelle au conflit*. Presses de Sciences Po, p.25.

DUGRAND, C. (2012). « Combattants de la parole » : parlementaires-debout et mobilisation partisane à Kinshasa. *Politique africaine*, 127,(3), pp. 49-69.

DULONG, D. (2010). « La construction du champ politique ». Presses Universitaires de Rennes, pp. 114-127.

DUMEZ, H. (2015). « Méthodologie de la recherche qualitative » les questions clés de la démarche compréhensive. 2e édition. Prix EFMD-FNEGE 2015, p.10.

DUPUY, P.-O. et MARCHAND, P. (2009). « Débat de l'entre-deux-tours 2007. La conquête de l'espace lexical », *Mots. Les langages du politique*, n° 89.

EDELSTEIN, A.S. (1993). Thinking about the criterion variable in agenda-setting research. *Journal of communication*, 43 (2), pp. 85-99.

ELSTER, J. (1994). Argumenter et négocier dans deux Assemblées constituantes. *Revue française de science politique*, 44^e année, n°2, pp. 187-256.

FARIS, E. (1936). « *Review of Mind, Self, and Society by George Herbert Mead* », in CEFALĀ, D. et QUERE, L. (2006). “L’esprit, le soi et la société” George-H Mead. PUF, p. 18.

FRACCHIOLLA, B. (2008). « L’attaque courtoise : de l’usage de la politesse comme stratégie d’agression dans le débat Royal-Sarkozy du 2 mai 2007 », 9es Journées internationales d’Analyse statistique des Données Textuelles , pp. 1-9.

FRACCHIOLLA, B., MOÏSE, C., SCHULTZ-ROMAIN, C., AUGER, N. (2013b), «Introduction », (éds.), *Violences Verbales*, Collection « Des sociétés », Presses Universitaires de Rennes, pp. 9-18.

FRACCHIOLLA, B. et ROMAIN, CH. (2015). L’attaque courtoise : un modèle d’interaction pragmatique au service de la prise de pouvoir en politique, *Semen*, n°40.

FUNKHOUSER, G.R. (1973). The issues of the sixties: an exploratory study in the dynamics of public opinion. *Public Opinion Quarterly*, 37, pp. 62-75.

GALEMBERT, C., ROZENBERG O. et VIGOUR, C. (2013). *Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l’analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*. Librairie générale de droit et de jurisprudence (LGDJ), p.1.

GALMISCH, R. (2015). « Le Storytelling : cercle de la narration au service de l’ethos du leader », *Revue Française des Sciences de l’information et de la communication*, n°7.

GARDIES, J.L. (1979). « Essai sur la logique des modalités ». *Philosophie d’aujourd’hui*. Presse Universitaires de France. Paris, p. 12.

GARRIC, N. et LONGHI, J. (2012). L’analyse de corpus face à l’hétérogénéité des données : d’une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique, *Langages*, n°187, p.3.

GARRIGUES, J. (2006). *Les grands discours parlementaires de la Cinquième République*, Armand Colin, Paris, pp. 1-2.

GARRIGUES, J. (2007). *Des parlements au parlementarisme- Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*. Armand Collin.

GARRIGUES, J. (2017). *Les grands discours parlementaires : de Mirabeau à nos jours*. Armand Colin, p. 5.

GAUDILLERE, B. (2008). La publicité des débats parlementaires (1852-1870). *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, HS 4(n°3), pp. 27-49.

GEKA, M. & DARGENTAS, M. (2010). L'apport du logiciel Alceste à l'analyse des représentations sociales : l'exemple de deux études diachroniques. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, numéro 85(1), pp. 111-135.

GOFFMAN, E. (1967). On face work : An analysis of Ritual elements in Social interaction, *Reflections*, 4, 3, New City Community Press & Syracuse University Pres, pp. 6-13.

GOSSELIN, L. (2010). « Les modalités en français ». *La validation des représentations*. Amsterdam-New York, NY 2010, p.50

GREFFET, F. et WOJCIK, S. (2008). Parler politique en ligne. Une revue des travaux français et anglo-saxons, *Réseaux*, n° 150, pp. 19-50.

GRICE, H. P. (1975). Logic and conversation, in: Cole, P et Morgan, J.-L. (éds), *Syntax and Semantics*; Vol. 3: Speech Acts, New York, Academic Press, pp. 41-58.

GRIZE, J. (1996). Chapitre 4. Une logique naturelle. In J. Grize, *Logique naturelle et communication*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. pp. 79-115.

GUARESI, M. (2018). *Parler au féminin. Les professions de foi des député.e.s sous la Cinquième République (1958-2007)*, Paris. L'Harmattan, coll. « Humanités numériques », pp.15-35-81.

GUILBERT, T. (2014). « Introduction : articuler les approches qualitatives et quantitatives dans l'analyse de discours. », *Corela* [Online], HS-15.

GUIRAUD, P. (1954). *Les caractères statistiques du vocabulaire*. Paris

GUIRAUD, P. (1960). *Problèmes et méthodes de la statistique linguistique*, Paris, PUF.

HEENEN, F. (2014). Les usages stylistiques de l'imparfait, *Milli Mala*, p.46.

HILGERT, E. et PALMA, S. (2014). « Les pronoms personnels en emploi générique », *Cahiers de praxématique*, n° 62.

ILIE, C. (2006). *Parliamentary Discourses*. In Keith Brown (ed.) *Encyclopedia of Language and Linguistics* 2nd Edition, Vol. 9, 188-197. Oxford: Elsevier.

ILIE, C. (2010). *European Parliaments under Scrutiny: Discourse strategies and interaction practices*. John Benjamins Publishing Company: Amsterdam / Philadelphia. pp. 9-31.

IMBERT, P. (2012). *Images de l'étranger*. L'Harmattan. p.9.

IYENGAR, S., KINDER, D.R. (1987). *News that matters*. Chicago, IL.: University of Chicago Press.

JAN, P. (2017). « La V^e République et les partis », *Pouvoirs*, vol. 163, no. 4, pp. 5-16.

JENNY, J. (1999). « Pour engager un débat avec Max Reinert, à propos des fondements théoriques et des présupposés des logiciels d'analyse textuelle », *Langage & société*, n°90, pp.73-85.

KARWAT, M. (1982). Political values as ideas of social needs, *International Political Science Review*, n° 2, pp. 198 – 204.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2014). « S'adresser à autrui : les formes nominales d'adresse dans une perspective comparative interculturelle », Université de Savoie, Collection Langages, n°15, pp. 265-284.

KRONNING, H. (1996). Dans BARBET, C. (2012). *Devoir et pouvoir*, des marqueurs modaux ou résidentiels ? *Langue française*, n°173, pp. 49-63.

KRIEG-PLANQUE, A. (2007). « Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemples 'd'une manière de faire' en analyse du discours, p 69-70. In BONNAFOUS, S. et TEMMAR, M. (dir), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Paris, coll. Les chemins du discours.

KRIEF, N. et ZARDET, V. (2013). Analyse de données qualitatives et recherche-intervention. *Recherches en Sciences de Gestion*, 95,(2), pp. 211-237.

LAACHER, S. (2012). Ce qu'immigrer veut dire : idées reçues sur l'immigration. Le Cavalier Bleu.

LABBE, C. et LABBE, D. (2013). La modalité verbale en français contemporain. Les hommes politiques et les autres. Banks David. *La modalité, le mode et le texte spécialisé*, Le Harmattan, pp. 33-61.

LABBE, D. (2001). Normalisation et lemmatisation d'une question ouverte. Les femmes face au changement familial, *Journal de la société française de statistique*, n°4, pp. 37-57.

LANDOWSKI, E. (1977). « Le débat parlementaire et l'écriture de la loi ». *Revue française de science politique*, 27^e année, n°3, pp. 428-441.

LAKOFF, R. T. (1977). What You Can Do With Words : Politeness, Pragmatics, and Performatives », in : Rogers, A et Wall, B. Murphy, J.P. (eds) *Proceedings of the Texas Conference on Performatives, Presupposition, and Implicatures*. Arlington : Center for Applied Linguistics. pp. 79-105.

LAMIZET, B. (2011). « Le langage politique » Discours, images, pratiques. Ellipses, p.3.

LARTHOMAS, P. (1979). « Du bon usage des pronoms personnels ». *L'information grammaticale*, n°2, pp. 54-56.

LAURENT, J.-P. (2010). « Quand faire, c'est plaisir ». *Essai d'analyse du discours*. Presses Universitaires de Namur, pp. 65-68.

LAVOINNES, Y. (1992). "Invasion" : du scandale à la banalisation, *Hommes & Migrations*, n°1157, pp. 33-37.

LE BART, Ch. (1998). « Le discours politique » *Que sais-je*. Presses Universitaires de France, pp. 82-99-100.

LE BART, Ch. (2003). « L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur », *Mots. Les langages du politique*, n°72.

LE BART, Ch. (2010). « Parler en politique », *Mots. Les langages du politique*, n° 94.

LEBLANC, J.M. (2015). Proposition de protocole pour l'analyse des données textuelles : pour une démarche expérimentale en lexicométrie, *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, Vol 11, n°1, p. 49

LEDRUT, R. (1985). « Le qualitatif et le quantitatif », *Recherches sociologiques*, Louvain, vol. XVI, 2, p. 230.

LEFEBVRE, R. (2004). In ARAMBOUROU, C. (2018). « L'ethos politique de Jean Lassalle à travers ses livres. Entre individualisation politique et représentation sociale », *Mots. Les langages du politique*, 2018/2 (n° 117), pp. 131-147.

Le Petit Robert de la langue Française 2015. Le Robert.

LE QUANG SANG, J. (2001). *La loi et le Bourreau. La peine de mort en débats (1870-1985)*. Le Harmattan. pp. 12-178.

LE QUERLER, N. (1996). in Barbet, C. (2012). « *Devoir et pouvoir, des marqueurs modaux ou évidentiels ?* ». *Langue française*, 173,(1), pp. 49-63.

LEVY-LEBOYER, C. et MOSER, G. (1977). « La peur est-elle un bon moyen pour modifier les attitudes et les comportements ? » *L'année psychologique/ Année 1977/ 77-1/* pp. 225-238.

LÖNNGREN, A (2013). La politesse et l'impolitesse dans les débats du Parlement européen. Une étude comparée français-suédois. p. 6.

LOUBERE, L. et RATINAUD, P. (2014). Documentation Iramuteq. 0.6 alpha 3, Version 0.1.

MAINGUENEAU, D. (1984). *Genèses du discours*, Bruxelles, Mardaga, p.11.

MAINGUENEAU, D. (1995). Les analyses du discours en France. *Langages*, 29^e année, n°117, pp. 5-11.

MAINGUENEAU, D. (2002). « L'éthos, de la rhétorique à l'analyse du discours ». Version raccourcie et légèrement modifiée de « Problèmes d'ethos », *Pratiques* n°113-114.

MARCHAND, P. (1998). « L'Analyse du Discours Assistée par Ordinateur ». Armand Colin, Paris.

MARCHAND, P. et RATINAUD, P. Faut-il faire des nuages de mots ?, <http://iramuteq.org/Members/pmarchand/faut-il-faire-des-nuages-de-mots>

MARDELLAT, P. (2010). « Introduction. Pauvreté et misère, quelle place et quelle signification dans l'histoire de la pensée économique », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, vol. 59, no. 2, pp. 5-24.

MARREL, G. et PAYRE, R. (2006). Des carrières au parlement longévité des eurodéputés et institutionnalisation de l'arène parlementaire, *Politique européenne*, n° 18, pp. 69-104.

MARTIN, R. (2005). Définir la modalité, *Revue de linguistique Romane*, n°69, pp. 7-18.

MARTIN, O. (2017). L'analyse quantitative des données », 4^e édition, Armond Colin, p.121.

MARTINET, A. (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. CREDIF, Paris. p. 53.

MAYAFFRE, D. (2003). Dire son identité politique. Étude du discours politique français au XX^e siècle, *Cahiers de la Méditerranée*, n° 66, pp. 247-264.

MAYAFFRE, D. (2005). De la lexicométrie à la logométrie, *Astrolabe, Recherche littéraire et informatique*, pp.1-11.

MAYAFFRE, M. (2012). *Le discours présidentiel sous la Ve République : Chirac, Mitterand, Giscard, Pompidou, de Gaulle*. Les Presses de Sciences Po. p.45.

McCOMBS, M.E. (1981). The agenda-setting approach. In D.D. Nimmo & K.R. Sanders (Eds.), *Handbook of political communication*. Beverly Hills, Calif. : Sage. pp.121-140.

MELLET, C. « BONNAFOUS, S. et TEMMAR, M. (2008). Analyse du discours et sciences humaines et sociales, *Cahiers de praxématique*, n°50, pp. 253-258.

MELLET, C. (2010). « L'interpellation : genre de discours et statut illocutoire », *Corela*, HS-8.

MICHELI, R. (2007). Stratégies de crédibilisation de soi dans le discours parlementaire. *A contrario*, vol. 5(1), pp. 67-84.

MICHELI, R. (2010). L'émotion argumentée. L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français », les Éditions du Cerf, p. 196.

MILET, M. (2010). Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France, *Revue Française d'Administration Publique*, n°135.

MOGENS, H et al., (2010). « Démocratie Athénienne- Démocratie Moderne : Tradition et influences. Entretiens sur l'Antiquité classique. Fondation Hardt, Vandoeuvres- Genève. pp. 19-25.

NØLKE, H. (1990). « Les adverbiaux contextuels : problèmes de classification », *Langue française*, n°88, pp. 12-27.

MONGE, P. (2015). « Les minorités parlementaires sous la cinquième République ». *Prix spécial du jury de thèse du Sénat 2014. Prix « Grands problèmes de droit contemporain » de la Faculté de droit d'Aix-Marseille*. Éditions Dalloz, p. 113-117.

MOREAU De BELLAING, L. (1979). Identité collective et champ social. In WITTORSKI, R. (2008). *La notion d'identité collective*. L'Harmattan. La question identitaire dans le travail et la formation : contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique, L'Harmattan, p.3, Logiques Sociales.

MORENO, M. (2018). Thèse sur « Le traitement de la crise économique par les agences de presse : une comparaison France/ Espagne », Université Jean Jaurès, Toulouse. p.108.

MOSSE, C. (2013). *Regards sur la démocratie athénienne*. Editions Perrin.

MOUHOUD, E.M. (2017). « L'immigration en France » Mythes et réalité. Fayard, p.182.

MUCCHIELLI, A. (2013). « L'identité » Collection : Que sais-je ?. 9^e édition mise à jour, Presses Universitaires de France. p.85.

MULLER, CH. (1968). *Initiation à la statistique linguistique*, Paris, Larousse.

MULLER, CH. (1977). *La statistique lexicale*, Paris.

MULLER GJESDAL, A. (2008). « Étude sémantique du pronom ON dans une perspective textuelle et contextuelle ». *Linguistiques*. Université de Bergen. Français. p.14.

NOBLET, P. (2014). Les Enfants de Don Quichotte: De la « stabilisation » au « logement d'abord, *Le sociographe*, n°48, pp. 11-20.

NOBLET, P. (2014). *Pourquoi les SDF restent dans la rue. La Tour-d'Aigues*. Éditions de l'Aube, p. 285.

NOIRIEL, G. (1999). In BONNAFOUS, S. (1991). *L'immigration prise aux mots*. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80, Éditions Kimé. Paris IV. p. 7.

OLERON, P. (1995). « Sur l'argumentation polémique », CNRS Éditions, *Hermès, la Revue*, n°16, pp. 15-27.

OLIVIER, L. (2015). *Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, C. De Galembert, O. Rozemberg et C. Vigour, LGDJ, 2013, *Civitas Europa*, n° 34, pp. 319-323.

ORKIBI, E. (2008). « Ethos collectif et rhétorique de polarisation : le discours des étudiants en France pendant la guerre d'Algérie », *Argumentation & Analyse du discours*. n°1.

PAICHELER, G. (1987). Eliot Freidson, *Professional Powers : A Study of the Institutionalization of formal Knowledge*. *Sciences sociales et santé*. Volume 5, n°2. La sociologie de la santé en R.F.A. (2e partie) pp. 95-101.

PAILLE, P. et MUCCHIELLI, A. (2016). « L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales », Quatrième édition. Armand Colin, p.11.

PAILLE, P. et MUCCHIELLI, A. (2012). « L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales », 3eme édition. Armand Colin, p. 60.

PAOLI, P. F. (2014). *Malaise de l'occident-vers une révolution conservatrice ? Essai*. Éditions Pierre Guillaume De Roux, p.1.

PARODI, J. et AUBERT, V. (1981). Analyse bibliographique du Parlement de la Cinquième République (première partie), *Revue française de science politique*, pp. 227-264.

PARRET, H. et RUPRECHT, H.G. (1985). *Exigences et perspectives de la sémiotique. Recueil d'hommages pour Algirdas Julien Greimas*. John Benjamins Publishing Company.

PATARD, A. et De MULDER, W. (2014). Aux origines des emplois modaux de l'imparfait. Le cas de l'emploi hypothétique et de l'emploi contrefactuel, *Langages*, vol. 193, no. 1, pp. 33-47.

PINCEMIN, B., GUILLOT, C., HEIDEN, S., LAVRENTIEV, A. & MARCHELLO-NIZIA, C. (2008). « Usages linguistiques de la textométrie. Analyse qualitative de la consultation de la Base de Français Médiéval via le logiciel Weblex », *Syntaxe et sémantique*, 9(1), pp. 87-110.

PINCEMIN, B. et HEIDEN, S. (2008). Qu'est-ce que la textométrie ? Présentation, Site du projet Textométrie, [<http://textometrie.ens-lyon.fr/spip.php?rubrique80>]

PINCEMIN, B. (2011). CNRS « Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations » (Lyon), Corpus n°10, *Varia*, pp. 259-269.

PLANTIN, CH. (2011). *Les bonnes raisons des émotions. Principes et méthode pour l'étude de la parole émotionnée*. Berne : Peter Lang, coll. *Sciences pour la communication*, p. 38.

PLANTIN, CH. (2016). *Dictionnaire de l'argumentation. Une introduction aux études d'argumentation*. ENS Éditions, coll. *Langages*, p. 240.

POL, E. et VALERA, S. (1999). Symbolisme de l'espace public et identité sociale. *Villes en Parallèle*, n°28-29, pp. 12-33.

PORTELLI, H. (2013). Le temps parlementaire. *Pouvoirs*, 146(3), pp.71-82.

QUELQUEJEU, B. (2001). La nature du pouvoir selon Hannah Arendt : Du 'pouvoir-sur' au 'pouvoir-en-commun'. *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, pp. 511-527.

RASTIER, R. (2005). Discours et texte . *Texte !*

RASTIER, R. (2008). Que cachent les « données textuelles » ? JADT : 9es Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles.

RATINAUD, P. (2009). IRAMUTEQ : Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires. <http://www.iramuteq.org>.

RATINAUD, P. (2014). Visualisation chronologique des analyses Alceste : application à Twitter avec l'exemple du hashtag #mariagepourtous », *Actes des 12e Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*, Paris, Inalco / Sorbonne nouvelle, pp. 553-565.

RATINAUD, P. et DEJEAN, S. (2009). IRaMuTeQ : implémentation de la méthode ALCESTE d'analyse de texte dans un logiciel libre. Modélisation Appliquée aux Sciences Humaines et Sociales (MASHS2009). Toulouse - Le Mirail.

RATINAUD, P. et MARCHAND, P. (2012). Application de la méthode Alceste à de « gros » corpus et stabilité des « mondes lexicaux » : analyse du « CableGate » avec Iramuteq. *Actes des 11e Journées internationales d'analyse statistique des données textuelles*, Université de Liège, pp. 835-844.

RATINAUD, P. et MARCHAND, P. (2015). Des mondes lexicaux aux représentations sociales : une première approche des thématiques dans les débats à l'Assemblée nationale (1998-2014), *Mots. Les langages du politique*, n°108, pp. 57-77.

REINERT, M. (1983). Une méthode de classification descendante hiérarchique. Application à l'analyse lexicale par contexte. *Les Cahiers de l'analyse des données*, vol. VIII, n° 2, pp. 187-198.

REINERT, M. (1990). Alceste, une méthodologie d'analyse des données textuelles et une application : *Aurélia* de Gérard de Nerval. *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 26, pp. 24-54.

REINERT, M. (1999). Quelques interrogations à propos de l'« objet » d'une analyse de discours de type statistique et de la réponse « Alceste ». *Langage et société*, n° 90, pp. 57-70.

REINERT, M. (2001). Approche statistique et problème du sens dans une enquête ouverte. *Journal de la Société Française de Statistique*, 142 (4), pp. 59-71.

REINERT, M. (2007). Postures énonciatives et mondes lexicaux stabilisés en analyse statistique de discours. *langage et Société*.

ROUSSELLIER, N. (1997). «Le parlement de l'éloquence» La souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre. Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp. 24-84-87.

ROUSSELLIER, N. (2015). *La force de gouverner : Le pouvoir exécutif en France XIX-XXIe siècles*. Editions Gallimard, pp. 11-123.

ROZENBERG, O. et KERROUCHE, É. (2009). Retour au parlement, *Revue française de science politique*, pp. 397-400.

SANDRÉ, M. (2009). « Analyse d'un dysfonctionnement interactionnel – l'interruption – dans le débat de l'entre-deux-tours de l'élection présidentielle de 2007 », *Mots. Les langages du politique*, n°89, pp. 69-81.

SCHEUFELE, D. (2000). Agenda-Setting, Priming, and Framing Revisited: Another Look at Cognitive Effects of Political Communication. *Mass Communication and Society*, Numéro 3, pp. 297-316.

SEILER, D. (2010). Maurice Duverger et les partis politiques, *Revue internationale de politique comparée*, pp. 55-65.

SINTOMER, Y. (1999). La démocratie impossible ? *Politique et modernité chez Weber et Habermas*. Éditions La Découverte, p.36.

TAHATA, Y. (2018). Définir « les Français », une question de race ? Analyse des formes de racisation dans les débats parlementaires sur la nationalité et l'immigration (1981-2012). *Mots. Les langages du politique*, n°116, p. 39-54.

TERRAY, E. (2012). La politique de l'immigration et son langage, *Hommes et Libertés*, n° 159.

THIERRY, G. (2014). Introduction : articuler les approches qualitatives et quantitatives dans l'analyse de discours , *Corela*, HS-15.

THIETART, R.A . (2007). Méthodes de recherche en management. (3^e édition). Dunod, p. 455.

TJAFEL, H. et TURNER, J.C. (1986). The Social Identity Theory of Intergroup Behavior. In WORCHEL, S. & AUSTIN, W. (dir.), *Psychology of Intergroup Relations*. Chicago: Nelson-Hall. 2nd ed., pp. 7-24.

TRUAN, N. (2015). « Faire intervenir des êtres collectifs dans et par le discours. De l'usage des syntagmes nominaux à valeur collective dans les discours conservateurs allemand et britannique » , *Tracés. Revue de Sciences humaines*.n°29. pp. 103-122.

TRUAN, N. (2017). On the Pragmatics of Interjections in Parliamentary Interruptions , *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 40 | pp.125-144.

URFALINO, P. (2005). La délibération n'est pas une conversation: Délibération, décision collective et négociation. *Négociations*, n° 4(2), pp. 99-114.

URVOAS, J. (2018). Retour sur la révision de 2008 et sur les pouvoirs du Parlement. *Commentaire*, Numéro 163(3), pp. 563-570.

VALETTE, J.-P. (2014). Le pouvoir exécutif depuis la Révolution française. Éditions L'Harmattan, p. 139.

VAN DIJK, T. (2000). *Parliamentary Debates*. In R. Wodak & T. A. Van Dijk (Eds.), 45-78. Klagenfurt: Drava Verlag.

VAN DIJK, T. (2010). *Political identities in parliamentary debates* », *Discourse strategies and interaction practices*. John Benjamins Publishing Company. Edited by Cornelia Illie. John Benjamins Publishing Company. p.53.

VERGNIERES, S. (1995). *Éthique et politique chez Aristote: Physis, Ethos, Nomos*. Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France. pp. 73-143.

VETTERS, C. (2001), dans De Mulder W., Brisard, F. (2007). *L'imparfait marqueur de réalité virtuelle. Cahiers de praxématique* 47. Montpellier : Pulm. pp. 97-124.

VIGNAUX, G. (1995). Des arguments aux discours. Vers un modèle cognitif des opérations et stratégies argumentatives, *Hermès, La Revue*, n° 15, pp. 199-225.

VIKTOROVITCH, C. (2010). Les commissions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat : un havre de paix ?. *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 14(2), pp. 90-110.

VIKTOROVITCH, C. (2013). Interview sur « Délibération et Démocratie : le Parlement est-il un lieu de délibération ? sur le site du Millénaire 3 <https://www.millenaire3.com/Interview/2014/deliberation-et-democratie-le-parlement-est-il-un-lieu-de-deliberation>

VINSONNEAU, G. (2002). « Le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu ». *Carrefours de l'éducation*, n°14, pp. 2-20.

VIOLLET C. (1988), « Mais qui est On ? », *Linx* n°18, pp. 67-75.

WANLIN, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherches Qualitatives*, Hors-Série, n°3, pp. 243-272.

WEIL, P. (1988). La politique Française d'immigration, *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques*, n°47, pp. 45-60.

WITHOL DE WENDEN, C. (1995). « L'immigration, objet du débat politique », *Revue-Plurielles*, n°14 Printemps.

WITTORSKI, R. (2008). La notion d'identité collective. L'Harmattan. La question identitaire dans le travail et la formation : contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique, L'Harmattan, pp. 195-213.

WODAK, R. et VAN DIJK, T. (2000). *Racism at the top. Parliamentary discourses on ethnic issues in six European countries*. In ILIE, C. (2010). « European Parliaments under Scrutiny: Discourse strategies and interaction practices », p.58.

Table des figures

Figure 1: Classification Descendante Hiérarchique du corpus complet (par formes)	99
Figure 2: Classification Descendante Hiérarchique des classes "8 et 15" (par formes significatives).....	100
Figure 3: Distribution des deux formes « immigration » et « immigré » dans les classes (Chi2)	101
Figure 4: Classification Descendante Hiérarchique de la « classe 5 » (par formes significatives).....	103
Figure 5: Distribution de la forme « immigration » dans les classes (Chi2).....	104
Figure 6: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 3" (par formes significatives)	105
Figure 7: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 4" (par formes significatives)	106
Figure 8: Classification Descendante Hiérarchique des "classes 1,2,3" (par formes significatives).....	108
Figure 9: Distribution des formes liées à l' « immigration » dans les six classes (Chi2)	109
Figure 10: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 2" (par chi2 décroissant de liaison aux classes).....	110
Figure 11: Classification Descendante Hiérarchique la "classe 3" (par formes significatives)	111
Figure 12: Distribution de la forme « immigration » dans les classes (Chi2).....	112
Figure 13: Classification Descendante Hiérarchique de la "classe 5" (par formes significatives).....	113
Figure 14: Classification Descendante Hiérarchique du corpus « immigration » (par formes significatives).....	117
Figure 15: Distribution des formes associées au « clandestin » dans les classes (Chi2)	125
Figure 16: Distribution du pronom personnel « eux-mêmes » dans les classes (Chi2)	128

Figure 17: Distribution chronologique de l'année « 2002 » dans les classes (par Chi2).....	130
Figure 18: Nuage de mot de la "classe 9"	134
Figure 19: Nuage des mots de la "classe 4"	139
Figure 20: Distribution chronologique de la « classe 4 » (par Chi2).....	143
Figure 21: Analyse de similitude de la « classe 5 ».....	145
Figure 22: Distribution de la forme « injustice » dans les classes (par Chi2).....	147
Figure 23: Nuage de mot de la « classe 6 ».....	148
Figure 24: Distribution chronologique de la « classe 6 » (Chi2).....	151
Figure 25: Distribution chronologique de l'année « 2007 » dans les classes (Chi2).....	153
Figure 26: Distribution des pronoms personnels « on » et « vous » dans les classes (Chi2).	156
Figure 27: Analyse de similitude de la « classe 12 ».....	158
Figure 28: Nuage de mots de la « classe 1 »	167
Figure 29: Distribution chronologique de la « classe 1 ».....	169
Figure 30: Distribution des formes « sécurité », « frontière », « trafic », et « immigration » dans les classes (par Chi2).....	171
Figure 31: Distribution chronologique du discours sur le terrorisme (Chi2).....	174
Figure 32: Distribution chronologique de la « classe 3 » (Chi2).....	178
Figure 33: Distribution de la forme « migrant » dans les classes (Chi2).....	180
Figure 34: Distribution de la forme « demandeur d'asile » dans les classes (Chi2).....	184
Figure 35: Distribution chronologique de la « classe 2 » (Chi2).....	186
Figure 36: Distribution de la forme « réfugié » dans les classes (Chi2).....	188
Figure 37: Distribution des formes « demandeur d'asile » et « réfugié » dans les classes (Chi2)	189
Figure 38: Analyse de similitude de la « classe 9 ».....	192
Figure 39: Dendrogramme sur la représentation chronologique des classes du corpus « immigration »	198
Figure 40: Distribution chronologique des classes (proportion)	200
Figure 41: Corrélation entre les classes et la chronologie.....	200
Figure 42: Distribution des formes « quartier » & « banlieue » dans les classes (Chi2)	204
Figure 43: Distribution de la forme « exclusion » dans les classes (Chi2)	204
Figure 44: Distribution grammaticale des douze classes lexicales.....	206
Figure 45: Profils des types par classe lexicale	208
Figure 46: Distribution des pronoms personnels « il », « elles », « ils » dans les classes (Chi2)	210

Figure 47: Distribution des articles définis «le », « la », « du » dans les classes (Chi2).....	212
Figure 48: Distribution des pronoms possessifs dans les classes (Chi2)	214
Figure 49: Distribution des verbes dans les classes	215
Figure 50: Distribution des verbes modaux dans les classes (Chi2).....	221
Figure 51: Distribution des pronoms personnels dans les classes (Chi2)	227
Figure 52: Distribution de l'adjectif possessif <i>leur</i> et les pronoms personnels <i>on</i> , et <i>eux</i> dans les classes (Chi2)	232
Figure 53: Distribution des pronoms personnels eux-mêmes, lui-même, elle-même, moi-même, vous-même et elles-mêmes dans les classes (Chi2)	232
Figure 54: Distribution de la forme « je » dans les classes (Chi2)	233
Figure 55: Distribution de la forme « nous » dans les classes (Chi2).....	235
Figure 56: Distribution de la forme « on » dans les classes (Chi2)	237
Figure 57: Distribution des adverbes dans les classes	239
Figure 58: Distribution des adverbes dans la « classe 12 ».....	240
Figure 59: Distribution des adverbes « pleinement » et « conformément »	241
Figure 60: Classement des adverbes par Chi2.....	245
Figure 61: Distribution des formes « madame » et « monsieur » dans les classes (Chi2).....	249

Liste des tableaux

Tableau 1: La fréquence des pronoms personnels « je », « nous », « on » dans les classes ..	238
Tableau 2: Les adverbes les plus fréquents du corpus	242

Annexes

Annexe 1 : Corpus